

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DE NIMES

IX^e SÉRIE
TOME LXXV
Années 1999-2000



ACADÉMIE DE NIMES
16, rue Dorée
NIMES (Gard)

2002

TABLE DES MATIÈRES

<i>Séance publique du 7 février 1999</i>	5
<i>Allocution de M. Michel Gaudin, Préfet du Gard</i>	5
<i>Un jugement peu flatteur porté au siècle dernier sur Nîmes et les Nimois</i> par Marcelle Viala, présidente de l'Académie	9
<i>Le conseiller Madier de Montjau (1785-1865)</i> par Charles Puech , membre résidant	17
<i>Charles-Louis Clerisseau, Thomas Jefferson et Nîmes</i> par Christiane Lassalle, membre résidant	37
<i>L'art et la Réforme</i> par Laurent Puech, correspondant	63
<i>Réflexions sur les mariages à la Cour des Habsbourg d'Espagne : du sacrifice des individus aux aberrations</i> par Bartolomé Bennassar, membre non résidant	77
<i>Séance publique du 6 février 2000</i>	87
<i>Allocution de M. Michel Gaudin, Préfet du Gard</i>	87
<i>Compte-rendu d'activités - année 1999</i> par M ^{lle} Marcelle Viala, présidente de l'Académie pour l'année 1999 ...	92
<i>Mata Hari</i> par Jean Goujon, président de l'Académie	96
<i>Les faces opposées de la ville de demain pour une citoyenneté sans exclusive</i> par Noël Cannat, membre résidant .	114

<i>Guillaume de Joyeuse</i> par Pierre-Marie Michel, correspondant	132
<i>Les origines de la vie</i> par le D ^r Pascal Gouget, membre résidant	151
<i>De la littérature africaine francophone en tant que processus de connaissance de l'Afrique : passerelle ou pomme de discorde ?</i> par Olympe Bhêly-Quenum, correspondant	174
<i>Etienne Borne ou la passion de la vérité</i> par Catherine Marès, membre résidant	192
<i>Comment détecter des clandestins : les Vaudois du Luberon (1460-1560)</i> par Gabriel Audisio, membre résidant ..	210
<i>Les conséquences de l'activité humaine sur l'écologie</i> par Alain Aventurier, correspondant	225
<i>Caractéristiques de l'art roman en vallées de Cèze et de Tave</i> par Céline Missonnier, Prix Forado	245
Hommage au docteur René Bosc par M ^{lle} Marcelle Viala	274
Membres honoraires	279
Classe des membres résidants	281
Classe des membres non résidants	285
Correspondants	289

SÉANCE PUBLIQUE DU 7 FÉVRIER 1999

*ALLOCUTION DE M. MICHEL GAUDIN,
Préfet du Gard*

Madame la Présidente

Monsieur le Secrétaire Perpétuel

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Académie

C'est pour moi un honneur de venir aujourd'hui ouvrir et présider la séance publique annuelle de votre Compagnie, et je m'en réjouis à plusieurs titres.

En premier lieu parce qu'en vous rendant visite, je perpétue une tradition établie de longue date. Une tradition républicaine, puisqu'elle a été instituée en 1871, aux commencements de la III^e République, et confirmée dans l'article 9 de vos statuts de 1888, article qui fait du Préfet du Gard le président d'honneur de l'Académie de Nîmes.

En instaurant cette tradition qui consiste à inviter le représentant de l'Etat dans le département à la plus solennelle de vos réunions, vos devanciers témoignaient de leur attachement, jamais démenti depuis lors, à un régime moderne et soucieux, comme vous-mêmes, du progrès de l'humanité.

Je suis heureux que ce dialogue n'ait jamais été interrompu. Je ferai tout pour le poursuivre et j'espère qu'il nous permettra, en donnant une profondeur historique et l'éclairage de vos connaissances à l'action quotidienne des pouvoirs publics, de contribuer tous ensemble au bien-être de nos concitoyens.

Outre que cette réunion me permet de confirmer l'existence de ces liens traditionnels entre le représentant de l'Etat et l'Académie nimoise, elle constitue aussi ma première rencontre avec vous, depuis mon arrivée dans le département du

Gard, et, pourquoi ne pas le dire, j'en éprouve une certaine fierté mais aussi beaucoup d'émotion face à vous.

Vous constituez en effet l'élite intellectuelle de ce département et avez à ce titre un certain nombre de responsabilités à exercer à l'égard de nos concitoyens. Vous êtes ainsi naturellement appelés, à travers vos travaux, à les informer et à les éclairer dans leurs consciences et dans les choix qu'ils peuvent être amenés à faire dans tous les aspects de leur existence.

Du reste, dès votre fondation, le roi Louis XIV, autorisant vos réunions par lettres patentes du 10 août 1682, souhaitait que vous contribuiez, au-delà de l'étude des lettres et des arts, à faire "*cesser tous les troubles*", à rétablir la paix civile dans cette région profondément divisée sur le plan religieux.

Vos statuts de 1888, que j'évoquais à l'instant, confirment ce rôle humaniste et cette foi dans le progrès qui doivent vous habiter et présider à vos travaux : « *les travaux de l'Académie comprennent les lettres et les beaux arts, les sciences et leurs applications au point de vue de l'utilité publique* », édicte leur article I^{er}.

C'est, je pense, une particularité de l'Académie de Nimes qui fait son originalité par rapport aux autres compagnies que cette mission, qui dépasse la protection de la langue et des beaux-arts pour intégrer l'utilité publique et la "cessation des troubles" ... Est-ce la raison pour laquelle on ne s'interroge pas sur sa pérennité comme on le fait régulièrement pour d'autres ?... encore cette semaine dans un journal sérieux...

Si je ne peux répondre à cette question, je sais par contre qu'il s'agit d'un point commun entre votre action et celle du représentant de l'Etat : vous avez été créés pour le service de l'utilité publique, tandis que le préfet a pour mission d'assurer la prééminence de l'intérêt général sur les intérêts particuliers. Nous ne pouvons dès lors que nous accorder.

C'est la raison pour laquelle (peut-être trouvez-vous la démarche osée pour un simple président d'honneur), il me semble que l'Académie pourrait jouer un rôle actif dans la recherche de solutions aux difficultés actuelles rencontrées par notre communauté nîmoise et gardoise, pour mettre fin aux "troubles contemporains". Innover c'est quelquefois tout sim-

plement revenir à la tradition... la proposition faite est donc de retrouver le sens de votre acte fondateur.

Vous savez qu'un des problèmes fondamentaux qui préoccupe aujourd'hui nos concitoyens, à Nîmes comme ailleurs en France, est celui de notre identité, de notre unité et de l'intégration. Le ministre de l'Intérieur vient de mettre en place dans chaque département une commission d'accès à la citoyenneté. Il y a là un beau sujet de "recherche appliquée" dont on pourrait multiplier les champs d'application. L'un d'eux me vient à l'esprit au moment où se développent les nouvelles technologies de l'information. J'y pense fréquemment en traversant un grand ensemble de la banlieue de Nîmes, aux façades constellées de paraboles. Grâce à cet équipement, les familles installées depuis peu dans notre pays peuvent conserver des liens avec leurs origines culturelles, tout en vivant dans un pays au patrimoine intellectuel riche et stratifié.

C'est bien là le paradoxe de notre époque que de permettre le rapprochement quasi instantané de tous les peuples et en même temps leur isolement.

C'est là tout le défi posé par les nouvelles technologies d'information et de communication, auquel nous ne devons pas craindre de répondre : le Gouvernement a arrêté, l'an dernier, un volant de mesures destinées à permettre à la France d'entrer de plein pied dans cette société de l'information. Ces mesures commencent à porter leurs fruits : le nombre de Français utilisant Internet a ainsi augmenté de 163 % au cours des six derniers mois, tandis que 90 % des lycées et 70 % des collèges sont à présent raccordés à ce formidable espace de dialogue et d'échange.

Vous ne devez pas craindre d'envisager ce type de problématiques typiques de notre fin de siècle dans leur application à notre communauté. L'Académie de Nîmes doit en effet entrer dans le prochain siècle comme elle l'a toujours fait : en conquérante, et non habitée d'une nostalgie frileuse. Elle vient de le montrer en mettant à sa tête une femme, belle contribution à la parité actuellement en débat.

C'est également ce que vous avez fait pour votre séance solennelle de 1999 et cela me donne une dernière raison de me

réjouir de votre invitation.

Elle réside dans le choix des thèmes retenus pour cette première réunion de l'année : d'une part, une évocation des mentalités du dix-neuvième siècle en courant le risque de signaler un "défaut peu flatteur" ; en second lieu, un rappel des origines de l'Union européenne.

Ce dernier thème est d'une brûlante actualité puisque l'année 1999 constitue une étape décisive pour l'Europe.

En effet, non seulement les électeurs seront appelés en juin prochain à élire les membres du Parlement européen, mais d'autre part, le Congrès, réuni à Versailles, vient de procéder à une révision constitutionnelle qui rend désormais possible la ratification du traité d'Amsterdam, lequel constitue une nouvelle avancée dans la construction européenne. Enfin, notre monnaie est désormais et depuis le début de cette année l'euro.

Votre choix démontre à la fois votre attachement à l'histoire de votre terre, et la modernité de vos préoccupations. Il ne pouvait que satisfaire le préfet qui est aussi, comme vous le savez, le représentant de l'Union européenne, même si cette tâche se réduit encore aujourd'hui à la gestion des crédits des fonds structurels européens.

Vous voici donc engagés dans l'actualité des débats nationaux et internationaux, sans perdre de vue le passé de notre département et son identité particulière : c'est ce qui fait toute la valeur de vos travaux, si on veut bien également retenir que l'homme doit rester au centre de nos préoccupations, comme l'a indiqué l'un des pères fondateurs, dont Jean-Michel Gaillard ne manquera pas de nous parler.

Jean Monnet l'avait bien noté : « *L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble, elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait* » (...) « *Nous ne coalisons pas des Etats, nous unissons des hommes* ».

C'est bien à chacun d'entre nous qu'il appartient de relever ce défi, et des institutions comme la vôtre ont pour vocation et devoir d'y contribuer.

Je vous remercie de votre attention.

UN JUGEMENT PEU FLATTEUR PORTÉ
AU SIÈCLE DERNIER SUR NIMES ET LES NIMOIS

par M^{me} Marcelle VIALA
Présidente de l'Académie

Il est toujours agréable d'entendre célébrer le lieu où l'on demeure, auquel on est attaché. Eh bien ! aujourd'hui, au risque de vous déplaire, de vous choquer peut-être, je voudrais rapporter un jugement peu flatteur, c'est le moins qu'on puisse dire, sur Nîmes et les Nîmois. Il est ainsi des villes, habituellement admirées, qui ont été victimes un jour d'auteurs à la plume acerbe, hargneuse et injuste. Ce fut le cas par exemple de Montpellier, quand Jean-Jacques Rousseau dans une de ses *Lettres* décrivit les rues de la ville encombrées de fumier, ses femmes ignares et toujours vouées à la débauche, ses habitants d'une xénophobie féroce. Ce fut le cas de Nîmes lorsque Flora Tristan raconta dans son *Journal* l'exécrable séjour d'une semaine qu'elle y fit en 1844. Avant d'examiner ces quelques pages virulentes, il me paraît nécessaire d'en présenter rapidement l'auteur. Flora Tristan (1803-1844), grand-mère du peintre Gauguin, très connue à son époque, tomba dans l'oubli quelques années après sa mort et retrouva sa notoriété à partir de 1925, quand l'historien Jules Puech eut publié sa thèse dont elle est l'objet, le *Journal* n'étant publié qu'en 1973. Sa vie agitée et son caractère fougueux sortent de l'ordinaire. Son père don Mariano de Tristan Moscoso, descendant d'une ancienne famille de la noblesse espagnole établie à Arequipa au Pérou, un temps colonel de l'armée du roi d'Espagne, procure aux siens, quand il se retire à Paris en 1802, une vie brillante et fas-

tueuse. Sa mort précoce et brutale les plonge dans la plus sombre misère. A dix-sept ans Flora trouve du travail chez un modeste graveur qu'elle épouse avec amour, si l'on en croit ses lettres, l'année suivante. Bientôt pourtant surviennent mésentente, séparation de corps, séparation de biens, disputes à propos des enfants (ils en ont deux Ernest et Aline, la future M^{me} Gauguin) qu'ils enlèvent tour à tour – les tribunaux doivent intervenir – et pour finir, coup de révolver tiré en pleine rue par le mari exaspéré ; il y gagne vingt ans de travaux forcés, commués en emprisonnement ; pour elle, la célébrité d'une héroïne de fait divers s'ajoute à celle de l'écrivain. Elle est en effet l'auteur, entre autres, de deux ouvrages marquants inspirés par ses voyages et qui reflètent sa personnalité, son féminisme intransigeant et les idées sociales qu'elle essaiera de mettre en pratique plus tard. Ce sont, en 1858, *Les Pérégrinations d'une paria* après un séjour au Pérou (le livre fort critique en matière politique, religieuse, sociale est officiellement brûlé sur la place d'Arequipa), en 1840, *Promenades dans Londres* : tantôt avec une indignation passionnée, tantôt avec beaucoup d'esprit et une ironie corrosive, elle décrit ce qu'elle a vu et elle a tout vu, qu'il s'agisse de manufactures, de bouges, de prisons, d'asile de fous ou du milieu aristocratique, même du Parlement : elle s'y introduit déguisée en homme, très exactement en Turc, puisque l'entrée en est interdite aux femmes. Touchée depuis longtemps par la misère et l'injustice, après quelques années de vie mondaine, elle s'engage dans son apostolat en faveur des prolétaires, désireuse de lutter contre l'ignorance du peuple et de constituer une classe ouvrière internationale, consciente de ses droits à l'instruction, au travail, à certaines conditions de vie ; elle expose sa pensée dans un petit livre *L'Union ouvrière* et entreprend en 1844 un tour de France qui devait s'étaler sur deux ans pour propager ses idées. C'est ainsi qu'elle arrive à Nîmes le 16 juin 1844, non en touriste mais en militante, ce qui la mettra directement en contact avec bien des gens. Ici je voudrais dire que ses contemporains l'ont jugée sans se soucier de nuances : pour les uns c'est une sainte, pour les autres une vipère, admirateurs et détracteurs se plaçant généralement sur le plan politique. Je n'en ferai évidem-

ment rien. Sans porter de jugement sur sa doctrine, je considèrerai seulement les réactions de cette femme passionnée, peut-être sainte par l'ardeur qu'elle met à défendre sa cause, certainement vipère face à ses contradicteurs.

A son arrivée à Nîmes, elle s'installe à l'hôtel du Gard (qui est loin de la satisfaire) situé à côté de l'actuelle place d'Assas. Très fatiguée (Nîmes est la quatorzième étape de son périple), malade "comme une malheureuse", selon son expression, elle se met pourtant aussitôt en campagne, allant de porte en porte, de mansarde en cabaret, à la recherche d'ouvriers susceptibles d'adhérer à ses projets. C'est un échec total qui fait déjà naître en son esprit un préjugé défavorable à notre cité. Un seul ouvrier serait compréhensif mais il vient de passer quinze ans à Lyon et on ne peut pas le considérer comme Nîmois. Les autres, résignés, trouvent tout à fait normal qu'il y ait des riches, même très riches et des pauvres, les premiers faisant travailler les seconds. Ils ne connaissent rien aux questions politiques ou sociales ; ils ne lisent jamais. Elle résume ainsi leur état : « C'est tout à fait la vie de la bête brute ».

Elle ne trouve pas d'encouragement en se tournant vers les bourgeois. Ils reconnaissent bien l'ignorance des ouvriers mais ils n'y veulent rien changer ; ils s'expliquent : « Le peuple de Nîmes étant par nature très méchant, s'il n'était pas laissé dans cet état d'abêtissement, on ne pourrait pas le tenir ».

Elle va alors affronter, pour présenter son œuvre, quelques notables de la ville, sans y trouver plus de compréhension. Après plusieurs tentatives vaines, elle est reçue par l'évêque M^{gr} Cart. Sa somptueuse demeure la scandalise mais sa personne lui paraît tout à fait médiocre : "petit, maigre, avec une robe sale, trop courte, mal faite, mal mise dont les liserés rouges sont fanés et tout frippés", il ne paie vraiment pas de mine ; son visage reste sans expression et indique son manque d'énergie. A ses côtés se tient, frappant contraste, un Jésuite grand, fort, correctement vêtu mais, note-t-elle, "aux mâchoires carrées et saillantes où se dessinent les appétits charnels les plus grossiers, au grand menton de galoche révélant l'entêtement le plus superbe". A les voir ainsi, elle pense aux deux compères Robert Macaire et Bertrand, types d'es-

crocs dans le drame *L'Auberge des Adrets*. Quand elle aborde le sujet de sa mission en faveur des pauvres, on lui rétorque que les ouvriers sont pauvres en effet, mais non malheureux, car leurs prêtres les estiment et les aiment justement dans leur pauvreté semblable à celle de Jésus. On ne peut plus outrée, elle se rend chez le président du Consistoire, le pasteur Tachard. Ici beaucoup de simplicité dans l'appartement et le costume mais "tout a l'air petit, étroit, mesquin" et cet homme exprime sur son visage (je reprends les paroles de l'auteur) "tout ce qu'on trouve chez tous les protestants de la terre, quelque chose de froid, de sec, d'antifraternel et de mortellement ennuyeux". Elle évoque son projet humanitaire pour les plus démunis mais le pasteur réplique : "la misère n'existe pas à Nîmes, les protestants par leurs aumônes et leurs nombreuses œuvres d'entraide apportent aux ouvriers les secours nécessaires". Quelle infamie ! Ces prélats qui, la conscience tranquille, maintiennent les pauvres dans leur ignorance et leur misère, elle voudrait (remarquons la violence de ses propos) "les voir dévorés dans l'arène par ces mêmes hommes qu'ils ont rendus des bêtes féroces".

Bien qu'on le lui ait déconseillé, elle souhaite rencontrer la célébrité nimoise Jean Reboul. Malgré sa politesse, son abord n'est pas sympathique, elle en brosse le portrait : "très grosse tête, traits durs, révélant les appétits charnels les plus grossiers (elle apprécie cette formule), expression méchante et même féroce. Si cet homme, eût été pape au temps où les papes étaient rois, il eût marqué parmi les plus grands scélérats des chefs de la Sainte-Eglise". Comme on peut s'y attendre, la conversation devient vite houleuse et le caractère du poète-boulangier se dévoile rapidement. Il est très infatué de sa personne, avouant avec naïveté qu'il est souvent traité de vaniteux par ses concitoyens. Il ne jette qu'un regard distrait sur la lettre de recommandation que Fl. Tristan lui apporte de Paris, écrite par un Nimois d'origine ; comme elle s'offusque de cette indifférence, il s'en explique : « mon Dieu, madame, vous comprenez : dans ma position, chaque jour, je reçois des masses de lettres de tous les côtés, des personnes les plus illustres : des académiciens, des pairs de France, des poètes étrangers. J'en

reçois tant que je n'y fais plus attention » et s'il n'a pas le temps de lire, en particulier, l'opuscule *L'Union ouvrière*, c'est qu'il est accablé par tous les grands personnages qui viennent lui rendre visite. Son esprit borné, incapable de soutenir une discussion, ne peut s'ouvrir aux problèmes sociaux alors qu'il se prétend fier d'appartenir à la classe ouvrière. Il refuse son aide, même pour signaler simplement des ouvriers à voir, fidèle à son principe : « Tout ce qui se fait en dehors du catholicisme, et vous n'êtes pas catholique, selon moi, est mauvais et condamnable ». Et il ajoute : « D'ailleurs je donnerais le passé, le présent et l'avenir de l'humanité pour trois heures de jouissances par mois telles que Liszt hier me l'a fait éprouver ». La fureur de la visiteuse qui, elle, s'intéresse avant tout "à l'avenir de l'humanité" explose ; elle attaque : « M. Reboul, vous êtes un catholique de la nouvelle espèce, un catholique païen » (ne déclare-t-il pas qu'il croit au Christ parce qu'il y trouve beaucoup de sujets poétiques ?) « Eh bien, païen soit, répond l'homme à tête de faune, je suis l'amant passionné de la jouissance. Je ne vois de vie que dans la jouissance ».

Ce personnage, lui non plus, ne fait pas honneur à sa ville. Mais le plus infâmant pour les Nimois et qui décuple l'indignation de Fl. Tristan, c'est l'existence du lavoir, l'unique lavoir de la ville sur lequel donne la fenêtre de sa chambre et qu'elle peut observer à loisir. Elle compte bien dans la rédaction définitive de son journal (que la mort, survenue au cours de son voyage, cinq mois après le séjour dans notre cité, empêchera de réaliser) lui consacrer des pages "foudroyantes". D'abord contrairement aux lavoirs des moindres villages, celui-ci n'est pas couvert et expose les blanchisseuses au soleil ardent ou au vent impétueux qui souffle fréquemment et soulève des nuages de poussière. Mais il y a bien pire. D'habitude et logiquement, la pierre utilisée par les laveuses est inclinée vers l'eau ; ainsi debout ou à genoux, elles restent au sec. Eh bien, à Nîmes, on fait tout à rebours ; la pierre, installée en sens inverse, condamne les femmes à se tenir dans l'eau jusqu'à la ceinture, une eau souillée de potasse, de Javel, de produits nécessaires en teinturerie et d'autres poisons. Elles sont 300 à 400 à travailler le jour dans ces conditions inhumaines, sources de

nombreuses maladies et certaines lavent de nuit pour avoir une eau un peu plus propre en l'absence des teinturiers et des "échangeuses" chargées de décrasser le linge le plus sale. Et il n'y a eu personne dans cette ville pour dénoncer pareil scandale ! Elle s'en prend plus particulièrement, avec violence et en les citant nommément à des personnalités qui auraient dû intervenir mais ont lâchement laissé faire : le D^r Pleindoux que l'on dit libéral, humain, qui, soignant ces malheureuses victimes, connaît leur situation, le D^r Castelnau réputé philanthrope, fouriériste, qui est médecin de la prison et de l'hospice. Et M. Schoelcher, capable de s'émouvoir devant les souffrances des Noirs en Afrique, qui lutte contre l'esclavage, mais n'a pas remarqué la peine des blanchisseuses lors de ses séjours à Nîmes de quatre à six mois par an quand il passe devant le lavoir chaque jour en allant se promener à la Fontaine. Et le professeur Boucoiran (je précise qu'il était le précepteur du fils de G. Sand et très estimé par celle-ci) : « Voilà un singulier individu, une nullité complète ! Et M^{me} Sand appelle cela une belle nature. Diable, elle n'est pas difficile ».

Le mépris et le dégoût nés de ces constatations s'étendent à la ville entière ("fort laide, sale plus qu'aucune du midi, c'est pas peu dire, tout à fait malsaine") et à toute la population. En effet dans cette ville de 50.000 âmes, Fl. Tristan n'a pas trouvé un homme digne de ce nom ; il n'y a que des catholiques et des protestants. L'atmosphère qui règne est froide, sinistre ; on a peur dans la rue en pensant aux atrocités commises par les Nimois au cours des siècles. L'accusation atteint son paroxysme : « Ces figures hideuses, ignobles, effrayantes font croire au mal incarné, au règne du diable. On ne veut pas être de la même race. On se demande si ce sont bien là des créatures de Dieu ». La laideur physique est en accord avec la laideur morale. Elle écrit : « Ce sont des têtes d'idiots accentués par une férocité sauvage. Les hommes, les femmes, tous sont mal fagotés et ont une démarche gauche, lourde. Les mouvements sont brusques sans être vifs, leur voix aiguë, rauque et saccadée ». Quand enfin elle quitte cette ville qu'il faut rayer de la carte de France, la diligence passe près de la foire. Voici le spectacle qui s'offre aux yeux : « Toute cette populace, sale, laide,

grouillante n'avait plus figure humaine. Tous ces gens accoutrés d'habillements grotesques me faisaient l'effet de serpents se mouvant en désordre sur un gros tas de poussière ». Jugement peu flatteur; vous le voyez, pour nos concitoyens.

S'intéresse-t-elle aux monuments qui font la renommée de la ville ? Elle leur accorde peu de place dans son *Journal* et ses remarques ne sont pas toujours très orthodoxes. Rien d'étonnant : elle déclarait dans le compte-rendu du séjour à Dijon : « Que m'importent les pierres quand j'ai des hommes à étudier ? Je donnerais la plus belle église de la chrétienté pour un ouvrier intelligent ». Sa visite à la Fontaine l'amuse car les Nimois présentent les constructions qui s'y trouvent comme d'origine romaine alors que visiblement elles datent du règne de Louis XIV (on a voulu que Nîmes ait son petit Versailles). « Tenez, vous dit-on, en vous montrant le petit bassin entouré de colonnades, voici les bains des empereurs ; ces messieurs entraient par cette petite porte et venaient là prendre leur bain. Moi la première, et beaucoup d'autres étrangers font semblant de croire à cette antique origine et le brave bourgeois nimois enchanté de son érudition recommence son histoire des empereurs aux bains à chaque étranger qui arrive à Nîmes ». Elle conclut : « Tout est d'assez mauvais goût mais pour une ville de province, la promenade est agréable ». La réputation des monuments antiques est surfaite. Le temple de Diane ne comporte qu'un tas de débris. Les arènes sont mieux conservées mais pour réparer un morceau de corniche ou remplacer quelque pierre, on dépense des sommes importantes qu'il vaudrait mieux employer à la construction de lavoirs convenables ». Quant à la Maison Carrée, elle a failli ne point en faire mention : « J'oublie une troisième antiquité, la Maison Carrée, un petit temple grec fait sur le modèle de la Bourse, de la Madeleine ou d'autres temples grecs sis à Paris, à Londres, à Lyon et dans toutes les villes de l'Europe ». Le bilan, dans ce domaine, n'est pas très flatteur non plus.

Ce *Journal*, écrit à chaud, dans des conditions de santé, semble-t-il, pénibles, devait être revu. Avec du recul, la violence des propos aurait peut-être été atténuée sur certains points. Quoi qu'il en soit, telles qu'elles nous sont parvenues, quelle

conclusion pourrions-nous tirer de ces quelques pages ? Je ferai trois remarques qui s'enchaînent.

La première : certaines constatations de Fl. Tristan contiennent, sans aucun doute, une part de vérité. Mais ses assertions trop partisanses, excessives, perdent de leur crédibilité. En définitive son jugement impitoyable sur Nîmes et les Nîmois ne nous affecte guère ; il nous ferait plutôt sourire par moments.

Deuxième remarque : combien est juste la réflexion de Montaigne, notre maître à penser, quand il affirme que les jugements humains sont rarement fiables car notre raison est plus ou moins brimée par nos sensations trompeuses ou par nos passions.

Enfin : il est triste de voir des gens désabusés, indifférents, amorphes ; l'enthousiasme et la passion sont nécessaires à nos activités mais ne doivent pas aller jusqu'à l'outrance. C'est pourquoi la devise gravée sur la porte de notre Académie "*ne quid nimis*" ("rien de trop") paraît ici fort opportune et d'une grande sagesse.

LE CONSEILLER MADIER DE MONTJAU

1785-1865

par M. Charles PUECH
Membre résidant

Noël Joseph Paulin Madier de Montjau, né au Bourg-Saint-Andéol (07) le 1^{er} février 1785, appartient à une famille connue en Vivarais depuis 1450, ayant pour origine supposée un certain Madeiro, officier castillan au service de la France sous Charles VII, qui se serait établi à Saint-Remèze, petit village à mi-chemin entre Bourg-Saint-Andéol et les gorges de l'Ardèche.

Cette famille Madier s'est divisée en trois branches principales qui, pour se distinguer les unes des autres, ont ajouté à leur patronyme le nom de leur propriété : Madier-Champvermeil, Madier-Lamartine et Madier de Montjau.

Ces derniers possédaient en effet, à proximité immédiate de Bourg-Saint-Andéol une propriété sur la colline Montjau, du latin *Mont Jovis*, la colline de Jupiter.

Les Madier, installés à Bourg-Saint-Andéol, avaient réalisé une belle fortune dans le commerce en gros des toiles et des draps. Le grand-père de Paulin, Charles, marchand drapier, avait acquis le fief de Méas, sur la commune de Pierrelatte. Il avait épousé Marie-Elisabeth Sibourg, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dont un petit neveu a été archevêque de Paris.

Le père de Paulin, Noël-Joseph, avocat, a succédé à son père dans les fonctions de Premier Consul de Bourg-Saint-Andéol. C'était, a-t-on dit de lui « un bourgeois conservateur, teinté de noblesse, un avocat riche érigé en aristocrate ».

Il est élu en 1789 député du Tiers aux Etats Généraux ; il prête le serment du Jeu de Paume. Sous l'influence de son cou-

sin l'abbé Madier, archiprêtre de Saint-Séverin, confesseur des filles de Louis XV et des sœurs de Louis XVI, il adhéra très vite au parti des « monarchiens » et se distingua par de vives apostrophes contre Mirabeau. Le 10 août 1792, il fait partie des derniers fidèles groupés autour de la famille royale réfugiée à l'Assemblée Nationale, et selon Jean-Claude Hilaire « d'un geste chevaleresque, il salua la monarchie déchue en baisant la main de la Reine ».

Pour éviter d'être arrêté, il dûit fuir Paris et, l'Ardèche lui étant interdite, il partit se réfugier à Amiens dont le maire Leroux était un ami. Dans sa retraite, il était accompagné par son épouse et par ses deux enfants, Hélène et Paulin, le futur conseiller à la Cour de Nimes. Il essaya en vain de gagner l'étranger et fut arrêté à Amiens en octobre 1792, sa femme le rejoignit en prison le 9 juillet 1794 ; ils furent libérés le 28 octobre 1794 après la chute de Robespierre. Il put enfin revenir en Ardèche où, l'année suivante, il était élu au Conseil des Cinq Cents.

En relation avec les émigrés, compromis dans la tentative de soulèvement royaliste qui aboutit en Fructidor 1797 à la prise de Pont-Saint-Esprit par le baron de Saint Christol, Noël Madier fut inscrit au 18 Fructidor sur une liste de déportation à Cayenne. Il réussit à se réfugier à Barcelone et ne rentra en France qu'en 1799, après le 18 Brumaire. Sous l'Empire, il se tint à l'écart de la politique, fut anobli par Louis XVIII le 6 septembre 1814, et nommé Conseiller à la Cour Royale de Lyon en 1815.

Il n'était pas inutile, je crois, pour mieux comprendre la personnalité de Paulin Madier de Montjau, de connaître ses origines et les tribulations de ses parents, tour à tour recherchés, emprisonnés, exilés. De tels événements ont marqué profondément ses jeunes années. J'en veux pour preuve ce que Marie Pauline de Surville, qui avait accompagné les Madier à Amiens, écrivait à sa mère le 14 octobre 1792, après l'arrestation du député Madier « mon amie (c'est-à-dire M^{me} Madier, qui devait être emprisonnée à son tour deux ans plus tard) est dans un état digne de compassion, ainsi que ses propres enfants qui ont senti ce coup plus qu'il n'est nécessaire à leur âge » (Paulin avait alors sept ans).

Nous savons peu de chose sur la jeunesse de Paulin, et nous ignorons notamment s'il a suivi son père en exil à Barcelone. Après des études de droit à Grenoble, puis à Strasbourg, il a été successivement avocat à Strasbourg, auditeur au Conseil d'État en 1810, chargé en 1811 d'une inspection générale extraordinaire des Droits Réunis dans les départements méridionaux, et enfin, c'est la période qui nous intéresse, conseiller à la Cour Impériale de Nîmes en 1813. Il avait à peine vingt-huit ans. Cet âge peut surprendre, mais n'oublions pas que les généraux d'Empire n'étaient pas plus âgés. En sa qualité de conseiller, il eut à présider les Cours d'assises du Gard et du Vaucluse, et ne tarda pas à être confronté aux troubles graves qui agitèrent le midi, Nîmes, notamment, troubles connus sous le nom de *Terreur Blanche*.

Si la première restauration en 1814 s'était déroulée dans un calme relatif, il n'en fut pas de même pour la seconde restauration en 1815, après l'intermède des Cent jours. La seconde restauration marque le début du rôle politique joué à Nîmes par le Conseiller Madier de Montjau.

En effet, dans le but d'éviter tout incident, la passation des pouvoirs militaires entre l'Armée Impériale commandée à Nîmes par le général Gilly et la petite armée royale cantonnée à Beaucaire sous les ordres de M. de Bernis, désigné par le duc d'Angoulême, avait fait l'objet d'un accord écrit aux termes duquel il était convenu que le Commissaire de l'Empereur céderait sa place au Commissaire du Roi dès l'annonce officielle du rétablissement de Louis XVIII. Jusque là, les deux pouvoirs s'assuraient réciproquement de ne pas s'affronter, et, « Si on s'y trouvait obligé, on s'avertirait ».

Madier de Montjau a pris une part active aux négociations qui ont abouti à cet accord. C'est lui qui, le 6 juillet, avec un conseiller municipal de Nîmes, est allé à Beaucaire porter à de Bernis l'adhésion du général Gilly à la suspension d'armes.

Louis XVIII entra à Paris le 8 juillet ; la nouvelle parvint à Nîmes dans la nuit du 14 au 15 juillet. Le 15 juillet au matin, le général Gilly se retirait dans sa propriété de La Vernède à Aramon. Cet accord, et la présence à la tête de la municipalité de Nîmes du baron Guillaume Daunant, protestant unanimement

respecté, auraient dû éviter tout débordement. Il n'en fut pas ainsi, et pendant plusieurs mois, de la mi-juillet à fin novembre 1815, Nîmes et sa région furent le théâtre de troubles graves, dont les républicains, les bonapartistes et les protestants (cette dernière catégorie se confondant le plus souvent avec les deux autres) furent les victimes. Il serait trop long d'entrer dans le détail de ces événements, où se sont tristement illustrés des hommes tels que Servant, Truphemy, Jacques Dupont dit Trestaillon et Graffan dit Quatremaillon.

Ces troubles, ont débuté le 18 juillet au matin, lorsque, conformément aux accords conclus, les soldats de l'ex-armée impériale sont sortis désarmés de leurs casernes. Pris à partie par une foule surexcitée, la Rafataille, ils ont été attaqués à coups de fusil, de fourches et de bâtons. Il y eut plusieurs morts et de nombreux blessés. La ville est abandonnée à la populace qui tue, arrête, incendie et pille les maisons des bonapartistes et des protestants, lesquels le plus souvent ont eu le temps de se réfugier dans les villages protestants autour de Nîmes ou dans les Cévennes. La ville d'Uzès sera en particulier le théâtre d'une série de meurtres commis par une bande dirigée par Quatremaillon.

Le gouvernement finit par réagir. Pour restaurer l'autorité de l'Etat, Louis XVIII fait appel au duc d'Angoulême qui vient à Nîmes le 5 novembre, puis le 17 pour donner aux autorités locales des consignes de fermeté. Le préfet du Gard, le marquis d'Arbaud-Jouques, trop complaisant à l'égard des émeutiers, est finalement relevé de ses fonctions. Un des derniers incidents graves a lieu le 12 novembre à Nîmes lorsque Boissin blesse grièvement d'un coup de feu le général Lagarde qui, en exécution des instructions données par le duc d'Angoulême, intervenait pour assurer la réouverture du Grand Temple que, par prudence, le Consistoire avait fait fermer depuis la mi-juillet. Madier a estimé lui-même à 85 le nombre des personnes qui avaient été tuées au cours de ce dernier semestre 1815, principalement à Nîmes et à Uzès – non compris les malheureux soldats du 13^e de ligne – et à plusieurs centaines le nombre d'arrestations et de pillages.

Quel a été pendant ces quelques mois le comportement du Conseiller Madier, catholique, très attaché à la monarchie, mais qui avait épousé une protestante nimoise, Adeline de Pelet, et qui, en sa qualité de magistrat, plaçait le respect de la légalité au-dessus de ses convictions personnelles ?

Dans un premier temps, aux côtés du maire, le baron Daunant, il va essayer de calmer les émeutiers. Puis, se sentant menacé, il se réfugie dans les Cévennes, probablement dans la famille de sa femme. Au bout de deux mois, il revient à Nîmes, rappelé par ses chefs.

En arrivant à Nîmes, il nous raconte en ces termes la scène à laquelle il a assisté : « Je vis, en plein jour, une femme protestante, dépouillée de tous ses vêtements, promenée autour des boulevards de la ville. Deux fourches de bois, arrêtées sous les aisselles par deux hommes, soutenaient la victime dans sa marche. Elle était frappée de distance en distance, et ses cris étaient étouffés par les cris de "Vive le Roi" ».

Scandalisé, Madier se rend dans une agitation extrême chez le Premier Président pour clamer son indignation et lui déclarer qu'il ne veut plus rendre la justice dans une ville où de pareils faits sont tolérés. C'est finalement son père, à qui il va demander conseil, qui le décidera à rester à son poste.

Avec le Procureur Général Cavalier, il déploie ses efforts pour faire libérer, malgré l'opposition du Préfet, les nombreux protestants emprisonnés sans aucun mandat régulier. Peu à peu le calme revient et les principaux responsables des troubles seront enfin arrêtés et poursuivis, mais ils vont pour la plupart, bénéficier d'acquittements scandaleux.

Par exemple, Boissin, qui avait grièvement blessé le général Lagarde, renvoyé devant la Cour d'Assises d'Arles, sera acquitté par cette juridiction au motif qu'il avait agi en état de légitime défense, le général l'ayant frappé du plat de son sabre.

Madier de Montjau, appelé à présider les Cours d'Assises du Gard et de Vaucluse, est gravement affecté par ces verdicts scandaleux. Pour chaque affaire, il adresse au Garde des Sceaux un rapport dans lequel il dénonce les méthodes de constitution du jury et les réactions des jurés favorables aux accusés.

Il ne supporte pas que les protestants soient provoqués pendant les audiences. Il interrompt au cours d'une audience la lecture d'un pamphlet accusant le Tribunal du Vigan de n'avoir été animé que par l'esprit de secte parce qu'il comprenait des magistrats protestants. Sur sa menace d'abandonner l'audience, l'avocat doit interrompre sa lecture. Une autre fois, il fait suspendre l'audience afin d'obtenir des excuses publiques du défenseur qui s'était laissé aller à provoquer et insulter les protestants. Au cours d'une audience, il quitte son siège, suffoquant d'indignation, quand il voit que Truphemy va lever la main pour prêter serment en qualité de témoin dans ce palais sur les marches duquel il avait, au début de la Terreur Blanche le 2 août, égorgé le capitaine Bourillon : « Je n'ai pas voulu, dit-il, le voir en présence de magistrats pour prêter un serment sacrilège, lever sa main encore fumante de sang ».

Le temps passe, les passions paraissent s'apaiser. La dissolution de la Chambre Introuvable, le gouvernement libéral de Decazes, le retrait du commandement de la Garde Nationale des mains du comte d'Artois, amènent une certaine détente.

La croix de chevalier de la Légion d'honneur vient, en 1818, récompenser Madier de Montjau pour son attitude courageuse.

Le 23 mars 1819, le Garde des Sceaux Serre prononce un discours célèbre qui vient reconforter Madier. Il dénonce à son tour les odieux acquittements de Trestaillon, Boissin, Truphemy : « Le scandale, dit-il, est dans le crime, jamais il ne peut être dans le cri du sang injustement versé ».

Dans le même sens on peut lire, le 15 août 1819 dans le *Courrier*, journal semi-officiel, à propos de Madier : « Cet homme, dont la voix courageuse s'est fait entendre, presque seule, dans ces moments déplorables où Nîmes ne semblait renfermer que des assassins et des victimes. Ce magistrat qui a su s'exposer alors, sans espérance de succès et seulement pour faire son devoir ».

Mais l'année suivante, le climat politique change brusquement. Le 13 février 1820, le duc de Berry est assassiné par Louvel, à la sortie de l'Opéra. Les ultras font, comme l'écrira Sainte-Beuve, « invasion dans le pouvoir ». Ils obtiennent le départ

de Decazes, qu'ils accusent d'être le complice moral de Louvel « Son pied, dira Chateaubriand, lui glissa dans le sang ».

A Nîmes, Trestailon qui s'était enfui après le discours de Serre, revient triomphant ; pendant les trois jours qui suivent, l'agitation renaît dans la ville. Les ultras se manifestent bruyamment et l'on peut craindre le renouvellement de troubles semblables à ceux de 1815.

C'est à ce moment-là que Madier de Montjau va adresser, le 23 mars 1820, à la Chambre des Députés, une pétition qui eut un grand retentissement. Il vient en effet de prendre connaissance de documents secrets qui le bouleversent et qu'il estime de son devoir de révéler. Un de ses amis qui, a-t-on avancé, entretenait des relations privilégiées avec la sœur d'un des chefs de la réaction, l'aurait informé que des événements graves se préparaient, et que sa vie était en danger.

On lui montre deux circulaires accompagnées de lettres missives qui révèlent le nom de leur auteur ; mais au préalable on exige que Madier de Montjau prête le serment de ne jamais, en aucun cas, révéler ni le nom du rédacteur des circulaires, ni ceux des personnes qui allaient lui en donner communication.

La première de ces circulaires, portant le n° 34, était parvenue à Nîmes le 18 février 1820, le lendemain du jour où la nouvelle de l'assassinat du duc de Berry avait été connue dans le Gard. On pouvait y lire notamment : « Ne soyez ni surpris ni effrayés, quoique l'attentat du 13 n'ait pas amené sur le champ la chute du favori (Decazes) ; agissez comme s'il était déjà renversé, nous l'arracherons de ce poste si l'on ne consent pas à l'en bannir. En attendant, organisez-vous, les ordres et l'argent ne vous manqueront pas. »

La deuxième circulaire, n° 35, qui avait été adressée après la démission de Decazes, donne les ordres suivants : « Nous vous recommandons le calme et la réserve. Nous venons de remporter un avantage décisif en faisant chasser Decazes. De grands services peuvent nous être rendus par le nouveau ministère ; il faut donc se garder de lui montrer des sentiments hostiles. Il faut que nos adresses soient nombreuses ; faites-en jusque dans les hameaux ; les doctrines libérales doivent être anéanties ».

De telles circulaires ne pouvaient émaner que du parti ultraroyaliste qui avait pour chef le Comte d'Artois, le propre frère du Roi, futur Charles X. Ce mouvement était connu sous la désignation Pavillon de Marsan, l'aile du Louvre affectée à la résidence du Prince. Le petit groupe d'hommes de confiance qui le conseillaient, le baron de Vitrolles, le comte de Bruges, Jules de Polignac, formaient le Cabinet Vert, le vert était la couleur de Monsieur, frère du Roi.

Le comte d'Artois, qui avait été pendant plusieurs années le Colonel général des Gardes nationales de tout le royaume, en avait désigné tous les officiers. Ces officiers en avaient profité pour éliminer de la milice tous ceux qui étaient contraires à leurs idées, et en faire une véritable armée intérieure au service du Prince. Une bonne partie du clergé était favorable aux idées de Monsieur.

Enfin, la société secrète des Chevaliers de la Foi, créée pour combattre l'Empire, et à peu près mise en sommeil sous la première restauration, avait retrouvé une activité nouvelle au second retour du Roi, pour combattre les menées orléanistes.

A la Chambre des députés, la cohésion du parti Ultra était remarquable. Elle était l'œuvre des Chevaliers de la Foi. La tactique y était arrêtée en secret. Le chef parlementaire du parti était le comte Joseph de Villèle, ancien maire de Toulouse et futur ministre. Ses leaders portaient des noms prestigieux : Chateaubriand, Mathieu de Montmorency, Jules de Polignac. Ces deux derniers étaient comme Villèle, membres du Conseil supérieur des Chevaliers de la Foi.

C'est contre ces personnages que Madier de Montjau allait imprudemment se dresser avec éclat. Ayant pris connaissance des deux circulaires n° 34 et 35, laissant présager des événements graves, il crut de son devoir d'alerter le pouvoir politique et par là-même l'opinion publique. Au lieu de rédiger un rapport destiné au Garde des Sceaux, craignant sans doute qu'un tel rapport, comme les précédents, soit sans effet, et se prévalant d'un droit qu'il estimait tenir de la Charte, il adressa le 23 mars 1820 à la Chambre des députés une pétition signée de lui seul, dans laquelle il dénonçait le gouvernement occulte qui se préparait à renverser le pouvoir en place.

Il conjure les ministres de prévenir de sanglantes catastrophes en ne laissant pas un seul jour Nîmes sans une garnison forte et inaccessible à l'esprit de parti. « La tranquillité règne encore, dit-il, mais la rage d'un côté et le désespoir de l'autre possèdent les esprits. Le calme règne mais les partis s'observent en frémissant. » Il signale avec amertume que la redoutable influence des hommes de 1815 s'exerce même sur les tribunaux ; il rappelle en gémissant l'impunité des assassins, des auteurs des massacres de 1815 et réclame que les coupables de tant d'excès soient livrés à la justice, comme, l'année précédente, avait promis de le faire le Garde des Sceaux. Il demande avec insistance le désarmement de la garde nationale et enfin, et surtout, il dévoile tout ce qu'il a appris sur la constitution d'un gouvernement occulte, en faisant état des circulaires mises sous ses yeux, mais sans en indiquer les auteurs.

Cette pétition vient en discussion devant la Chambre des députés le 25 avril 1820 sur un rapport favorable de Jay. Combattue par des hommes sincèrement constitutionnels, tels que Pasquier l'Aîné et le comte Siméon, elle sera par contre appuyée par MM. Saulnier, Saint-Aulaire et Devaux. « Je dois à la justice, s'écrit Saint-Aulaire, député du Gard, de déclarer que le pétitionnaire est un homme de sens, d'honneur et de courage. Il possède à un degré éminent toutes les qualités qui font l'honnête homme et le bon citoyen ».

Saint-Aulaire reproche au cabinet sa coupable indulgence. Les ministres protestèrent de leur résolution de tenir d'une main ferme la balance de la justice et de protéger également tous les citoyens en faisant ressortir le caractère un peu vague des révélations du pétitionnaire. Les propositions de Devaux et de Benjamin Constant de lire la pétition à la tribune, de l'imprimer et de la diffuser sont rejetées. La Chambre vote le renvoi de la pétition au Conseil des ministres. On accusa aussitôt Madier d'avoir cherché le scandale et la popularité en s'adressant à la Chambre plutôt qu'à ses supérieurs.

La réaction ne se fit pas attendre. Par lettre du 19 avril, le comte de Portalis, pair de France, sous-secrétaire d'Etat à la Justice, demanda à Madier pour quel motif, ayant certaine-

ment en sa possession des pièces attestant des faits graves propres à troubler l'ordre public, il n'avait pas dénoncé ces faits au Ministère public. Il lui ordonnait de les déposer entre les mains du Procureur Général et l'informait que les ordres seraient donnés pour que soit ouverte une information exacte et sévère. Sûr de son bon droit, Madier répond à Portalis avec une belle insolence. Il écrit notamment : « Je ne dois pas compromettre mes preuves dans une lutte insensée contre une faction qui sera plus puissante que la justice tant que les ministres la protégeront. Je ne dois pas faire partager les dangers qui me menacent aux citoyens qui m'ont révélé les circulaires. » Il rappelle encore une fois, avec véhémence, le scandale de l'impunité des assassins, et pour clôturer le tout et aggraver singulièrement son cas, il déclare à son ministre qu'il va publier et imprimer les rapports qu'il a adressés au gouvernement après les Assises qu'il a présidées en 1819, et termine par ces mots : « L'opinion publique jugera ». Trois jours après cette lettre, datée du 12 mai 1820, Madier de Montjau récidive en adressant, toujours en son nom personnel, à la Chambre des députés, une nouvelle pétition qu'il publiera comme la précédente, et commençant par cette phrase lapidaire : « Lorsque l'orateur romain eut découvert et dénoncé la conspiration de Catilina, il en poursuivit les auteurs sans se laisser effrayer par leur nombre et par leur puissance. »

Ces pétitions rendues publiques sont sévèrement critiquées par la presse. Madier est traité de magistrat factieux, de magistrat pétitionnaire, de tribun dévoré de la soif de célébrité, par des journaux tels que *La Quotidienne*, *La Gazette de France*, *Le Journal des débats*. Les poursuites disciplinaires sont engagées contre Madier de Montjau. Malade, interrogé à son domicile le 9 juin 1820, invité à s'expliquer sur les fameuses circulaires, il se contente de rappeler le serment qu'il avait prêté avant d'en prendre connaissance, lui interdisant de révéler en aucun cas ni les auteurs, ni ceux qui les lui avaient montrés. Il est cité à comparaître le 28 novembre devant la Cour de cassation. Bien qu'accablé par la mesure qui le frappe, Madier de Montjau ne s'empresse pas moins de publier, ainsi qu'il l'avait annoncé, les rapports concernant les affaires por-

tées aux Assises qu'il a présidées et dans lesquels il déplore amèrement les scandaleux acquittements prononcés par le jury. Cette nouvelle faute ne manquera pas d'être retenue par la Cour de cassation lorsqu'il comparaitra devant elle.

Entre-temps, le Garde des Sceaux Serre avait été anobli. En échange du titre de comte, il a renié son passé, oublié son discours fameux de 1819, jeté au vent ses opinions libérales. L'ancien protecteur de Madier de Montjau va devenir son accusateur. Ayant voulu choisir son défenseur, Madier reçoit du Garde des Sceaux la réponse suivante : « Si vous ne vous sentez pas capable d'assurer vous-même votre défense, c'est que vous n'êtes pas capable d'assumer votre magistrature ». Il est alors contraint de présenter une requête à la Cour de cassation pour se voir autorisé à se faire assister d'un ou plusieurs conseils. Réponse lui est faite que sa requête ne sera examinée que le jour de l'audience, immédiatement avant l'ouverture des débats sur le fond des poursuites.

Accompagné de son père, Madier de Montjau se présente le 28 novembre devant la Cour de cassation, toutes chambres réunies, présidée par le Garde des Sceaux de Serre. La Cour commence par examiner la requête de Madier de Montjau, et sans désespérer, après délibération en chambre du Conseil elle rend l'arrêt suivant :

« Attendu que le sieur Madier de Montjau a été cité pour donner des explications sur les faits qui lui sont personnels et sur lesquels lui seul peut et doit fournir ses réponses et sa défense ; qu'il ne s'agit pas d'une instruction ni d'un débat sur un crime ou un délit ; qu'il s'agit de l'exercice de la juridiction de discipline par des magistrats supérieurs ; que dans l'exercice de cette juridiction le magistrat cité a toujours présenté sa défense par lui-même verbalement ou par écrit et qu'en persistant dans cet usage, constamment observé, la Cour conserve d'ailleurs à ce magistrat tous les moyens de défense légitimes ; déclare qu'il n'y a lieu d'autoriser le sieur Madier de Montjau à être assisté par un avocat ». Il va sans dire que cette jurisprudence surprenante n'a pas eu de lendemain et que la présence d'un défenseur est toujours admise dans les poursuites disciplinaires.

Aussitôt après le prononcé de cet arrêt, la Cour a entendu le rapport de l'affaire, et le Président a procédé à l'interrogatoire de Madier de Montjau, son père étant toujours présent. Puis c'est le réquisitoire du Procureur Général, qui peut être résumé ainsi : la dénonciation de Madier de Montjau porte sur trois chefs importants : impunité des assassinats commis en 1815 dans le département du Gard ; organisation secrète de la Garde nationale à Nimes, au mépris de l'ordonnance royale de juillet 1818 ; existence d'un gouvernement occulte, indépendant de l'autorité du roi, agissant contre sa volonté.

« Si ces faits sont vrais, s'écrie le procureur général, M. Madier en doit la preuve, toutes les subtilités, tous les serments, toutes les conditions systématiques ne peuvent rien contre un devoir sacré. » Puis, abordant le premier chef de la dénonciation, le ministère public rend longuement compte des efforts de l'autorité pour obtenir la punition des assassinats du Midi. Au sujet de la réorganisation de la garde nationale, il rappelle que Madier de Montjau, interpellé d'en fournir la preuve, s'était borné à déclarer qu'elle était de notoriété publique à Nimes. En ce qui concerne l'existence d'un gouvernement occulte, le procureur général fait sentir d'abord la gravité d'une telle dénonciation, puis il fait ressortir ce que le silence obstiné de Madier de Montjau sur l'origine des circulaires avait de contraire à la loi et à l'ordre public qui commandent au citoyen. « Un magistrat, dit-il, qui s'enfonce dans de ténébreuses confidences, qui jure comme jurent les conspirateurs, n'est pas lié par son serment ». En terminant, le procureur général prouve combien Madier de Montjau a aggravé ses torts, en livrant à la publicité le texte de ses pétitions et notamment celui de ses rapports adressés au ministère de la Justice en sa qualité de président de Cour d'assises. « Que M. Madier; clame-t-il, accuse devant la France entière tel et tel jury nommé, tels et tels jurés, assez clairement désignés, d'avoir menti à leur conscience, d'avoir laissé crier le sang des victimes, c'est une diffamation qui n'a pas d'exemple. »

Après une suspension d'audience, le parole est donnée au conseiller Madier de Montjau pour sa défense. Il va consacrer essentiellement sa plaidoirie à justifier le serment de silence

qu'il avait prêté au sujet des circulaires, paraissant ainsi passer condamnation pour les autres griefs dont il fait l'objet, à savoir la publicité qu'il avait donné à ses rapports. « Mais, me dit-on, s'écrie Madier de Montjau, vous ne deviez pas promettre ce secret, vous ne deviez pas prêter serment de le garder... Je l'ai déjà dit, il me fallait opter pour une révélation en partie conditionnelle ou un silence absolu. En acceptant la condition, j'obtenais le droit de porter le fait principal à la connaissance du gouvernement. Sans doute, je ne faisais pas connaître les criminels, mais je faisais connaître le crime. Quel est le citoyen qui, entendant dire que le roi serait assassiné tel jour s'il allait à tel spectacle ne s'empresserait pas d'accueillir une telle révélation, lors même qu'elle serait accompagnée de restrictions sur le nom du criminel ou sur les preuves matérielles du crime ? Il s'empresserait d'écrire comme autrefois le sénat romain à Pyrrhus : *Tu, nisi caveas, jacebis*. Le roi serait averti, l'attentat serait prévenu, le crime ne serait pas puni peut-être, mais l'Etat serait-il moins sauvé ? ».

« Qu'on me dise à présent que mon serment a été nul, que la conscience doit se taire en présence de la raison d'Etat. Je répons que je n'admets point de semblables capitulations. Je n'aime point à lutter avec ma tête contre mon cœur, je n'aime pas à établir de combat entre la dialectique et l'honneur. Quand je sais ma parole engagée, quand j'ai promis surtout sur la foi du serment, je ne sais point me dégager de mes promesses par des restrictions mentales ou des distinctions jésuitiques. » Et Madier de Montjau termine ainsi : « Voilà ma cause, vous pouvez désormais me juger. Votre arrêt fera connaître si les principes ont changé avec le temps et si un magistrat de Cour souveraine a pu encourir votre censure parce qu'il aurait pensé qu'il était de son honneur de tenir sa parole et de garder ses serments ! »

Deux jours plus tard, le 30 novembre, la Cour de cassation rend son arrêt. Elle commence par rappeler les faits reprochés à Madier et son refus persistant d'en dénoncer les auteurs.

« Attendu, dit-elle, qu'il a allégué le serment prétendu par lui prêté pour justifier son refus de les faire connaître à la justice, mais qu'un serment prêté hors la nécessité de fonctions

civiles et religieuses ne pouvait être un motif légitime de refuser à la Justice des révélations qu'elle requérait dans l'intérêt de la Société ; que le refus de répondre fait par le sieur Madier a donc été une infraction à la loi, une désobéissance à la Justice, et que, si dans l'erreur de sa conscience, il croyait que le serment qu'il dit avoir prêté devait avoir pour lui plus d'autorité que la volonté de la loi et l'intérêt de la chose publique, il devait s'abstenir de publier les crimes dont il voulait ensuite refuser de produire les preuves, en même temps qu'il affirmait les avoir en main ;

« Que sa conduite est d'autant plus répréhensible que son caractère de magistrat en rendait l'exemple plus dangereux : qu'il en a aggravé les torts depuis la citation qui lui a été donnée pour comparaître devant la Cour, par la publication d'écrits propres à entretenir la méfiance et les haines parmi les citoyens et par la publication des rapports faits en sa qualité de président de la Cour d'assises au chef de la justice à qui seul appartenait de juger s'il devait être publiés ou demeurer secrets ;

« Que par tous ces faits le sieur Madier a manqué essentiellement aux devoirs que lui imposaient la dignité de ses fonctions et gravement compromis celle de la Cour dont il est membre ;

« Par ces motifs, la Cour censure avec réprimande le sieur Madier. »

Cette sentence, conforme aux réquisitions du procureur général, avait été rendue après trois heures et demie de délibération. Elle était en définitive très modérée, son seul effet pratique était la privation de traitement pendant un mois. Madier, et c'était l'essentiel, conservait son poste de conseiller à la Cour de Nîmes. L'arrêt de condamnation est muet sur la dénonciation de Madier de Montjau touchant l'impunité des assassins de 1815 dans le département du Gard, premier grief retenu par le ministère public. Cette impunité était l'évidence même et le Garde des Sceaux qui présidait les débats, puis la délibération, ne pouvait, malgré tout, avoir complètement oublié son retentissant discours du 23 mars 1819, flétrissant avec indignation

l'impunité des Trestaillon, Truphémey et Boissin. Après son procès, Madier revint à Nîmes pour exercer ses fonctions de Conseiller à la Cour royale.

En juin 1830, il entame une carrière politique en se présentant à la députation à Castelnaudary. Il fut alors élu sous la bannière libérale. Son royalisme s'était passablement altéré dans ses luttes contre le gouvernement occulte dont le chef présumé, le comte d'Artois, avait accédé légalement au pouvoir sous le nom de Charles X, au décès de son frère, en 1824.

Partisan enthousiaste de la Monarchie de Juillet, Madier reçut immédiatement sa récompense, en étant nommé Procureur général à Lyon, en 1830, et l'année suivante conseiller à la Cour de cassation.

Il fut l'un des trois commissaires du gouvernement désignés pour soutenir l'accusation contre les anciens ministres de Charles X.

Après la Révolution de 1848, il donna avec éclat sa démission de la Cour de cassation pour protester contre certaines mesures du gouvernement provisoire qui portaient atteinte à l'inamovibilité et donc à l'indépendance des magistrats. Parallèlement, il a poursuivi sa carrière politique en se présentant en 1831 à la députation à Largentière. Il fut élu à quelques voix de majorité seulement. Ses adversaires firent observer, non sans raison, qu'il devait cette élection à son beau-frère de Pelet, sous-préfet de Largentière, qui avait usé en sa faveur des pouvoirs de l'administration alors toute puissante. Il fut réélu dans cette circonscription jusqu'en 1837. Déçu par Louis-Philippe, ou peut être vexé de n'avoir pas fait une carrière politique plus brillante, Madier de Montjau se retourna vers le Parti légitimiste et qualifia la monarchie de Juillet d'épouvantable abus de pouvoir.

Installé à Paris, il participa en 1846 à la fondation de *l'Esprit Public*, organe de l'opposition légitimiste. Il fréquentait assidûment la salle de rédaction de ce journal où il rencontrait de Pontmartin, qui dans les « Souvenirs d'un mélomane » a tracé de lui un portrait savoureux :

« Il était d'une taille gigantesque – six pieds pour le moins – d'une maigreur de squelette, d'une pâleur sépulcrale, qu'ani-

maient la vivacité de ses yeux et le jeu de sa physionomie méridionale. Son geste et sa pantomime désordonnée ajoutaient encore à l'effet de sa longue taille. Il parlait avec une véhémence inouïe, en élevant au-dessus de sa tête ses bras immenses. Sa spécialité consistait à exprimer à tout propos son repentir sur la part qu'il avait ou croyait avoir prise à la Révolution de Juillet, à maudire la République, à appeler de tous ses vœux la Monarchie légitime s'appuyant sur la réconciliation des deux branches de la maison de Bourbon, et à nous apporter le bulletin de la santé de la pieuse reine des Belges, celle-ci, épouse du premier roi des Belges, Léopold I^{er}, était une princesse française, Louise-Marie d'Orléans, la fille aînée du roi Louis-Philippe ». De Pontmartin poursuit :

« Cet homme étrange, fougueux comme à vingt ans, délabré comme un octogénaire, a la fois très sincère et un peu grotesque dans l'expression de ses remords et de son royalisme complexe, avait fini par nous intéresser et nous divertir. Il était en outre, très liant, assez bavard, un peu *toqué*. A la fin des repas qu'il prenait souvent avec les jeunes journalistes, Madier de Montjau vidait gravement son verre, puis se levait comme pour porter un toast, et s'écriait d'une voix de stentor : "Je demande pardon à Dieu et aux hommes d'avoir contribué à la Révolution de Juillet". Il ajoutait, parfois : "Heureusement, on a de meilleures nouvelles de la pieuse reine des Belges". »

Pontmartin relate plus loin une scène tragi-comique au cours d'une représentation au Théâtre Italien. Après un repas particulièrement arrosé, l'équipe de rédaction de *l'Opinion Publique* prenait place dans la salle de théâtre. Je laisse à nouveau la parole à Pontmartin :

« Tout à coup, je vis se dresser près de moi une gigantesque figure, grandie encore par deux bras levés vers le lustre avec des mouvements télégraphiques. Cette figure fantastique, spectrale, abracadabrante, avait une large bouche, et de cette bouche sortirent ces paroles accentuées avec une vigueur capable de couvrir un orchestre :

- Je demande pardon à Dieu et aux hommes d'avoir contribué à la Révolution de Juillet... heureusement, les nouvelles de sa Majesté la reine des Belges sont meilleures ! »

Jugez de l'effet de cette diversion imprévue, en ce moment suprême d'extase dramatique et musicale. Dans la salle, ce fut une stupeur qui se traduisit, chez les mélomanes, en cris de fureur, chez les spectateurs blasés, en éclats de rire. Sur la scène, Lablache et Ronconi, artistes de l'âge héroïque, aguerris à tous les feux de la rampe, ne sourcillèrent pas, mais la pauvre débutante qui tenait le rôle de Ninette, se trouva mal, et tomba dans les bras du bailli, fort étonné de sa bonne chance. On se hâta de baisser le rideau, pas assez vite pourtant pour nous empêcher de voir un gros chat, le chat de la concierge du théâtre, qui passa majestueusement devant le trou du souffleur, comme pour aggraver la catastrophe.

Madier-Montjau ne se consolait pas d'avoir été un des 219 députés qui avaient voté le 7 août 1830 le bannissement de la famille royale. Travaillé par le remords, il exprimait publiquement son regret à toute occasion. Le 3 août 1849, il écrivait à la revue *Le Mémorial Bordelais* :

« Lorsque mes 218 complices du 7 août commirent avec moi la folie criminelle de violer l'inviolabilité du pouvoir irresponsable, de proscrire un innocent âgé de dix ans et de refuser la salutaire expiation à laquelle Charles X et ses fils offrirent de se condamner, ce jour-là, messieurs, mes mains et celles de ces hommes du 7 août amassèrent un déluge de maux que Février vint faire crever sur notre pauvre patrie et sur le monde. La responsabilité en pèsera toujours sur notre tête... »

En octobre 1851, à l'occasion de la mort de la duchesse d'Angoulême, Madier-Montjau écrivit au comte de Chambord la lettre suivante :

« Monseigneur,

J'ose mettre à vos pieds l'hommage de ma profonde condoléance : je l'ose, parce que V.A.R. possède une générosité toute divine. Mes pleurs sont bien différents des vôtres, Monseigneur : ils sont mêlés à un remords cuisant. Ce remords, il est ravivé en ce moment par la pensée déchirante que sainte Marie-Thérèse de France est la troisième personne royale dont mon funeste vote a fait finir les jours loin du pays actuel. Daignez, Monseigneur, oh ! daignez me continuer votre clémence et vos bontés. Mon âme a grand besoin de ce réconfort miséri-

cordieux pour pouvoir résister au poids de cette effrayante responsabilité. Je suis plus que jamais,

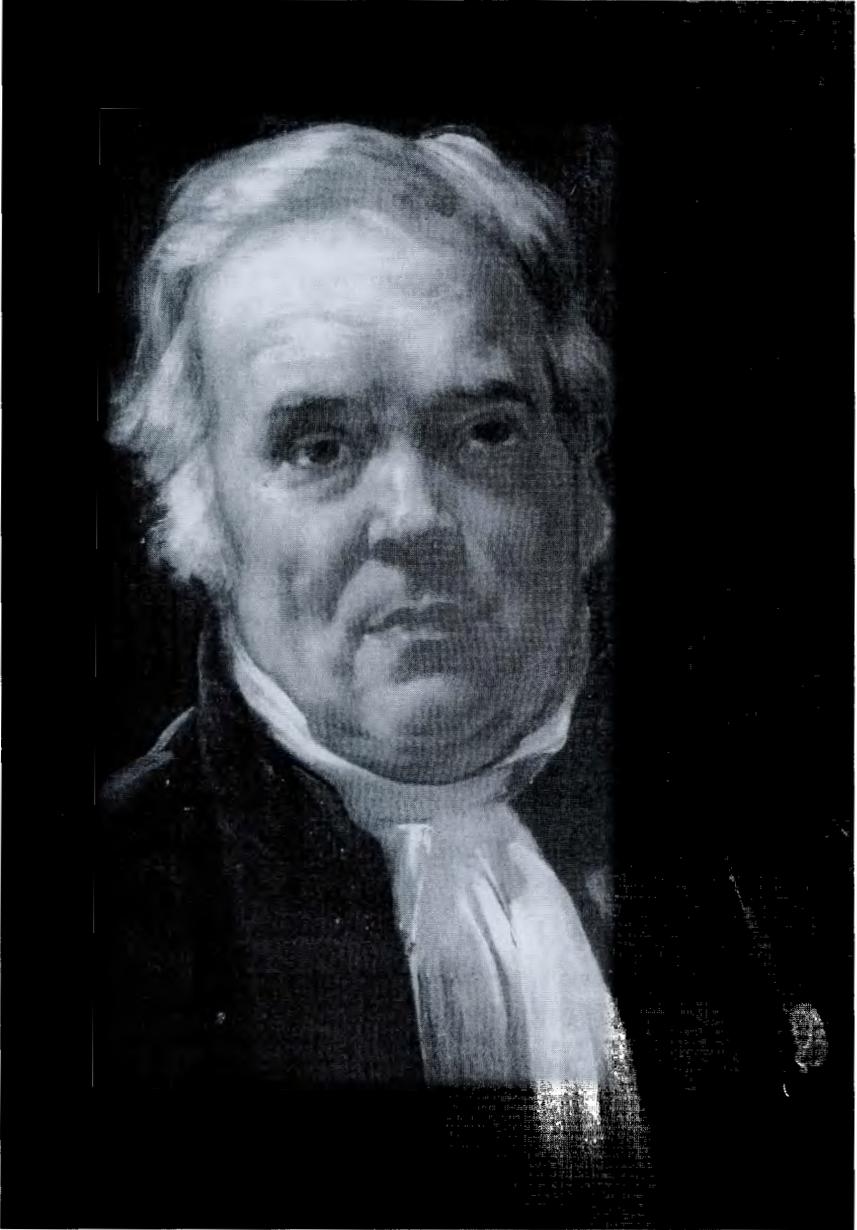
Monseigneur,
De Votre Altesse Royale,
Le très respectueux, très dévoué et très repentant serviteur,

Madier de Montjau,
L'un des 219 du 7 août 1830. »

L'âge, on le voit, n'avait fait qu'accentuer le caractère exalté du personnage qui transparaît à travers tous ses écrits. La diffusion imprudente et critiquable de sa pétition et de ses rapports lui a valu les ennuis judiciaires que l'on connaît. Ce caractère excessif, prompt à s'indigner, qui lui interdisait toute compromission, l'a certainement empêché d'accéder à d'importantes fonctions politiques que sa double qualité de magistrat et de député lui permettait de briguer.

Madier de Montjau vécut ses dernières années reclus dans une petite maison de campagne aux Prés-Saint-Gervais. L'exaltation décrite par Pontmartin s'était aggravée au point d'altérer ses facultés mentales. Il s'éteignit en mai 1865 à l'âge de 80 ans. Alors que son catholicisme était connu de tous, ses deux fils organisèrent des obsèques purement civiles, ce qui à l'époque faisait scandale. Il faut dire que son fils aîné, Noël-François-Alfred, né à Nîmes en 1814, avocat à Paris, spécialiste des causes politiques, député de la Saône, puis sénateur de la Drôme, exilé après le coup d'Etat du 2 décembre, était un ardent républicain et un anticlérical militant.

Il n'était pas inintéressant de rappeler la mémoire de ce magistrat qui a joué, dans une période agitée de notre histoire, un rôle important à Nîmes d'abord, et au plan national ensuite. Les caricatures que Daumier lui a consacrées sont là pour témoigner de la notoriété qui a été la sienne.



Noël-Joseph Madier de Montjau
(tableau peint par Horace Vernet)

BIBLIOGRAPHIE :

Recueil de documents relatifs au procès Madier de Montjau, Bibliothèque du Carré d'Art, Nîmes.

Réflexions sur le patrimoine de Madier, *idem*.

MADIER DE MONTJAU, *Du gouvernement occulte*, *idem*.

HILAIRE (Jean-Claude), « Madier de Montjau, député de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg », *Revue de Villeneuve-de-Berg*, 1998.

HÉRAIL-GILLY (Christian), *Terreur rouge, Terreur blanche dans le Midi*, éd. Lacour, Nîmes.

LE FOYER (Jean), *Daumier au Palais de justice*, éd. La Colombe, 1958.

FRANCUS (docteur), « Voyage au Bourg-Saint-Andéol », *Le Patriote*, Privas, 1886.

DE PONTMARTIN, *Souvenirs d'un vieux mélomane*.

Le Charivari, 10 mars 1883.

La Caricature, 8 mars 1832.

*CHARLES-LOUIS CLÉRISSEAU, THOMAS JEFFERSON
ET NIMES*

par Christiane LASSALLE
membre résidant

Il peut sembler difficile de comparer un artiste autodidacte, fantaisiste, irréaliste et contestataire, avec un futur président des États-Unis, d'une grande culture, raffiné, réfléchi et méthodique.

Pourtant, Clérisseau et Jefferson ont eu en commun, outre une longévité importante (99 et 83 ans), une passion sincère pour l'Antiquité classique, ainsi qu'en témoigne l'abondance de traités d'architecture de leur bibliothèque ⁽¹⁾. Clérisseau, après un séjour de dix-neuf ans en Italie, jouissait de la réputation d'un spécialiste de l'Antiquité romaine. Tous deux séjournèrent à Nîmes : Clérisseau de la fin de 1767 à février 1768 et Jefferson, vingt ans plus tard, du 19 au 24 mars et le 10 mai 1787 pour en repartir le lendemain ; ils se rendirent tous deux dans la maison de Jean-François Séguier, l'un pour y chercher de l'aide pour sa publication, le second pour visiter le musée, alors dirigé, depuis la mort de Séguier en 1784, par les membres de l'Académie royale de Nîmes. Enfin, ils furent tous deux, en 1801, membres de l'Institut de France, Clérisseau dans la classe des architectes, et Jefferson dans celle des Sciences morales et politiques.

C'est à Paris qu'ils firent connaissance, en 1785, car Jefferson cherchait un architecte pour la construction du Capitole de Richmond ⁽²⁾.

I - Charles-Louis Clérisseau (1721-1820)

a - Son séjour à Rome (1749-1767)

Peu de documents concernent la formation d'architecte de Clérisseau : nous savons seulement qu'élève de Boffrand à l'Académie royale d'architecture il remporta en 1747 le prix d'architecture qui lui permit de séjourner à l'Académie de France à Rome, où il arriva en juin 1749 ⁽³⁾.

En ce milieu du XVIII^e siècle, Rome était une ville en pleine extension ⁽⁴⁾ : pour construire des habitations ou pour ouvrir des routes, on creusait le sol et celui-ci livrait non seulement une multitude d'objets antiques qui alimentaient de grandes collections (comme celles du cardinal de Polignac ou du cardinal Albani), mais aussi des vestiges de temples ou de grandes demeures comme les palais impériaux sur le Palatin, ou la maison d'Hadrien à Tivoli. Cette abondance de découvertes entraîna un trafic d'œuvres d'art dont profitèrent les riches touristes anglais de passage ⁽⁵⁾, ce qui suscitait la colère de l'historien d'art allemand Winckelmann (1717-1768) : « A quelques fous d'anglais, il viendra peut-être même à l'esprit de vouloir faire transporter la Colonne trajane à Londres » ⁽⁶⁾.

Rome prit alors conscience de l'intérêt de son patrimoine antique, en évitant sa dispersion par la création de musées ⁽⁷⁾ (en 1733, le musée du Capitole et plus tard, en 1777, le musée du Vatican), mais aussi en conservant et en étudiant ses vestiges, donnant ainsi naissance à une science nouvelle, l'archéologie. A leur manière, les artistes participaient à cette sauvegarde en dessinant et publiant des recueils d'objets extraits du sol, mais aussi en intégrant les vestiges, "les ruines", dans des paysages animés, puis, dans un second temps, en les représentant pour eux-mêmes. Le plus célèbre d'entre eux fut Jean-Paul Panini. Clérisseau devint lui aussi un peintre "de ruines" et il le demeura toute sa vie.

Nommé en janvier 1752, le nouveau directeur de l'Académie, un nimois, Charles Natoire obtint du surintendant des Bâtiments, le marquis de Vandières, une prolongation de séjour de trois ans pour son pensionnaire, qu'il jugeait ainsi : « Le sieur Clérisseau.... s'est adonné à faire des études dans le

goût de Jean-Paul (Panini). Il a du talent et sachant bien la perspective et l'architecture, il pourrait bien réussir dans ce genre »⁽⁸⁾, et, dans une autre lettre : « il travaille avec beaucoup d'ardeur et compose des tableaux de ruines avec une grande facilité »⁽⁹⁾. Mais, par la suite, il nota aussi le mauvais caractère et l'indiscipline de Clérisseau. En effet, ce dernier s'absentait sans autorisation pour rejoindre son ami italien, Jean-Baptiste Piranèse, comme lui architecte et peintre, à Rome depuis 1740, qui avait déjà acquis une grande connaissance de l'archéologie romaine. Ils étaient présents lors des découvertes : « ouvrait-on une nouvelle fouille, ils y couraient ou s'y trouvaient réunis, souvent sans s'être avertis et mus par la même curiosité »⁽¹⁰⁾, et allèrent ensemble dessiner la Maison d'Hadrien à Tivoli. Enfin, Clérisseau, malgré le règlement qui précisait que les pensionnaires ne devaient travailler que pour le Roi, vendait ses dessins à des touristes anglais (ce qu'il fit ensuite toute sa vie). Malgré la patience et la bonté de Natoire, et sans attendre la période prévue pour la fin de son séjour, il quitta l'Académie, le 29 mai 1754, ainsi que le signala Natoire au surintendant : « Il est sorti de l'Académie sans me rien dire et rempli de mauvaise humeur, comme si on lui avait fait encore du tort ; c'est une teste attaquée ; il faut le laisser pour ce qu'il est ; nous en voilà enfin débarrassés »⁽¹¹⁾.

De cette période, Clérisseau acquit de son maître, Natoire, la précision du dessin et l'élégance de la composition et des coloris (il a fait de très rares peintures à l'huile, mais des dessins parfois de grandes dimensions, soit à la gouache rehaussée d'aquarelle, soit aux lavis de différentes couleurs, soit à la pierre noire avec rehauts de craie) et de son ami Piranèse, qui rédigea peu de temps après un ouvrage sur *La magnificence de l'architecture des Romains*, la connaissance de l'architecture antique et en particulier de sa monumentalité et de sa rigueur.

Après son départ de l'Académie, Clérisseau resta encore douze ans à Rome⁽¹²⁾, vivant de son enseignement auprès d'élèves fortunés et doués, tels les frères Robert et James Adam, futurs grands architectes néoclassiques anglais. Grâce à eux, il put voyager en Italie, à Naples et à Herculanium, Venise, Florence et Rome, ainsi qu'en Dalmatie où il entreprit le

relevé du Palais de Dioclétien à Spalato. Mais, en 1757, il se brouilla avec Robert Adam qui rentra à Londres où il publia *Ruins of the Palace of the Emperor Diocletian at Spalato in Dalmatia* (1764) sans citer Clérisseau. Cet ouvrage venait s'ajouter aux premières publications archéologiques, commencées, en 1753, par celle des ruines de Palmyre, en 1757, par celle des ruines de Baalbeck, et, en 1759, par celle des ruines des monuments de Grèce par J.D. Le Roy, qui témoignaient d'une prise de conscience de l'intérêt du patrimoine monumental gréco-romain et de la nécessité de le faire connaître et d'en assurer la sauvegarde.

Ce fut probablement Jean-Jacques Winckelmann ⁽¹³⁾, alors préfet des Antiquités romaines à la cour pontificale, amateur des œuvres de Clérisseau, qui a incité ce dernier à réaliser le projet, conçu par Colbert, de faire le relevé des monuments du Sud de la France, mais dont les dessins exécutés par Pierre Mignard d'Avignon, puis par un architecte des Bâtiments du Roi, Antoine Desgodets ⁽¹⁴⁾, avaient disparu.

Clérisseau reprit ce projet à son compte, et quitta l'Italie dans l'été 1767, avec des instructions très précises de Winckelmann qui lui recommandait la précision : « écrire tant que possible en présence de l'objet actuel et retourner vers lui si vous avez des secondes idées. Chacun n'a pas le droit d'oublier ou de négliger quelque chose, même si cela n'a pas d'importance à une personne ordinaire, parce que cela peut être important pour la compréhension... » ⁽¹⁵⁾ et lui demandait d'accompagner ses dessins d'un commentaire pour éclairer le public.

b - *Son séjour dans le Sud de la France (septembre 1767-février 1768).*

Nous ne connaissons ni l'itinéraire, ni la durée exacte de ce séjour. Les dessins actuellement connus concernent l'arc de triomphe et le théâtre d'Orange, le pont de Saint-Chamas, les monuments romains de Vienne, de Saint-Rémy, d'Arles et de Nîmes. Les seuls éléments de datation sont ceux qui figurent sur certains d'entre eux et les renseignements émanant des douze lettres de Clérisseau ⁽¹⁶⁾ adressées à Jean-François Séguier de 1768 à 1779. Mais cette correspondance fut inter-

rompue à deux reprises, de 1769 à 1774, époque où il partit pour Londres à l'appel de son ancien élève, l'architecte Robert Adam, puis de 1776 à 1777, lorsqu'il travailla à des travaux de décoration à l'hôtel du Directeur général des Postes, Grimot de la Reynière et à la grande Galerie du Louvre.

Ces lettres, quelles que soient les indications qu'elles contiennent, sont très révélatrices du caractère impétueux et spontané de leur auteur. Il écrit selon le déroulement capricieux de sa pensée, passant brusquement d'un sujet à un autre, pour revenir à son thème principal, qui est chaque fois une demande à exprimer, car il a de la suite dans les idées. Parfois sa plume dérape, et il se laisse aller à de grandes tirades pathétiques, soit pour flatter son correspondant – « Vous qui êtes un modèle de vertu, vous qui êtes le dépositaire de tous les dons qui vous sont confiés par le Très Haut, vous qui avez rendu Nîmes recommandable à tous les savants, vous qui avez éclairé les étrangers... » –, soit pour exprimer son amour de l'Antiquité – « Regardez comme sacré ce que vous possédez et ne convertissez point en argent ce que vous avez en dépôt. Je serai le premier à élever la voix. Contre vous, vous aurez un ennemi juré qui rendra publiques vos actions criminelles. Vous ne mériterez plus d'être décoré du titre d'ancienne colonie romaine. L'amour de mon art m'échauffe... »⁽¹⁷⁾ – ou sa crainte de ne pouvoir faire face à ses frais d'édition : « J'ai le courage de continuer, la dépense ne me fait pas peur, mes forces augmentent, je ne crains point, si je ne peux payer mes dettes, d'aller à Bicêtre, j'irai avec gloire »⁽¹⁸⁾.

Ses demandes de renseignements concernaient toujours les monuments romains nîmois à l'exception de celles qui se rapportent aux gravures représentant les bas-reliefs de l'arc de Bénévent qu'il avait vues chez Séguier et qu'il aimerait acquérir si ce dernier voulait s'en dessaisir⁽¹⁹⁾, et, une seule fois, il s'écarta de ces sujets en demandant à Séguier d'accueillir un de ses amis anglais, le peintre Ramsay avec sa famille⁽²⁰⁾.

Nous pouvons seulement affirmer qu'en septembre 1767 il était à Marseille où il présenta un projet de façade pour la maison d'un riche marchand marseillais, Louis-Nicolas Borély, projet que le propriétaire trouva trop important et trop "ita-

lien"⁽²¹⁾, mais dont le nouvel architecte désigné, Esprit-Joseph Brun s'inspira fortement. Nous savons aussi qu'il quitta Nîmes au milieu de février 1768 pour Vienne et Lyon, d'où il écrivait à Séguier⁽²²⁾ : « Monsieur, J'ai été mortifié d'être privé de vous embrasser à mon départ de Nîmes. Je serais très satisfait si je pouvais avoir de vos nouvelles de votre santé.... » ; il ne quitta pas la région, puisqu'il retourna à Vienne et à Orange⁽²³⁾, mais en septembre 1768, il était installé à Paris⁽²⁴⁾, « dans une ville où l'on court beaucoup sans trouver personne, où les affaires font passer les journées, les mois, avec une précipitation extraordinaire... ». Il pensa revenir à Nîmes à plusieurs reprises, pour examiner les bas-reliefs, mosaïques et fragments divers trouvés à la Fontaine. Il avait annoncé sa visite pour l'automne 1778, avec un de ses élèves⁽²⁵⁾ (il était membre de l'Académie royale de peinture et sculpture comme peintre d'architecture, depuis septembre 1769 – il fut le premier à porter ce titre – et, de ce fait, chargé d'enseignement), mais seul l'élève fut du voyage ainsi qu'en témoigne le carnet de rendez-vous de Séguier dans lequel ce dernier nota la venue, « le 13 septembre 1778, (de) Mr Le Masson, architecte et élève de Mr Clérisseau »⁽²⁶⁾.

c - Les Antiquités de la France : première partie, les Monuments de Nîmes.

Clérisseau était plus ambitieux que Colbert puisqu'il envisageait la publication de toutes les antiquités de la France, non seulement celles du Sud, mais aussi celles de Bordeaux, d'Autun, de Paris et de Metz : d'où le titre général *d'Antiquités de la France* qu'il donna à son ouvrage⁽²⁷⁾. Il pensait autofinancer la publication par la vente de chaque partie : « le profit ou la rentrée de la première partie facilitant la dépense de la seconde et ainsi de suite »⁽²⁸⁾, mais ce ne fut pas le cas ; seule fut publiée la première partie des Antiquités de Nîmes pour des raisons financières : « je vais lentement car il m'en coûte beaucoup... »⁽²⁹⁾, et la seconde partie qui concernait toujours Nîmes, et qui était annoncée pour l'année suivante, ne parut jamais. Mais les planches, qui devaient être prêtes, ont été englobées dans la réédition plus complète, en deux volumes, qu'il fit paraître en

1804, avec l'aide de son gendre, l'architecte Jacques-Guillaume Legrand ⁽³⁰⁾.

Si les monuments de Nîmes furent choisis plutôt que ceux d'Arles et d'Orange, c'est parce qu'il trouva sur place un savant disponible et généreux qui répondit à son appel : Jean-François Séguier ⁽³¹⁾. Clérisseau était conscient de la qualité de ce concours : « Il faut que le public éclairé sache que c'est par le secours de vos bontés que j'ai eu à Nîmes toute l'assistance nécessaire, que vous y avez contribué par vos lumières, que vous avez aplani toutes les difficultés, que vous m'avez fait part de différentes notes dont vous étiez le seul capable de me faire part pour cet effet. Je vous conjure de m'être utile et si vous avez dans votre museum, ou papier ou quelques dessins qui puissent augmenter mes recherches sur les Antiquités de Nîmes, je vous conjure de m'être propice... » ⁽³²⁾.

Cette aide lui fut accordée pendant plus d'une dizaine d'année, jusqu'à la sortie de presse de l'ouvrage. Il s'agissait surtout de vérifications de mesures, car Clérisseau avait un défi à relever : montrer que les dimensions données par Palladio ⁽³³⁾ (qui les tenait de Poldo d'Albenas) étaient fausses ⁽³⁴⁾ (ce qu'auparavant, Séguier avait lui-même démontré dans une communication qu'il avait faite à la séance publique de l'Académie royale de Nîmes, le 12 mai 1758) ⁽³⁵⁾. Lorsque les mesures données par son prédécesseur différaient par trop des siennes, l'intervention de Séguier devenait nécessaire : « surtout que cette mesure soit prise, vous présent ou M. Dardailhon ⁽³⁶⁾, car je ne donne pas ma confiance à tout le monde en fait d'exacitude », ⁽³⁷⁾

Les points litigieux concernaient essentiellement la hauteur du podium de la Maison Carrée (celui-ci était enterré aux trois-quarts, donc incomplètement visible, mais Clérisseau suggérait qu'il pourrait être aperçu en ouvrant un caveau condamné) ⁽³⁸⁾ et le profil de sa double moulure supérieure qu'il convenait de relever après s'être assuré de son authenticité, ainsi que les dimensions de l'entrecolonnement du portique, et, comme les colonnes qui le constituent sont cannelées, la mesure devait être prise d'un creux de cannelure à l'autre ⁽³⁹⁾ (accompagnant la lettre de Clérisseau, un petit croquis coté de cet entrecolonnement, de la main de Séguier, montre que la

demande fut bien satisfaite). Enfin, ayant aperçu chez les Augustins (qui se servaient de la Maison Carrée comme église) un dessin de cet édifice, Clérisseau demanda à Séguier d'aller l'examiner⁽⁴⁰⁾.

Au Jardin de la Fontaine, ce ne fut plus Palladio qui fut mis en cause, mais l'historien Léon Ménard⁽⁴¹⁾, pour sa restitution des édifices antiques, particulièrement pour son plan des fouilles antiques qui avait été réalisé en 1740, au moment des déblaiements des environs de la source. Clérisseau le trouvant fort obscur⁽⁴²⁾ – « J'ai de la peine à concevoir ce que Ménard nous a donné » –, voulait prendre connaissance des notes et des plans que Dardailhon avait pris durant les fouilles auxquelles il avait participé, mais qu'il avait donnés à l'ingénieur Mareschal chargé des travaux d'aménagement⁽⁴³⁾. A plusieurs reprises, il demanda à Séguier de lui faire part de ses observations mais aussi d'intervenir auprès de l'architecte pour obtenir ce qu'il demandait, et il semble avoir eu satisfaction⁽⁴⁴⁾.

Le Temple de Diane retint spécialement son attention. Aussi proposa-t-il à Séguier une restitution de sa façade, malgré les démolitions qu'il attribuait en partie aux Jésuites qui s'étaient servi des pierres de ce monument pour la construction de leur collège. Pour cet édifice encore, Palladio fut pris en faute, pour n'avoir pas vu la grande fenêtre percée par les Romains et avoir (toujours à la suite de Poldo d'Albenas) affirmé que « ce temple était dédié aux dieux infernaux, n'y ayant point de lumière »⁽⁴⁵⁾.

Séguier dut aussi escalader la Tour Magne pour prendre « la mesure juste d'un reste de colonne toscane ou dorique, au dessus de la Tour Magne, lequel diamètre peut se vérifier avec facilité »⁽⁴⁶⁾, et, opération moins dangereuse, récupérer un dessin de l'amphithéâtre que Clérisseau avait confié à l'architecte de la ville, Chirol, qui, moins complaisant que Séguier, n'avait pas répondu à sa demande de renseignements⁽⁴⁷⁾. Mais il eut aussi à donner la hauteur « d'une frise bien travaillée qui se trouve incrustée dans un mur chez un particulier, avec des fragments d'aigles⁽⁴⁸⁾ et, d'une autre frise chargée d'ornements qui se trouve dans une cour proche de l'amphithéâtre... », en précisant sa provenance...⁽⁴⁹⁾.

ties, dont deux fascicules, de vingt-six planches chacun, auraient concerné l'un le Temple de Diane, le Jardin de la Fontaine et la Tour Magne, et l'autre la Maison Carrée et l'amphithéâtre ⁽⁵³⁾, puis ils furent réduits chacun à vingt-cinq puis vingt et un cuivres ⁽⁵⁴⁾. Finalement, l'ouvrage définitif se composa d'un seul volume de quarante et une planches. Clérisseau souhaitait faire imprimer en avant-propos une lettre de Séguier attestant la véracité de son œuvre et l'intérêt qu'elle offrait : « cela me serait d'une grande autorité et donnerait un grand relief à mon ouvrage », mais Séguier ne donna pas suite à sa demande ⁽⁵⁵⁾. Clérisseau revint à la charge en lui demandant cette fois de signaler son ouvrage à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres dont Séguier était correspondant ⁽⁵⁶⁾. Ce qui est certain, c'est que ce dernier corrigea non seulement les épreuves, mais aussi les planches, dont les corrections très détaillées et minutieuses nous sont parvenues. C'est *l'Etat des planches de l'ouvrage de Clérisseau* ⁽⁵⁷⁾ dans lequel Séguier signale toutes les erreurs commises par l'auteur, par exemple, à la planche 6 concernant la dédicace de la Maison Carrée : « il faut séparer le premier C de l'autre qui suit et mettre un point entre les deux... il n'y a qu'un point entre les deux derniers mots qui sont sur l'architrave et point d'espace vide... » Dans ce même document, Séguier signale que la deuxième partie, dont la parution était prévue pour l'année suivante, devait comprendre huit vues des monuments antiques nimois, et que « tout le corps de la diction » (texte), « devait être orné de six grandes lettres, six vignettes et six culs-de-lampe », mais elle ne parut pas, bien qu'elle ait été comprise dans le prix fixé lors de la souscription.

Cependant, avant même la sortie de l'ouvrage, Clérisseau envisageait la préparation d'un supplément, « qui contiendrait tout ce qui concerne Nîmes et le Languedoc » ⁽⁵⁸⁾.

Pour Nîmes, il voulait dresser une carte de la ville antique, avec la localisation des édifices existants ou détruits et des vestiges découverts ⁽⁵⁹⁾, ainsi qu'une carte plus détaillée de la Fontaine romaine « mieux que n'a fait Ménard », et il avait besoin pour cela de connaître de Dardailhon « les particularités que l'on a fait sauter avec de la poudre, les parties qui ont

été recouvertes par des restaurations ou des recouvrements, ainsi que l'endroit où l'on a enseveli beaucoup de fragments »⁽⁶⁰⁾. Il interrogea aussi Séguier pour savoir si les vestiges qu'il possédait dans son jardin étaient dessinés, et s'il possédait quelques dessins de fragments concernant Nîmes, dont les marbres n'existent plus (inscriptions détruites). Mais il ajoutait : « excusez mon zèle, car je suis dévoré par l'amour de l'Antiquité »⁽⁶¹⁾ ; il comptait venir à Nîmes et à Narbonne, nous l'avons vu, pour compléter ses dessins. Ayant appris que le baron de Calvisson, baron des Etats, avait recueilli, une vingtaine d'années auparavant, de nombreux fragments antiques provenant de la Fontaine, il désirait savoir ce qu'ils étaient devenus, et notamment s'ils avaient été vendus⁽⁶²⁾. Pour éviter la dispersion de ce patrimoine archéologique, il suggérait la création d'un museum au Temple de Diane : « Je suis surpris qu'il n'y ait pas une personne assez riche pour faire cette entreprise, alors que l'archevêque de Narbonne l'avait autorisé à faire arracher des murs de sa ville toutes les pièces antiques et à construire un museum »⁽⁶³⁾.

Séguier, encore sollicité, avait même fourni à Clérisseau le plan de ce dernier ouvrage et fait part de ses observations, puisqu'il en fut remercié dans la dernière lettre conservée, celle du 13 février 1779.

Si Clérisseau ne put donner suite à ses projets, c'est qu'il était sérieusement endetté. Pour la première partie, les frais s'élevaient à 30.000 livres : « la gravure est fort chère à Paris et il n'avait aucun secours »⁽⁶⁴⁾. Chaque exemplaire lui revenait à deux louis en grand colombier et à trois louis en grand aigle⁽⁶⁵⁾ et, pour rentrer dans ses frais, il devait en vendre près de 400.

La souscription ne répondit pas à son attente, les Etats de Languedoc firent la sourde oreille⁽⁶⁶⁾ et Séguier fut, une fois de plus, mis à contribution pour trouver des acheteurs et même pour encaisser l'argent, frais de transport compris : « J'ai l'honneur de vous envoyer le prospectus lequel vous instruira des conditions. La seule grâce que je vous demande est d'avoir la bonté de faire écrire sur une feuille de papier le nom des personnes qui veulent l'avoir, afin que écrit de leur main, ils soient engagés à le prendre »⁽⁶⁷⁾ (fig. 2). Sur les 111 souscripteurs

Souscription pour la première partie (1)
 des antiquités de la France par M.
 Clérisseau. Coûtant en deux volumes,
 pour les Monumens de Nismes.
 Je sousscris pour un exemplaire D. Fournier
 Je sousscris pour un exemplaire de Baron de
 pour un exemplaire Baron de
 pour un exemplaire Meynier
 pour un exemplaire Séguier
 pour un exemplaire Baron de Marguerittes
 pour un exemplaire. Dubouche Lieutenant des
 Je sousscris pour mon gouvernement de Languedoc
 Exemplaire de Carattini
 Pour un exemplaire. De Genas.
 Pour un exemplaire. La Ville de Nismes.

Fig. 2

Selon les instructions de Clérisseau, c'est l'engagement des Nimois pour la souscription de l'ouvrage *Les Monumens de Nismes*, qui devrait comporter deux volumes. Un seul d'entre eux, M. de Genas, n'a pas signé, mais la participation de la ville de Nimes est bien indiquée.

dont les noms sont inscrits dans l'ouvrage figurent dix nimois (les académiciens nimois les plus actifs, comme André, Fournier, Meynier de Salinelles, Reynaud de Genas, Teissier de Marguerittes, Séguier, mais aussi Dardalhion et le baron du Roure), Clérisseau ayant oublié d'inscrire le plus important d'entre eux, la Ville de Nimes : « combien je suis humilié d'avoir fait une telle faute, car c'était pour moi un témoignage

bien honorable du zèle et de l'honneur que la ville de Nîmes voulait m'accorder » ⁽⁶⁸⁾.

L'ouvrage parut en septembre 1778 (fig. 3) et était dédié au comte d'Angiviller, directeur général des Bâtiments du Roi, mais Louis XVI était en tête des souscripteurs.

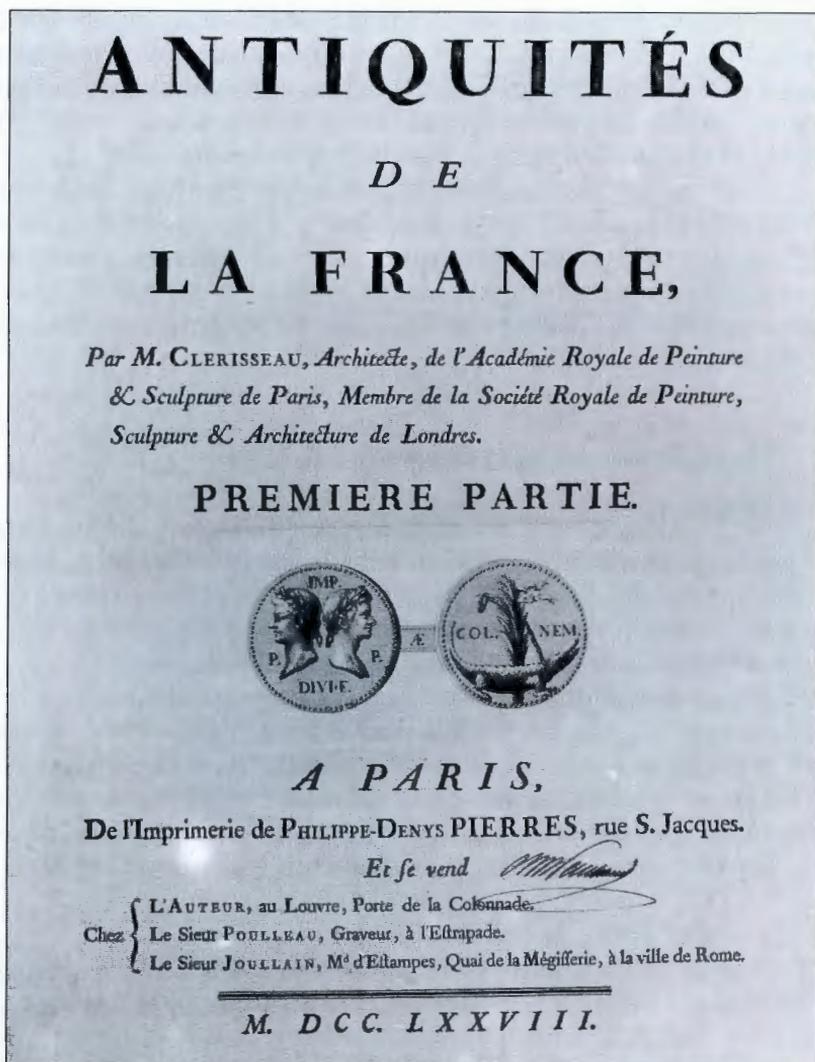


Fig. 3

Page de titre de l'ouvrage de Clérisseau, précisant bien qu'il s'agit de la première partie. Photo Déjan Stokic, musée archéologique.

Cette publication confirma la réputation "d'antiquaire" de Clérisseau. Aussi, lorsque Catherine de Russie demanda à l'Académie de peinture le nom d'un architecte capable de lui construire une maison de campagne romaine près de Saint-Petersbourg « ni trop grande, ni trop petite et toute meublée à l'antique » ⁽⁶⁹⁾, ce fut Clérisseau qui fut désigné et qui lui fournit un projet démesuré, une synthèse du Palais de Dioclétien et de la Villa d'Hadrien, qui effraya l'Impératrice. Elle l'indemnisait en lui achetant près de 1.200 dessins (actuellement conservés au musée de l'Ermitage) et en lui donnant le titre de "Premier architecte de l'Impératrice de toutes les Russies" ⁽⁷⁰⁾.

Tout aussi naturellement, lorsque Thomas Jefferson demanda à trois de ses amis (l'abbé Arnoult, le duc de la Rochefoucault et le comte de Tessé, qui figurent parmi les souscripteurs des *Antiquités de la France*) le nom d'un architecte capable de réaliser le Capitole de Richmond ⁽⁷¹⁾, ce fut celui de Clérisseau qu'il reçut.

II - Thomas Jefferson (1743-1826)

Cet homme de culture universelle (musicien, dessinateur, géomètre, astronome, physicien, jurisconsulte et homme d'Etat), ami de la Fayette, avait pris une part importante à la guerre contre les Anglais et avait rédigé, en 1776, la Déclaration d'Indépendance. Il venait en France pour seconder puis remplacer Benjamin Franklin comme ambassadeur auprès du Roi et pour signer des traités d'alliance et de commerce avec les Etats européens. Mais, esprit très curieux et attiré par le prestige et le raffinement de la civilisation française, il avait l'intention de tout voir et de tout connaître d'elle, afin de ramener en Amérique le meilleur de ce qu'elle pouvait offrir.

A - *Le Capitole de Richmond*

Il avait aussi une mission particulière à remplir : lorsqu'il avait été gouverneur de Virginie, il avait déplacé la capitale de cet état, Williamsburg, située sur le littoral, à Richmond, plus au centre du pays (la ville fédérale, Philadelphie, devait être

aussi remplacée par une ville nouvelle, Washington). Là, tout était à construire et, en particulier, le monument de prestige que représentait le Capitole. Admirateur de l'Antiquité et de Palladio, Jefferson avait envisagé, bien avant de quitter son pays, de donner la forme d'un temple à cet édifice ⁽⁷²⁾. La publication de Clérisseau (qu'il acheta à Paris, ainsi qu'en témoigne une facture de Clérisseau ⁽⁷³⁾) n'a pu que le séduire et le conforter dans son idée de prendre comme modèle « un des plus beaux, si ce n'est le plus beau et le plus précieux morceau d'architecture que nous a laissé l'Antiquité, la Maison Carrée de Nîmes » ⁽⁷⁴⁾ (fig. 4).



Fig. 4

J.-B. Raspay (Avignon 1748-1825), "La Maison Carrée", huile sur toile, musée du Vieux-Nîmes. Cette vue de la Maison Carrée a été peinte avant la démolition des remparts, que l'on aperçoit en arrière-plan avec une tour.

Entre le monument et le rempart se trouve le jardin des Augustins.

La démolition du rempart ayant commencé après 1787,
Jefferson a donc eu cette vision du Temple antique.

Par une lettre de Jefferson du 20 septembre 1785 ⁽⁷⁵⁾, nous savons que l'architecte était désigné et que le modèle choisi était la Maison Carrée ; en janvier 1786, une répartition des travaux réserva à Jefferson l'aménagement intérieur, laissant à Clérisseau la construction de l'édifice et très vite les plans et dessins furent envoyés à Richmond ⁽⁷⁶⁾. Le 20 octobre 1788, bien que le Capitole ne soit pas encore achevé, l'Assemblée générale y tint sa première séance ⁽⁷⁷⁾, tout ceci pendant le séjour de Jefferson en France (août 1784-octobre 1789).

La maquette ⁽⁷⁸⁾, envoyée par Clérisseau en décembre 1786 (fig. 5), montre une lointaine ressemblance avec le modèle antique. Jefferson aurait facilement accepté une copie intégrale de la Maison Carrée, mais Clérisseau estimait (comme d'ailleurs tous les architectes de son temps), ainsi qu'il l'avait écrit vingt ans plus tôt dans l'avant-propos de son ouvrage, que

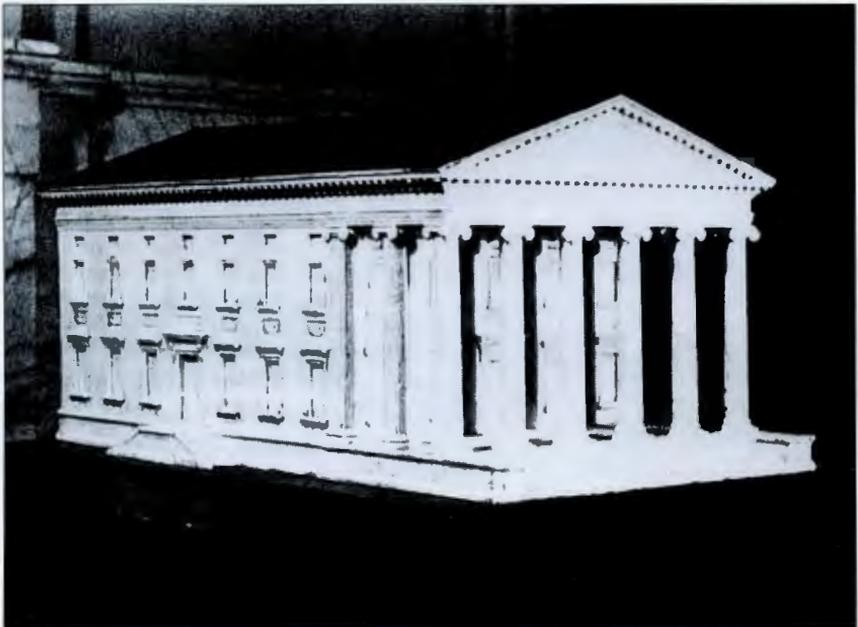


Fig. 5

Maquette du Capitole de Richmond envoyée par Clérisseau à Richmond.

l'imitation était déraisonnable et que c'était à chacun d'étudier l'esprit dans lequel était conçu le monument : « Effaçons cette empreinte de servitude et d'imitation froide qui déparent nos productions, qu'elles respirent plutôt une liberté féconde. Appliquons désormais tous nos soins à reproduire les beautés qui nous frappent dans l'architecture antique, sans les copier servilement » ⁽⁷⁹⁾.

Les proportions des deux édifices furent respectées, mais les dimensions du Capitole furent presque doublées. Le podium ou stylobate sur lequel repose ce dernier est de faible hauteur, comme l'était celui de la Maison Carrée à la fin du XVIII^e siècle avant son dégagement au siècle suivant, mais il fut percé, sur son pourtour, de petites fenêtres pour éclairer l'étage inférieur. La profondeur du portique fut réduite par la suppression d'une colonne latérale, sous le prétexte d'éclairer la partie habitée, ce que Jefferson contestait : « en enlevant une colonne, les proportions seront changées et l'effet peut être compromettant plus qu'il n'est prévu. Ce qui est bon est souvent gâté en essayant de faire mieux » ⁽⁸⁰⁾, et, sous prétexte de la difficulté qu'il y avait à sculpter des chapiteaux corinthiens, ceux-ci furent ioniques. Les colonnes engagées furent aussi remplacées par des pilastres beaucoup plus conformes au style néoclassique préconisé par Clérisseau. Les façades latérales étaient percées de trois rangées de fenêtres, le premier étage de six grandes fenêtres et d'une porte centrale communiquant avec un escalier extérieur à double volée, le second de sept fenêtres et le troisième de sept petites fenêtres qui ne semblent pas avoir été réalisées. Mais les encadrements des portes et fenêtres surmontés de panneaux qui devaient être décorés de guirlandes ont plus d'affinités avec le projet de maison pour le marchand Borély de Marseille qu'avec la Maison Carrée.

Quand on sait que, par mesure d'économie ⁽⁸¹⁾, la pierre fut peu utilisée, que le fronton fut fait en bois, les encadrements en stuc et non en pierre comme le désirait Jefferson, que les colonnes étaient lisses et non cannelées (elles le furent plus tard) et que le grand escalier de la façade ne fut construit qu'en 1906, on pense à la déception que dut ressentir Thomas Jefferson en découvrant à son retour ce Capitole qui devait servir

d'emblème à tout un peuple, surtout après qu'il eût, de ses propres yeux, vu à Nîmes l'original, ce temple, « légué et approuvé par le suffrage du monde »⁽⁸²⁾.

b - *Le passage de Jefferson à Nîmes*
(19-24 mars et 10 mai 1787)

Le voyage de Jefferson dans le Sud de la France, entrepris sous le prétexte de soigner à Aix-en-Provence le poignet qu'il s'était cassé lors d'une chute à Paris, est bien connu puisqu'il a été décrit à partir des notes de l'auteur lui-même⁽⁸³⁾. Ce fut une fois de plus la curiosité qui l'incita à entreprendre un périple qui le conduisit de Paris à Dijon, Lyon, Nîmes, Aix, Marseille, Nice et Milan (pour voir les rizières du Piémont), avec retour par Marseille, Nîmes, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, La Rochelle, Lorient, Rennes, Nantes, et Orléans. « Mon voyage, écrivit-il, me donnera l'occasion d'examiner le Canal de Languedoc et d'acquérir la connaissance des aspects de la navigation qui peuvent m'être utiles plus tard, mais plus immédiatement, il me permettra de faire le tour des ports concernés dans le commerce avec nous, pour examiner sur le terrain les défauts des dernières réglementations concernant notre commerce, pour connaître les nouvelles améliorations qui peuvent y être apportées »⁽⁸⁴⁾.

Le détour qu'il fit pour se rendre à Nîmes avait une raison bien différente : il voulait voir la Maison Carrée où il se précipita dès son arrivée et devant laquelle il laissa éclater sa joie, en écrivant le lendemain à une de ses amies, la comtesse de Tessé, la plus belle lettre d'amour destinée à un monument : « Je suis ici, Madame, plongé des heures entières dans la contemplation de la Maison Carrée, comme un amant dans celle de sa maîtresse. De Lyon à Nîmes, j'ai été nourri des restes de la grandeur romaine... Je vous raconterais des histoires vieilles de mille ans, je vous détaillerais les intrigues des cours des Césars, comme ils sont présents ici, l'oppression de leurs préteurs, de leurs préfets... Je suis immergé dans l'antiquité du matin au soir. Pour moi, la cité de Rome existe vrai-

ment dans toute la splendeur de son empire... Je suis empli d'alarmes à la pensée des irruptions quotidiennes des Goths, des Ostrogoths, des Visigoths et des Vandales et agité de la crainte qu'ils ne nous ramènent à leur primitive barbarie ⁽⁸⁵⁾.

Il logea à l'hôtel du Petit Louvre, « une très bonne auberge », et, à son second passage, à l'hôtel du Luxembourg, « pas si bon » ⁽⁸⁶⁾. Il visita les Arènes, le Jardin de la Fontaine et la source : « elle est si profonde, nota-t-il, qu'une pierre met 13 secondes pour descendre de la surface jusqu'au fond... » ⁽⁸⁷⁾ mais il ne dit mot de la Tour Magne.

Il se rendit à l'hôtel de l'Académie (7, rue Séguier) pour voir le musée de Jean-François Séguier, où il fut probablement reçu par le docteur Granier qui y résidait. Un objet attira son attention, peut-être parce qu'il avait été trouvé près de la Maison Carrée, un vase en bronze, un *askos* ⁽⁸⁸⁾ (fig. 6), qu'il dessina et dont il fit faire une maquette en bois ⁽⁸⁹⁾, dans l'intention d'en réaliser une copie en argenterie, pour l'offrir à Clérisseau, en remerciement de ses bons offices. Mais, soit que Clérisseau, informé, n'ait pas trouvé l'objet à son goût (connaissant son franc parler il dut dire ce qu'il pensait), soit que la maquette ait été perdue (elle aurait été refaite ensuite), et, comme le cadeau devait être offert avant son départ pour l'Amérique, il fit réaliser par un orfèvre parisien, Odiot, une cafetière en forme d'urne romaine ⁽⁹⁰⁾ qu'il avait lui-même dessinée ⁽⁹¹⁾ et qu'il offrit à Clérisseau. Mais Jefferson n'oublia pas l'*askos*, car, en 1801, il en commanda une copie ⁽⁹²⁾ à deux orfèvres de Philadelphie, qui lui ajoutèrent un couvercle sur lequel fut gravée l'inscription : « Copied from a model / taken by / Th. Jefferson / from a Roman Ewer in the / Cabinet of Antiquities at / Nîmes ». L'œuvre originale est actuellement conservée au musée archéologique de Nîmes, et la copie dans la maison de Monticello devenue Memorial Foundation.

Il profita de son long séjour (quatre jours) pour aller chez le barbier, chez le tailleur pour des modifications à sa garde-robe, pour s'acheter deux douzaines de bas de soie blanche et une douzaine en soie noire, avec ses initiales, mais aussi des livres et quelques pièces de monnaie (peut-être des as de Nîmes ?).



Fig. 6

Vase en bronze, *askos*, provenant des environs de la Maison Carrée
et faisant partie des collections de Jean-François Séguier.
Musée archéologique de Nîmes.

Il était heureux de parler, place du marché, avec des tisseurs, et des ouvriers en soie – « C'est la place la meilleur marché pour fabriquer la soie » – et il nota quelques particularités locales : la neige sur les hautes collines du Languedoc, la terre calcaire, la végétation précoce avec des feuilles aux marronniers et aux mûriers, les pommiers en fleurs, et le premier papillon qu'il voyait de la saison, les oliviers que l'on était en train d'élaguer, les chevaux tondus, mais aussi les prix de l'huile d'olive, du blé, du vin ordinaire, « bon et d'un corps vigoureux à deux ou trois sous la bouteille, des oranges à un sou la pièce... », mais il constata qu'il y avait beaucoup de gens en guenilles et une abondance de mendiants.

Toujours à l'affût d'innovation technique, Jefferson rencontra, lors de son second séjour à Nîmes le 10 mai 1787, l'abbé d'Arnal⁽⁹³⁾, qui avait installé, depuis 1780, dans le Jardin du Gouverneur près de la citadelle, six moulins accouplés mûs par la force d'une pompe à feu, qui pouvaient moudre 22.000 salmées par an (la salmée représentait à Nîmes environ 2 hectolitres). Il avait aussi pris contact avec un jeune révolutionnaire brésilien, José da Mala, étudiant à Montpellier, à qui il avait écrit de Nîmes, le 19 mars, pour lui demander de le rencontrer, si possible à son hôtel⁽⁹⁴⁾ (ils se promenèrent vers la Porte du Cirque romain et au second étage de l'amphithéâtre)⁽⁹⁵⁾. Mais, bien qu'il ait jugé sa cause avec sympathie, il voulut surtout modérer l'ardeur du jeune homme, pour ne pas troubler les relations économiques entre le Portugal et les États-Unis. Il le revit plus longuement à Montpellier.

Voyageant incognito⁽⁹⁶⁾, avec peu de bagages et un seul valet, Jefferson ne se fit pas remarquer des Nimois et aucune mention de sa présence ne figure dans le *Journal de Nîmes*. Cette façon moderne de voyager qu'il recommandait à ses amis français, et en particulier au marquis de Lafayette⁽⁹⁷⁾, lui permettait de connaître plus profondément les régions qu'il traversait. Il quitta Nîmes pour Montpellier au petit matin du 11 mai 1787, quelques mois avant l'arrivée d'un autre voyageur qui circulait aussi discrètement que lui, l'anglais Arthur Young, qui séjourna du 26 au 28 juillet et qui admira la Maison Carrée, mais avec moins de passion. Tous deux apprécie-

rent leur passage à Nîmes et Young affirma même que, pour y vivre, il préférerait Nîmes à la plupart des villes qu'il connaissait en France, sinon à toutes ⁽⁹⁸⁾.

Lorsque Thomas Jefferson quitta définitivement la France, en octobre 1789, il partait à la rencontre d'une brillante destinée. Devenu plus tard le "sage de Monticello", il ne cessa jamais d'exercer une influence durable dans le monde politique, économique et intellectuel de son pays. Il fut le créateur et le maître d'œuvre d'une réalisation architecturale gigantesque, l'Université de Virginie, qu'il inaugura peu de temps avant sa mort, en mars 1825. Il resta fidèle à tous ses amis français, mais le nom de Clérisseau n'apparut jamais dans sa correspondance.

Clérisseau, de vingt ans plus âgé, terminait sa carrière d'architecte, en mettant la dernière main à son œuvre maîtresse, le Palais du Gouverneur de Metz, un édifice imposant qui correspondait à ses ambitions. S'adonnant à la peinture "de ruines" et à l'enseignement, il serait tombé dans l'oubli, s'il n'y avait eu sa publication sur les Monuments de Nîmes. Bonaparte le choisit en 1801, sur une liste d'architectes où il figurait en troisième position, pour en faire un membre de l'Institut, Napoléon lui donna une pension de 600 francs et Louis XVIII, en 1815, le reçut dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Il ne semble pas qu'il soit retourné à Nîmes, mais il y envoyait volontiers ses élèves (nous l'avons vu pour Le Masson, reçu par Séguier) : deux d'entre eux, Liger et Molinier, se rendant en Espagne, en 1797, s'aperçurent que des ouvriers, croyant démolir le rempart médiéval, faisaient disparaître un édifice antique qui y était accolé, et ils intervinrent à temps pour arrêter sa destruction, sauvant ainsi la Porte d'Auguste.

Les Nimois lui restèrent fidèles, puisque son nom fut donné d'abord à une partie d'une rue, puis en 1857 à la rue toute entière.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

C.-L. Clérisseau

MCCORMICK (Thomas J.), *Charles-Louis Clérisseau and the Genesis of Neo-classicism*. The Architectural History Foundation Books, The MIT Press, Massachusetts Institute of Technology, Cambridge, 1990.

MONTAIGLON (A. de) et GUIFFREY (J.), *Correspondance des Directeurs de l'Académie de France à Rome avec les Surintendants des Bâtiments*, Paris, 1900, tome X.

La Fascination de l'Antique, 1700-1770, Rome découverte, Rome inventée : catalogue d'exposition du musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon (20 déc. 1998-14 mars 1999). Somogy, Editions d'Art, Paris, 1998.

Bibliothèque municipale de Nîmes, « Lettres de Clérisseau à Séguier », ms. VII-135-150 (13816), cat. p. 69.

Bibliothèque municipale de Nîmes, Carnet des visiteurs de Séguier de 1773 à 1783, ms. 184, cat. p. 17.

Thomas Jefferson

BOWERS (Claude G.), *The young Jefferson (1743-1789)*. Houghton Mifflin Compagny, Boston, 1945, p. 411-412.

BOYD (Julian), *The papers of Thomas Jefferson*, Princeton University Press, Princeton, 1953, vol. 11, p. 226-228 et 415-462.

FOHLEN (Claude), *Thomas Jefferson*, P.U.N., Nancy, 1992, 223 p.

GÉRARD (P.), *Le voyage de Thomas Jefferson sur le canal du Midi*, Louba-tières, Toulouse, 1995.

LAUNAY (Jacques de), *La croisade européenne de Jefferson pour l'indépendance des Etats-Unis*, Albin Michel, 1988, Paris.

DOS PASSOS (J.), *The head and heart of Thomas Jefferson*, Doubleday company, Inc. Garden-City, New York, 1954, p. 308-309.

SHACKELFORD (G.-G.), *Thomas Jefferson's Travels in Europa : 1784-1789*, p. 103 et 108.

STEIN (Susan R.), *The worlds of Thomas Jefferson at Monticello*, édit. Harry N. Abrams, New York, 1993.

WOLFF (Philippe), « Le voyage de Thomas Jefferson en Provence et en Languedoc en 1787 », dans *Annales historiques de la Révolution française*, 1976, n° 4, p. 585 à 613.

The Eye of Thomas Jefferson, catalogue d'exposition à la National Gallery of Art (5 juin- 6 septembre 1776), William Howard Adams, éd., Washington, 1976.

NOTES

- (1) Mc CORMICK, *op. cit.*, p. 211. La bibliothèque de Clérisseau fut vendue aux enchères en décembre 1820 et elle fut remarquée pour l'importance de ses ouvrages d'architecture.
- (2) BOYS, *op. cit.*, Lettre de Jefferson à James Buchanan du 13 août 1785, p. 48-49 ; SHACKELFORD, *op. cit.*, p. 103.
- (3) Mc CORMICK, *op. cit.*, p. 1.
- (4) La fascination de l'Antique, *op. cit.*, introduction, p. 10 à 17.
- (5) *Ibid.*, p. 121-122.
- (6) *Ibid.*, p. 118.
- (7) *Ibid.*, p. 48-49.
- (8) MONTAIGLON et GUIFFRET, *op. cit.*, tome X, lettre du 19 juillet 1752, n° 4919.
- (9) *Ibid.*, tome X, lettre du 15 mai 1753, n° 4953.
- (10) McCORMICK, *op. cit.*, note 32, p. 229.
- (11) MONTAIGLON et GUIFFRET, *op. cit.*, tome X, lettre du 29 mai 1754, n° 5026.
- (12) McCORMICK, *op. cit.*, p. 55 à 134.
- (13) Erudit, philosophe, théoricien, WINCKELMANN fut le premier historien d'art du Siècle des Lumières, ses œuvres les plus importantes furent *l'Histoire de l'Art de l'Antiquité*, et les *Monuments antiques inédits, commentés et illustrés*.
- (14) Antoine DESGODETS avait publié en 1682 *Les édifices antiques de Rome, dessinés et mesurés très exactement*, ouvrage que Clérisseau désirait rééditer en le mettant à jour.
- (15) McCORMICK, *op. cit.*, p. 136. Un échange de correspondance s'établit entre eux, jusqu'à la mort de Winckelmann.
- (16) CLÉRISSEAU (C.-L.), la première lettre est du 21 février 1768, la dernière du 13 février 1779.
- (17) *Ibid.*, lettre du 12 décembre 1778.
- (18) *Ibid.*, lettre du 24 novembre 1778.
- (19) *Ibid.*, lettre du 24 novembre 1778.
- (20) *Ibid.*, lettre du 28 juillet 1775.
- (21) McCORMICK, *op. cit.*, p. 139 et 141.
- (22) CLÉRISSEAU, lettre du 21 février 1768.
- (23) *Ibid.*, lettre du 27 mai 1775
- (24) *Ibid.*, lettre de septembre 1768
- (25) *Ibid.*, lettres du 15 juin et du 17 juillet 1778.
- (26) SÉGUIER, *Carnet de rendez-vous de Séguier*, p. 17. C'est grâce à Le Masson que l'on possède un portrait de Clérisseau.
- (27) CLÉRISSEAU, Avant-propos des *Monumens de Nismes*, p. 1.
- (28) *Ibid.*, lettres des 17 et 28 mai 1775.
- (29) *Ibid.*, lettre du 17 mai 1775.
- (30) Cette réédition est plus complète puisqu'elle comprend deux tomes, le premier de textes, avec un discours préliminaire, l'avant-propos de Clérisseau qui reprend en le complétant le texte de 1778, une histoire abrégée de la ville de Nimes et de ses antiques, et une explication des planches ; le second tome comprend 63 planches.
- (31) Bibliographie complète de J.-F. Séguier, dans *Mémoires de l'Académie de Nimes*, 1986, t. LXV, C. LASSALLE, « La création des musées de Nimes », p. 98 à 101, et

dans *Mécènes et collectionneurs*, vol. II, C. LASSALLE, « La maison de Jean-François Séguier », p. 122, édit. C.T.R.S., 1999.

- (32) CLÉRISSEAU, lettre du 17 mai 1775.
- (33) PALLADIO (A.), (1518-1580) cite la Maison Carrée dans son ouvrage *I Quattro Libri dell' Architettura*, livre IV, ch. 28, avec 6 planches.
- (34) CLÉRISSEAU, lettres du septembre 1768 et des 17 et 28 mai 1775, et avant-propos, p. 1. POLDO D'ALBENAS (J.) (1512-1563) fut le premier historien nimois connu, auteur du *Discours historial de l'antique et illustre Cité de Nîmes...*, Lyon, 1560.
- (35) *Parallèle des Antiquités de France et d'Italie*, discours prononcé le 12 mai 1758. (B.M.N, ms n° 191, cat. p. 65).
- (36) Pierre Dardailhon, descendant d'une longue lignée d'architectes nimois, avait participé avec son père, Gabriel, aux dégagements des monuments antiques de la Fontaine et possédait de nombreux relevés de ces travaux.
- (37) CLÉRISSEAU, lettre du 15 juin 1778.
- (38) *Ibid.*, lettre de septembre 1768.
- (39) *Ibid.*, lettres des 28 mai 1778 et 15 juin 1778.
- (40) *Ibid.*, lettre de septembre 1768.
- (41) Ménard (Léon) (1703-1767), auteur de *l'Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la Ville de Nîmes*, Paris, 1750-1758.
- (42) CLÉRISSEAU, lettres des 28 juillet 1775 et 15 juin 1778.
- (43) *Ibid.*, lettres des 17 juin 1775 et 15 juin 1778.
- (44) *Ibid.*, lettre 13 février 1779.
- (45) *Ibid.*, lettre du 28 mai 1778.
- (46) *Ibid.*, lettre du 28 juillet 1775.
- (47) *Ibid.*, lettre du 17 mai 1775.
- (48) *Ibid.*, lettre du 28 juillet 1775.
- (49) *Ibid.*, lettre du 28 mai 1778.
- (50) *Ibid.*, lettre du 28 juillet 1775.
- (51) *Ibid.*, lettre du 28 juillet 1775.
- (52) *Ibid.*, lettres des 28 juillet 1775, 28 mai, 17 juillet et 12 décembre 1778.
- (53) *Ibid.*, lettres des 17 mai 1775.
- (54) *Ibid.*, lettre des 28 juillet 1775 et 28 mai 1778.
- (55) *Ibid.*, lettre du 15 juin 1778.
- (56) *Ibid.*, lettre du 17 juillet 1778.
- (57) *Etat des planches de l'ouvrage de Clérisseau* (B.M.N. ms. 418 II 1).
- (58) CLÉRISSEAU, lettre du 28 mai 1778.
- (59) *Ibid.*, lettre du 12 décembre 1778
- (60) *Ibid.*, lettre des 17 juillet et 12 décembre 1778.
- (61) *Ibid.*, lettre du 24 novembre 1778.
- (62) *Ibid.*, lettre du 24 novembre 1778.
- (63) *Ibid.*, lettre du 24 novembre 1778.
- (64) *Ibid.*, lettre du 28 mai 1778 ; le graveur Poulleau était un élève de Clérisseau.
- (65) *Ibid.*, lettre 24 novembre 1778.
- (66) *Ibid.*, lettre du 28 mai 1778.
- (67) *Ibid.*, lettre du 17 juillet 1778.
- (68) *Ibid.*, lettre du 12 décembre 1778.
- (69) McCORMICK, *op. cit.*, appendice A, p. 213-214. L'Impératrice lui commanda aussi un projet pour un arc de triomphe, mais, là encore, Clérisseau lui fournit un projet très original mais démesuré.

- (70) McCORMICK, *op. cit.*, appendice B, p. 217-219.
- (71) SCHACKELFORD, *op. cit.*, p. 103 : il s'agissait de l'abbé Arnoult, du duc de la Rochefoucauld et du comte de Tessé.
- (72) The eye of T.J., *op.cit.*, note n° 398, p; 228.
- (73) McCormick, *op.cit.*, p. 197.
- (74) *Ibid.*, *op. cit.*, Lettre de Jefferson à Madison, le 20 septembre 1785, p. 191.
- (75) *Ibid.*, *op. cit.*, Lettre de Jefferson à Madison, le 20 septembre 1785, p. 191.
- (76) *Ibid.*, *op. cit.*, Lettre de Jefferson à Bucanan et à Hay, le 26 janvier 1786, p. 192 et 193.
- (77) *Ibid.*, *op. cit.*, p. 193.
- (78) The eye of T.J., *op. cit.*, n° 393 p. 225 et notice p. 228. La maquette est actuellement conservée à la Bibliothèque de l'Etat de Virginie à Richmond.
- (79) Avant-propos des *Monuments de Nismes*, p. XII.
- (80) McCORMICK, *op. cit.*, lettre de Jefferson à Buchanan et Hay, p.192.
- (81) *Ibid.*, *op. cit.*, p. 193.
- (82) *Ibid.*, *op. cit.*, p. 192.
- (83) Jefferson prenait consciencieusement des notes, illustrées de nombreux croquis, car il dessinait fort bien, et tenait très à jour son carnet de dépenses. Il écrivait et racontait des épisodes de son voyage à son secrétaire privé, William Short, à ses deux filles en pension à Paris et à ses amis.
- (84) The eye of T.J., *op. cit.*, note n° 349, p. 203.
- (85) Boyd, *op. cit.*, lettre à Madame de Tessé, Nîmes, 20 mars 1787, p. 226.
- (86) The eye of T.J., *op. cit.*, note n° 350, p. 204.
- (87) Toutes les publications concernant l'histoire de Nîmes durant cette fin du XVIII^e siècle insistent sur la profondeur de la source de la Fontaine.
- (88) Boyd, *op. cit.*, p. 424 et The eye of T.J., *cat. cit.*, note n° 151, p. 96.
- (89) The eye of T.J., *op. cit.*, note n° 152, p. 96.
- (90) *Ibid.*, *op. cit.*, note n° 526, p. 306-307.
- (91) *Ibid.*, *op. cit.*, note n° 527 p. 306.
- (92) *Ibid.*, *op. cit.*, note n° 153, p. 96.
- (93) *Mémoire sur les moulins à feu, nouvellement établis à Nîmes, inventés par M. l'abbé d'Arnal, chanoine de la cathédrale d'Alès*. A Nîmes, chez C. Belle, 1783.
- (94) BOYD, *op. cit.*, lettre à José da Mala, p. 225.
- (95) *Ibid.*, *op. cit.*, lettre à William Short, p. 417.
- (96) The eye of T.J., *op. cit.*, note n° 350, p. 204.
- (97) BOYD, *op. cit.*, lettre à La Fayette ; lettre du 3 juin 1788, à deux étudiants américains qui devaient voyager en France : Rutledge et Shippen.
- (98) BRUYÈRE (abbé M.), « Un Anglais à Nîmes au XVIII^e siècle », dans *Nouvelle Revue du Midi*, notes et documents, p. 625-627.

L'ART ET LA RÉFORME

par Laurent PUECH
correspondant

Quoique je ne puisse me défendre de l'abord spécieux du sujet comme de son énoncé, je vais néanmoins tenter une réflexion pratique sur le rejet de l'art par la Réforme et sa stricte redéfinition par la contre-réforme. La notion d'art, comme celle d'histoire de l'art, invention du XIX^e siècle, ne correspond aucunement à la mentalité du XVI^e siècle. Le système des représentations conjugait alors l'imagerie populaire religieuse ou profane à celle, recherchée des potentats, lesquels voulaient promouvoir la transcription artistique d'une conception du monde qui plaçait le génie humain en son centre. Les grands maîtres, d'une expression de haute culture, en étaient les ordonnateurs exclusifs et, de ce fait aulique, peu connus de la multitude. Puis-je ajouter que leur gloire n'avait guère touché les réformateurs de Genève, de Bâle ou de Strasbourg ?

Entre Trecento (XIV^e) et Quattrocento (XV^e), l'art prend en Italie une place majeure dans la vie de la cité. Les monuments, l'embellissement urbain, la représentation du monde sont discutés, largement évalués par les connaisseurs et commentés par toute la population de la ville. A cette socialisation des arts succède la captation par les princes, les prélats, ou les papes, d'un art, support d'une gloire terrestre, dont la communication ne sert plus soudain que la publicité dynastique. Paradoxalement, l'art dit du maniérisme dépasse le cadre de la commande. D'emblée les derniers maîtres de la Renaissance universalisent leurs messages sans jamais s'affranchir de la soumission *ab ovo* sur laquelle se fonde leur condition : maître

de chapelle, peintre de la chambre, architecte de cour, poètes officiels de la louange.

Les œuvres ne servent plus désormais que le mécène qui les a suscitées, même la perspective ne conduit plus, dans l'enfilade du palais ou sur la toile, que le regard d'un seul : celui du propriétaire. Une aliénation de l'art, d'après Hano Perniola, lequel devient, selon l'auteur, un "ghetto" dans l'ensemble des activités humaines, le lieu d'une "absolue liberté", mais, adjoind-il, "subjective".

« L'artisan médiéval créait des marchandises utiles d'usage commun, il participait bien que de façon subordonnée et secondaire à la vie publique. Il avait une conscience claire et précise de son être social ; les peintres et les sculpteurs, en se soustrayant à partir de la Renaissance à cette condition, vont à la rencontre d'une profonde crise d'identité, dont ils ne sortiront que dans le Maniérisme avec le recours au spiritualisme néo-platonicien. Il leur donnera une dignité sociale précaire et une liberté fantastique : en échange il les isole de l'histoire de la société, en les rendant complètement étrangers à la lutte des classes et incapables de traduire leurs désirs en actes. »⁽¹⁾

Le printemps florentin, ce "ver sacrum", fut court. Florence, "la jeune guerrière"⁽²⁾, riche et comblée, est taillée en pièces par les princes marchands. Sa noble liberté ne sera plus qu'emblématique, une fiction d'où les valeurs nouvelles de l'humanisme vont se répandre par tout le monde civilisé. Recherche de la beauté, plus encore, de la grâce, de la mesure, plus encore, de l'harmonie, par la juste proportion, vont de pair avec cette sortie du cadre médiéval duquel s'extirpe l'homme nouveau. Côme de Médicis pria le jeune érudit Marcile Ficin de traduire du grec les écrits de Platon sur lesquels s'accrochaient vaille que vaille la morale et l'éthique du précapitalisme florentin. Pour Aristote, le divin restait hors de sa création, il ne la jugeait ni ne la condamnait. La philosophie médiévale occidentale en découlait, en revanche, venues de l'Eglise d'Orient, débattues lors du concile de Florence en 1439, les références à Platon étaient plus arrangeantes : l'esprit de Dieu agissait et améliorait le monde. Cette idée, habilement mise en exergue,

justifiait le négoce, l'usure et même la finance qu'une plus sévère observation des usages médiévaux eût combattus, privant ainsi de vie éternelle tous les potentats de la nouvelle donne sociale, hommes politiques, banquiers artistes ou savants, et surtout, eût menacé la cohérence de ce nouvel univers. Or cette cohérence étant dominante, l'idéologie se porta du côté du plus fort, le néoplatonisme triompha. Une griserie s'empare de l'homme devant la perfectibilité de sa nature, une sorte de libre-arbitre, lequel, comme la nouvelle éthique de l'illimité, ne repose pas sur des bases théoriques solides comme l'a démontré, en 1878, Jacob Burckhardt dans *La civilisation de la Renaissance en Italie* ⁽³⁾, d'où l'inquiétude qui ne tarde pas à se faire jour. Jean Pic de la Mirandole (1463-1494) n'hésite pas à inventer les paroles de Dieu à l'adresse d'Adam dans son magnifique discours *De la dignité humaine* :

« *Leur nature déterminée est imposée aux autres êtres dans les limites des lois que Nous avons prescrites. Toi, tu n'es borné par aucune étroitesse, c'est par ta volonté, aux mains de laquelle je t'ai remis, que tu délimiteras ta nature. Je t'ai érigé en centre du monde afin que tu voies autour de toi ce qui t'y convient le mieux* ». (*"De hominis dignitate"*).

A cette victoire forcée de l'homme grâce à une révision de Platon, il semble opportun de relier l'hérésie de la Réforme. Contemporaine, non contemplative mais active dans le monde réel, et même mordante, elle œuvre dans une toute autre sphère intellectuelle que celle des cours ou des académies : à l'université, dans les évêchés, chez les marchands. Le réformateur de Genève fustigeait tout particulièrement les beaux esprits, ces "libertins spirituels" du néoplatonisme. Cependant, comme eux, Luther et Calvin voulurent aussi apporter une vérité s'appuyant davantage sur la discussion savante des textes laissés par les Pères de l'Église, mais encore sur la contestation du Dogme ou sa refondation, que sur la Bible elle-même, parcourue par un esprit de révolte – est-ce à dire d'émancipation – qui n'était leur. L'humanisation de la religion en particulier par le biais des arts, porteurs d'un affranchissement renaissant fut d'ailleurs aussitôt l'objet d'un veto. En revanche, c'est bien sur l'image de piété et, plus généralement sur la qualité sensuelle

de l'art – dans le sens d'infériorité au logos grec, à la vérité intangible –, sur la Beauté – qui appartient non à la métaphysique mais au visible –, que porta la réaction de la contre-réforme. Les recettes du Baroque, directement issues du concile de Trente, allaient assurer la propagande d'une église romaine en reconquête. Ne se risquant à éclairer les âmes soumises, il suffisait de les savoir diriger : l'art en fut l'un des moyens. Réglée par la Compagnie de Jésus, cette mise au pas ne se fit pas sans l'ambiguïté inhérente à la nature même de l'art. Réforme et contre-réforme avaient trouvé un ennemi commun : le néoplatonisme. L'idéologie de la perfectibilité de l'individu placé au centre du monde diffère cependant nettement du protestantisme originel même s'il prêche aussi, par un rapport individuel à Dieu, une émancipation et, chez Calvin, un abandon de la structure du clergé séculier et régulier en faveur d'une organisation synodo-consistoriale mêlant ministres du culte aux laïcs. Selon Erwin Panofsky et Fritz Saxl, le protestantisme : « *opéra cette émancipation et cette réactivation de la personnalité en gardant toujours en vue une finalité supraterrestre et en recourant à des facultés irrationnelles le but que se fixa l'humanisme – bien qu'il consentît tout à fait à rester dans les limites du dogme chrétien – était un but terrestre et la méthode pour y atteindre fut une méthode rationnelle* »⁽⁴⁾.

L'art de la première Renaissance qui procède *ad libitum* de cette émancipation quoique orthodoxe, offre tout d'abord une profonde réflexion rationnelle des modes de la représentation, de la polyphonie ou de la métrique. Elle s'adjoint pour y parvenir deux des sept arts libéraux du moyen-âge : Géométrie et Mathématiques. Le processus nouveau de la réinvention de l'espace et des volumes s'avance grandement chez le florentin Paolo Ucello (1397?-1495). Ordre et désordre, en une implacable dialectique, se réunissent au sein d'un même concept comme dans ses célèbres "batailles" de la National Gallery de Londres ou du Louvre. Piero della Francesca (1415?-1492) en transcende l'esthétique suraiguë par un recours à l'expression au-delà du formalisme. Les êtres et les choses disposés avec complexité dans une perspective euclidienne magistralement exaltée, recréent un monde cohérent, idéalisé et réaliste à la

fois, réaliste mais dénué de tout naturalisme : l'idée, qui couronne la Nature, la conduit avec fermeté. Tout est rythme, sans aucune hypocrisie du pseudo-sentiment, ce leurre de l'art. Par cette vision de ce qu'il pensait être le royaume de Dieu, la Canaan céleste, le maître d'Arezzo fait cause commune avec Pic de la Mirandole. Les expressions sont néanmoins très diverses en dépit du *continuum* philosophique de la période étudiée.

Surnommé le divin, Luis de Morales (1510-1586), un des plus grands peintres de la Renaissance, fut très apprécié par Philippe II, monarque dont les choix éclairés en peinture sont restés fameux. Morales fut aussi le peintre préféré de San Juan de Ribera, archevêque de Valence, patriarche d'Antioche et dignitaire de l'ordre des Camaldules. Les *Entretiens des Camaldules* ⁽⁵⁾ prônant l'éthique d'une vie spéculative, ont formé la source principale d'inspiration du discours déjà cité de Pic de la Mirandole. Le néoplatonisme le plus exigeant triomphait aussi en Espagne quoique sur sa voie la plus religieuse. Passé une vie brillante dont il prisait tout autant l'élégance des mœurs que celle du vêtement, Morales finit ses jours misérable et en haillons, dans un monastère lusitain. Le roi qui le visita, touché à la fois par son dénuement et son génie, lui octroya ensuite une pension tout en méditant sûrement, par cet exemple, sur le *Livre de l'Ecclésiaste*. Ce maître de la haute Renaissance exprime, dans ses portraits de la Vierge ou de saints, les inquiétudes et les malheurs des temps au travers d'un réalisme qui ne sert qu'à incarner une sincère piété. La tension de son œuvre culmine dans le "calvaire", vers 1560, du musée des Beaux-Arts de Valence : réalisme et esthétisme y semblent comme adossés l'un à l'autre, l'image, d'entre sa magie, indique clairement à l'homme que tout reste à vivre passé la mort du Christ Rédempteur.

En revanche, c'est au seul sacré que se rapporte la terrible crucifixion de Matthias Grünewald de 1516 ⁽⁶⁾ : concert de ténèbres, analyse de la tragédie, passéiste et outrée au naturalisme gothique d'un "honnête artisan" ⁽⁷⁾. A ce constat définitif et mortifère, souligné par la Parole "Il faut qu'Il croisse et que je diminue", de Grünewald, s'oppose l'espérance de Luis de

Morales, un retour à la vie. Ces points de vue divergeants de morale chrétienne entre rapport à l'homme et rapport au sacré, recourent plus généralement la différence de culture entre Septentrion et Méditerranée comme l'autre différence, sinon l'opposition, entre Réforme et contre-réforme, entre Germania et Romania.

Calvin, dans le chapitre XI du premier livre de son *Institution chrétienne* dénonce comme une offense toute image du sacré : « toutes les fois qu'on représente Dieu en image, sa gloire est faussement et méchamment corrompue ». La fonction de l'image est illicite, elle relève d'un vice blasphématoire : « Quant est des peintures ou autres remembrances qu'ils dédient aux saints, que sont-ce, sinon patrons de pompe dissolue, et même infâmeté, auxquels si quelqu'un voulait conformer, il serait digne du fouet ? Les putains seront plus modestement accoutrées en leurs bordels, que ne sont point les images des Vierges aux temples des papistes ; l'ornement des martyrs n'est de rien plus convenable ». Cette impiété est néanmoins l'œuvre d'hommes dont le talent est reconnu par Calvin comme un don de Dieu. Devant ce dilemme, il précise que l'art de peindre et de sculpter est admis hors des représentations du sacré ; ce qui n'est pour lui qu'un divertissement ne sert à rien d'autre qu'au plaisir des sens : « Il reste donc qu'on ne peigne et qu'on ne taille que les choses que l'on voit à l'œil ». Cette incitation directe au réalisme figuratif pourrait ici se définir comme une injonction au naturalisme. Calvin, sur ce point, sera suivi aussi bien dans les pays gagnés à sa cause que dans ceux qui s'y opposeront d'où cette "diversité dans la vision"⁽⁸⁾ de la fin du siècle et du début du XVII^e siècle, soulignée par les historiens de l'art. Le réformateur de Genève, en réduisant volontairement l'image du sacré à l'idolâtrie et son savoir faire à un contentement produit pour la jouissance des hommes, semble se heurter avec véhémence à l'humanisme renaissant dont le rationalisme et le pragmatisme faisait de la créature humaine le cœur du monde vivant. Mieux encore, tout affranchissement individuel et social d'où tiraient gloire les hommes éclairés de son temps, sont rejetés par Calvin dans une totale vacuité, laquelle nullité entrave la gloire de Dieu. Pourtant la

révolution humaniste ne pouvait être ainsi entièrement réfutée puisque Calvin, Luther, Melancthon ou Erasme de Rotterdam eux-mêmes en étaient les purs produits, ne serait-ce que par la liberté de ton, de propos, de démarche philosophique, de réformisme, d'autre part, parce que les créatures humaines, dans tous les domaines de la pensée et des arts en général, ne pouvaient plus faire machine arrière. En ce sens Calvin et la Réforme ne furent pas un "progrès" pour le rationalisme renaissant mais à l'inverse un retour à la "vraie religion", là même où l'homme nouveau n'avait pas sa place, la restauration intégrale de la toute puissance supra-terrestre et irrationnelle de Dieu. Le retour de la crainte de Dieu, de son effroyable et plus que probable châtement, sonnaient la ruine définitive de toute action artistique d'envergure – celle qui équivalait aux arts – même si elle acceptait, quoique à regret, une pratique artisanale, bourgeoise, convenue et réglée, des métiers des arts mineurs. A cet affaiblissement correspond l'apogée des arts de la Renaissance : tout triomphe est annulation. De fait, nous saisissons mieux encore la formule de Panofsky et Saxl : les moyens de parvenir à l'émancipation et à la réactivation de la personnalité individuelle sont pour le protestantisme très à l'encontre de l'humanisme. A son rationalisme, à son esprit scientifique, à sa conception mentale de l'univers, symétriquement contraire mais fraternellement liés, se dressent la Foi, l'irrationnel, et la finalité supra-terrestre de la vie en ce monde. La philosophie humaniste, issue de Platon, n'allait pas sans idéalisme, sans lui le néoplatonisme chutait dans la vulgarité, le carriérisme et la vantardise de soi-même. L'idée de progrès, comme celle de la perfectibilité de la nature humaine ont bon dos, d'ailleurs les excès de l'église romaine et les exactions commises en son nom, contre lesquels Calvin a protesté, démontrent, s'il est nécessaire, la fragilité des théories néoplatoniciennes.

Un paroxysme de la conscience de soi selon l'humanisme est illustré avec Michel-Ange (1475-1564), tragique et héroïque à la fois, ce modèle, reconnu en son temps comme tel, du génie moderne, traça, par l'affranchissement et l'affirmation de sa volonté, un rapport individuel à Dieu à la limite du respect du

Dogme. Sa fresque du "Jugement Dernier" de la chapelle Sixtine dans le palais du Vatican fut rapidement censurée comme si le créateur, en dépit de sa vérité proclamée et de l'adoration quasi-religieuse qu'il suscita dans le milieu romain, avait passé les bornes. Son esprit éclairé s'opposait nettement à la doctrine patristique. Cependant, peut-on dire que Michel-Ange, pour son émancipation, n'usait que d'une méthode rationnelle typique de l'humanisme ? Sa réflexion et sa conception artistique relèvent d'un néoplatonisme certain, quoique émoussé. La Réforme apparaît pendant l'achèvement de la "dernière" Renaissance. Le maniérisme qui correspond à la privatisation de l'art par les fameux mécènes, est une expression en rupture, sinueuse, allégorique, destructrice d'un ordre fixé par les maîtres anciens. Michel-Ange hérite par la Toscane d'une conceptualisation préalable de l'art, autrement dit d'un rationalisme, mais il est actif dans un univers remis entièrement en cause, notamment sur le plan religieux. D'une certaine manière son exaltation de la créature dans sa chair et jusque dans la résurrection des chairs et sa voie directe vers un ciel dégagé de toute puissance terrestre, en font le passeur de deux mondes, celui de l'humanisme, celui de la contre-réforme. Après Michel-Ange, l'église romaine ne laisse plus divaguer ainsi l'égo des artistes à sa solde. Plusieurs directions sont ouvertes à Trente pour faire de l'art une redoutable propagande contre les idées de la Réforme, mais encore contre les excès d'une philosophie dite de l'humanisme.

Avec la chute de l'émirat de Grenade en 1492, les rois catholiques achevaient une longue reconquête sur les maures. Ces mudejars, devenus morisques, furent chassés vers 1600. Toujours en 1492, les juifs sont expulsés, à moins d'une conversion sincère. A la suspicion envers les marranes, s'ajoutent les guerres, finalement humiliantes pour la Couronne, contre les provinces du nord des Flandres, gagnées par le calvinisme. L'évangélisation des vices-royaumes des Indes d'Amérique formait un autre front de lutte contre l'hérésie ou le paganisme. L'Espagne connaissait, et pour cause, une abondante production d'images religieuses, en particulier destinées à l'exportation pour le Nouveau Monde.

Il faut cependant partager ce qui relève d'un art de haute culture ou d'un simple commerce. Pour parler comme Calvin, ce qui a trait à l'idolâtrie s'éloigne dans le Baroque du néoplatonisme florentin. Le contrôle de l'art religieux ou profane s'exerçait dans l'esprit même de la conception chez les Jésuites. Toute la production était supervisée par la censure du Saint Office de l'Inquisition.

A l'exact opposé de Calvin, saint Ignace de Loyola (1491-1556) demande au croyant la réinvention imaginaire des scènes bibliques à la façon de la réalité. « Nous devons imaginer ce que nous ne voyons pas, avec la même réalité que ce que nous avons présentement devant les yeux », écrit-il dans ses *Exercices*, leçons spirituelles de la représentation du sacré pour chaque catholique, ce qui aurait paru le comble de l'impiété pour un protestant. Tandis que sainte Thérèse d'Avila ou saint Jean de la Croix refusaient d'illustrer ou même de décrire leur expérience mystique des "visions", « Ignace, selon Roland Barthes, a lié l'image à un ordre du discontinu, il a articulé l'imitation, et il a fait ainsi de l'image une unité linguistique, l'élément d'un code. »⁽⁹⁾. Ainsi Loyola dit-il : « Pendant les repas, considérer le Christ notre seigneur comme si on le voyait manger avec ses Apôtres, sa façon de boire, de regarder, de parler, et tâcher de l'imiter »⁽¹⁰⁾. Il est certain que le naturalisme souvent excessif des peintres contre-réformistes espagnols se réclame des recommandations des Jésuites. Les maîtres italiens résistent davantage, même Caravage, demeurant plus soucieux par tradition à une idéalisation de la réalité. Pour eux, la Beauté ne peut se séparer de l'harmonie, c'est-à-dire du concept. L'échec du Greco à la cour madrilène peut s'expliquer par sa double culture italo-grecque ; son modernisme michelangélesque allait à l'encontre des strictes exigences fixées à la peinture religieuse : pouvoir prier devant elle. Le contrôle du Saint Office de l'Inquisition s'exerçait sur la moralité du tableau et sur son respect du Dogme. Dans les nombreux états que dominaient les Habsbourg d'Espagne, l'Inquisition était tatillonne au point de faire nommer un peintre responsable pour la guilde de Saint Luc de la conformité des œuvres d'art, ainsi à Séville le "veedor", le censeur, que fut en

1616 Pacheco, futur beau-père de Velásquez. Il s'agissait de ne pas alimenter de polémique en se pliant aux ordres. Ce que risqua pourtant Velásquez lorsqu'on l'opposa, malgré lui, à Raphaël, chantre d'une beauté noble tandis que le flegmatique don Diego affirmait qu'il préférerait être « le premier dans le genre rude que second dans le délicat » : quoique néoplatonicien, Velásquez se détachait en cela d'un maniérisme par trop fabriqué. Très conceptuelles, "Las Meninas" sont d'ailleurs considérées comme une théosophie de la peinture, le tableau des tableaux. La carrière de courtisan de Velásquez, sa charge royale d'Aposentador de Palácio, le protégeaient du Saint Office, en revanche Paolo Veronese fut convoqué par le tribunal de l'Inquisition le 18 juillet 1573 pour sa "Cène chez Levi" peinte pour le couvent de Saint Jean-Saint Paul à Venise⁽¹¹⁾. Les minutes du procès permettent de mesurer qu'il aurait pu facilement lui en cuire. Avec candeur, Veronese explique qu'il a remplacé Marie Madeleine par un petit chien pour œuvrer à l'harmonie générale du tableau, que Michel-Ange dans son "Jugement Dernier" a disposé comme lui de nombreux personnages secondaires sans qu'on lui en fasse grief. Mais les juges rétorquent non sans raison que tous les figurants de Michel-Ange sont indispensables tandis que « les bouffons, les musiciens, les nègres, les ivrognes et les courtisanes, dont Veronese avait à plaisir couvert sa toile, n'avaient rien à voir avec des sujets tirés de l'Évangile ». L'inquisiteur s'entend répondre en retour par le maître, que les peintres s'autorisent « les mêmes licences que les poètes et les fous ». L'affaire en reste là après quelques retouches. Venise, dans un incomparable flamboiement, signe la fin d'un genre pictural devenu trop dangereux. Par un retournement bien calculé des idoles de l'humanisme, sur la scène du contre-réformisme, la mythologie gréco-latine et les grands hommes de l'Antiquité sont destitués de leur pouvoir de fascination afin de proclamer la supériorité de la religion romaine. Avec cruauté, les Olympiens de l'ancienne peinture sont caricaturés en marionnettes. Ainsi, vers 1630, chez José de Ribera (1591-1652), Héraclite ou Archimède, en portraits imaginaires seront figurés en vieux mendiants napolitains⁽¹²⁾. Encore en 1630, Diego de Velásquez donne du

triomphe de Bacchus, "Los borrachos"⁽¹³⁾, ou d'Apollon chez Vulcain, "la forge de Vulcain"⁽¹⁴⁾, des scènes de genre archi-plébéiennes quoique servies par un art consommé tout d'aristocratique distance. Une élégance due à cette méditation saturnienne du génie : Aristote et Platon enfin réunis, si l'on résume à gros traits.

Nouveau Moïse, Calvin a tenté de réformer les mœurs au prix "d'un état de siège permanent" selon l'expression empreinte de ressentiment de Burckardt. Le commandement à l'encontre des idoles est appliqué à la lettre. De fait, l'iconoclasme qui avait connu quelques fortes convulsions dans l'histoire des religions monothéistes prend, avec certains prêches protestants "illuminés", des allures de bûchers à la Girolamo Savonarole. A Nîmes, à Marguerittes ou à Sauve, les églises sont pillées et brûlées, à Saint-Gilles-du-Gard ou à Montpellier, des tableaux religieux sont détruits, en particulier les images du Christ en croix ou de vénérables statues le représentant. Calvin en personne y met rapidement bon ordre par une lettre du 23 juillet 1561 "Contre la témérité du prescheur de Sauve", le ministre Tartas⁽¹⁵⁾. Contrairement à l'Angleterre, à la Bohême, à l'Allemagne ou aux "pays de par deçà", peu de débordements fanatiques se remarquent dans le royaume. Il faut noter que la France est peu gagnée par les arts de la Renaissance, à l'exception notoire de la cour des grands commis des Valois ou des atrides médicéennes. En revanche, la Provence, jusqu'en 1481 sous l'apanage des Anjous, rois de Naples, de Sicile et de Jérusalem, bien sûr Avignon, avec ses légats du pape ou encore la cour du financier cardinal de Tournon, offrent un tout autre visage. Rapidement les beaux-arts et les livres rencontreront l'engouement du public français, ébloui par les trésors rapportés lors des campagnes d'Italie. Nuremberg connaît la crise du Paulinisme dont Albrecht Dürer est à la fois le témoin et la victime. Cet immense artiste mériterait un traitement développé, disons seulement, avec Raymond Klibansky⁽¹⁶⁾ que « conscient de l'écart séparant la conception de la production, (il) voulait exprimer (dans sa "Melancolia" pleine des symboles d'un monde païen) l'impuissance finale de l'artiste ayant tous les outils à sa disposition et connaissant les forces naturelles de Saturne

et de la magie astrale mais privé du secours de Dieu ». Jamais ébranlé dans sa fidélité envers Luther, Dürer, par une foi profonde, sait que sa force créatrice vient en entier de Dieu. Tandis que dans les Flandres du sud l'italianisme baroque prend un essor conséquent que Rubens (1577-1640) ou son élève van Dyck (1599-1641) haussent vers des sommets, les préceptes de Calvin entraînent une rupture définitive et manifeste dans les Pays-Bas. Elle est flagrante en peinture par le circonstanciel sacrifice du sujet auquel sont contraints les artistes. Vers 1650, une immense production picturale ne laisse de surprendre. Dans cet "âge d'or", protégés des débats spirituels de l'iconoclastie, les peintres redevenus pour la plupart d'honnêtes imagiers et de virtuoses décorateurs, se cantonnent dans certains "canons" : les "marines" ou les "vanités", par exemple, dans lesquelles ils excellent. Leur soi-disant liberté est trop chèrement acquise : sans l'aide de princes, sans commande ni publique ni religieuse d'importance, seulement liés au hasard du marché et aux goûts vernissés d'une caste de parvenus, l'art, parmi tous les péchés de la terre, n'est pas l'un des moindres. Des ateliers prospères tout bruisant d'apprentis avides de copier le maître, un "cousinage" manifeste des œuvres, une parenté si embrouillée que l'on ne cesse de changer d'attribution d'années en années, caractérisent la peinture dans les Flandres. Avant tout, l'art devient ici objet d'art, objet d'art et de négoce. Les ressemblances entre artistes, entre genres, entre formes, s'opposent à la "surpersonnalisation" italienne, à ce goût de l'originalité individuelle parfois outrancier et vulgaire. En revanche, dans l'art du nord, l'individualité ne ressort que dans la façon, le faire, la manière, la main de chaque peintre d'un point de vue très matériel, très "apparent" si ce terme ne contredisait ce qui précède. Là où grandeur et élégiaque des thèmes, comme de leur figuration, étaient dans le sud liés à une conceptualisation préalable : dans les Flandres, la fabrication, la qualité des matières utilisées, le tour de main touchent à la virtuosité, même sur un mode mineur. Cette grande qualité, dans une production foisonnante, correspond à une libération politique et religieuse des provinces du nord, devenues calvinistes d'abord, puis indépendantes ensuite. En

même temps que souffle cet esprit batave, l'inculturation italo-espagnole, dans certains genres survivants comme dans les styles, ne s'interrompt pas au milieu du XVII^e siècle mais se poursuit, en arrière, sans cesser de stimuler la peinture hollandaise. Une certaine rivalité n'est pas en reste dans les grands sujets traités fièrement par Rembrandt. Le Romantisme s'intéressera de près à cette peinture dont la reconnaissance fut tardive pour certains maîtres. L'histoire de la Hollande fascinera quelques auteurs épris de progressisme, ainsi Marie d'Agoult. Sans doute la Réforme avait-elle modifié en profondeur les mœurs hollandaises et avait-elle permis la juste expression de la nature de ce pays gagné par opiniâtreté aux éléments naturels comme à l'histoire. Cependant, le grand débat de l'art, de l'art et de l'homme, le règne absolutiste d'un Raphaël, l'exigence inquiète d'un Dürer ou le splendide isolement d'un Velásquez, n'ont plus lieu d'être. A l'inverse, le grand Rembrandt van Rijn (1606-1669), l'exceptionnel Vermeer de Delft (1632-1675) ou l'extraordinaire Frans Hals (1580-1666), ruinés et vilipendés, meurent dans la misère et l'indifférence de leurs contemporains. Selon la formule, dans l'art hollandais, l'importance des vides par rapport au plein compose une nouvelle vision, un art non de l'aboutissement mais "du projet et des mouvances" qui touche parfois au miracle, nous dit Gombricht, à force d'égalisation des formes et des valeurs. Comme semble l'indiquer Paul Claudel dans sa belle étude sur la peinture hollandaise⁽¹⁷⁾, là tout est interprétation, non contenu. Si le sujet en art fut l'écueil de toute la peinture du XIX^e siècle, sans doute peut-on considérer que l'art du XX^e siècle a su renouer avec ce qu'apporta précisément cette vivacité hollandaise du XVII^e siècle, Cézanne, puis Braque bien sûr mais encore Picasso en qui se trouvent insolemment réunies les deux traditions du sud néoplatonicien et du nord sans autre sujet que la réalité, double tradition séparée par la Réforme.

NOTES

- (1) PERNIOLA (Mario), *L'aliénation artistique*, 1^{re} éd. 1971, éd. française 10/18, 1977.
- (2) Belle expression de Charles Maurras que reprendra André Malraux, citée dans le *Journal* de M^{me} Malraux.
- (3) Grand texte, certes historique en lui-même, qui décrit avec autant de science que de conscience toutes les mentalités de l'Europe cultivée ou non, sous la bannière de l'influente Italie.
- (4) In *Saturne et la Mélancolie*, chap II, p. 390, éd. Gallimard, 1989, pour la traduction française.
- (5) LANDINO, *Camaldulenses disputationes*.
- (6) Musée de Colmar (daté 1509-1511 par Ernst Gombrich).
- (7) GOMBRICH (Ernst), *Histoire de l'art*.
- (8) *Idem*, *op. cit.*
- (9) In *Sade, Fourier, Loyola*, éd. du Seuil, 1971, p. 61.
- (10) In *Exercices*.
- (11) A l'Academia, Venise.
- (12) Au Musée des beaux-arts de Valencia (Héraclite) et "Archimède au Compas" au Musée du Prado, à Madrid.
- (13) Au Musée du Prado, à Madrid.
- (14) *Idem*.
- (15) SAUZET (R.), « L'iconoclasme à Nîmes », *Revue d'Histoire de l'E. de F.*, LXVI, n° 176.
- (16) KLIBANSKY (Raymond), avant propos 1989 in *Saturne... op. cit.*
- (17) CLAUDEL (Paul), *La peinture hollandaise*, dans l'édition Gallimard, 1967.

*RÉFLEXIONS SUR LES MARIAGES
A LA COUR DES HABSBOURG D'ESPAGNE :
DU SACRIFICE DES INDIVIDUS AUX ABERRATIONS*

par Bartolomé BENNASSAR
membre non résidant

Dans les cours européennes, à la fin du xv^e siècle et au début du xvi^e siècle, on observait avec admiration et un soupçon d'envie la stratégie matrimoniale des rois catholiques, œuvre d'Isabelle de Castille et plus encore, semble-t-il, de Ferdinand d'Aragon dont ce n'est pas tout à fait un hasard si l'on a voulu voir en lui le modèle ou l'un des modèles du prince de Machiavel.

Les rois catholiques avaient eu cinq enfants qui, miracle en ce temps, atteignirent tous l'âge adulte, et leurs parents organisèrent pour eux des mariages dont l'ensemble constitue bien une stratégie géopolitique remarquable.

Le coup le plus réussi, si l'on ose dire, fut la double alliance conclue avec l'empereur Maximilien I^{er}, scellée par un double mariage : en 1496, celui du prince Jean de Castille, héritier des couronnes de Castille et d'Aragon, avec Marguerite d'Autriche ; en 1497, celui de Jeanne (qui deviendra "Jeanne la Folle") avec le fils aîné de Maximilien et de Marie de Bourgogne, l'archiduc Philippe le Beau. Les royaumes d'Espagne devenaient ainsi partenaires de l'Empire (et Philippe était un candidat très plausible à l'élection impériale dès la disparition de son père) et, en même temps, du duché de Bourgogne dont le fleuron était les Pays-Bas, région qui était sans doute alors la plus développée de l'Europe.

Les autres alliances des infants des rois catholiques n'étaient pas moins concertées : Isabelle, l'aînée des filles,

épousa en 1497 le roi de Portugal, Manuel le Fortuné, qui avait succédé à Jean II en 1495. Mais Isabelle mourut en 1498 et le fils qu'elle avait eu, Miguel, ne lui survécut que jusqu'à l'an 1500. Qu'à cela ne tienne ! Marie, troisième fille des rois catholiques, remplaça dès 1500 sa sœur dans le lit de Manuel. Cette persévérance est significative de l'importance qu'eut pour les rois d'Espagne de ce temps l'alliance portugaise et les mariages portugais restèrent à l'ordre du jour pendant tout le XVI^e siècle, le plus fameux étant celui, en 1526, de Charles, déjà empereur, avec Isabelle de Portugal, sa cousine germaine, puisque fille du couple déjà évoqué, formé par Manuel de Portugal et Marie de Castille.

La dernière fille des rois catholiques, Catherine, avait été mariée au prince de Galles, Arthur Tudor, puis, après le décès prématuré de celui-ci, elle épousa pour son malheur le frère d'Arthur, Henry, futur Henry VIII.

Ainsi, les rois catholiques avaient démontré une vision ample de la politique internationale que les Habsbourgs, dès le temps de Charles-Quint, prirent pour modèle. Mais Charles savait parfaitement qu'il avait fallu l'accumulation quasi invraisemblable de morts prématurées pour que se constitue cet empire élargi aux dimensions du monde. Rappelons cette cascade de décès : l'héritier des deux couronnes, Jean, meurt en 1497, un an après son mariage. Sa sœur Isabelle devient donc l'héritière de la couronne de Castille puisque la loi salique n'existait pas dans ce royaume mais elle ne peut prétendre à la couronne d'Aragon, état où la loi salique prévaut. Mais Isabelle meurt en 1498 : il est vrai qu'elle a eu le temps de mettre au monde un fils, Miguel, qui, pendant une année environ, se trouve promis simultanément aux couronnes de Castille, d'Aragon et de Portugal. Cette hypothèse est ruinée en 1500 même par la mort précoce de Miguel. Voici donc le troisième enfant des rois catholiques, Jeanne, destinée au trône de Castille. Mais, loi salique dispose, le trône d'Aragon devrait lui échapper. De plus, l'époux de Jeanne, l'archiduc Philippe-le-Beau, est l'héritier des domaines des Habsbourg. Environ 1504, année de la mort de la reine Isabelle, on ne pouvait nullement prévoir la constitution de l'empire de Charles-Quint.

Or, en 1506, Philippe le Beau meurt brutalement. Jeanne, femme d'une culture remarquable, déjà ébranlée par les infidélités de son mari dont elle était passionnément éprise, sombre lentement dans la folie, ce qui permettra un peu plus tard, par une sorte de coup d'état de chancellerie, de proclamer Charles roi, tout en maintenant la fiction de la souveraineté de Jeanne. Enfin, Ferdinand d'Aragon, veuf d'Isabelle, et qui s'entendait fort mal avec son gendre Philippe Le Beau, s'était remarié avec Germaine de Foix et avait eu un fils, Jean, qui aurait hérité de l'Aragon et de ses dépendances (Sardaigne, Sicile, etc...). Or, Jean d'Aragon meurt tout enfant en 1509.

Cet éphéméride funèbre peut paraître anecdotique. Ce serait une grave erreur de s'en tenir là.

Charles-Quint en effet est parfaitement conscient de l'enchaînement improbable des circonstances qui l'ont doté de cet empire incroyable. Il en tire la leçon : il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour que le problème de la succession soit réglé de manière satisfaisante. Et, compte tenu de la fragilité des jeunes enfants, de la forte mortalité des enfants royaux, il faut donc que les reines fassent beaucoup d'enfants. Il faut aussi que les rois adoptent une hygiène de vie qui prolonge leur existence.

Charles-Quint s'était exprimé de manière très explicite à cet égard. C'est ainsi qu'en février 1548, dans le testament politique qu'il rédige pour son fils, le prince Philippe (le futur Philippe II, veuf depuis 1545 (veuf à 18 ans !), il déclare : « Le mieux, cependant, est toujours de s'attacher les royaumes par les liens de ses propres enfants. C'est pour cette raison que vous devez avoir une nombreuse postérité et conclure une nouvelle alliance. »

Quelques années plus tôt, dans les Instructions, dites de Palamos, parce que rédigées dans ce port catalan, dans l'attente de vents favorables, pour mettre à la voile en direction de Gênes, Charles, qui confiait la régence à son fils alors âgé de seize ans, alors qu'il se disposait à épouser Marie-Manuelle de Portugal, écrivait ceci : « Mon fils, vous vous marierez bientôt... Pour le temps qui suivra, je dois vous donner instructions puisque vous êtes d'un âge encore tendre, et que je n'ai point

d'autre fils ni n'en aurai d'autre et que par conséquent il importe beaucoup que vous vous surveilliez et que vous ne vous donniez pas tout de suite sans mesure. Tout en ruinant la santé, l'incontinence a pour suite bien souvent une faiblesse capable de nuire aux descendants, mettant la vie en péril, comme il est arrivé à votre oncle don Juan de Castille dont la mort m'a mis en possession de ces royaumes. Songez combien il serait malheureux que vos sœurs et leurs époux héritent de vous ! Ainsi, je vous prie et je vous implore de vous éloigner, peu après la consommation du mariage, de votre épouse, sous un prétexte quelconque. » Il était en effet de notoriété publique ou presque que le jeune don Juan de Castille était, en quelque sorte, mort d'amour, tant il avait manifesté d'assiduité auprès de sa jeune épouse Marguerite d'Autriche. La politique matrimoniale et familiale des Habsbourg d'Espagne a désormais pour but d'éviter le renouvellement des circonstances qui avaient permis la formation de l'empire et qui, cette fois, pourraient le détruire. Cette politique est dominée par l'obsession de la succession. On peut en prendre conscience en lisant, par exemple, la correspondance entre Philippe IV et la comtesse de Paredes, entrée en religion, après son veuvage, sous le nom de sœur Louise. Le roi ne cesse d'implorer « Succession ! » Il explique même, en 1650, pourquoi sa deuxième épouse, Marie-Anne d'Autriche, ne peut, pour l'instant, lui donner le fils espéré : « Je ne doute pas que vous souhaitiez me voir avec un fils. Mais pour l'heure ma nièce (qui est aussi son épouse) n'est pas femme. De sorte qu'il n'est pas facile qu'elle soit enceinte. »

Cette obsession de la succession produit des effets évidents : le roi doit se marier jeune et chercher à avoir le plus grand nombre possible d'enfants. Des fils pour qu'ils puissent régner sur tous les royaumes de la monarchie, mais aussi des filles afin d'occuper le marché matrimonial et de conclure le plus grand nombre possible d'alliances dynastiques. Il est donc souhaitable que le roi ne reste pas veuf, encore que Charles-Quint ait donné sur ce plan le mauvais exemple.

La mission des reines devient donc la procréation permanente. Sans doute la reine est-elle considérée comme une personne humaine. On verra qu'elle exerce souvent dans le systè-

me Habsbourg des fonctions de premier plan mais elle prend des précautions de santé. A peine nubiles, les jeunes princesses ou les jeunes reines sont mises dans le lit de leurs époux, alors qu'elles sont physiquement immatures. Première épouse de Philippe II, Marie-Manuelle de Portugal, meurt à dix-huit ans des suites de l'accouchement de Don Carlos. La troisième épouse de ce même Philippe II, Elisabeth de Valois, fille d'Henri II, avait, au mariage, à peine quinze ans : dès que la dame d'honneur de la reine annonça au roi les premiers signes de nubilité, Philippe vint s'unir charnellement à la reine. Marguerite et Marie-Anne d'Autriche n'avaient même pas quinze ans lorsqu'elles partagèrent la couche du roi leur époux. C'est le 7 mars 1650 que Philippe IV avait écrit à la comtesse de Paredes que sa jeune épouse « n'était pas femme ». Or, le premier enfant de cette reine est né le 12 juillet 1651 : il faut en déduire que les premières étreintes royales ont suivi de fort près les premières règles.

Il serait inutile de nous voiler la face : « l'attention avec laquelle les rois épient les premières règles de leurs jeunes épouses (par dames d'honneur interposées) se double de l'intérêt qu'ils portent à celles des infantes car on croit comprendre, à la lecture de quelques textes, que les premiers flux menstruels accélèrent les négociations matrimoniales, parfois entamées dès le berceau. De Lisbonne, où il séjourne en 1581-82, Philippe II s'inquiète de la question à propos d'Isabelle-Claire-Eugénie, qui a alors quatorze ans. La correspondance de Philippe IV avec la comtesse de Paredes, alors en religion, signale les indices de puberté chez la princesse Marie-Thérèse, et un historien espagnol, Joaquin Perez Villanueva, observait à bon droit que la princesse entraît « sur le marché des mariages entre maisons royales », ce qui expliquait les portraits successifs de l'infante, peints par Velazquez de 1651 à 1653.

Le coût humain de ce harcèlement sexuel particulier, aggravé par des aberrations que l'on examinera un peu plus tard, peut être observé de très près : de 1490 à 1660, neuf reines ou infantes d'Espagne sont mortes à moins de trente-six ans, cinq d'entre elles à moins de trente ans. Marie-Manuelle de Portugal et Elisabeth de Valois, première et troisième

épouses de Philippe II, sont mortes à dix-huit et vingt-trois ans respectivement : Elisabeth avait même failli disparaître à dix-huit ans, à la suite d'une fausse couche mal soignée et sa mort fut l'effet de soins mal adaptés durant une grossesse. Marie-Anne d'Autriche, qui survécut à son époux jusqu'en 1696 avait été à l'article de la mort, durant son premier accouchement, en 1651 : elle demeura quatre heures privée de sentiment. « J'ai cru, écrit le roi, qu'elle expirait dans mes bras. »

La plupart des survivantes ont dû leur chance à un veuvage précoce : Jeanne, fille de Charles-Quint et d'Isabelle, veuve du prince héritier de Portugal, dont elle eut un fils posthume, dom Sébastien, qui fut régente de Castille, entra dans les ordres et fut la seule femme jésuite de l'histoire. Marie de Hongrie, veuve à vingt et un ans du roi Louis, qui ne se remaria pas et fut une gouvernante des Pays-Bas d'un talent exceptionnel. La survie fut aussi due à la stérilité (Isabelle-Claire-Eugénie) ou à la répudiation (Catherine d'Aragon). Les exceptions se comptent sur les doigts d'une main : Jeanne la Folle, qui mourut à soixante-seize ans, veuve très jeune à vingt-sept ans, mais après avoir mis au monde six enfants ; Marie, sœur de Philippe II, soixante-quinze ans d'existence et quinze enfants de son époux l'empereur Maximilien II. Les deux femmes de Philippe IV. On ne peut inclure dans cette liste des exceptions l'impératrice Isabelle qui n'eut que cinq enfants en treize ans de mariage, en raison des fréquentes absences de son impérial époux (!) mais qui mourut elle aussi des suites de l'accouchement d'un enfant mort-né et deux de ses cinq enfants, Juan et Fernando, n'avaient vécu que quelques mois.

On avancera qu'il valait mieux être reine d'Espagne alors que d'Angleterre au temps d'Henry VIII ! Sans doute. Ou qu'il s'agissait d'une pratique courante dans les familles royales que ne contrariaient point les avis des théologiens, ni ceux des médecins, tandis que les mères des jeunes reines conseillaient la patience à leurs filles. Quant aux historiens, ils ont jeté le plus souvent un voile pudique sur les drames des personnes.

A y regarder de plus près cependant, les comportements matrimoniaux des Habsbourg d'Espagne sont plus générateurs d'effets pervers que ceux de la plupart des autres familles

royales parce que l'obsession de la succession s'accompagne de considérations dynastiques pour produire de véritables aberrations. Mais voyons d'abord les effets de ce système.

On constate en effet que les malheureuses princesses ne parvenaient pas toujours à s'acquitter de leur mission première car beaucoup de leurs enfants mouraient en bas âge : de 1527, année de naissance du futur Philippe II, à 1661, lorsque Marie-Anne d'Autriche accoucha du futur Charles II, les reines ou futures reines d'Espagne ont eu trente-quatre enfants. La moitié exactement, dix-sept, ont quitté ce monde avant d'avoir accompli leur dixième année, et dix sont morts avant d'avoir atteint l'âge d'un an, soit 29 %. On évoquera les taux élevés de mortalité infantile de ce temps. Détrompons-nous ! En dépit des médecins, des soins apportés aux jeunes femmes, la mortalité infantile de la famille royale était supérieure à la normale. Grâce aux registres paroissiaux bien conservés, on a calculé la mortalité infantile du village de Mocejon (Tolède), de celui de Chiloeches (Guadalajara), enfin de la ville de Caceres, pendant la même période, toutes catégories comprises, pauvres inclus. Or, elle oscille entre 19 et 22 %, taux bien inférieurs au 29 % de la famille royale. Les contemporains ne manquaient pas de remarquer que les bâtards des rois d'Espagne, nombreux aux XVI^e et XVII^e siècles, faisaient preuve d'une vitalité bien supérieure, tels don Juan d'Autriche ou don Juan José d'Autriche, fils respectifs de Charles-Quint et de Philippe IV, pour ne citer que les plus célèbres.

Pourquoi cette fragilité qui apparaîtrait plus évidente encore si on faisait le compte des grossesses interrompues ? Très probablement en raison de l'effarante consanguinité de la dynastie. Les deux impératifs de la politique des Habsbourg d'Espagne, les alliances avec le Portugal et avec les Habsbourg de Vienne, ont en effet multiplié les unions entre cousins germains, entre oncle et nièce, renouvelés d'une génération l'autre, de sorte qu'il s'agit d'une dynastie quasi incestueuse. J'ai appelé cela naguère un « carrousel consanguin » et il s'agit bien d'une aberration.

Voyons cela d'un peu près. On se souvient de ce que Charles-Quint et Isabelle de Portugal étaient cousins germains.

Or, en 1543, leur fils Philippe, âgé de seize ans, épouse Marie Manuelle de Portugal, qui est la fille de Jean II de Portugal, lui-même frère d'Isabelle, et de Catherine d'Espagne, sœur de Charles-Quint. Ainsi, Philippe et Marie-Manuelle sont cousins germains par les deux côtés. Le résultat fut don Carlos, prince physiquement et moralement taré, qui, de surcroît, coûta la vie à sa mère.

Poursuivons : après deux autres mariages, le premier stérile avec Mary Tudor, le deuxième avec Elisabeth de Valois, morte à vingt-trois ans, mère de deux filles, Philippe II se marie pour la quatrième fois. Avec qui ? Avec sa nièce, Anne d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II, lui-même neveu de Charles-Quint, et de la propre sœur de Philippe, Marie de Castille. Cette fois encore, la proche parenté concerne les deux côtés. Or, quatre des cinq enfants de Philippe et d'Anne moururent avant l'âge de dix ans.

Un autre enfant de Maximilien II et de Marie de Castille, l'archiduc Albert, épousa la fille de Philippe II et d'Elisabeth de Valois, Isabelle-Claire-Eugénie. Encore des cousins germains. Le mariage fut stérile. Le seul survivant du couple Philippe II-Anne d'Autriche, le roi Philippe III, fit exception : il n'épousa qu'une cousine au deuxième degré, Marguerite d'Autriche !

Mais Philippe IV revint aux errements passés. Après la mort de sa première épouse, Elisabeth de Bourbon, qui, soit dit en passant, fut la mère de Marie-Thérèse, future reine de France et cousine germaine de Louis XIV (!), Philippe IV s'unit à sa nièce, Marie-Anne d'Autriche, fille de Ferdinand III et de Marie de Castille, sœur de Philippe. Fruit ultime de cette union, le triste Charles II.

On comprend sans effort les objectifs politiques de ces mariages. C'est ainsi par exemple que Philippe II put faire valoir ses droits à la succession de Portugal en 1580, devenir effectivement roi de Portugal, réalisant ainsi l'unité ibérique, rompue cependant en 1640 au profit de la dynastie de Bragançe. Le mariage de Philippe II avec Elisabeth de Valois, en marge des alliances consanguines, permit aussi à Philippe de revendiquer, vainement, le trône de France pour sa fille Isabel-

le-Claire-Eugénie, petite-fille d'Henri II, lorsque les « lois fondamentales » du royaume de France paraissaient s'opposer à l'accession au trône d'un huguenot, Henri de Navarre. Mais une autre « loi fondamentale », la loi salique, faisait obstacle à la prétention espagnole.

Il faut être juste et ne pas pousser le tableau au noir. Il est incontestable que, dans l'Espagne des Habsbourg, les femmes exercèrent des responsabilités de premier plan. En l'absence de Charles-Quint, l'impératrice Isabelle assuma à cinq reprises le gouvernement des Espagnes et sa correspondance avec l'empereur prouve qu'elle n'était pas réduite à un rôle de représentation. Ses lettres fort minutieuses manifestent un souci du détail significatif d'une connaissance réelle des problèmes du pays. De 1554 à 1559, Jeanne, sœur de Charles-Quint et veuve du roi de Portugal, Jean-Manuel, exerça à son tour avec un succès incontestable la régence de Castille en la double absence de Charles-Quint, alors aux Pays-Bas, et de Philippe, roi-consort d'Angleterre. Plusieurs femmes de la dynastie eurent en charge le gouvernement des Pays-Bas : la tante de Charles-Quint, Marguerite d'Autriche, deux fois veuve, de 1516 à 1529 : elle sut négocier, avec Louise de Savoie, mère de François I^{er}, la « paix des dames ». Puis Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint, dont le talent politique fut exceptionnel, assumait ce gouvernement avec fermeté et souplesse, de 1530 à 1555. La fille naturelle de Charles-Quint, Marguerite de Parme, fit preuve de moins de talent. En revanche, Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II, sut, dans des circonstances difficiles, reconquérir l'adhésion des Pays-Bas du sud, avec le concours de son époux, l'archiduc Albert, lors d'un long mandat, de 1598 à 1635. Ces femmes, dont la culture était remarquable, furent de véritables femmes de la Renaissance.

Mais on voit bien quel fut le résultat final de l'acharnement à maintenir par des mariages consanguins l'alliance essentielle avec les Habsbourg de Vienne. L'union de Philippe IV avec Marie-Anne d'Autriche, qui avait vingt-neuf ans de moins que son époux, ne put produire qu'un fils survivant, le malheureux Charles II, dont le pinceau de Juan Carréño de Miranda et plus encore celui de Claudio Coello ont fixé pour la postérité

l'évidente dégénérescence : teint blafard, prognathisme, lippe de plus en plus accentuée, genoux cagneux, jambes arquées. Roi impuissant, incapable cette fois d'obtenir la descendance si convoitée malgré son double mariage, avec Marie-Louise d'Orléans d'abord, superbe jeune femme offerte à un éternel moribond (triste raison d'Etat !), avec Marie-Anne de Neubourg ensuite. De sorte que le long règne du lamentable Charles II, malade terrorisé, dit « l'ensorcelé » (el hechizado), jouet de l'entourage, ne fut que le vol insistant, quasi incantatoire, de tous les grands prédateurs européens (rois de France et d'Angleterre, grands bourgeois hollandais, et même Habsbourg de Vienne !) au-dessus du lit de souffrance d'un roi déjà cadavérique, dont la mort fut annoncée vingt fois. Au dénouement, sans prétendre un instant que ces combinaisons dynastiques soient l'un des moteurs décisifs de l'Histoire, le système conçu pour préserver un empire né de l'impitoyable dialectique de la vie et de la mort, qui avait fait bon marché de la vie des jeunes filles de sang royal et d'une simple morale humaine, produisait par l'effet de la logique de l'inceste légal, consacré par les dispenses romaines, le contraire de ce qu'il avait voulu éviter : la désagrégation de l'empire imprévisible de Charles-Quint.

SÉANCE PUBLIQUE DU 6 FÉVRIER 2000

ALLOCUTION DE M. MICHEL GAUDIN
Préfet du Gard

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Perpétuel,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Académie,
Mesdames et Messieurs,

Il est de tradition que le représentant de l'Etat dans le Gard vienne ouvrir, en sa qualité de président d'honneur, la séance publique annuelle de l'Académie qui réunit, dans notre département, d'éminents gens de lettres et de culture.

Aussi n'est-ce pas sans émotion que j'ai l'honneur de m'exprimer aujourd'hui, et pour la deuxième fois, devant cette assemblée transcendant les régimes et les siècles.

Vous êtes, en effet, les représentants d'une continuité qui ne fut pas rompue par les aléas de l'Histoire. L'Académie de Nîmes est née au cœur du Grand Siècle ; elle prit part aux élans des Lumières et en connut les secousses ; le XIX^e siècle affermit ses fonctions, ancrées dans la République et tournées vers la promotion « *(des) lettres et (des) beaux arts, (des) sciences et (de) leurs applications au point de vue de l'utilité publique* », comme l'indiquait le premier article de vos statuts de 1888 ; l'Académie put alors traverser le XX^e siècle dans la fidélité aux missions qui fondèrent sa création.

Cette continuité dans *l'utilité publique*, c'est là ce qui, à l'évidence, unit l'Académie de Nîmes et ceux dont le métier est

de servir dans le Gard, à travers l'Etat, l'intérêt général. Cette commune aspiration nous est d'autant plus précieuse qu'elle est parfois mise en cause. Aussi la force de notre dialogue, à la place qui est la nôtre, est-elle un atout inestimable, car nous servons les mêmes fins.

Le temps n'est plus où la *res publica* ne s'incarnait que dans l'Etat : il ne saurait prétendre prendre en charge à lui seul, toujours et en tout lieu, le souci de l'intérêt général. Il doit en demeurer le premier garant, mais il n'en est pas l'exclusif agent.

Les politiques publiques s'appliquent aujourd'hui dans une dynamique de partenariat, engagée par l'Etat avec le concours de l'ensemble des acteurs présents dans l'espace public, élus du suffrage universel ou simples citoyens désireux de s'exprimer sur le forum. Ainsi travaillons-nous, plus que jamais, avec les collectivités locales, qui ont su trouver la place que les lois de décentralisation leur avaient promise. De même, avec enthousiasme, nous travaillons avec ceux des membres de la société civile qui, à des titres divers et selon des formes institutionnelles variables, souhaitent participer au débat public.

Ces partenariats ne signifient certes pas que l'Etat serait devenu un acteur comme les autres, animateur d'on ne sait quelle « gouvernance » réduisant son rôle à la négociation et la contractualisation avec les intérêts particuliers. Il n'en est pas moins sûr que l'Etat moderne, sans rien renier de ses spécificités régaliennes, doit désormais appuyer son action, au service de l'intérêt général, sur des relais émanant de la société civile.

Vous vous situez, précisément, aux avant-postes de la société civile.

Dans la réflexion et l'érudition, vous travaillez aux progrès de l'universelle culture, celle d'un humanisme raisonnable, rapprochant les personnes autour des vertus de la raison et de l'intelligence. Vous contribuez ainsi à éclairer le débat public, trop souvent obscurci par le fol emportement des passions. Vous interrogez l'époque, en la reliant au passé et en la projetant dans le souhaitable et le possible, bien au-delà des incertitudes de l'instant, des pressions de l'immédiat et des illusions

de l'urgence. Vous accompagnez, dans cet effort, le travail des hommes de bonne volonté. Vous exercez, dès lors, une fonction éminente, nécessaire à la bonne marche de la cité. Vous répondez, ainsi, à l'attente que j'avais exprimée l'an passé, et que je renouvelle aujourd'hui en venant vous rencontrer : vous vous inscrivez dans le siècle, appliquant vos travaux au cœur des problématiques contemporaines.

Le représentant de l'Etat vous en est reconnaissant.

Le thème de l'exposé que prononcera M. Noël Cannat, tout à l'heure, témoigne parfaitement de notre commune vocation. Vous débattrez, en effet, des enjeux qui dessineront la ville de demain. Question majeure, à laquelle l'Etat travaille avec constance et persévérance, tant se joue ici l'essentiel : la possibilité de décliner, dans la ville, ce « *vouloir vivre ensemble* » qui est, selon la belle formule de Renan, la cause de notre dessein national.

Vouloir vivre ensemble, c'est choisir d'habiter dans la cité et d'y être un acteur responsable. C'est inscrire sa destinée individuelle dans le creuset de l'intérêt général, à travers une démarche qui n'est pas celle d'un universalisme abstrait mais qui s'applique, au contraire, dans l'action concrète et la vie ordinaire qui animent la ville.

A cet égard, la ville de Nîmes constitue, pour votre Assemblée, bien plus qu'un cas d'étude livré à l'analyse et la spéculation. Vous êtes les enfants de cette ville et vous mesurez, mieux que tout autre, la complexité des problématiques urbaines. Dans la poussière des marbres antiques comme dans les vapeurs de l'asphalte moderne, les Nimois vivent leur ville, dans une relation qui est souvent empreinte de passion.

Aussi l'Etat, à sa place, entend-il poursuivre, à Nîmes, un effort de consolidation du pacte républicain, en partenariat avec la municipalité, le conseil général et l'ensemble des acteurs locaux.

Les actions entreprises dans le cadre de la « politique de la ville » ont l'ambition d'affermir l'intégration de tous ceux qui habitent la ville, car c'est dans la ville que tous peuvent participer à la communauté citoyenne, et c'est dans cette communauté citoyenne que peuvent être vaincus les dangers des replis

communautaristes, porteurs de violences et de désordres. La commission d'accès à la citoyenneté, comme le conseil départemental de la jeunesse, constituent, dans cette perspective, deux outils importants, dont nous souhaitons affirmer le rôle intégrateur, à destination de jeunes gens éprouvant encore des difficultés à trouver leur place dans la cité. Il y a là un axe essentiel à la lutte contre les exclusions, en pleine cohérence avec le maintien, régalién, de l'ordre public.

Réfléchir et agir pour « vivre ensemble » dans la ville nécessite, par ailleurs, de s'interroger sur les frontières extérieures de la ville. Le pacte républicain doit s'appliquer à l'intérieur de la ville et de ses quartiers ; il doit aussi s'étendre au-delà des limites communales, dans l'espace de projet qui regroupe diverses communes dans un bassin de vie. Nous travaillons avec les élus, en ce sens, pour favoriser ce qu'en des termes techniques on appelle « l'intercommunalité ». Les Nimois et les Gardois y gagneront de nouveaux instruments d'expression de leur solidarité.

Cette solidarité, nous devons la maintenir et la renforcer alors même que le « cyberspace » pourrait révolutionner, après-demain, la notion d'espace urbain. Il est probable, en effet, que les nouvelles technologies de l'information et de la communication aient pour effet de distendre le lien entre les hommes et leur sol. Télé-travail, télé-achat, télé-enseignement : autant d'évolutions qui pourraient bouleverser les catégories urbaines, puisque aussi bien il n'y aurait plus ni centre ni périphérie si, partout, tous pouvaient être connectés à tout.

On devine, cependant, à quels dangers ces nouveaux espaces pourraient exposer notre société et le projet de « vivre ensemble » qui doit la guider. Politesse, urbanité, civilité : autant de vertus sociales dont l'étymologie rappelle combien elles sont liées à la ville et la cité. Nul ne sait comment elles s'appliqueraient dans des espaces dématérialisés. Et le risque existe que des sans-abri technologiques, qui ne seraient connectés nulle part, soient rejetés dans une nouvelle marginalisation sociale. Les illettrés de l'internet pourraient être les exclus de ce que serait devenue la ville d'après-demain.

Il y a là, bien sûr, des défis importants, qui ne trouveront leur réponse que dans le temps.

Nîmes, qui se souvient d'Auguste, sait mesurer le temps. Elle connaît la fragilité de l'instant. Elle sait, aussi, quelle peut être la force de la volonté.

La volonté de progresser ensemble, dans la ville comme dans le département, anime notre réflexion et guide notre action. Ne doutons pas que se consolidera, dans le temps, l'œuvre à laquelle nous travaillons.

Je vous remercie de la qualité de votre attention.

COMPTRE-RENDU D'ACTIVITÉ - ANNÉE 1999

par Marcelle VIALA
président sortant de l'Académie

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Député-Maire,
Mesdames et Messieurs,

Selon la tradition, le président de l'Académie de Nîmes est mis en vedette, du moins il apparaît sur cette estrade d'honneur et fait entendre sa voix, deux années consécutives lors de la séance publique. Quand commence son mandat, il doit prononcer une allocution dont il choisit lui-même le sujet ; selon son tempérament et ses goûts, il instruit, émeut ou amuse, en un mot, il peut captiver ses auditeurs. Lorsque sa fonction prend fin, il est chargé de faire le compte-rendu précis et objectif de l'année écoulée. Tâche ingrate qui ne laisse guère de place à la fantaisie mais fort utile : elle dévoile à son public fidèle et amical les activités de cette Académie trop discrète, un peu mystérieuse, qui a l'air de se cacher derrière les murs de son bel hôtel rue Dorée.

Mais je voudrais, pour commencer, évoquer la mémoire de ceux qui nous ont quittés. Nous avons été affectés par le décès de trois membres non résidants : M. Henri Aubanel, M. le professeur Jean Cabot, M. Arnaud de Cazenove et d'un membre résidant, le docteur René Bosc, professeur de pédiatrie ; très attaché à notre Compagnie, assidu jusqu'à la limite de ses forces, dynamique et novateur, il laisse un grand vide parmi nous. Par ailleurs deux membres résidants, M. le Chanoine

Fayolle et récemment M^e Galy ont dû présenter leur démission pour raison de santé. L'honorariat leur a été accordé à l'unanimité. Les statuts de l'Académie fixent impérativement le nombre des résidants et non résidants. Il faut donc désigner de nouveaux membres pour occuper les fauteuils laissés vacants.

Ont été ainsi accueillis comme membres non résidants M. Bartolomé Bennassar, d'origine nimoise, professeur émérite de l'Université du Mirail à Toulouse, spécialiste incontesté pour l'histoire d'Espagne et M. Daniel Travier de Saint Jean du Gard, fondateur du musée des Vallées cévenoles, mainteneur de la culture et des traditions de son pays. Le père Christian Salenson, vicaire général du diocèse de Nîmes a été installé, il y a peu de temps, au fauteuil du chanoine Fayolle et M. Bernard Cavalier, pédiatre, élu comme successeur du D^r René Bosc. Le nombre des correspondants par contre n'est pas limité. Nous avons reçu en mars ceux qui avaient été élus en décembre 1998 et que le président sortant avait mentionnés à la dernière séance publique. Nous en avons élu sept en décembre 1999 : M^{me} Nicole Agussol, magistrat, M. Bernard Bastide, spécialiste de cinéma, M. Guy Combes principal de collège honoraire et auparavant professeur d'histoire, M. Jacques Galtier, pasteur et historien, M^{me} Anny Herrmann, professeur de lettres, M^{me} Claire Paulhan, directrice d'une maison d'édition, M^{me} Sabine Teulon-Lardic, professeur de flûte au Conservatoire national de Nîmes. On peut constater dans cette liste la prédominance de l'élément féminin. Qui oserait, après cela, accuser les Académiciens nimois d'être des misogynnes rétrogrades ?

Quels ont été leurs travaux qui se manifestent pour une grande part dans les communications bimensuelles ? Les sujets en sont très divers. Pour plus de clarté et moins de monotonie peut-être, j'essaierai de les classer par catégories. Nous avons eu – et nous nous en réjouissons car elles sont assez rares dans notre Compagnie – deux communications scientifiques de haut niveau que leurs auteurs ont su rendre tout à fait accessibles aux non-initiés : l'une a trait à la physique « Les propulseurs du lanceur Ariane », l'autre à la méde-

ciné : « Les relations entre embryologie et évolution ». Un compte-rendu de voyage au Mexique nous a entraînés dans cette « terre de gloire et d'effrois ». Les biographies sont à la mode comme le prouve le succès des salons qui leur sont consacrés. Plusieurs de nos confrères nous ont présenté sur un fond historique très fouillé, des personnages bien différents : Jean-Panrace Chastel, sculpteur aixois du XVIII^e siècle, Charles de Baschi, marquis d'Aubais « touche-à-tout des choses de l'esprit au siècle des Lumières » (le titre est significatif), Paulin Madier de Montjau (1785-1855), homme de parole, épris de justice qui connut des moments difficiles quand, élu depuis 1813 conseiller à la Cour Impériale de Nîmes, il s'y trouve confronté aux troubles de la Terreur Blanche ou lorsqu'il voulut dénoncer en 1820 un gouvernement occulte prêt à renverser le pouvoir, enfin Louis Guizot, apparenté de loin à François Guizot, bien sûr plus connu ; son destin fut étrange : mulâtre né à Saint-Domingue, il devint maire de Saint-Geniès-de-Malgoirès avant d'être exécuté en 1793. L'histoire proprement dite a tenté plus d'un orateur : histoire des idées : « La Réforme et l'art », « L'héritage d'Erasmus », « Les textes fondateurs de la franc-maçonnerie » ; histoire locale « Clérisseau, Jefferson et Nîmes » (la Maison Carrée servant de lien entre les trois) ou « Les gares de Nîmes depuis le début du chemin de fer jusqu'à nos jours » ; histoire qui nous fait remonter le temps : « Renouveau et fin du catharisme au XIV^e siècle » et franchir nos frontières « Réflexions à propos des mariages à la Cour d'Espagne au temps des Habsbourgs : du sacrifice des individus aux aberrations ». Un ethnologue nous a parlé de l'identité cévenole, du passage des Cévennes à la Cévenne et un sociologue de « La ville de demain », communication que vous allez avoir le plaisir d'entendre. Une de nos séances a revêtu un caractère inhabituel : Georges Laval, correspondant, titulaire des grandes orgues de la cathédrale nous a donné un magnifique concert ; la variété des œuvres qu'il avait choisies a permis d'apprécier les possibilités de l'instrument et le talent de l'organiste.

Dernier point à signaler : l'Académie a renoué en 1999 avec une tradition qui remonte à 1755 mais qui a connu des éclipses

quand les fonds venaient à manquer : l'organisation d'un concours qui s'adresse principalement à des étudiants et dont le prix sera dans quelques instants remis au lauréat par Monsieur le Préfet, président d'honneur.

Si nous avons parlé de nos travaux, pourquoi, afin de ne rien vous cacher, ne pas évoquer nos loisirs ? Nous nous offrons une sortie annuelle ("L'Académie aux champs" titrait récemment un journaliste). La matinée est consacrée à une visite culturelle : cette année le musée d'Uzès si intéressant dans la diversité des thèmes qu'il propose, sous la conduite du Conservateur, M^{me} Peyroche d'Arnaud, correspondante de notre Académie, très compétente et pleine d'humour. Suit un repas gastronomique (à ce propos, on pourrait dire qu'il est conforme à une vieille tradition : nos archives mentionnent un dîner le 22 mai 1684, un peu exceptionnel, il est vrai car on recevait les Académiciens d'Arles, au menu très chargé avec force pièces de mouton, de bœuf, poulets et chapons et, luxe suprême, une jarre d'eau glacée). Notre repas, sans doute gastronomique est surtout extrêmement amical.

Je dirai, 2000. Fidèle à sa tradition, elle veut rester un foyer d'humanisme ouvert à toutes les convictions et contribuer discrètement mais avec ferveur au maintien et à l'enrichissement de notre patrimoine culturel.

MATA HARI

par M. Jean GOUJON
président de l'Académie

Il est d'usage qu'à la séance publique de notre Académie, le Président récemment élu traite un sujet de son choix.

Après quelques hésitations dues d'une part à la frivolité du personnage que je souhaitais évoquer et d'autre part à l'ancienneté des faits de nature à n'intéresser peut-être que les plus âgés d'entre nous, j'ai résolu de vous parler de la néerlandaise Margaretha Geertruda Zelle, plus connue sous son nom de scène de Mata Hari.

Ce sujet galvaudé dans de nombreux livres rarement sérieux, films, opérettes...

Dès lors et aussi par souci d'élémentaire courtoisie à l'égard du principal intervenant de cet après-midi, mon filleul académique Noël Cannat, dont je ne veux en rien dévorer le temps d'une parole que vous attendez, je ne retiendrai de cette existence extraordinaire, romanesque, aventureuse, désordonnée, souvent scandaleuse, tragiquement achevée un soir d'octobre 1917 au polygone de Vincennes sous les balles d'un peloton d'exécution que ce qui peut être utile à une double perspective :

- en premier lieu, l'examen succinct des charges réunies, en 1917, afin de vérifier si la justice rendue au nom du peuple français par le Conseil de guerre de Paris a été sereine et n'a pas été, comme on l'a soutenu, largement fonction du climat qui régnait alors, de suspicion à l'arrière, de lassitude, voire de révolte dans les tranchées ;

- en second lieu, après cette brève étude juridique, la recherche sommaire, de nature quasi-diplomatique, de l'attitu-

de des autorités nationales des Pays-Bas avant et pendant le procès, puis entre condamnation et exécution, enfin dans les années ultérieures, en accord ou en désaccord avec le sentiment populaire des compatriotes de Mata Hari.

Aussi bien, en dépit de l'intérêt anecdotique et même historique, je passerai rapidement sur la biographie de Mata Hari pour ne la suivre qu'à partir de la déclaration de la guerre à l'été 1914.

Elle était née en 1876, fille d'Adam Zelle, chapelier à Leeuwarden, ville principale de la Frise, province la plus septentrionale des Pays-Bas. Enrichi par la vente des hauts de forme, chapeaux melons ou képis et aussi par quelques spéculations sur les valeurs pétrolières, il était surnommé « le baron » à cause de sa mégalomanie et sa tendance à la fabulation, dont hélas héritera sa fille.

Frappé par la folie des grandeurs il inscrit cette unique fille (les autres enfants sont des garçons) dans une pension jusque là fréquentée exclusivement par l'aristocratie et la grande bourgeoisie et... lui offre pour se rendre en classe une charrette à quatre places tirée par deux chèvres. Ses condisciples en parlaient encore il y a quarante ans.

Mais, en 1889, Zelle fait faillite, son ménage se désagrège, l'épouse, fragile, décède, les enfants sont dispersés chez divers membres de la famille.

Margaretha a treize ans, elle est envoyée à la seule École normale du pays à La Haye. Elle n'y reste pas, se plaignant des assiduités du directeur.

Alors qu'elle est hébergée chez un oncle à La Haye, elle tombe sur une annonce matrimoniale qu'un officier de l'armée coloniale, arrivant en congé a fait paraître ou qu'un ami a envoyé pour lui au journal.

Six jours après la première entrevue elle est fiancée. Mac Leod, a plus du double de son âge, il n'est ni beau ni très raffiné, bien au contraire.

Cependant il descend d'une très ancienne famille écossaise. La solde d'un officier colonial en congé est bien maigre pour la vie d'un jeune couple en métropole et le ménage commence à se lézarder. Mais la toute jeune Lady Mac Leod goûte

l'apprentissage de la vie mondaine jusqu'au Palais Royal où les Mac Leod sont conviés à une réception de la reine régente Emma, mère de Willelmine. Retardé par la naissance d'un garçon (une fille naîtra par la suite et l'aîné mourut très jeune d'un empoisonnement) le départ du couple pour les Indes Néerlandaises eut lieu en mai 1897.

D'un poste à l'autre Margaretha s'habitua difficilement à cette existence, sans gros moyens, mais elle trouva une compensation lorsque son mari devint commandant de garnison sur la côte est de Sumatra, se comportant en souveraine et attendant dans ses réceptions que les autres épouses, nettement plus âgées, viennent les premières la saluer. Cependant les témoignages sur cette époque ne sont pas défavorables en dépit de quelques extravagances vestimentaires ; beaucoup estiment qu'elle attirait la sympathie et que le ménage aurait pu connaître un destin normal si le mari n'avait été grossier et débauché.

Mac Leod, constatant qu'il ne réaliserait jamais son ambition de devenir lieutenant-colonel démissionna de l'armée, projetant de rester à la colonie où la vie était moins chère. Mais il céda à l'insistance de celle qu'on a appelé une « Bovary coloniale » et les époux repartirent pour Amsterdam. Sur le sol hollandais ils ne s'entendirent pas davantage et ce fût la procédure, initiée par Mac Leod qui avait pris sa femme en horreur.

Elle chercha vainement du travail.

Paris exerçait alors une attraction considérable d'autant qu'à l'occasion de l'Exposition de 1900 la capitale française s'était déguisée en cité orientale avec temples, pagodes et minarets.

Lady Mac Leod (toute sa vie elle usera de ce nom et au départ l'utilisera pour ses spectacles) se met en tête de faire carrière comme danseuse sacrée initiée dans les temples hindous. C'est une totale imposture, elle n'a jamais mis les pieds en Inde, elle ne connaît que la Malaisie.

Un premier séjour à Paris en 1903 est un échec. Elle essuie après de Diaghilev un premier refus et ne parvient même pas à se faire embaucher comme modèle de peintre ou écuyère car elle est bonne cavalière.

Tenace elle revient en 1904 et avec un demi-franc en poche s'installe au Grand Hôtel. Les temps sont bénis. C'est le Paris de la Belle Époque et des gens oisifs. Elle triomphe. Elle danse ou plutôt mime, hiératique ou ondulant à peine mais sculpturale et sensuelle.

C'est alors le début d'une réussite éblouissante dont les étapes emplissent les colonnes des gazettes du continent et du Royaume-Uni.

Son aisance dans les salons lors des réceptions qui suivent le spectacle lui permet de nouer des relations avec les plus hautes personnalités : ministres, ambassadeurs, généraux, artistes avec une prédilection – dont elle se fera plus tard un argument de défense – pour les uniformes de tous pays sans oublier les banquiers et les industriels. Elle travaille avec Massenot et Puccini. Après des débuts dans des hôtels particuliers tel celui de Cécile Sorel ou au musée de M. Guimet, abusé comme les autres malgré sa réputation d'orientaliste, c'est l'Olympia, la Scala, Madrid, Berlin, Vienne, Monte-Carlo, à nouveau Paris et les Folies Bergères.

Un peu plus tard elle adoptera le pseudonyme de Mata Hari dont elle avait déjà usé dans des lettres de Malaisie à une amie de pension. En malais il signifie « œil du jour » ou « lumière du jour » ou encore « soleil ». Sa chevelure et son teint sombre, qu'elle tenait de sa mère, dénommée Antje Van Meulen, mais originaire d'une région autrefois habitée par une tribu orientale, les Vrouckers, lui donnent un certain type exotique, malgré un torse puissant et des traits bien pour une asiatique.

Elle multiplie sur ses origines les fables incohérentes. Tantôt sa mère, prêtresse de Siva est morte en lui donnant le jour, la confiant à une école de danse sacrée, tantôt elle est la petite fille du « Régent de Madura », tantôt elle est la fille naturelle du prince de Galles et d'une princesse hindoue.

Ses danses qui s'achevaient dans une offrande à la divinité avec un léger voile ou même, dans les soirées privées, sans le moindre voile, misaient seulement sur l'érotisme. Mais elle avait l'art de le présenter comme un acte de spiritualité. Dans une interview au *Corriere della Serra* elle affirme avec aplomb

que selon un proverbe hindou, quand une danse est bien exécutée, elle éteint chez ceux qui la regardent les désirs mêmes qu'ils aimeraient voir stimuler. Le journaliste peu convaincu ajoutait « en Inde peut-être ! »

Colette qui écrira en 1923 que, habillée, Mata Hari avait l'aspect godiche d'une lourde berlinoise, avait sans doute plus d'admiration pour le « costume de scène » puisqu'elle dansera elle-même en semblable appareil.

Mais il y a beaucoup d'autres imitatrices... et les modes sont changeantes.

Mata Hari, qui en 1905, a donné plus de trente récitals et perçu à l'Olympia 1.000 F or par soirée, se met après 1911 à « courir le cachet ».

C'est ainsi qu'au printemps 1914 elle n'a pu trouver qu'un engagement au Capitole de Berlin pour un spectacle qui doit débiter en septembre. Mais la guerre éclate en juillet pendant les répétitions et le spectacle n'aura pas lieu.

Mata Hari regagne alors, non sans peine, son pays et loue une coquette maison à La Haye au 16 Nieuwitleg, à deux pas de l'ambassade de France et tout à côté de l'Institut français. J'ai vu bien souvent sur le mur ce médaillon de pierre avec l'inscription rappelant que ce fût là son dernier domicile au Pays-Bas. Elle ne peut satisfaire ses goûts de luxe malgré la générosité du baron Van der Cappelen, elle est tombée amoureuse d'un jeune officier russe Vadim de Massloff qu'elle s'est mise en tête d'épouser et, pour ce faire, elle veut se constituer une dot. De là bien des imprudences, des compromissions, davantage peut-être, voire de simples démarches pour rejoindre Vadim. Animée comme son père du désir de briller, d'être la plus habile, totalement amorale, elle est à beaucoup d'égards le prototype de l'espionne tel qu'on aurait pu l'inventer « Courtesane and spy » dira un Anglais. Parlant plusieurs langues, riche en relations dans l'Europe entière, sachant se tenir dans le monde, ayant le meilleur alibi professionnel, se liant aisément et payant volontiers de sa personne elle ne peut qu'attirer dans les services secrets suspicion ou désir d'embauche. Certains découvriront, d'autres en joueront, qu'elle manque régulièrement de bons sens, de prudence, de discrétion.

tion, de suite dans les idées. Elle jouera à l'espionne avec son imagination, sa vanité, en amateur face à des professionnels !

Nous avons laissé Mata Hari, fin 1914, dans sa trop tranquille demeure de La Haye.

Elle décide de voyager et elle se rendra en France en 1915, puis en 1916...

L'histoire de ces deux voyages est au cœur de l'affaire d'espionnage de Mata Hari.

Il n'est pas facile de la connaître avec certitude : les très nombreux films, livres, articles qui lui ont été consacrés, sans discontinuer depuis plus de quatre-vingts ans, ont multiplié les confusions, les erreurs, les invraisemblances.

Sait-on tout d'ailleurs ? Les archives de l'instruction et des débats sont conservées au ministère de la Défense nationale et ne peuvent être publiées que cent ans après le procès. Il faudra encore attendre près de dix-huit ans.

Ce qu'on sait ou croit savoir ne peut provenir que de « fuites » ou de communications officieuses que certains écrivains ou journalistes se sont flattés d'avoir obtenu... ou encore des *Mémoires* et *souvenirs* publiés parfois par divers protagonistes, les chefs de services secrets britanniques sir Basil Thompson ou français, Ladoux, l'officier instructeur Bouchardon, le procureur Mornet qui a soutenu l'accusation devant le Conseil de guerre.

Au vu de cette documentation, sous toutes réserves, on peut tenter de résumer sèchement, en clarifiant le fatras, ces deux années qui furent pour Mata Hari riches en voyages, aventures, mésaventures, mais également fertiles en malchances ou maladresses et imprudences de toute sorte. Et aussi apparemment en trahisons uniques ou répétées, simples ou doubles.

Fin 1915, elle part pour Paris par Amsterdam, elle débarque à Tilbury, prend à Londres le train pour Folkestone afin d'y emprunter un vapeur pour Dieppe.

A Paris, elle poursuit son projet de danser dans la troupe de Diaghilev. De Paris elle repartira aux Pays-Bas via l'Espagne et le Portugal car le trajet par l'Angleterre est interdit par des mouvements de troupe.

Or à Folkestone s'est produit un incident qu'elle a vite oublié alors qu'il aurait dû la mettre en garde, innocente ou coupable, entamer sa belle assurance.

La police anglaise l'a soumise à un interrogatoire serré. Elle figure en effet sur la liste britannique des suspects transmise à tous les services alliés, à tous les ports.

Il est probable que des agents anglais en poste à La Haye ont signalé ses rencontres avec Cramer, consul d'Allemagne. Cramer – qui comme elle habitait – l'avait « sélectionnée » après étude préalable de ses possibilités, ayant même dressé, en soulignant les noms les plus intéressants la liste de ses relations, plus particulièrement de ses multiples amants ou des hautes personnalités – ce sont parfois les mêmes – dans les divers pays en guerre ou encore neutres.

Il la chargeait d'une mission de renseignement, assez mal définie, semble-t-il en France et lui remettait 20.000 F or, versement considérable pour beaucoup sinon pour une célèbre danseuse aux cachets élevés et surtout richement entretenue de plusieurs sources... étonnant d'ailleurs car les services s'en tiennent toujours à de maigres avances jusqu'aux résultats.

Dès lors les services britanniques manifestent envers elle une extrême méfiance. Pendant ce temps à La Haye, insouciante, elle fait faire par Isaac Israël un portrait qu'on peut voir au musée Kröller Muller.

Mais lorsqu'elle veut repartir en France, elle se voit refuser en dépit d'une intervention du ministère néerlandais en faveur de « la célèbre artiste hollandaise » un simple visa d'escale en Grande-Bretagne. Par contre elle avait un visa pour l'Espagne et elle part le 24 mai 1916 sur un paquebot hollandais le *Zeelandia*.

Les difficultés commencèrent à la frontière franco-espagnole dont le passage lui fût d'abord refusé, ce qui la conduisit à rédiger une lettre à son ami Cambon, secrétaire général du quai d'Orsay, puis autorisé à un deuxième essai.

Mais pas plus que l'interrogatoire de Folkestone, ce refus de visa et l'attitude initiale des autorités françaises ne lui font perdre son assurance et ne l'incitent à la prudence. Elle se rend à Paris follement amoureuse de Vadim de Massloff, veut, vers la mi-août 1916 aller voir son amant hospitalisé à Vittel. Vittel

est dans la zone des armées et proche d'un aérodrome militaire. Il faut un laissez-passer. Elle demande conseil à un autre amant qu'elle connaît de longue date Hallaudre (dont certains auteurs disent qu'il était le plus proche collaborateur du capitaine Ladoux, chef des services français, et avait été choisi pour rencontrer et jauger Mata Hari sans susciter sa méfiance). Il lui conseille de voir un de ses amis au bureau militaire des étrangers au ministère de la Guerre. Mais on l'oriente par erreur ou volontairement vers un bureau... qui est celui du capitaine Ladoux.

Bien qu'alerté à plusieurs reprises par les Anglais, peut-être dans le but de leur démontrer qu'ils se trompaient et qu'il s'agissait seulement d'une écervelée, peut-être seulement pour vérifier lui-même la valeur des soupçons, il lui promet de s'occuper de l'obtention du laissez-passer. Lorsqu'il le lui remet, il l'interroge sur ses sentiments envers la France et lui demande si elle consentirait à aider ce pays.

Elle reste évasive mais va demander conseil au ministère français des Affaires étrangères à De Marguerie qui a été en poste à l'ambassade de France à La Haye.

Devant tant de candeur il aurait dû la dissuader. Il lui dit seulement qu'il est dangereux d'accepter de telles missions mais que si quelqu'un pouvait rendre service à la France c'était bien elle.

Crânement et loyalement, il le rapportera à la barre du Conseil de Guerre, deux ans plus tard.

A Vittel sa conduite, étroitement surveillée, est irréprochable. A son retour elle revoit Ladoux, lui donne son accord, à condition d'être payée convenablement, fixe le prix de son concours à un million de francs tout en précisant qu'elle ne serait rémunérée qu'au vu des résultats. Elle entrevoyait la fameuse dot de mariage.

Elle a obtenu de Ladoux la permission de regagner son pays.

Elle quitte Paris pour Madrid et Vigo en vue de prendre place sur le *Hollandia* en partance pour les Pays-Bas.

Mais dans le cadre de la surveillance exercée par la flotte britannique en Manche, où elle déroutait les navires neutres

vers des ports anglais afin, de vérifier les cargaisons et les passagers, le *Hollandia* dut se diriger vers Falmouth.

Là, Mata Hari fût arrêtée, interrogée par les plus grands chefs de Scotland Yard. On l'accusait d'utiliser un faux passeport au nom de Zelle mais d'être en réalité Clara Benedix, une espionne allemande activement recherchée, qui ressemblait quelque peu à Mata Hari. Cette ressemblance était un nouvel avatar qui, cette fois, ne résultait pas de son imprudence. Il fût même question d'une autre M^{me} Zelle, ce qui ne simplifiait pas les choses.

Alors tout simplement elle révéla à sir Basil Thompson qui menait l'interrogatoire qu'elle était « du même côté », Ladoux l'ayant embauchée. Ce comportement de son collègue français, pourtant averti maintes fois, amusa le grand chef britannique mais elle suscita plus encore son ironie en lui révélant qu'à Vigo l'employé français de la légation néerlandaise lui avait proposé d'espionner en Autriche pour le compte des Russes, qu'elle n'avait pas refusé, mais qu'elle attendait toujours l'émissaire qui devait lui donner ses instructions en lui apportant la moitié d'une carte de visite dont Cazeaux lui avait remis l'autre moitié.

Finalement, ayant admis qu'elle n'était pas Clara Bendix, sir Basil lui rendit la liberté mais ne l'autorisa pas à poursuivre son voyage vers Amsterdam, la renvoyant en Espagne. On est en droit de penser, que dès ce jour Ladoux, se sentant ridicule aux yeux des Anglais, prit en horreur tout ce qui venait de sa recrue.

La légation néerlandaise à Londres, avisée par Scotland Yard, de l'arrestation de sa ressortissante, ne prit pas, semble-t-il, la peine d'informer son gouvernement et ce n'est que par le capitaine du navire, à son arrivée, que les autorités néerlandaises apprirent ces mésaventures de leur célèbre artiste.

Madrid est, comme toutes les capitales neutres, un nid d'intrigues et d'espionnage. Mata Hari logera au Palace Hôtel au même étage que Marthe Richard, sans qu'elles se connaissent et l'une sera la maîtresse de l'attaché naval allemand, l'autre de l'attaché militaire du même pays.

Car Mata Hari n'a pas supporté l'inactivité.

Elle multipliera les initiatives qui la conduiront à sa perte. Ne recevant pas l'envoyé des services russes ni de réponses à ses longues lettres à Ladoux, elle décide de reprendre contact avec les Allemands, de se faire connaître et de faire ses preuves. Au profit de qui ? Le sait-elle ?

Selon Sam Waagenaar, auteur américain d'origine néerlandaise, qui est un des historiens les moins suspects de fantaisie, elle aurait déclaré à l'instruction :

« Si à ce moment j'avais trouvé le moyen de coucher avec l'ambassadeur d'Allemagne, je l'aurais fait. C'est par ces moyens qu'on arrive à de grandes choses et non pas en interrogeant de modestes employés ».

Elle demande au portier de son hôtel l'annuaire diplomatique feint de chercher le nom d'un diplomate néerlandais, mais note l'adresse de Von Kalle, attaché militaire allemand. Elle prend rendez-vous, lui révèle ses liens avec les services allemands, mais aussi les propositions de Ladoux, obtient le nom du chef des services allemands à Barcelone, von Rolland.

Dans un moment de lassitude von Kalle lui avoue sa fatigue en raison des opérations d'envergure qu'il conduit, notamment la création par des débarquements clandestins d'une base de ravitaillement de sous-marins en pleine zone française du Maroc.

Mata Hari, jugeant à juste titre ces informations comme très importantes, en rend compte dans une nouvelle et très longue lettre au capitaine Ladoux.

Or le lendemain elle est invitée à dîner par un diplomate néerlandais et au restaurant on lui présente un monsieur âgé, décoré, le colonel Denvignes, attaché militaire français à Madrid. Le retrouvant, le jour suivant, à un dîner de gala elle n'hésite pas en invoquant ses rapports avec Ladoux à lui rapporter ce que lui a dit von Kalle. Denvignes lui ayant demandé la raison de son séjour dans la capitale espagnole elle répond « tranquillisez-vous, je suis une des vôtres » et elle ajoute que si elle avait prévu leur rencontre elle n'aurait pas pris la peine d'écrire au capitaine Ladoux. Denvignes la prie alors de retourner après de von Kalle afin de tenter de connaître le lieu exact des débarquements au Maroc. Denvignes, à l'évidence inexpert

en matière d'espionnage, commet et fait commettre une énorme imprudence. Von Kalle lui répond qu'elle est trop curieuse.

Puis il la convoque et l'informe que les Français dont les codes ont été décryptés multiplient les messages radio concernant ces débarquements au Maroc, ajoutant « vous parlez trop ».

Von Kalle qui a interrogé Berlin au sujet de Mata Hari et noté que son travail était jugé très insuffisant, est désormais convaincu que non seulement Mata Hari a été « démarchée » par Ladoux mais qu'elle a été « retournée » au service de la France. Il est probable qu'il conçoit déjà le plan machiavélique, mais semble-t-il usuel dans l'espionnage de faire punir Mata Hari par ses employeurs français.

Cependant Mata Hari a fourni à Denvignes une série d'informations qu'elle a pu recueillir auprès de von Kalle sur la découverte par les Allemands des codes français, leur connaissance des atterrissages clandestins de pilotes français derrière les lignes.

Denvignes a certainement transmis tout cela mais peut-être en s'en attribuant personnellement le mérite.

Or, dans le même temps, les Français avaient pour leur part décrypté les codes radio allemands et voici que sur les ondes de multiples messages entre Berlin et Madrid concernent avec force détails – parfois inventés – l'agent allemand H 21. C'était le matricule donné à l'origine par le consul Cramer à la danseuse néerlandaise et les abondantes précisions fournies sur ses déplacements permettent d'identifier aisément l'agent H 21.

Les Allemands sachant que leurs codes étaient éventés, on voit se refermer le piège de von Kalle.

Mata Hari, vraisemblablement très fière de ses initiatives et de leur succès, décide alors de se rendre à Paris pour renouer avec Ladoux et d'abord retrouver Denvignes qui a accompagné dans la capitale le général Lyautey. Elle s'attend à des félicitations de toute part.

Mais après maints déboires elle ne peut parler à Denvignes que sur le quai de la gare d'Austerlitz où son train en partance pour l'Espagne fait un court arrêt et après avoir soudoyé un

employé pour demander au colonel de se mettre à la portière du wagon. Il se montre très évasif, convient que les renseignements étaient intéressants pour le service puis jusqu'au départ gémit d'une voix plaintive « mon petit, mon petit ».

Mata Hari était désormais « brûlée » à Paris comme à Berlin après l'avoir été à Londres et... peut être à Saint-Petersbourg.

A Paris elle eut les pires difficultés pour voir le capitaine Ladoux. Il la reçut ensuite très froidement, marqua sa surprise de la démarche auprès de l'attaché militaire allemand à Madrid, lui demanda de ne pas oublier qu'elle et lui-même étaient censés ne pas se connaître, lui intimant l'ordre de ne pas lui écrire.

Malgré ce, dans une nouvelle lettre, elle le prenait de haut.... « *Je suppose que vous n'avez aucun intérêt à gêner mon travail par l'intervention de petits agents de renseignement... Je suis une femme internationale... ne discutez pas mes moyens, ne gênez pas mon travail.* »

Comme elle exprime le désir de rentrer aux Pays-Bas par la Suisse. Comment ? Il lui demande d'attendre une huitaine. Au passage, elle lui apprenait qu'elle avait demandé l'avis de son avocat M^e Clunet sur son projet de lettre à Ladoux ! Encore un dans le secret !

Agent aussi peut discret qu'inventif !

Ladoux lui a dit qu'il avait demandé à Madrid un rapport sur ses résultats.

Revenue au ministère elle s'entend répondre que Ladoux est absent pour trois semaines.

Elle échoue dans sa demande de visa pour la Suisse où elle espère renouveler ses exploits madrilènes auprès des attachés allemands.

Le 13 février au matin elle est mise en état d'arrestation. Dès le début de l'information l'officier instructeur Bouchardon évoque le versement d'argent de Cramer et les deux versements reçus en Espagne.

Mais ce qui pèse le plus ce sont les messages échangés entre Berlin et Madrid à son sujet.

Elle tentera d'abord de faire admettre que les 20.000 F de Cramer constituaient l'indemnisation de ses fourrures confisquées en 1914 à Berlin.

Elle révélera ensuite ce qu'elle appelle son « grand projet » ; rallier à la France le duc de Cumberland, gendre du Kaiser. Elle aurait été la maîtresse du jeune duc lorsqu'il avait dix-neuf ans et elle pourrait le gagner à la cause alliée en lui promettant son retour sur le trône de Hanovre auquel les Hohenzollern l'avaient contraint à renoncer.

Après une brève instruction le procès s'ouvre le 24 juillet 1917 devant le Conseil de Guerre, dans un moment bien sombre pour la France. Jamais le moral n'avait été aussi bas depuis l'offensive allemande de 1914. Il régnait à l'arrière un climat de méfiance et de colère attisés par des mouvements telle la ligue de Daudet pour « l'appui pour la guerre ». On voyait partout espions ou saboteurs (Ladoux lui-même sera incarcéré à deux reprises pour espionnage et acquitté seulement en 1919). Au front c'était la lassitude, le découragement, malgré la répression des mutineries.

Il fallait remonter le moral des troupes comme de la population.

Le procès fût rapide. Les témoins à décharge cités par cette femme précédemment si entourée se dérobent, Vadim sur ordre de son gouvernement. Seuls les diplomates Cambon et De Marguerie firent preuve d'objectivité, de courage et d'éléance.

Le lendemain même de l'ouverture du procès, Mata Hari était condamnée.

Son pourvoi en cassation puis son recours en grâce furent rejetés.

Elle fût fusillée le 15 octobre 1917.

Pendant les dernières semaines de son existence et contrairement à la légende selon laquelle elle dansait nue dans sa cellule et y prenait des bains de ce lait dont étaient privés les enfants, elle fit preuve de tenue et de dignité. Elle s'entretenait longuement avec une gardienne, sœur Léonide qui l'avait prise en sympathie, avec les aumôniers catholique et protestant. Elle demanda à ce dernier, le pasteur Darboux de la baptiser. Elle était d'ascendance protestante mais non baptisée.

Elle mourut courageusement.

Que penser de cette décision du Conseil de Guerre ? « Il ne faut toucher aux lois que d'une main tremblante » disait Montesquieu. Que dire alors des jugements, je suis consterné par la mode nouvelle qui pousse trop d'avocats vers micros et caméras et parfois dès après le prononcé d'une décision, dans les Palais de justice pour critiquer la motivation réelle ou supposée. Mais quatre-vingt-deux ans après je m'y crois autorisé surtout s'agissant d'un Conseil de Guerre car si je fais confiance à l'armée pour les choses d'ordre militaire, je suis plus réservé pour sa fonction juridictionnelle. En tout cas selon la jurisprudence en temps de guerre le crime d'espionnage ou d'intelligence avec l'ennemi est bien de la compétence du Conseil de Guerre même pour des ressortissants de pays neutres.

Faisons abstraction du climat du moment, et bien entendu de la moralité de l'accusée (ce qui est l'élémentaire devoir de tous les juges sans quoi le nombre de condamnations serait bien plus grand) et jugeons avec ce qu'on croit savoir du dossier par des fuites ou des révélations parfois ambiguës des principaux protagonistes de l'affaire.

Quelles étaient les charges, l'instruction ayant à l'évidence été menée à charge ?

- En premier lieu le recrutement initial de Mata Hari par le service allemand et l'importante rémunération qu'elle a perçu, semble-t-il, par avance.

- En second lieu le fait qu'elle ne l'a révélé que tardivement à l'officier instructeur, alors qu'elle reconnaissait avoir, dès l'abord, déclaré à l'attaché allemand de Madrid que Ladoux lui avait demandé de travailler pour lui, et aussi le fait qu'elle n'a jamais admis avoir bénéficié d'une formation d'espionne par les Allemands.

Cette réticence est fâcheuse mais l'importance de la somme versée et la réputation de perfectionnisme méthodique des Allemands ne permettaient guère d'accepter le mensonge.

Quant aux encres sympathiques que lui aurait remises Cramer elle affirmait les avoir jetées dans un canal, se refusant à les utiliser, ce qui est invérifiable.

Ajoutons que quinze ans plus tard, en 1932, dans son livre *Chasseurs d'espions* Ladoux reconnaît qu'elle a, d'entrée, admis ses contacts antérieurs avec Cramer.

En quoi d'ailleurs ce recrutement initial ferait-il obstacle à ce qu'elle soit devenue agent double ?

C'est ce que reconnaîtra avec beaucoup d'honnêteté la grande espionne Marthe Richard, elle-même agent double et fêtée comme une héroïne.

Elles ne se sont jamais connues, mais résidaient toutes deux au même moment dans le même palace madrilène. Marthe, en mission, était la maîtresse de l'attaché naval allemand von Krohn et la similitude des initiales fera que *Le Matin* annonçant l'arrestation de Mata Hari et la présentant comme la maîtresse de von Krohn, Marthe Richard fit à son amant une scène de jalousie. Et Marthe Richard écrira, avec crânerie, plus tard, dans ses souvenirs, qu'après tout la différence des comportements n'était pas évidente, mais qu'elle-même avait été décorée et l'autre fusillée.

Par ailleurs on peut être surpris que Ladoux n'ait pas produit les lettres de Mata Hari et qu'il ait affecté de considérer que les renseignements recueillis par elle étaient périmés et sans intérêt. Il ne fût pas démenti par le colonel Denvignes qui s'était comporté avec Mata Hari comme un collégien amoureux et n'eut pas le courage de rapporter tout ce qu'elle lui avait communiqué après ses rencontres avec von Kalle. Il semble s'en être attribué la gloire.

Les Mémoires de Bouchardon, officier instructeur, vingt ans plus tard sont lapidaire « Pour la résumer l'affaire Mata Hari ne fût qu'un flagrant délit ».

C'est sommaire.

Certes l'écheveau est embrouillé et en grande partie par la légèreté et les bavardages de Mata Hari, sa conviction d'être plus habile que des professionnels particulièrement durs en temps de guerre, à la suite des Anglais, pas mécontents de voir Ladoux s'emporter malgré les avertissements.

Elle prit les initiatives les plus folles, multipliant les confidences à propos de choses par nature secrètes, et toujours persuadée d'être la plus forte.

Espionne allemande, oui sans aucun doute... avec d'ailleurs des résultats médiocres selon les messages produits par l'accusation elle-même, entre Berlin et Madrid.

Agent double, non mandatée, agissant sans instruction ou jouant à l'agent double avec ses méthodes fantaisistes ?

Oui elle jouait à l'espionne et l'a payé bien cher, mais il paraît indéniable qu'auprès de von Kalle elle a travaillé pour la France.

Le Conseil de Guerre fût certainement indisposé (sir Basil en avait souri) par sa disponibilité dans l'histoire rocambolesque des offres russes d'espionnage. Fabulation pour se faire valoir... ou réalité ? De toute façon il s'agissait d'alliée... et elle était ressortissante d'un pays neutre !

Quant au quantum de la peine, à l'époque le principe de la peine de mort n'était pas discuté surtout en temps de guerre pour intelligence avec l'ennemi. C'était l'acquittement ou la mort ! Je doute que la publication intégrale en 2017 nous éclaire davantage.

Je dois encore ajouter qu'un rapport établi pour l'état-major allemand en 1940 par un ancien chef du Bureau de renseignements allemand du front ouest pendant la Grande Guerre et découvert par les troupes américaines, en 1945, confirme que, recrutée par Cramer, immatriculée H 21 Mata Hari reçut une formation du service allemand notamment de la trop fameuse Fraulein Doktor.

Cela démontre-t-il autre chose que le manque de sincérité total de cette menteuse invétérée ? Mais selon ce rapport cette formation eut lieu en 1916, ce qui dément la légende que, dès 1905, Mata Hari avait été envoyée en France comme espionne. On pouvait, semble-t-il retenir à décharge cette spontanéité imprudente et désordonnée qui l'avait poussé à demander conseil au diplomate De Marguerie puis à son avocat... et peut-être même son caractère fantasque et impulsif, son désir de briller et de dépasser les autres, ses besoins financiers. Ce ne sont pas des vertus, même des excuses absolutoires et devant le Conseil de Guerre encore une fois les circonstances atténuantes ne pouvaient être retenues ? L'histoire ne l'a pas encore dit. Si elle ne fut administrativement agent double, elle crut

l'être de bonne foi mais à sa manière. Elle avait cru réinventer l'espionnage... et elle est morte dans la honte.

Fausse espionne comme fausse danseuse sacrée elle ne laisse qu'un nom... qui fût longtemps une injure.

Je terminerai en examinant brièvement quelle fût l'attitude des compatriotes de Mata Hari à l'égard de ce procès.

Les Pays-Bas étaient neutres, ayant refusé en 1914 le passage des armées allemandes mais ils commerçaient avec l'Allemagne et offrirent en 1918 un refuge au Kaiser vaincu, en permettant la retraite des troupes à travers leur territoire.

On sent une grande gêne sur ces sujets.

Mais après tout on ne pouvait attendre d'eux qu'il partagent le patriotisme des Français.

Jusqu'à l'arrestation de Mata Hari, le gouvernement néerlandais n'interviendra que pour appuyer mollement des demandes de visa en faveur de la célèbre artiste.

La légation néerlandaise à Londres n'avise même pas La Haye des soupçons et des interrogatoires dont elle a été informée par les Britanniques.

On accepte aisément de rester sans nouvelles d'elle et même les informations fournies par le capitaine du navire sur l'arrestation à bord ne provoquent aucune réaction. Même attitude après la mise en détention à Paris. C'est seulement après la condamnation que le ministre néerlandais des Affaires étrangères intervient auprès de son homologue français pour demander au nom de son gouvernement « pour des circonstances d'humanité » la grâce de Mata Hari. Dans les semaines suivant l'exécution, le gouvernement fit démentir par son ambassade un article d'un journal allemand affirmant que la condamnée exécutée avait été dame d'honneur de la reine Wilhelmine et donna des instructions similaires à ses autres diplomates dans les diverses capitales.

Mais après la mort de Mata Hari le peuple et les autorités néerlandaises commencèrent à traiter Mata Hari, non certes comme une héroïne nationale, mais nullement comme une vulgaire espionne qu'on méprise ou en tout cas on s'abstient de glorifier : livres, articles, pièces de théâtre, opérettes se mul-

tiplient la présentant comme une victime de la sottise justice militaire française.

Il faut savoir que depuis Louis XIV et Napoléon les Néerlandais sauf notables exceptions ne sont pas particulièrement francophiles ; brocardant ce qu'ils appellent « l'arrogance française ».

Pour eux Mata Hari symbolise une forme de revanche... ce qui dans l'hypothèse de l'innocence ou de simple doute, est d'ailleurs parfaitement faux surtout si elle a servi la France. En 1976, pour le centenaire de sa naissance, on élève sur une place de Leeuwarden sa statue la représentant s'élançant dans la danse. Sa maison natale est devenue le Musée Frison. Et à La Haye c'est le médaillon sur la dernière maison où elle a vécu dans son pays, à deux pas de notre ambassade et de notre Institut français, hélas fermé depuis trois ans. Prenons tout cela comme une bravade, un pied de nez sans malice. Mais c'est tout de même à noter :

Femme internationale, vénale et immorale Mata Hari occupe dans son pays une place sans doute imméritée... comme sa condamnation. A vrai dire elle ne fût pas une espionne « ordinaire ».

Bien qu'inexpérimentée et maladroite elle a réussi à devenir le symbole de la femme-espionne. Elle a payé au prix fort cette seconde usurpation... après avoir réussi à figurer pour toute l'Europe la « danseuse sacrée de l'Inde » qu'elle ne fut jamais que dans son imagination fertile.

*LES FACES OPPOSÉES DE LA VILLE DE DEMAIN
POUR UNE CITOYENNETÉ SANS EXCLUSIVE*

par Noël CANNAT
membre résidant

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Perpétuel,
Mes chers Confrères, Mesdames, Messieurs,

Je ne suis pas architecte, ni urbaniste. C'est en sociologue, enquêteur de motivations, que je me propose d'explorer avec vous ce que pourrait être la ville de demain.

Ce sont les attentes lues au fil des ans dans les yeux de milliers d'interlocuteurs qui m'aideront à répondre à la vôtre. C'est le jeu des contraires dont est tissé le quotidien qui sera mon fil directeur. Mon approche sera donc socio-politique.

Au cours des derniers mois, la population du monde a franchi le cap des six milliards. Avant quinze ans, la moitié de la population mondiale vivra dans des agglomérations, et trente-six d'entre elles compteront plus de huit millions d'habitants (contre onze en 1975 et deux en 1950).

Mais 1.300 millions d'humains sont mal nourris, dont un milliard de "pauvres absolus", et, au total, près de trois milliards de personnes, la moitié de l'humanité, vivent dans des conditions extrêmement difficiles (manque d'eau, longues marches, absence de médicaments, insécurité souvent).

En 1995, la population urbaine mondiale représentait 2.400 millions d'individus. Mais 1.000 millions occupaient des logements de fortune et 100 millions étaient sans abri.

En 2025, cette population urbaine pourrait atteindre 5.000 millions, et constituer 60 à 70 % de la population totale

(7 à 8 milliards)... Au rythme actuel, les exclus pourraient se chiffrer par milliards.

Le malaise culturel

Dans un monde de plus en plus urbanisé, les problèmes de la ville exigent une attention sans faille. Ils révèlent le malaise de notre civilisation, et ce malaise est avant tout culturel.

Saisies par la prospérité, les sociétés dominantes – Amérique du Nord, Europe occidentale, Australie Japon – sont désormais trop encombrées d’elles-mêmes et de leurs propres productions pour faire une place au vide.

A force de vouloir prendre, comprendre, consommer, saisir les occasions, ou comme on dit abusivement : “les opportunités”, elles ne savent plus user sans gaspiller, faire le vide sans détruire, mettre les choses à leur place – sans les déprécier –, les ordonner au bien commun et les répartir entre tous.

Nos sociétés ont, en deux siècles, gagné une certaine liberté d’action, technique, politique et sociale, mais elles demeurent prisonnières des fruits doux-amers de “la civilisation” : vacarme de la rue et tam-tam publicitaire, vapeurs d’essence et marées noires, dangers nucléaires et manipulations génétiques, effet de serre et asphyxie des grandes villes comme Delhi, Séoul, Mexico, ou Le Caire...

* * *

Emprisonnées dans leur propre mouvement, dans une frénésie de fragmentation, de spécialisation, de calibrage, de production répétitive, emportées par l’urgence de la compétition, nos sociétés ne savent plus imaginer la complexité du monde.

Notre imaginaire s’est atrophié. Nous avons gagné “la liberté”, et perdu cette dimension majeure de l’homme libre qu’est l’imaginaire nomade.

L’imaginaire sédentaire pousse les humains à *rentabiliser le temps* et à *privatiser l’espace*, à l’enclorre de murs, à l’interdire

au public pour le mettre "en valeur", c'est-à-dire souvent le souiller, le stériliser, le détruire...

Tourné vers la *capitalisation*, l'imaginaire sédentaire stimule la *production*, accroît les richesses, et multiplie les *déchets*.

L'imaginaire nomade incite au contraire les hommes à laisser l'espace derrière eux, à le dépasser sans relâche, à user du monde selon leurs besoins volontairement limités, bornés à l'indispensable, à ce qu'ils peuvent emporter avec eux, et à prodiguer le temps en le donnant sans compter...

Tourné vers la *collecte* (parfois la rapine), et le *don*, l'imaginaire nomade maintient les vivants, même "sédentarisés", dans l'espace du *voyage*, extérieur ou intérieur.

Il privilégie l'attente, l'écoute, l'hospitalité et la contemplation, *l'être saisi* du poète ou du musicien, le *non-saisir* du moine ou de l'ascète. L'imaginaire sédentaire privilégie le *saisir*.

* * *

Après avoir, pendant des millénaires, régi le comportement d'une large partie de l'humanité, *l'imaginaire nomade* est aujourd'hui tenu en suspicion.

Placées sous le signe de la *continuité* et du *partage*, les cultures nomades semblent immuables, "fatalistes", étrangères au "progrès". Mais, à l'occasion, elles se répandent comme l'eau.

Placées sous le signe de *l'ubris* – ivresse du *bruit*, de *l'argent*, de la *force*, de la *vitesse* ou de la *drogue* –, les sociétés de l'antithèse contemporaine sont en perpétuelle évolution.

Mais elles butent sans cesse contre l'encombrement (comme en témoigne l'expérience quotidienne de la circulation automobile). L'autre y est un obstacle, un rival, ou un déchet.

Ce serait une grave erreur de tenir l'imaginaire nomade pour un vestige du passé.

Il faut y voir au contraire une dimension fondatrice de l'humain qui peut à tout instant reparaître où on ne l'attendait pas.

* * *

La ville ancienne

Qu'est ce que la ville ?

La ville est une création de l'imaginaire collectif. C'est un lieu de rencontres et d'échanges. Comme disait cet ouvrier marocain de Rabat : "A la ville, tout le monde est caïd !"

« On y échappe aux contraintes du clan... » La ville a une double origine : la tente et la pyramide. La tente fait référence à l'espace populaire des grands marchés, rassemblements éphémères, mais périodiques, où, au Sahel, se côtoient Peuls et Touaregs, Dioulas, Djermas, Haoussas...

La tente évoque aussi les foires de jadis, aux carrefours des grandes voies de communication, la foire de Beaucaire, les foires de Champagne au Moyen Age, et les camps militaires, comme le camp romain dont la ville antique de Nîmes est sortie, avec ses grands axes, le *cardo* et le *decumanus*.

La pyramide, la ziggourat, font référence à la fondation des premières cités-états, entre 3.200 et 2.500 A.-C. en Mésopotamie, à Our, Ourouk, Larsa, dans les vallées du Nil et de l'Indus, à Harappa, Mohenjo Daro. La cité-état sumérienne apparut la première, matérialisation du rêve de bonne vie, de savoir et de paix, qui hantait les paysans, rêve d'une agglomération étincelante d'hommes, aux richesses innombrables, arrachée à la boue des marais et placée sous la tutelle bienfaisante d'un roi-prêtre, porte-parole des dieux.

Car la ville, comme l'exprime le nom de *Teotihuacan*, centre cérémoniel toltèque près de Mexico, est avant tout ce lieu sacré "où les hommes deviennent des dieux".

La ville oscille perpétuellement entre la tente et la pyramide, entre l'imaginaire du nomade qui ne parcourt l'espace que pour le laisser derrière lui – "la maison, disent les Arabes, est le tombeau de la vie" – et l'imaginaire du sédentaire qui veut occuper le plus d'espace possible, l'enclot de murs pour se l'approprier, et traite le nomade avec dédain lorsqu'il ne tremble pas devant lui : "pierre qui roule n'amasse pas mousse"...

L'imaginaire du nomade, qu'il soit marchand, prophète ou guerrier, est, profondément, un *imaginaire de l'être saisi*, du saisissement de l'Être, celui peut-être que connurent les

Hébreux au Sinaï, le Prophète Muhammad à La Mecque, les Turco-Mongols dans les steppes d'Asie Centrale, et bien d'autres peuples dont l'expérience s'est perdue.

L'imaginaire sédentaire, à l'inverse, est *un imaginaire du saisir* fondé sur l'accumulation et le dénombrement des biens, l'ordre abstrait de la loi et des institutions, le calcul et la propriété.

La ville répond avant tout à la nécessité de conjuguer ces deux imaginaires, présents en tout homme, et qui traduisent peut-être sur le plan culturel la latéralisation fonctionnelle des hémisphères cérébraux, le droit plus intuitif et nomade, le gauche plus analytique et calculateur.

La ville véritable est le fruit de cette union des contraires. C'est une synthèse dynamique de toutes les motivations, celles, "verticales", qui s'enracinent dans *l'être saisi* (jouir, jouer, contempler, partager, communier dans l'amour ou la beauté), et celles, "horizontales", qui s'enracinent dans le *saisir* (inventer, produire, consommer, épargner, préserver l'avenir ou l'environnement).

Il n'est guère de lieu au monde où cette réalité au double visage puisse être mieux perçue qu'au Caire. La ville arabe est née en 641, l'an 20 de l'hégire, sur le site d'El-Fustât où le général vainqueur avait dressé sa tente (el fustât) face, par-delà le Nil, aux pyramides de Guizeh.

C'est au Caire où, comme en Chine, l'imaginaire sédentaire est prédominant, que plusieurs enquêtes m'ont révélé la permanence de l'esprit nomade – comme en Irak ou en Corée du Sud – sous les apparences extérieures de la sédentarité.

Produit de myriades d'initiatives privées et publiques, la ville ancienne, avec sa cité et ses faubourgs, comme Nîmes ou Arles, est toujours une globalité concrète, un lieu de rencontre, d'harmonie et de diversité, où règne un certain état de droit.

Ce lieu s'est bâti presque sans architectes autour d'espaces intermédiaires, placettes, boutiques, estaminets, où s'affrontent quotidiennement et se policent des imaginaires opposés.

Le *forum* romain, l'*agora* grec, font partie de nos mythes, mais nous avons parfois trop négligé l'importance réelle (tout pittoresque mis à part) de ces lieux de rencontre qui sont pourtant le cœur de la cité.

La ville arabe est introvertie, m'expliquait un jour le grand architecte égyptien Hassan Fathy. Elle se développe en un réseau d'impasses, de cours intérieures, d'espaces préservés, mi-privés, mi-publics, où s'établissent les relations de voisinage, où se règlent les conflits.

La ville européenne moderne est extravertie : ses demeures y donnent directement sur la rue, bruyante, encombrée, polluée, espace public envahissant, contradictoire de toute intimité.

En Europe même pourtant, le patio andalou, le cloître médiéval, les lacis de ruelles de nos vieux quartiers, traduisent la même ambition ancienne de domestiquer, d'apprivoiser l'espace public dans des enceintes intermédiaires ouvertes, ordinairement réservées aux familiers...

* * *

La Mégapole

Toute autre est la mégapole, la ville nouvelle née de l'Anti-thèse, contemporaine, oublieuse de l'espace et de l'imaginaire nomade, exclusivement fondée sur les calculs des politiques et des financiers.

Surgie par la volonté de l'Etat, de banques, de compagnies d'assurances, d'intérêts privés influents, elle affiche une *volonté de puissance*, de vitesse et de profit, qui fait d'elle un lieu de dispersion, de division, de violence en sursis.

Son image emblématique fut longtemps le quartier de Manhattan à New York, avec l'*Empire State Building* élevé en 1931 (381 mètres de haut), puis la *Sears Tower* de Chicago, de 1974 (443 mètres), détrônée en 1996 par les *Petronas Towers* de Kuala Lumpur, avec leurs 451 mètres d'altitude...

Ces tours ne sauraient être l'œuvre de gens modestes. Ce sont les symboles de la réussite et de la prospérité d'un homme, d'une compagnie, d'un pays.

A Sao Paulo, à Rio de Janeiro, la *pensée abstraite*, fondée sur les calculs de promoteurs et de technocrates en quête d'"économies d'échelle" et de rentabilité, triomphe absolument, sans considération pour l'agglomération ancienne qui se défait sous leurs coups.

La mégapole "mange" la ville. Elle en change totalement l'esprit : la pensée concrète des simples habitants recule ; leur vision globale est mise pièces, remplacée par une mosaïque d'activités localisées (logement, travail, distractions, écoles) où s'organise le "métro-boulot-dodo" des banlieusards

La circulation humaine, la vie de relations, la bénédiction du silence, se dissolvent dans la marée automobile et doivent se plier à ses exigences (encombres, règlements, dangers d'accidents, pollution).

A Abidjan, la Pyramide qui s'élève sur le Plateau, la ville européenne, est, aux yeux des Ivoiriens, le glorieux symbole du monde moderne avec ses barres de béton, ses tours de trente étages, ses garages souterrains et ses autoroutes urbaines. En total contraste avec les quartiers précaires d'Abobo Gare ou de Poto Poto, voués par les édiles à la destruction.

La métropole moderne, c'est la ville "rongée" par la mégapole, le triomphe de pyramides de verre et d'acier parfois signée de noms prestigieux, sur les plus modestes édifices de la ville ancienne qui, ça et là, subsistent au fond d'immenses puits, églises, villas, immeubles de trois étages menacés de démolition...

Tandis qu'apparaissent des quartiers protégés par des grilles, voire des clôtures électrifiées, des vigiles et des caméras de surveillance, où les riches se terrent face à la montée des pauvres.

* * *

Car la Tente ressurgit à la périphérie des villes et des métropoles, dans ces zones dites d'habitat précaire, les bidonvilles qui, depuis plus d'un demi-siècle, et dans le monde entier, s'emplissent de migrants ruraux attirés par le monde urbain.

A Séoul, en Corée du Sud, dans les années 70, la police s'acharnait sur les tentes de toile ou de carton bitumé couvrant les pentes de Sam Yang Dong et les basses terres agricoles de Chung-cheong bug Do. « *Pourquoi abattent-ils nos abris ? Parce qu'ils veulent faire place nette et construire un immeuble qui*

leur rapportera gros », m'expliquait un squatter. Et dans cet immeuble, il ne pourrait évidemment s'offrir un appartement, car la pyramide ne voulait pas de lui.

A Tunis comme aux portes de Rabat, sous les murailles de Chellah, les cahutes des paysans succédant aux tentes des nomades témoignaient naguère d'une volonté de s'urbaniser, de recréer la ville, qui parfois se matérialisait par la construction de véritables *médinas*.

Ce fut le cas à Douar Hicher, dans les années 80, à Douar Doum, avec l'appui de la Banque Mondiale, en dépit de la résistance des autorités.

A Rio de Janiero, la favela de Nova Holanda, cité lacustre misérable, s'est, par le courage des *squatters*, changée en quartier populaire...

* * *

Comme la ville ancienne, le bidonville est perçu par ses habitants comme une globalité où s'affine et triomphe la pensée concrète des laboureurs, charpentiers, tisserands, marchands, qui s'y sont rassemblés.

C'est le produit de myriades d'initiatives privées et publiques qui se confortent ou entrent en conflit, sans plan d'ensemble ni programme de financement, mais avec le souci d'entretenir en certains lieux (la cour intérieure, le point d'eau, le marché) la vie de relation qui est le garant d'une sécurité fragile.

Si la mégapole mange la ville dont l'espace se réduit comme peau de chagrin, la ville renaît sous les bidons. Tel est le paradoxe de notre temps.

Peuplé d'occupants sans titres, de *squatters*, le bidonville – *barrios* de Colombie, *favelas* du Brésil, *slums* indiens – est la ville des pauvres, revanche muette et obstinée de la pensée des humbles sur la mégalomanie des politiques et des puissances d'argent.

Car dans l'esprit de leurs habitants, l'exigence d'une vraie ville est toujours présente.

* * *

Mais la Mégapole ne se soucie guère des paysans et ne veut ni des bidonvilles, ni des quartiers déshérités qui les remplacent peu à peu.

Refusant d'y voir ce qu'ils sont : la ville en gésine, un milieu urbain puissamment évolutif, en transformation permanente par la *volonté de survie* (et non de puissance) de sa population, elle s'efforce de les contenir ou de les tenir à distance.

A bout d'arguments, elle les livre aux bulldozers...

Le drame surgit lorsque les autorités métropolitaines, trop dociles aux pressions des *lobbies*, bloquent par la violence policière la ville qui renaissait par la ténacité des pauvres.

Lorsque, comme à Hong-Kong ou Bombay, les autorités veulent imposer au mépris de l'initiative populaire, le relogement dans de grands ensembles, tours et barres de béton, en fonction non pas des réseaux de solidarités tissés dans le bidonville, mais de la *tranche de revenus* de chacun, la ville en gésine avorte dans la confusion, faisant ainsi le jeu des gangs et des groupes extrémistes.

Une mentalité de haine et de réclusion s'y développe au détriment de la pensée concrète et de l'organisation spontanée qui étaient la seule force des premiers *squatters*, paysans urbanisés...

* * *

Les "banlieues"

Pourquoi y a-t-il des "banlieues à problèmes" en France, comme aux Etats-Unis ?

Parce que, depuis le baron Haussmann, voici plus d'un siècle, la connaissance intuitive de la nécessité d'espaces urbains intermédiaires s'est peu à peu perdue.

Cette nécessité d'espaces intermédiaires est liée aux exigences de la pensée concrète de la pensée de bon sens des simples habitants, pensée "du détour", de l'approche indirecte, qui exige pour se déployer des champs relationnels où elle trouve stimulations et points d'appui.

La pensée abstraite, la pensée savante, qui procède par enchaînements de concepts, n'a pas besoin au même degré de

tels espaces. Elle progresse en prenant appui sur elle-même, sur des propositions précédemment démontrées. Mais son exercice finit par étouffer la raison populaire prise aux rêts de la rationalité.

L'espace intermédiaire est le lieu de la reprise du souffle, de la récupération de soi. Sans de tels lieux, il peut y avoir *communication*, mais pas relation et œuvre commune.

* * *

Parce que la logique du "chemin de grue" et des grands ensembles plus économes d'espace a changé les anciens "apprentis caïds" – les "arrivistes" venus du bled, comme on les appelait à Tunis dans les années 70 – en chômeurs et en exclus qui grandissent en "tenant les murs", et parfois en jeunes vandales.

Car tout invite ces banlieusards qui n'ont rien connu d'autre qu'un univers de béton n'offrant que des modèles machinaux, répétitifs, fragmentaires, à *agir dans l'esprit du modèle dominant* : agressivité, compétition, jouissance.

Tandis que le discrédit qui frappe les cultures populaires, le mépris de l'illettrisme et de l'oralité, le dédain du travail manuel et de l'intelligence concrète, la valorisation excessive du cerveau du calcul, incitent certains agents des services publics à mépriser les immigrés pauvres, suscitant leur colère en retour.

* * *

En France, dans les années d'après-guerre, entre 1950 et 1970, il y a eu un hiatus, une solution de continuité dans la transmission du savoir ancien.

Certains architectes, des promoteurs, des élus, ont cru pouvoir faire l'économie de ce qu'on tenait alors pour accessoire, pour une marque du passé, espaces collectifs, lieux de réunion, bistrot, petits commerces, fonds de cours, et *la rue* elle-même cernant des pâtés de maison, sacrifiés au fonctionnel, à la rentabilité, à la fausse "modernité" de vastes espaces indifférenciés, sources d'anomie.

On a ainsi sans relâche aligné des “barres” et des “tours”, où les gens ne peuvent exprimer leurs différences qu'en s'injuriant.

Comme le dit l'architecte Paul Chemetov : « *Ce qui aurait dû-être un instrument de promotion sociale est en fait devenu un lieu de stockage.* » (*Convergence, Secours Populaire, juillet 1999*).

C'est dans ces moules de béton, sur ces “Places des Quatre Vents”, que la confusion a pris naissance et a grandi. Pour des raisons d'urgence et de coût, devant le nombre des mal-logés, les responsables ont voulu remettre de l'ordre, sans se douter du désordre majeur qu'ils créaient pour l'avenir.

Lorsque, du fait même de la disposition des lieux, chacun est invité à se comporter comme une monade autonome prétendant échapper totalement à la loi d'autrui, l'habitant ordinaire n'ayant aucun souci de ses voisins gare sa voiture n'importe comment, fait hurler la radio à une heure du matin, ou répare des moteurs dans son *living-room*...

Et ce sont les caves et les marches d'escalier qui tiennent lieu d'*agora* aux jeunes...

Dans nos sociétés, où la *croissance orgueilleuse des choses* a pris le pas sur l'humble développement des hommes, nomades ou sédentaires, l'imaginaire de la pyramide est en train de détruire l'urbanité.

Dès lors, il n'a fallu qu'une génération pour que se pose crûment le grand problème d'aujourd'hui : quand la haine est dans la ville, comment peut-on vivre ensemble ?

* * *

La ville de demain

A qui donc appartient l'avenir ?

A la mégapole, fruit de concepts abstraits, financiers et productivistes ?

A la métropole, qui est la ville, ancienne “mangée” par les concepts mégapolitains ?

Ou à la ville, œuvre de la pensée concrète de tous les vivants, nomades et sédentaires, qui s'essaie à renaître dans les quartiers défavorisés ?

La première exigence de la ville à ré-inventer est l'éveil de la conscience collective.

En France, l'esprit de régénération est à l'œuvre avec une force exceptionnelle dans le travail de Charles Rojzman, "thérapeute des banlieues", fondateur en 1989 de "Transformations thérapies sociales", à Mantes-la-Jolie, et, en 1999, de la revue *Impatiences démocratiques*, publiée à Arles, avec le soutien de la Délégation interministérielle à la Ville.

Répondant aux appels d'administrations, de municipalités, d'organismes confrontés à des situations de crise, Charles Rojzman rassemble autour de la même table "des jeunes, des policiers, des habitants, blancs, noirs et arabes, le directeur de l'office HLM, des enseignants, des agents des services publics, le préfet... Non pour leur enseigner quelque chose ou les former à diverses techniques, mais pour les aider à réaliser des projets ensemble" (Charles Rojzman, avec Sophie Pillods, dans *Savoir vivre ensemble. Agir autrement contre le racisme et la violence*, éd. Syros, 1998).

Policiers et jeunes des banlieues sont les uns et les autres victimes d'un système social qui les amène à se méconnaître, à se mépriser et à se haïr.

« Beaucoup de gens vivent dans la peur : peur d'être jugé, d'être inutile, d'être dans l'insécurité. La violence apparaît alors comme un moyen de retrouver du prestige, du pouvoir, de la revalorisation...

Une société qui ne prépare pas ses enfants à avoir un rôle utile est une société qui se prépare des lendemains difficiles...

L'être humain ne peut pas supporter d'être inutile. » (Journal *Le Monde*, 14 mai 1998).

* * *

Dans des cités comme La Noé à Chanteloup-les-Vignes, le Clos Saint-Lazare à Stains, le Franc-Moisin à Saint-Denis, le

Val-Fourré à Mantes-la-Jolie, à Evry, à Nantes, à Sartrouville, avec des groupes réunissant des jeunes, des parents d'élèves, des animateurs socio-culturels, des gardiens d'immeubles, des assistantes sociales, des conducteurs de bus, des élus, Charles Rojzman se livre depuis dix ans à une véritable "thérapie sociale" révélant "chacun aux autres et à lui-même".

Praticien de la complexité, porté par sa passion de mettre en relation des mondes qui se haïssent, « il a la conviction profonde que ce n'est pas lui qui sait. Il laisse le groupe errer, aller jusqu'au bout de son cheminement ».

Par la formation de personnes relais, de médiateurs, de catalyseurs, capables d'animer réunions, sessions et rencontres, par la création de lieux transversaux (plates-formes ou pôles de services publics), par des formations spécifiques à l'intérieur des services (logement social, police, Education nationale...), Charles Rojzman s'efforce "de généraliser l'état d'esprit qui existe dans les groupes de thérapie sociale."

« On n'est plus, affirme-t-il, dans un monde simple, où les responsables savent ».

Les solutions ne peuvent venir que des citoyens eux-mêmes.

Et donc, il est urgent "de créer de l'intelligence collective dans l'ensemble du corps social", chacun acceptant ses limites pour progresser, pour "passer du statut de victime à celui d'acteur responsable". Car c'est l'intelligence collective qui "fonde la démocratie".

* * *

Les émeutes de 1992 à Los Angeles, les accès de haine qui secouent périodiquement les banlieues françaises, appellent un examen critique des politiques de la ville.

Pour que s'établissent des relations de coopération, de convivialité, entre les occupants d'un même lieu, il faut que ce lieu ait été conçu – dans son agencement physique – comme un champ relationnel, et non comme un simple machin à habiter.

Il faut qu'ait présidé à sa construction – au même titre que le génie technique et la logique financière – le souci de rappro-

cher les personnes en multipliant les occasions de projets communs, comme c'était souvent le cas dans la ville ancienne.

Il n'y a dans une société de sujets autonomes et responsables que reliés à d'autres par des liens concertés grâce à des lieux propres à concentrer les relations au lieu de les dissoudre dans l'anonymat.

Cette "alchimie" sociale ne se réalise que dans *des espaces intermédiaires*, où les individus puissent être reconnus comme des personnes avant d'affronter le monde extérieur.

C'est faute de tels espaces mi-publics, mi-privés, que la culture de l'urgence dégénère en actes destructeurs.

La délinquance, dont les media et les extrémistes font leur pâture, n'est que le dérapage de la culture de l'urgence où la mégapole jette par force ses habitants les plus démunis, alors qu'ils voulaient en fait réinventer la ville...

Ces manifestations de violence qui inquiètent, ces signes d'inconfort, ces souffrances manifestent "une recherche de l'équilibre perdu..."

* * *

L'imaginaire nomade

A Caracas, deux sociologues de l'Université du Venezuela, Magali Sanchez et Yves Pedrazzini décrivent ainsi la "culture de l'urgence".

Face à la culture du pouvoir, à la logique répressive de la mégapole, dans un milieu urbain qui fonctionne mal, où le modèle social dominant a perdu de sa capacité d'intégration, beaucoup de jeunes ne cherchent plus qu'à survivre *dans l'instant*.

Et l'imaginaire nomade accroît leurs chances de survie.

En France, des comportements de néo-nomadisme apparaissent dans les grandes banlieues, sous la forme de bandes d'adolescents opposés en clans rivaux, de territoires disputés entre des gangs...

Comme dans les métropoles latino-américaines, il s'agit pour ces jeunes de sillonner l'espace sans souci des normes de

temps et de lieux, et, le cas échéant, de passer à l'acte, non de raisonner en maniant des abstractions...

Réprimés, ignorés, ou traités en malades, les "néo-nomades" s'enferment dans leurs souterrains.

Vivant avec douleur le "désenchantement du monde" et leur exclusion de la société active, cédant aux vertiges de l'aliénation, il peuvent – comme Fiodor Dostoïevski l'avait pressenti il y a plus d'un siècle – devenir des "hommes en dehors", des *outsiders*, cherchant la paix dans l'abaissement, voire dans l'auto-destruction.

* * *

Une société vivante ne peut être qu'une société régulée, capable de poursuivre des objectifs opposés, mais complémentaires, l'épargne et la production des biens d'un côté, le partage et l'épanouissement des personnes de l'autre.

Entre la voie de la logique mathématique et financière et celle dictée par la logique de l'assistance, entre l'"économique" et le "social", la citoyenneté passe par la voie oubliée de l'écoute, du non-saisir, de l'effort pour élever et se laisser élever par les autres.

L'imaginaire nomade réclame son dû. Il est impossible aujourd'hui de continuer à penser la société du seul point de vue des sédentaires nantis. Car la vie humaine ne se limite pas à sa dimension économique.

L'imaginaire de la Tente, l'imaginaire nomade fait espérer à certains jeunes un autre avenir que celui proposé par la mégapole.

Ceux d'entre eux qui vivent cet espoir avec le plus de sérieux et d'intensité sont donc les plus frustrés par la réalité mégapolitaine et font preuve parfois d'une violence à la mesure de leur désespoir. Je les appelle des *outsiders*.

Grandis dans l'Antithèse contemporaine, où le factice est mis sur le même pied que l'essentiel, ces jeunes sont des nomades contraints, dépourvus de repères, ligotés par la sédentarité.

Lorsque l'urgence les presse, ils prennent et distribuent.

J'ai montré dans *Entre révolte et médiation* qu'ils pourraient jouer un rôle déterminant dans la ville qui pointe sous les quartiers difficiles, car ce sont des médiateurs potentiels.

Le témoignage de Yazid Kherfi dans le n° 2 d'*Impatiences démocratiques* est, à ce titre, révélateur. Ancien délinquant du Val-Fourré, à Mantes-la-Jolie, il est aujourd'hui animateur d'un conseil communal de Prévention de la délinquance, et directeur d'une maison des jeunes en banlieue. L'action de l'Association *Stop la violence* va dans le même sens.

* * *

Faute d'être acceptés comme des médiateurs nécessaires, les nouveaux acteurs sociaux qui surgissent dans les quartiers périphériques des grandes villes risquent, dépourvus d'outils conceptuels adéquats et poussés par l'urgence, de se changer en "sauvages urbains".

La violence, comme à Bogota, Belfast, Alger, Beyrouth naguère, peut devenir endémique chez ceux dont la civilisation industrielle a rompu les racines sans leur faire place en son sein.

Or une société vivante a besoin de ses *outsiders*. Ils pourraient, si on leur faisait confiance, contribuer à ravauder le tissu social, aider notre civilisation à rentrer dans le Champ, qui est le savoir de la vie, à retrouver le sens de l'écoute et de la régulation.

Comme l'a bien compris Charles Rojzman, l'attitude convenable à leur égard est proche de l'écoute paysanne dont tout le message tenait dans cette évidence : ce n'est pas en tirant sur les plantes qu'on les fait pousser... Encore moins en les arrachant...

Il faudrait apprendre à faire crédit aux *outsiders*, à voir en eux des sortes de jardiniers culturels, en leur proposant d'autres modèles que ceux de la "pensée unique" qui veut soumettre tous les vivants à la logique du saisir.

Car les conséquences de la négation du Champ, du refus de la pensée concrète des pauvres ouverte à l'imaginaire nomade, sont désormais sous nos fenêtres.

L'homme qui marche se situe spontanément dans le champ et y cherche sa place. Il saisit l'espace au compas de ses jambes, mais plus encore, il est saisi par l'espace.

Dans la forêt, la steppe, le désert, sur la mer, il est environné, pénétré, parfois dévore par les intempéries, les animaux sauvages, la végétation, plongé dans la terreur ou dans une sorte d'extase.

L'homme moderne au volant d'une voiture saisit l'espace réduit à la distance, et le franchit. Il l'annule plus qu'il n'est saisi par lui. Le saisissement tend à s'estomper devant la griserie de la vitesse, la soif d'efficacité, de productivité.

La terreur fait place au stress, et l'extase à l'ivresse.

L'homme moderne se situe hors du Champ, ou plus exactement, il en nie l'existence autonome en se l'appropriant comme un objet.

Enfermé dans une demeure, un bureau, une usine, assis devant un volant, un livre, un microscope ou un ordinateur, il devient le prisonnier d'un quotidien mangé par le travail et le divertissement.

La *confusion contemporaine* résulte pour une large part de ce que la pensée dominante – qui est une pensée de l'affrontement – non seulement se situe hors du champ, mais, forte de ses succès techniques, tend à en nier l'existence, à nier l'existence du Champ où se déploie la Thèse nomade et sédentaire.

* * *

Si la présence dans le champ conduit à l'*écoute*, au *partage*, à une *intelligence* intuitive du monde propre au *sujet vivant* qui marche,

la présence hors du champ stimule l'imaginaire sédentaire et (grâce à la méthode expérimentale) mène à la *connaissance scientifique*, au face à face avec le monde et les vivants pour *saisir toujours plus*, imposer une volonté prométhéenne

Pour guérir sa névrose de possession, l'homme contemporain devra retrouver le Champ immanent de la présence au monde, redécouvrir l'abnégation, le *non saisir*, la pensée du détour qui sait, à l'occasion, refuser le face à face avec l'objet,

avec la froideur objective des choses (et le gain qui peut s'en-suivre), pour préserver l'harmonie dans les rapports entre les personnes, entre les sociétés, entre les humains et la nature qui les accueille.

N'oublions jamais qu'avec le champ relationnel et le champ politique, le champ physique de la ville – et ses espaces intermédiaires – conditionne le comportement de ses habitants.

Je vous remercie de votre attention.

GUILLAUME DE JOYEUSE

Pierre-Marie MICHEL
Correspondant

Parmi les hommes et les femmes que nous rencontrons dans nos lectures ou nos travaux, il arrive que l'un d'entre eux prenne un tel ascendant que, par un effet réducteur – confondant celui-ci et l'environnement qui le contient – nous finissons par croire ce “*personnage*” connu de tous. La réalité historique se révèle souvent tout autre.

Ce personnage, que j'ai essayé de mieux connaître pour vous en entretenir, est Guillaume de Joyeuse. Il fut évêque d'Alet et abbé commendataire des Chambons, puis maréchal de France. L'histoire religieuse le connaît mal, le confondant, souvent, avec son oncle, autre Guillaume. L'histoire régionale omet qu'il fut seigneur des importantes places de Laudun et de Lascours, sur notre rive rhodanienne.

Dom Devic et Dom Vaissette, Léon Ménard, Albin Mazon pour ne citer qu'eux⁽¹⁾ ont bien relaté les faits et gestes de Guillaume de Joyeuse durant les troubles qui affectèrent le Languedoc. Cette guerre que, dans un raccourci aberrant, on a qualifié de religion. Mais mon propos ne porte pas sur ce sujet tellement complexe du fait de la politique royale fluctuant de paix illusoire et précaires en traités rompus et bafoués, en promesses reniées avant même d'être jurées, alliant, au gré des circonstances, concession et répression. Les événements qui nous sont rapportés, un tiers de siècle durant, par ces historiens laissent trop de lacunes pour donner une vue juste de l'homme. Je voudrais, simplement, mettre en lumière quelques

aspects méconnus de la carrière ecclésiastique et de l'implantation régionale de Guillaume de Joyeuse, dans son époque.

Certains historiens ont écrit qu'il était "*le premier personnage de la Province*". Il faut, je pense, tempérer le trait. Certes, il est membre d'un lignage de première importance en Languedoc, ce qui le situe à un rang élevé de la hiérarchie sociale, mais, comme son père, il n'est pas *le* gouverneur. Il commande avec de grands pouvoirs, mais à *un seul parti*, il administre les réunions des États, la fiscalité, la levée des troupes, mais dans *un seul secteur du territoire*. Il est, bien souvent, en situation de délégué, de parlementaire, voire de contestataire. Il apparaît sur la scène, mais ne reste pas au premier rang, sur une longue durée, il cède le pas, joue un rôle de repartie, il se situe "*à contre*".

Jean, vicomte de Joyeuse

Père de Guillaume, il épousa Françoise de Voisins, dame de Puyvert, fille unique de Jean, baron d'Arques, le 22 novembre 1518⁽²⁾. La famille de Voisins est originaire de Voisins-le-Bretonneux, aujourd'hui au canton de Cheveuse. Pierre, seigneur du lieu était l'un des plus anciens compagnons de Simon de Montfort. Celui-ci avait saisi, selon la loi féodale et les bulles du pape Innocent III de 1207 et 1209⁽³⁾, les biens des seigneurs du Midi qualifiés d'hérétiques. Il concéda en fief à Pierre de Voisins, dans la charte de Pamiers, le haut Razès, avec Arques et Alet. Le roi Louis IX, substitué aux Montfort, maintint cette donation, lors du traité de Meaux, en 1229, et le signifia formellement, par assignat de 1231⁽⁴⁾.

Riche héritière, la dernière représentante du nom de Voisins apporta en dot à son époux la baronnie d'Arques, le château de Couiza, la seigneurie de Puyvert et la tour de France et Couffoulens. Jean de Joyeuse était gouverneur et capitaine de la ville de Narbonne. Il fut remarqué par le lieutenant général de la province, Honorat de Savoie, comte de Villars, qui l'appela auprès de lui comme adjoint. Il reçut même, en 1550, du connétable Anne de Montmorency, des lettres d'office lui

confiant le gouvernement de la province en son absence et celle du comte de Villars. Cette situation aura une importance déterminante sur la destinée de la maison de Joyeuse. En effet, Honorat de Savoie, fils de René, *“le grand bâtard de Savoie”* – né de l’union de Philippe II et de Bonne de Romagne – était le cousin germain de François I^{er}. Par ses sœurs, Madeleine de Savoie et Isabelle de Tende, il était beau-frère d’Anne de Montmorency et de René de Batarnay, comte du Bouchage.

Ainsi, généreusement pourvu en relations qu’il sut intelligemment utiliser, le comportement du vicomte de Joyeuse est déterminé par une stratégie de pouvoir, à l’image des maîtres de l’heure dont ses parrains en politique. *« Le mariage est une des habiletés cardinales qui consolident l’établissement des Joyeuse en Languedoc où l’acquisition des plus grandes charges du pouvoir régional va servir de levier à cette peu scrupuleuse dynastie pour se hausser, à la faveur des troubles du temps, jusqu’aux destinées nationales »*⁽⁵⁾, écrit un chartiste, membre de l’Académie de Nîmes dans son étude sur leur château de Couiza que le nouveau seigneur d’Arques avait transformé pour devenir son habituel séjour⁽⁶⁾. Il y mourut, certainement, en 1555⁽⁷⁾.

Guillaume de Joyeuse, homme d’Église

Guillaume de Joyeuse était le second fils de Jean et de Françoise de Voisins. Il naquit à Couiza, en 1520, et tint son prénom de son oncle et parrain, abbé commendataire de l’abbaye cistercienne de Notre-Dame-des-Chambons, au diocèse de Viviers.

Il fut destiné à être d’Église *“sans autre signe de vocation que sa naissance de cadet”*. Il suivait, ainsi, l’exemple de ses oncles paternels : outre Guillaume, Jacques de Joyeuse était abbé de Saint-Antoine-de-Viennois et Louis, évêque de Saint-Flour. Tous deux s’étaient partagé les bénéfices de leur oncle Charles, évêque de Saint-Flour et premier abbé commendataire des Chambons.

Guillaume de Joyeuse embrassa l’état ecclésiastique. Et, bien qu’aucun ordre majeur ne lui eût été conféré, il obtint les

bénéfices de l'évêché d'Alet et de l'abbaye des Chambons durant une période dont la durée varie selon les auteurs.

Evêché d'Alet⁽⁸⁾

Guillaume V de Joyeuse (oncle).

"Elu le 27 octobre 1524, préconisé (c'est-à-dire nommé en consistoire) le 24 janvier 1525... Gilles de la Tour, clerc de Limoges, notaire apostolique, qui avait des droits sur l'évêché d'Alet le cède à Guillaume de Joyeuse et reçoit, en compensation, une pension de 1 000 £ sur les revenus de la mense."⁽⁹⁾

Guillaume V obtint de Clément VII, avec l'avis favorable de François I^{er}, la sécularisation de son église et de son chapitre, par une bulle du 17 novembre 1531.

Guillaume plus jeune (son neveu).

Date "ab quo" ? Quand succéda-t-il ?

La *Gallia christiana* et le *Dictionnaire ecclésiastique* précisent l'une, que Guillaume V siégea jusqu'en 1540, l'autre, que son neveu, élu "administrateur" d'Alet, lui succéda le 28 janvier 1541. L'abbé Lasserre se range à cet avis, ajoutant que celui appelé dans certains actes "*Guillaume de Gaudéosa junior*" demeura évêque "*élu ou nommé*" d'Alet de 1540 à 1557. Dom de Vic et Dom Vaissette pensent que Guillaume "*eut pour successeur Guillaume de Joyeuse, son neveu, qui occupa le siège épiscopal depuis 1550 jusqu'en 1557.*" L'écart est de dix ans !

Suivant le droit canonique, le nom d'administrateur "*ne peut convenir qu'aux personnes chargées d'Eglise ; et dans le sens spirituel, à ceux qui ont des bénéfices ou des dignités à charge d'âmes.*" Il existe bien une différence entre administrateur et bénéficiaire. De plus, la charge d'âmes implique la juridiction au for intérieur, c'est-à-dire le "*pouvoir de lier et d'absoudre*" dont ne disposait pas Guillaume qui n'avait reçu aucun ordre majeur⁽¹⁰⁾.

Il faut retenir 1540. En tout état de cause, la situation alors créée à cette date devint claire à la mort de son oncle en 1554, voire même en 1551, lors de son testament⁽¹¹⁾.

Date "ad quem"? Jusqu'en quelle année Guillaume fut-il évêque d'Alet ?

C'est, sans conteste, le 18 mai 1557, qu'avec l'assentiment de Rome, Guillaume renonce à l'état ecclésiastique. Son père teste en 1555, instituant son fils aîné Jean-Paul, pour son héritier, sous la condition très formelle qu'en cas de décès de celui-ci sans descendance, son frère Guillaume lui serait substitué. Le troisième fils du testateur, Antoine, fut tué en juin 1553, lors du siège de Therouanne par les impériaux.

Jean-Paul a trente-six ans et n'est pas marié. Selon certains historiens, malade de corps et/ou d'esprit ⁽¹²⁾ il est inactif. De 1555 au début de l'année 1557, la situation est confuse. Le vicomte Jean décédé, Jean-Paul ne semble pas exercer son droit d'aînesse, alors même que Guillaume agit ; en novembre 1556, il se dit même : *"Evêque d'Alet, ayant en charge des affaires du Roy et de Monseigneur le Connétable, au pays et gouvernement du Languedoc."* En tout état de cause, le testament que Jean-Paul dicte le 18 janvier 1557, faisant de Guillaume son héritier universel, et son décès, peu de temps après, règlent la succession. Pour la deuxième fois, le jeu des substitutions faisait de la branche cadette l'héritière du titre. Guillaume conservera, trois ans encore, les bénéfices de la mense épiscopale d'Alet et le titre d'évêque et les cédera le 26 janvier 1560 à François de Lestang, aumônier du roi Charles IX. Il se présente jusqu'à cette date comme : *"Vicomte de Joyeuse, évêque d'Alet, lieutenant pour le roi au pays de Languedoc"*.

Le dernier titre est sinon usurpé, pour le moins quelque peu anticipé.

Abbaye de Notre-Dame-des-Chambons

L'abbaye de Notre-Dame-des-Chambons, elle aussi très peu connue, fut fondée en 1152 par des moines de la congrégation de Dalon venus de Loc-Dieu, en bas Rouergue. L'important territoire où ils édifièrent leur monastère leur fut donné par Guillaume de Borne. L'abbaye des Chambons fut admise dans l'ordre de Cîteaux vers 1160 ⁽¹³⁾.

Deux abbés Guillaume

Que ce soient Barthélémy Hauréau dans la *Gallia christiana* ou Molinier dans l'*Histoire générale du Languedoc*, Régéné ou le chanoine Rouchier, dans leurs ouvrages consacrés à l'histoire religieuse du Vivarais, aucun de ces auteurs⁽¹⁴⁾ ne parle de Guillaume comme abbé des Chambons, n'en faisant qu'une seule et même personne avec son oncle et homonyme.

Le père Albert, cistercien, archiviste de Notre-Dame-des-Neiges, dans son étude sur les abbés du monastère des Chambons, fut le premier à citer Guillaume de Joyeuse, deuxième ès-nom et ès qualités, situant son abbatiat de 1555 à 1557⁽¹⁵⁾.

L'inventaire des titres, papiers et documents de l'abbaye, établi par M^c Christophe Debroa, notaire royal et juge de Langogne, en 1788 mentionne la ratification faite, le 22 avril 1555, "*par Messire Guillaume de Joyeuse abbé des Chambons, en faveur de Mrs les religieux du couvent des Chambons, du légat à eux fait par feu autre Messire de Joyeuse, aussi abbé des Chambons et évêque d'Alet oncle de ce premier, de la terre de Borne acquise par le feu abbé du roy...*"⁽¹⁶⁾.

Ce texte permet d'affirmer, indubitablement, que deux Guillaume de Joyeuse, oncle et neveu, occupèrent successivement le siège abbatial de Notre-Dame-des-Chambons.

Se pose la question "ab quo"?

Pour déterminer la date à partir de laquelle Guillaume succéda à son oncle, nous disposons d'une prestation d'hommage faite au roi, le 21 mars 1552, pour les fiefs tenus par la noblesse dans la sénéchaussée de Beaucaire. "*M^c Antoine Albaret, prêtre, procureur de Révérend Père en Dieu Messire Guillaume de Joyeuse plus vieux évêque d'Alet, abbé de l'abbaye de Nostre Dame des Chambons... est venu ce jour faire devant le commissaire.. l'hommage et prester serment de fidélité deu, à raison de lad abbaye des Chambons, affirmer par son serment led Sr abbé estre..... malade et tenant la chambre en la ville d'Albenas.....*». Le texte note : "*l'absence de messire Guillaume de Joyeuse son neveü auquel il auroit résigné lad abbaye, retenu à lui les fruits et l'administration, et précise : sond neveü estant*

absant à Rome.... au service du Roy, offrant pour luy de bailler sa nommée (sa déclaration) dans le temps de droit..."⁽¹⁷⁾.

Le notaire commis à la garde des archives emploie le mot de *résignation* de son abbaye par Guillaume de Joyeuse, "*plus vieux*", à son neveu précisant qu'il s'était réservé les fruits du bénéfice et l'administration du couvent. Ce n'était donc pas une résignation pure et simple ou démission qui est absolue et sans condition. Il s'agissait, plutôt, d'une résignation conditionnelle ou "*in favorem*". Acte par lequel un bénéficiaire déclare au pape qu'il se démet en ses mains de son bénéfice, à condition que le pape le confèrera à la personne qui est nommée dans la résignation "*nec alias, nec aliter, nec alio modo*"⁽¹⁸⁾. C'était là une procédure très souvent utilisée comme moyen de conserver évêché et/ou abbaye dans les mêmes familles et à laquelle se résigna la papauté. Cette affaire des résignations fut un épineux problème en ce qui regarde la discipline de l'Église romaine. L'un des derniers avis que donna le cardinal Bellarmin au pape Clément VIII porte sur ce sujet : "*Au lieu que, selon les canons, le mariage sacré de l'évêque avec son église doit être un lien indissoluble... les uns résignent l'évêché et en retiennent les fruits, ce qui n'est pas moins surprenant que de répudier sa femme et en retenir la dot... d'autres résignent à leurs neveux, comme si l'église était un héritage dont ils sont propriétaires...*"⁽¹⁹⁾.

Il est très vraisemblable que la succession avait été préalablement réglée puisque l'avocat du roi accepte que la déclaration de Guillaume, abbé résignataire absent, soit reçue par l'intermédiaire d'un procureur, dans l'attente de vérification et confirmation. Nous n'avons cependant dans les "*Insinuations*" (ou enregistrements) du diocèse de Viviers aucune trace de cette procédure, pas plus que sa date d'installation. On peut raisonnablement penser que le vieux Guillaume, sentant le poids des ans, ait résigné ses bénéfices en faveur de son neveu l'année où il fit son testament, conservant, par la nature juridique de sa résignation, pouvoirs et titres jusqu'à son décès. Voulait-il par là mieux préparer la mise en œuvre de son testament, au bénéfice des moines de l'abbaye et s'assurer ainsi que son héritier s'y conformerait ? Ce légat consistait en la moitié du mandement, baronnie et juridiction de Borne que l'abbé Guillau-

me avait acquis de François I^{er}, en 1537 et qui était possession du domaine royal depuis le traité de pariage de 1323.

Guillaume de Joyeuse et les Chambons

Guillaume de Joyeuse succède à son oncle, en 1554, comme abbé commendataire. Son abbatiat qui dura trois ans, environ, n'eut rien de notable.

Il ne se rendit certainement jamais dans son abbaye et dût même déléguer son vicaire général pour être installé à sa place, comme cela se produisit en d'autres cas ; pour Monseigneur de Belsunce, par exemple. Alors que son oncle Guillaume V fut assez souvent présent en son abbaye proche de Joyeuse. C'est ce qu'attestent certains actes de l'inventaire Debroa des années 1543-44 et 45, et un procès-verbal d'enquête d'août 1531, au sujet des droits des moines sur les herbages du Tanargue⁽²⁰⁾.

Ce fait et l'important légat testamentaire qu'il fit à ses religieux sont à rapprocher du propos de M^{me} Terryl Kinder, spécialiste de l'histoire de l'ordre de Cîteaux : *“Des recherches sur des situations particulières permettront de mieux apprécier les conséquences réelles de la commende sur le destin de l'ordre et de remettre peut-être en question ce fameux cliché qui fait des abbés commendataires les responsables de tous les maux.”*⁽²¹⁾

Maransan

Revenons à Guillaume plus jeune et à cette année 1555. Elle est marquée par un autre événement local particulièrement intéressant. Je veux parler d'un contrat à prix-fait passé le 9 septembre à Bagnols-sur-Cèze, pour des travaux à réaliser au *“château”* de *“Maransan”*. C'était là, avec Chabrolières, dans la Cévenne vivaroise et Naussac, près de Langogne, dans le val d'Allier, l'une des résidences des abbés des Chambons, où se rendit souvent Guillaume de Joyeuse et auquel il donna l'aspect qu'on lui connaît encore de nos jours⁽²²⁾.

Guillaume de Joyeuse traita par l'intermédiaire de son procureur spécial, messire Simon Malhin, prêtre de Bagnols, avec Antoine Roman, menuisier de la ville. Il lui était commandé de

“faire à neuf le bois de huit fenêtres crozières et une demie crozières de ce bois noyer sec et en menuiserie à panneaulx avec chassiss.. et garnir le collier de la chambre neuve dud château.”

Le prix convenu fut de soixante seize livres, seize sous tournois. La récitation du contrat reçu par M^e Guillaume Rossel, notaire, fut faite publiquement dans la chambre du logis de la poste, en présence de M^e Guiraud Audhemar, substitut de la banque de Beaucaire et messire Jacques Romio, prêtre de Joyeuse. Acquit fut donné, le 13 novembre 1555, par M^{re} Pierre de Saint-Georges, maître d'hôtel de Guillaume de Joyeuse⁽²³⁾.

Les Joyeuse et les Chambons

Deux ans après, le 18 mai 1557, dans le contexte dit plus haut, Guillaume de Joyeuse démissionne, avec l'assentiment de Rome. Mais les relations qui unissent l'abbaye vivaroise à la maison de Joyeuse se poursuivront. Après le passage de l'abbé Dutour⁽²⁴⁾, François de Joyeuse, cardinal, fils de Guillaume, occupa le siège abbatial de 1582, environ, jusqu'à son décès en 1615. Il fut aussi, en 1587, abbé du Mont-Saint-Michel. Un auteur qui fut à succès dit qu'il *“n'avait d'autres mérites que d'être le fils de Guillaume de Joyeuse et de Marie de Batarnay”*, fille du gouverneur⁽²⁵⁾.

Après le cardinal vint son petit-neveu, Henri de Lorraine, fils de Charles duc de Guise et Joyeuse par sa mère, fille d'Henri le fameux père Ange. Il avait à peine trois ans lorsqu'il fut pourvu, en 1616, des bénéfices de son oncle aux Chambons et au Mont-Saint-Michel. Le pape Paul V ne se décida à ratifier la nomination faite par Louis XIII qu'à la condition que Pierre de Bérulle, le fondateur de l'ordre de l'Oratoire, se chargerait d'administrer les monastères. L'intervention de Monsieur de Bérulle dans cette affaire n'est pas fortuite. A pareille époque, la duchesse de Guise⁽²⁶⁾ et l'oratorien présentèrent à Paul V le projet de fonder à Joyeuse un collège à la collation du supérieur général de l'ordre de l'Oratoire et auquel le pontife donna une suite favorable par une bulle du 20 mai 1617⁽²⁷⁾. Ainsi, excepté l'abbatiate de Jean Dutour, ce furent cinq membres de la maison de Joyeuse qui occupèrent le siège abbatial de

Notre-Dame-des-Chambons, depuis Charles, germain du cardinal de Tournon, *circa* 1480 à Henri de Lorraine, en 1641.

Retour dans le siècle

Libéré par Rome des obligations qui le liaient à l'état ecclésiastique⁽²³⁾, il fit sa rentrée dans le siècle qu'il avait si peu quitté. J'incline à suivre les auteurs qui pensent que durant la maladie de son frère, il avait adopté – ainsi que les siens – une attitude assez ambiguë. Le propos de Pierre de Vaissière disant que *“la famille se serait trouvée près de disparaître, si l'on n'eut pris un parti héroïque : celui de faire abandonner à l'évêque d'Alet la carrière ecclésiastique”* me paraît excessif.

Il cède son évêché le 26 janvier 1560 et c'est, peu après, qu'il épouse Marie de Batarnay. Cet événement crée une nouvelle mise en situation. Au plan familial. Rappelons-nous cette fameuse *“habileté cardinale”* des Joyeuse d'utiliser le mariage pour consolider leur établissement. On voit dans cette union la main des protecteurs. Par sa mère Isabelle de Tende, cousine de François I^{er}, Marie de Batarnay est nièce du connétable Anne de Montmorency et d'Honorat de Savoie. Ce mariage unit deux familles de provinces bien éloignées, et il succède à celui du vicomte Jean qui avait conduit les Joyeuse d'une région de Piémont plutôt pauvre à une plaine fertile. L'horizon de la famille s'élargit en même temps que s'accroissent ses ambitions mais elle s'éloigne du pays d'origine. C'est là, cependant, un signe des temps qui n'est pas propre à cette famille. Au plan politique, le décor se dessine et les personnages y prennent place. René de Batarnay, père de Marie, était gouverneur d'une citadelle symbole du catholicisme et opta pour la Ligue, sa belle-fille Jacqueline d'Entremonts, devenue veuve, se remaria avec l'amiral Gaspard de Coligny et, malgré la défense du duc de Savoie, son suzerain, se convertit à la religion réformée. Son neveu, Henri de Montmorency, se lia avec les deux camps puis prit la tête du tiers-parti des *“Politiques”* et se brouilla avec Guillaume de Joyeuse.

Guillaume de Joyeuse et le Languedoc rhodanien

Laudun

L'année de son mariage, il écrit en septembre plusieurs lettres depuis Joyeuse où il s'était retiré⁽²⁹⁾. Le 4 mai 1561, il est nommé lieutenant général pour le roi, en Languedoc, succédant à Honorat de Savoie. Cinq ans plus tard, en 1566, il procède à une importante acquisition dans cette région de Languedoc bordant les rives du Rhône où il avait déjà séjourné, à Maransan, en 1555, comme abbé commendataire. Il achète le 7 avril, à l'un de ses compatriotes, Claude, baron des Astars, la seigneurie de Laudun. Le cédant, Laudun par son aïeule, était d'une famille originaire de Villeneuve-de-Berg, en Vivarais. Guillaume de Joyeuse traite par l'intermédiaire de Jean de Foulhaquier, seigneur de Serres, maître d'hôtel de sa maison⁽³⁰⁾. M. des Astars vend *"pour subvenir au payement et satisfaction des ypothèques et autres droits... desquels la place se trouverait chargée"*, en d'autres termes la situation financière n'est pas brillante. La transaction est réalisée pour la somme de 27 700 livres tournoises. L'acte reçu par M^{es} Guillaume Rosset et Anthoine Charavel, notaires royaux de Bagnols et de Laudun est passé et récité, à Nîmes, dans la maison de Jean d'Albenas, seigneur de Colias, lieutenant principal de la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes⁽³¹⁾.

Lascours

Le 21 octobre 1570, il consolide son implantation sur le rivage rhodanien en achetant à Guillaume de Panisse, veuf de Jeanne de Laudun, *"la place et seigneurie des Cours (ainsi s'appelait alors Lascours) et Saint-Maurice, auprès de Laudun, avec son château, domaines, devoirs, rentes, moulins, juridictions... et tout le terroir..."* pour la somme de 40 000 £. L'affaire est traitée par son procureur Jacques de Budos, baron de Portes. Le vendeur cède sa seigneurie *"pour mieux survenir au mariage de ses filles"*. Parmi les diverses dispositions de l'acte il est dit que l'acquéreur aura la *"faculté de taxer les bateaux qui s'atterraient et prendraient rivage dans sa juridiction avec droit de naufrage et de bailler faculté de retenir l'or aux gravières"*⁽³²⁾. L'acte

est passé dans la grande salle du château. Nous sommes là encore dans un contexte familial marqué : Jacques de Budos, procureur de Guillaume de Joyeuse est son cousin et le neveu d'Hélène de Panisse, sœur du vendeur. Sa fille, Louise de Budos, épousera Henri de Montmorency.

Guillaume fit de Lascours l'une de ses résidences. Selon Bernard Pouyé *"l'aîné et le benjamin des fils ont joué dans les bois de Lascours plus souvent, sans doute, que dans les prairies de Couiza."* Nous avons plusieurs lettres qu'il envoya au roi, au duc d'Anjou, à Catherine de Médicis, depuis Laudun en mai, juin et juillet 1572 et depuis Lascours en octobre et novembre 1579. Sa présence dans la région s'explique aussi pour des raisons militaires puisque Laudun changea plusieurs fois de camp, dix ans durant⁽³³⁾. Mais on le voit aussi s'intéresser à la situation économique du pays. Deux lettres de l'été 1572 soulignent que *"le commerce est aussi libre qu'il aye jamais été"*⁽³⁴⁾. Dans une correspondance de 1579 à la reine, il fait montre d'une vue impartiale de la situation : les habitants du pays *"ne parlent que de tuer les receveurs... s'ils leur demandent les deniers du roy, mais c'est autant d'une religion que d'autre"*. Il en impute la responsabilité à ces *"syndics qui ne sont que gens mercenaires et ne servent que de desrober ce peuple"*⁽³⁵⁾.

Il entreprit des travaux de rénovation du château⁽³⁶⁾. Mais, c'est son fils François, cardinal, très attaché à Lascours qui procéda à son extension et son embellissement. Un dessin de 1608, fait par le père Martelage de la Compagnie de Jésus, montre l'évolution architecturale du château depuis son occupation par l'ancienne maison de Laudun⁽³⁷⁾.

Je relève qu'il demeura cet été sur les bords du Rhône et que le 17 août, Montmorency et lui publièrent la paix de Saint-Germain, sur le pont entre Avignon et Villeneuve, dans la juridiction du roi⁽³⁸⁾.

La triste décennie 1580

Les événements familiaux, la chronique régionale et l'histoire de France se rejoignent et fournissent des repères pour mieux comprendre l'attitude de Guillaume de Joyeuse. Jus- qu'alors il avait vécu en bonne intelligence avec son cousin

Damville, duc de Montmorency, mais ils se brouillèrent lors des Etats tenus à Béziers en octobre 1581. Le point de vue de Barthélémy et des annotateurs de *l'Histoire générale du Languedoc* est que cela fut motivé par l'excessive ambition d'Anne, nouveau duc de Joyeuse.

En septembre, Anne de Joyeuse s'était allié à la maison de Lorraine en épousant Marguerite de Lorraine-Vaudémont, la demi-sœur de la reine Louise. Il met alors en place son dispositif familial de prise de pouvoir. Dès l'année suivante, en 1582, il est pourvu de la charge de grand amiral de France, obtient pour son père le bâton de maréchal et fait nommer son frère Antoine-Scipion grand prieur de Malte. Puis, en 1583, son frère François reçoit de Grégoire XII le chapeau de cardinal, et lui-même est fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit et gouverneur de Normandie. La précieuse manne tombe sur la famille avec les insignes faveurs du roi. Mais ce que voulait surtout le jeune duc c'était se rendre maître du pays de Languedoc et enlever le gouvernement à Montmorency. Il employa bien des moyens et intrigua immodérément. Auprès du roi pour le rendre suspect, auprès du pape pour le faire excommunier, auprès de son père pour qu'il se fâche avec lui. Il y arriva, malheureusement, au grand détriment du pays de Languedoc et de la paix de ses habitants déjà divisés.

Ce furent ensuite les heures amères du deuil et de la révolte. Le glas de Coutras ! *"Vois deux camps, dont l'un prie et soupire en s'armant, / L'autre présomptueux menace en blasphémant. / O Coutras ! Combien tôt cette petite plaine / Est de cinq mille morts et de vengeance pleine !"* écrit Agrippa d'Aubigné⁽³⁹⁾ qui prit part à la bataille aux côtés d'Henri de Navarre, marchant à l'ennemi avec ses frères en religion en chantant le psaume CXVIII : *"La voici l'heureuse journée que Dieu a faite à plein plaisir..."*⁽⁴⁰⁾. Le duc de Joyeuse est défait et tué par le Béarnais qui remporte sa première grande victoire⁽⁴¹⁾. Anne a vingt-sept ans et son frère Saint-Sauveur, qui meurt à ses côtés, dix-huit. Quatre cents gentilshommes périssent. Le vieux maréchal est déchargé de la lieutenance générale, après la réconciliation de Damville et du roi. De dépit, il engage le Languedoc toulousain à la rébellion, lors de l'assemblée de Lavaur.

Le personnage

Il convient pour conclure de retenir quelques traits du personnage qui allait mourir septuagénaire. Des images significatives sans être réductrices. C'est l'homme des antinomies. Maréchal de France et lieutenant général du roi en Languedoc, il agit, à l'ombre portée du gouverneur de la province, Henri de Montmorency, son germain qu'il trouva toujours sur sa route. De Vivarais, il vécut éloigné de son terroir, né et mort en pays audois, installé aux rives du Rhône, il perd son enracinement. Il établit d'avantageuses alliances, mais c'est son père qui en fut à l'origine. Son nom brille au cœur du XVI^e siècle mais ce sont ses fils qui l'illustrèrent : Anne eut la couronne ducale et Henri, le titre de gouverneur. Il embrassa l'état ecclésiastique mais ce fut François qui eut la pourpre. Attaché au Languedoc, sa descendance abandonna le pays, vendant Laudun, Lascours⁽⁴²⁾ et Couiza. Que de contrastes qu'un regard rigoriste qualifierait d'ambiguïtés. Mais quelle cohérence fait donc tenir droit ce "feudataire" au milieu des honneurs et des échecs, des réussites et des deuils ?

Comme son père, comme ses enfants, ce qui est premier c'est *l'ambition familiale*. En cela il suit l'exemple de ses contemporains, mieux, de ses protecteurs : les Montmorency, les Savoie... et exprime, peut-être en l'amplifiant, la culture de la noblesse avec ses réseaux d'amitié, de fidélité, voire de clientélisme.

Dans ce siècle atteint par la fièvre de gagner il fallait trouver *la juste place* au milieu d'un environnement politique et religieux complexe et avoir l'intelligence des situations. Les historiens qui ont étudié cette époque⁽⁴³⁾ y notent le malaise de la noblesse de la fin des années 1550, voyant là une des raisons de la surreprésentation nobiliaire dans le camp de la réforme. On n'établit pas sa réussite et sa renommée, sa vaillance et son honneur comme au bon temps des guerres d'Italie. Pour jouer un rôle il faut disposer d'importantes relations que n'avaient pas, au départ, la famille de Joyeuse. Quelle pouvait être, alors, sa stratégie ? Tenir un territoire. Ce sera le Languedoc et, dans le grand choc des croyances que fut la réformation, prendre

hautement le parti de la contre-réforme. Pour cela on saisit et met en œuvre les pouvoirs. Politique et militaire, Anne favori d'Henri III devient grand amiral. Administratif, la lieutenance générale de Guillaume lui permet d'occuper le terrain. Religieux, on s'appuie sur François archevêque de Toulouse et excellent réformateur dans l'esprit de la réforme tridentine. Peut-on dire qu'Henri entré, en septembre 1587, chez les capucins ait joué un rôle ? Sur la sincérité et la ferveur du novice aucun doute n'est permis, selon Henri Brémond⁽⁴⁴⁾. Que son entourage ait fait valoir son "*militantisme dévôt*", c'est fort probable.

Il fut profondément *fidèle aux Valois* et pas seulement par intérêt, quand on sait les difficultés de sa mission : "*Si le roi ne se décide à parler clair, il ne faut pas espérer que les lettres qu'il écrit aux villes de ce pays servent à rien. Il y a trois ans qu'il en écrit de pareilles encore postillées de sa main et dont on ne fait nul respect.*" Une fidélité qui ne l'empêche pas de savoir raison garder dans les grandes circonstances. Ainsi, après la nuit tragique de la Saint-Barthélémy, il décide de ne retenir que les déclarations publiques de Charles IX dans le sens de l'édit de pacification. Alors même que, maître dans l'art de dissimuler, le souverain avait envoyé des émissaires secrets aux gouverneurs des provinces pour faire égorger les gens de la religion. Si des exactions furent, malgré tout, commises dans le Sud-Ouest, le sang ne fut pas répandu à Nîmes⁽⁴⁵⁾.

Mais, dans les dernières années de la décennie 80, après la mort de ses fils (1587), les rebuffades et les combines matrimoniales d'Henri III et de sa mère suivies de leur mort⁽⁴⁶⁾, il est désemparé et s'enferme dans le refus. Il ne sera pas capable de comprendre où est l'intérêt du Languedoc et de la France. Il ne saura pas faire le geste de conciliation que fit la grande majorité des gentilhommes de Vivarais, ses concitoyens. Quel magnifique exemple il aurait pu tirer de la conduite, leur vie durant, de ces deux hommes remarquables, de camp opposé, que furent Olivier de Serres et Guillaume de Vogüé ! Au cours de mon travail, j'avais été frappé par cette phrase des "*Harmônies*" de Jean de Serres, frère d'Olivier, pasteur à Nîmes : "*...car nous sommes tous chrétiens et français... Or qui est un chrétien*

et n'espère pas son salut par Jésus-Christ ? Et français, qui ne désire la paix de la France ?" avant que je n'apprenne, lors d'une communication de M^{me} Françoise Moreil, de l'université d'Avignon, que ce texte ressortait de l'"*Apparatus ad fidem catholicam*", qui est sujet à controverses pour son syncrétisme. J'ai, cependant, tenu à la conserver et vous la livre, sans arrière-pensée, dans une intention d'hommage.

Si *réussite* il y eut, ce sera celle d'une femme. Alors que la maison de Joyeuse s'éteint dans celle des Bourbon-Montpensier, vient la "Grande Mademoiselle". Arrière-petite-fille de Guillaume de Joyeuse, petite-fille d'Henri IV, la princesse de Montpensier, héroïne de la "Fronde" est la plus riche héritière d'Europe, elle fait le choix d'épouser un petit marquis, cadet de Gascogne ! Ce qui donna à madame de Sévigné l'occasion d'écrire à son cousin Coulanges, le 15 décembre 1670, l'une de ses plus célèbres lettres ⁽⁴⁷⁾. Saint-Simon veut bien dire qu'elle "*connaissait fort ses parents et les aimait... elle s'était fort intéressée à la promotion de M. de Joyeuse... quoique cette branche fut très séparée de celle du capucin son bisaïeul*" ⁽⁴⁸⁾.

Parti à la rencontre d'une personne, j'ai rencontré l'histoire d'une famille qui allait connaître, en une génération, un triomphe éclatant et éphémère. Son ambition démesurée et sa recherche immodérée des honneurs et des distinctions eurent pour contrepartie sa fidélité à la dynastie monarchique et sa serviabilité irréprochable. Ces "vertus" du temps lui firent courageusement sacrifier trois de ses enfants et dévouer, simplement, un quatrième au service de la paix, au côté d'Henri IV. Cette rectitude dans la façon d'engager sa vie pour l'honneur de ses principes est respectable.

NOTES

(1) Cf. *Histoire générale du Languedoc*, Dom Cl. DEVIC et Dom J. VAISSETTE, Privat, Toulouse, 1872, t. XI et 1899, t. XII. Preuves. MÉNARD L., *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, Nîmes, 1873, t. V. D^r FRANCUS (alias MAZON A.), *Notes et documents historiques sur les Huguenots du Vivarais*, Privas, 1903, t. III.

- (2) Contrat reçu par M^e Jean de la Marche, notaire.
- (3) BÉLPERRON P., *La croisade contre les Albigeois et l'union du Languedoc à la France*, Plon, Paris, 1942, p. 249, p. 389. GRIFFE E. (abbé), *Le Languedoc cathare au temps de la croisade*, Letouzey, Paris, 1971, pp. 275 ss.
- (4) MARCEL A., *Couiza*, Fondation de Couiza, 1989.
- (5) DEBANT R., *Le château de Couiza*, in *Congrès archéologique des pays de l'Aude*, Paris, 1973, pp. 160-168.
- (6) Cf. *La terre audoise des seigneurs de Lascours*, Communications de Claude Nova, Jean-Louis BASTOUIL, Bernard POUYÉ faites à l'Académie de Lascours.
- (7) Certains auteurs donnent 1560, mais c'est la première date qui est la plus vraisemblable.
- (8) LASSERRE J.Th. (abbé), *Recherches historiques sur la ville d'Alet et son ancien diocèse*, Carcassonne, 1877. Cf. aussi *L'abbaye d'Alet*, publié par le Centre d'archéologie médiévale du Languedoc.
- (9) Cf. VIDAL J.M., *Alet 2 in Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, Letouzey, Paris, 1914, t. II, p. 158-166. Voir aussi : *Gallia christiana (instrumenta)*, Provincia ecclesiastica Narbonensis, Ecclesia Electensis, t. VII, pp. 269-292. Les différences entre les deux textes s'expliquent par les effets du concordat de 1516 sur le mode d'élection alors pratiqué.
- (10) cf. DURAND DE MAILLANE, Administrateur, in *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale*, Paris, 1761, t. 1, p. 58.
- (11) Testament reçu par M^e Rochier, notaire, à Aubenas, le 16 septembre 1561.
- (12) Cf. par exemple, communication Bernard POUYÉ, *Les Joyeuse à Couiza*, 23 mai 1992.
- (13) Cf. MICHEL P.-M., Aux origines de l'abbaye des Chambons, Fondation. Paternité, in *Actes du colloque : L'Ordre de Cîteaux en Vivarais*, Revue du Vivarais, 1999, fasc. 737-738.
- (14) Cf. *Gallia Christiana (nova)*, Provincia Viennensi, Ecclesia Vivariensis, t. XVI, col 607 - *Histoire générale du Languedoc*, t. IV, note CXXXV, p. 639. - RÉGNÉ J., *La civilisation cistercienne en Vivarais*, in : *Revue Mabillon*, pp. 5-30, Ligugé, 1925. - ROUCHER J., *Institutions monastiques dans le Vivarais au Moyen Age* (au-delà se rapproche de H.G.L.), Aubenas, 1930.
- (15) ROBERT (père A.), *Les abbés du monastère cistercien des Chambons, au diocèse de Viviers (1152-1791)*, Revue du Vivarais, 1968 (3-4), 1969 (2-3).
- (16) Ratification de messire Sébastien André, de l'église métropolitaine de Narbonne, vicaire général de Guillaume de Joyeuse. Acte reçu par M^e Berengerii de la Font, notaire, AD Lozère, 6 J1 Cotté n° 174.
- (17) AD Ardèche, 1 H, le 19 février 1553, la procédure se poursuit, le dénombrement de tout ce qui compose le fief servant est fait.
- (18) Cf. Résignation, in *Encyclopédie* de Diderot, Genève, 1779, t. 28, p. 913.
- (19) Cf. MAGNIN E., in *Dictionnaire de droit canonique*, Letouzey, Paris, 1937, t. II.
- (20) Mss. Archives familiales Teyssier, du mas du Bès, déposées aux archives diocésaines de Viviers. Copie abbé J.B. Therme.
- (21) *Les cisterciens dans l'Yonne*, Pontigny, 1999, p. 11.
- (22) Le domaine de Maransan fut propriété de la maison des Chambons du 28 mars 1322 (acquisition de l'abbé Arnaud à Raymond Geoffroy, vassal de Guillaume de Bagnols) jusqu'en 1790.
- (23) ADG II E 14 293, f° 240.

- (24) Jean DUTOUR, lui aussi inconnu des auteurs mais retrouvé par le R.P. Albert, XVII^e abbé, 1557-1582, *op. cit.*, p. 55.
- (25) BORDONOVE G., *Le roman du Mont-Saint-Michel*, Laffont, Paris, 1966.
- (26) En premières noces elle avait épousé Henri de Bourbon, duc de Montpensier.
- (27) Cf. BRUN H., *Joyeuse à travers les siècles*, Revue du Vivarais, XLV, 1938, XLVI, 1939. *Les Oratoriens à Joyeuse*, Revue du Vivarais, XLI, 1934, XLII, 1935. Le financement, d'un montant de 39.000 £ fut assuré par les legs venus des testaments de l'abbé Guillaume et de son petit-neveu le cardinal aussi abbé des Chambons.
- (28) Il semble que les négociations que nécessitait à Rome sa rentrée dans le siècle aient été assez longues. Cf. VAISSIÈRE P. de, *Messieurs de Joyeuse, 1560-1615*, Albin Michel, Paris, 1926.
- (29) Sans être encore lieutenant général, il exerçait comme son père des fonctions d'adjoint au comte de Villars et jouait un rôle politique. Ses huit lettres du 5 au 27 septembre 1560 sont adressées à Charles IX, aux ducs de Montmorency et de Guise, au cardinal de Tournon. In *Correspondance du Vicomte de Joyeuse* publiée par E. de BARTHÉLÉMY, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Saint-Petersbourg, Techener, Paris, 1876. Lettres II à VII, IX et X. Le seul lien avec son pays d'origine est celui des actions militaires de guerre ou de pacification, quel que fût l'adversaire.
- (30) Maison d'ancienne chevalerie que l'on trouve, au début du XII^e siècle, en Gévaudan et en Rouergue. Deux branches se sont transplantées aux diocèses d'Uzès et de Narbonne. Cf. LESCURE, *Armorial du Gévaudan*, Lyon, 1929, Laffitte reprints, p. 480, LA ROQUE, *Armorial de la noblesse de Languedoc*, t. I, Généralité de Montpellier: 1860, Clerc reprints, p. 217.
- (31) ADG II E 14 317, Treize ans plus tard, Guillaume de Joyeuse interviendra auprès de Catherine de Médicis, pour que "le sieur de Collyas envielly au service de Vos majestés" puisse résigner son office sans payer finance. Lettre du 25.11.1579, depuis Pont-Saint-Esprit.
- (32) ADG II E 14 319.
- (33) Voir in *Histoire générale du Languedoc*, PAVA, *op. cit.* t. VI X, oct. 1567, p. 35, mars 1568, p. 41, avril 1570, p. 64, avril 1577, p. 131.
- (34) BARTHÉLÉMY E. DE, *op. cit.*, Lettres : XXV, XXVII, Laudun, 11.06 et 12.07.1572.
- (35) *Id.*, *op. cit.*, XXXVI, Des Cours, 27.11.1579.
- (36) Cf. Contrats des 20.03.1571, 19.12.1573, 24.01.1577, ADG II E 14/320, 321, II E 15/145.
- (37) Cf. Communication et publication de Jean-Louis BASTOUIL, *Evolution architecturale du château de Lascours*, Bagnols, 1998.
- (38) *Histoire générale du Languedoc*, t. XI, livre LXVI.
- (39) AUBIGNÉ Agrippa d', *Les Tragiques*, livre V, Les Fers, vers 1347-1350, Edit. FRANK LESTRINGANT, Gallimard, 1994.
- (40) Numérotation hébraïque correspondant au psaume 137 de la version des Septante.
- (41) Voir in *Montaigne à cheval* de Jean LACOUTURE, Seuil, Paris, 1996, p. 278, la visite d'Henri à Montaigne, trois jours après Coutras et la suggestion de Ritter à ce sujet.
- (42) Marie de Lorraine, demoiselle de Guise, fille d'Henriette de Joyeuse, petite-nièce du Cardinal, vend, en mai 1659, à Henri des Porcelet d'Ubaye les terres, seigneuries et baronnies de Laudun et Lascours, moyennant la somme de 22 000 £. Rap-

- pelons que le prix d'achat avait été de 67 700 £ dans les années 1570. L'acte est passé devant M^r Manchon, à Paris. Arch. Nat. Minutier des notaires de Paris, étude CXV. Voir Chronique historique, B. Pouyé in *Cahiers de Lascours*, n° 6, 1994, p. 34.
- (43) Cf. CORNETTE J., *Le livre et le glaive, chronique de la France au xvr siècle*, Armand Colin, SEDES, Paris, 1999. Bibliographie sur ce point, pp. 328-339, en particulier CROUZET.
- (44) BRÉMOND H. (abbé), *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, t. II, L'invasion mystique (1590-1620), Bloud et Gay, Paris, 1923, pp. 143-151 (*Ange de Joyeuse*).
- (45) Cf. MÉNARD L., *op. cit.*, t. V, pp. 61-64, *Histoire générale du Languedoc*, *op. cit.* t. XI, livre LXXI. DUBIEF H. et POUJOL J., Sec. G^m et Vice-P^m de la Société d'histoire du protestantisme, *La France protestante, Histoire et lieux de mémoire*, Edit de Paris, Montpellier, 1996, p. 320. EXBRAYAT I. (pasteur), *Huguenots de Nîmes, Vaunage, Vistrenque et du Refuge*, 1983, p. 47.
- (46) Henri III qui avait suspendu Montmorency de ses fonctions de gouverneur du Languedoc, s'était, depuis la mort de Guise, rapproché du duc et pensait le remettre en possession de son état. Ce projet ne convenait pas à Joyeuse qui espérait que le roi le confirmerait comme gouverneur. Le roi crut avoir trouvé le moyen de régler le problème et de faire cesser la rivalité entre les Montmorency et les Joyeuse par le mariage de Scipion de Joyeuse avec Marguerite, seconde fille de Montmorency. Afin d'engager Guillaume à accepter sans froisser sa susceptibilité de ne pas se voir investir du Gouvernement du Languedoc, il comptait offrir à Scipion, son fils, la double charge de Grand Ecuyer et de Grand Maître de France, que la mort du duc de Guise venait de laisser vacante. Les Joyeuse qui n'attendaient qu'une chose du roi : la charge de gouverneur de la province, pour Guillaume et la lieutenance-générale pour son fils déclinerent les propositions. La lutte reprit de plus belle et le 19 octobre 1591, Montmorency battait Scipion à la bataille de Villemur. Le jeune duc de Joyeuse mourait à l'âge de 27 ans.
- (47) SÉVIGNÉ Madame de , *Correspondance*, Pléiade, t. I, lettre 121, p. 139.
- (18) SAINT-SIMON, t. I, Additions à Dangeau, 32, p. 979.<

LES ORIGINES DE LA VIE

par le D^r Pascal GOUGET
Membre résidant

Introduction

La vie est née sur Terre il y a bien longtemps, pas loin de quatre milliards d'années ; les traces de ses débuts ont disparu ; ni scribe ni archiviste pour en consigner les étapes. Rechercher l'origine de la vie, c'est essayer de faire la jonction entre ce qu'on sait des premiers âges de la Terre et ce qu'on peut constater chez nos bactéries les plus archaïques. Il n'est pas question de retrouver l'histoire exacte des premiers êtres vivants, pas plus qu'on ne saurait retrouver une langue disparue. L'ambition de la chimie prébiotique doit se borner à montrer que certaines étapes ont vraisemblablement pu se produire dans des conditions naturelles. La méthode consiste à élaborer des scénarios que valideront des travaux expérimentaux.

La terre avant la vie

Quand la Terre s'est formée il y a 4.550.000.000 d'années, elle était impropre à la vie ; la surface était en fusion ; il pleuvait des comètes et des météorites ; même une petite planète vint jouer aux boules avec notre globe ; aujourd'hui encore elle tourne autour de nous, c'est l'astre de nos nuits. Peu à peu la surface terrestre s'est refroidie, l'eau s'est condensée ; une eau abondante, venant des profondeurs ou apportée par les comètes. L'atmosphère était différente de celle que nous respirons : dioxyde de carbone, vapeur d'eau, hydrogène, peu ou pas d'oxygène libre ; selon certains auteurs, du méthane et de l'ammoniac. L'hydrogène gazeux, trop léger, s'est vite perdu dans l'espace.

Imaginez l'aspect de la Terre plus tard, il y a 4.100.000.000 d'années ; les océans en recouvrent la majeure partie ; les rayons solaires riches en ultraviolets – il n'y a pas encore de couche d'ozone – activent les réactions chimiques. Là où des terres émergent des fleuves sans poissons creusent des vallées nues ; des bassins sédimentaires se forment, déposent des argiles ; dans des mares chauffées par le soleil se nouent des milliards de réactions chimiques singulières amorçant l'évolution chimique. Les bombardements météoritiques sont encore assez violents pour détruire toute velléité de vie.

Apparition de la vie

Mais que peut-on dire de la vie avant la vie, de l'état prébiotique ? La vie en ses débuts est un concept flou ; une définition minimale pourrait être l'apparition d'un système ayant la capacité de se reproduire et d'évoluer

La NASA définit plus précisément la vie comme un système chimique autoentretenu capable d'évolution darwinienne.

Malgré des conditions précaires, la vie est apparue assez vite. Il y a fallu des conditions minimales : des sources d'énergie multiples, soleil, orages, volcans, radioactivité ; une immense masse d'eau à l'état liquide ; une abondance de molécules diverses dissoutes dans cette eau ou à son contact ; enfin la durée, un temps disponible presque sans limite : ce sont là les quatre providences qui ont permis aux affinités électives des molécules de s'exprimer et, d'essais ratés en recommencements heureux, d'engendrer des machineries autonomes, des monades au destin imprévisible.

Les petites molécules de la chimie organique et les petites molécules de la vie

Des quantités énormes de molécules légères, carbone, oxygène, hydrogène, azote, entraînent en réaction. La chimie de la vie est une chimie du carbone dans l'eau et le carbone pleuvait en abondance sous forme de micrométéorites ; on a estimé, en extrapolant à partir de l'observation de carottes glaciaires pro-

fondes venant de l'Antarctique, que, pour la période qui a vu les débuts de la vie, entre - 4,1 et - 3, 8 milliards d'années, il a pu tomber sur terre 30.000 milliards de tonnes de carbone.

Il me faut maintenant parler un peu de chimie ; la chimie que je vais présenter n'est pas difficile, c'est un jeu de construction comme le Meccano ou le Lego ; on commence par les pièces détachées, ce sont les petites molécules de la chimie organique ; elles se forment facilement, elles n'ont aucun caractère laissant présager la vie, certaines sont même tout à fait hostiles à la vie telle que nous la connaissons car trop fortement réactives ; le méthane, le dioxyde de carbone (ou gaz carbonique) – deux gaz asphyxiants –, le formaldéhyde ou formol quand il est en présence d'eau – l'antiseptique par excellence –, l'acide cyanhydrique – le plus violent des poisons –, et quelques dizaines d'autres.

Que va-t-il se construire à partir de ces petites briques ? Elles vont se combiner pour donner des molécules plus grosses, des centaines de milliers dont la plupart n'ont rien à voir avec la chimie du vivant, et quelques 2.000 composés qu'on peut appeler les petites molécules de la vie ; en voici seulement trois exemples ; le plus simple des acides aminés, la glycine, peut se former à partir du formaldéhyde, d'acide cyanhydrique et d'eau ; un sucre comme le ribose peut naître de la condensation de cinq molécules de formaldéhyde ; et l'adénine, une base purique dont nous verrons plus loin l'importance, à partir de cinq molécules d'acide cyanhydrique.

Ces molécules se forment aussi dans l'espace. Les astronomes qui étudient les micro-ondes émises et absorbées par les molécules à des fréquences particulières ont identifié de nombreux composés organiques dans l'espace interstellaire, des amines, des alcools, des nitriles, des hydrocarbures contenant jusqu'à onze atomes de carbone. On en a détecté sur les comètes, on a constaté leur présence dans des météorites ; nombre de ces molécules se sont aussi formées sur la Terre ; elles ont fourni les matériaux de base de la vie.

L'abondance des petites molécules organiques dans le cosmos, la présence banale de l'eau, laisse penser que la vie existe ailleurs que sur la Terre. C'est l'objet de l'exobiologie, un terme

qui désigne l'étude de la vie, si vie il y a, en dehors de notre planète. C'est aussi une mode, un engouement auquel participent de grands organismes comme la NASA ou l'Agence Spatiale Européenne qui financent exobiologistes et astrophysiciens en échange de spéculations et de rêves sur d'autres mondes possibles.

Les plus anciens fossiles

Mon exposé se limite au parcours entre ces petites molécules et les premières cellules. Tout ce qui suivra, l'évolution vers des organismes plus complexes jusqu'aux animaux et aux plantes, est contingence, exploration de la diversité, obstination à persévérer dans l'être. Je n'aborderai pas certaines questions très importantes, comme la formation des cellules à noyau, la photosynthèse chlorophyllienne et ses conséquences, ou la formation des êtres pluricellulaires.

Quand et comment se présentent ces premières cellules ?

Trois cent millions d'années environ après que la Terre se fut suffisamment refroidie une forme de vie existait. Depuis combien de temps ? on n'en sait rien. Les sédiments les plus anciens ont disparu, ruinés par l'oxydation et l'érosion, avalés par la tectonique des plaques. Ce qu'on a trouvé et qui date de trois milliards huit cent millions d'années, vient des roches d'Isua au Groenland ; ces roches contiennent des traces d'hydrocarbure ; elles ne montrent pas de micro-organismes reconnaissables au microscope, mais l'analyse du rapport de deux formes différentes du carbone, les isotopes 12 et 13, est caractéristique d'une assimilation biologique de cet élément. En l'état actuel de nos connaissances, on peut estimer que les premières cellules vivantes se sont formées en trois cent millions d'années.

Pour voir de vrais fossiles il faut laisser passer trois cent millions d'années de plus. Leur âge est donc de 3.500.000.000 d'années. Ils ont été trouvés en Australie et en Afrique du Sud. Ils sont comparables aux stromatolithes encore créés de nos jours par des algues bleu-vert, les Cyanophycées ou Cyanobactéries qui forment des colonies dont les couches alternent avec

des vestiges carbonatés. Dans les fossiles demeure l'édifice construit et des restes où l'on reconnaît très nettement, au microscope, la trace d'organismes cellulaires.

Les bactéries actuelles, leurs principaux composants

Reprenons le problème à l'envers, en partant de la cellule constituée.

Les cellules les plus simples, les plus primitives que nous connaissions sont les bactéries et parmi les bactéries actuellement vivantes, les plus archaïques sont déjà passablement compliquées. Elles ont la capacité de se reproduire et d'évoluer. Elles possèdent les molécules essentielles du vivant, des lipides, des glucides et ces molécules géantes que sont l'acide désoxyribonucléique, l'ADN, l'acide ribonucléique, l'ARN et des protéines ; leurs échanges chimiques sont réglés par le jeu de nombreuses enzymes. Elles sont entourées d'une membrane renforcée d'une paroi.

Il faut insister sur ce dernier point.

Toute la chimie d'une cellule se déroule dans les limites d'une membrane. La formation des membranes a engendré la compartimentation de l'espace ; c'est là une étape importante de l'histoire de la vie, certains pensent qu'elle s'est produite très tôt dans le processus prébiotique. La membrane d'une cellule actuelle est constituée d'une double couche de phospholipides dont l'orientation et la mise en place se font spontanément : la tête des phospholipides présente de l'affinité pour l'eau, leur queue est hydrophobe. L'ensemble forme spontanément une petite vésicule. Dans cette double couche s'intercalent des molécules protéiques qui assurent les communications avec l'extérieur ; ainsi se crée un petit territoire autonome de gestion, une monade pourvue de fenêtres où des millions d'électrons mobiles entrent en mouvement et dansent sur une musique que nous ne savons pas suivre avec précision dès que leur nombre dépasse quelques unités.

Reste un problème : si les membranes ont protégé les formes de vie naissante, d'où venaient les phospholipides ? Ils ne sont pas présents dans les matériaux prébiotiques. Ils

auraient été précédés de molécules plus simples, probablement de polymères de l'isoprène.

Les composants cellulaires sont beaucoup plus compliqués que nos petites molécules de départ.

Les protéines sont de grosses molécules formées à partir d'un répertoire de vingt acides aminés.

Les acides aminés portent sur leur premier atome de carbone une fonction acide, $-COOH$, et une fonction amine $-NH_2$. Ils peuvent s'unir en éliminant une molécule d'eau entre ces deux fonctions et former des enchaînements, les polypeptides.

Les protéines sont de gros polypeptides, elles se présentent sous des aspects très variés. Leur mise en forme, ou repliement, est liée aux affinités avec l'eau des divers acides aminés qui les composent ; ce repliement engendre hélices et feuilletés ainsi que combinaisons d'hélices et de feuilletés. Les modalités de ce repliement sont un sujet de grande actualité en biologie. Le prion résistant de l'encéphalite spongiforme bovine est un prion mal replié.

Les acides nucléiques : ARN et ADN

Un acide ribonucléique (ARN) est constitué d'une longue chaîne formée d'une alternance de molécule de ribose (un sucre) et de groupements phosphate. Sur chaque molécule de ribose de cette chaîne se greffe une base : soit une base purique : adénine ou guanine, soit une base pyrimidique : uracile ou cytosine. Un élément de cette chaîne, constitué d'un ensemble sucre, phosphate et base est un nucléotide.

Dans la mise en forme des grandes molécules comme les acides nucléiques ou les protéines intervient un nouveau principe structurant : ce sont les réactions de complémentarité dans l'espace, qui résultent de liaisons chimiques plus faibles que celles qui lient entre eux les atomes des petites molécules.

Les liaisons chimiques faibles sont de types divers. Les plus importantes pour la chimie des acides nucléiques sont les liaisons hydrogène ; ce sont ces liaisons faibles qui permettent le jeu de la vie, l'invention de nouveaux motifs et les variations sur un thème donné.

La complémentarité entre l'adénine et l'uracile d'une part, entre la guanine et la cytosine d'autre part, permet un apparie-

ment entre des fragments de chaînes d'ARN qui se reconnaissent et se complètent.

Dans l'acide désoxyribonucléique, l'ADN, l'uracile, ayant gagné un groupe CH₃, est devenu la thymine et le ribose, ayant perdu un oxygène devient le désoxyribose. La thymine peut aussi se lier à l'adénine par des liaisons hydrogène. A température ambiante deux chaînes complémentaires d'ADN, unies par leurs liaisons hydrogène entre A-T et G-C prennent la forme d'une double spirale.

Les bases de l'ADN, A, T, G, C, adénine, thymine, guanine, cytosine, forment un alphabet à quatre lettres avec lequel s'écrit la programmation de la cellule.

La double spirale d'ADN peut s'ouvrir ; chaque demi-spirale se complète grâce aux précurseurs nucléotidiques présents dans le milieu cellulaire, avec l'aide de molécules protéiques qui assurent l'intendance. C'est dans cette opération que réside le secret de la réplication de l'information. La réplication permet que les vivants, des bactéries aux hommes peuvent se multiplier. Chez l'homme l'ADN de chaque cellule compte environ six milliards de bases.

L'information génétique contenue dans les molécules d'ADN s'exprime en deux étapes.

Dans un premier temps, appelé transcription, la séquence des bases nucléotidiques d'un des brins d'ADN est copiée en un brin complémentaire, l'ARN messager.

Dans un second temps, la traduction, le programme génétique de l'organisme est lu à partir de l'ARN messager. Cette lecture se fait par groupes successifs de trois bases, les codons au niveau d'organites cellulaires, les ribosomes. L'alphabet à quatre lettres (A, U, G, C) de l'ARN permet la formation de soixante-quatre codons différents. C'est plus qu'il ne faut pour coder les vingt acides aminés des protéines et les signaux d'arrêt de la traduction.

Les ribosomes sont de véritables têtes de lecture permettant de passer des codons, écrits dans l'alphabet à quatre lettres de l'ARN, au langage peptidique reposant sur les vingt acides aminés. Mais les seules molécules à posséder le dictionnaire codons-acides aminés sont des acides ribonucléiques

plus courts, les ARN de transfert puisque d'un côté ils sont liés à un acide aminé et de l'autre ils présentent une suite de trois bases, l'anticodon, complémentaire du codon situé sur l'ARN messager. Quand ils sortent des ribosomes, les acides aminés, libérés de leur ARN partenaire à anticodon, se trouvent assemblés en un polypeptide. On appelle code génétique la correspondance entre les codons de l'ARN messager et les anticodons des ARN de transferts.

La correspondance entre codons et acides aminés est la même dans toutes les espèces depuis au moins deux milliards d'années ; des bactéries à l'homme le code génétique est universel.

Cette physiologie, réplication, transcription, traduction ne serait pas possible sans l'action de nombreuses protéines à action enzymatique qui en catalysent chacune des étapes.

D'où cette énigme : la synthèse des acides nucléiques (ADN, ARN) nécessite des protéines ; la synthèse des protéines nécessite ADN et ARN. C'est la version moderne du problème de l'œuf et de la poule : quelle est l'origine de l'origine ? La poule ou l'œuf ? les acides nucléiques ou les protéines ? J'y reviendrai plus loin.

Entre les petites molécules prébiotiques et les bactéries archaïques une longue évolution chimique a pris place.

Thermodynamique et métabolisme

Il convient de faire ici une digression pour évoquer d'une manière outrageusement simplifiée la thermodynamique.

Le terme métabolisme désigne l'ensemble des échanges qui s'établissent dans un organisme ; les grands axes de ces échanges sont les voies métaboliques.

Toutes les réactions chimiques, y compris celles qui se passent dans les êtres vivants, s'inscrivent dans les limites que leur imposent les lois de la thermodynamique. Ces lois prescrivent une direction aux grandes voies métaboliques.

La construction d'un système vivant se produit dans un flux d'énergie permanent dont la source la plus constante est le soleil. Comme un fleuve, l'énergie descend de l'amont vers

l'aval. Les êtres vivants se nourrissent de réactions dégageant de l'énergie. Des synthèses de molécules nouvelles ne peuvent se réaliser que si de l'énergie extérieure au système est momentanément prélevée pour une restitution ultérieure.

Dans une combustion vive, par exemple dans la flamme d'un chalumeau oxyhydrique, l'hydrogène brûle en produisant de l'eau, des électrons sont cédés par l'hydrogène à l'oxygène et cette réaction dégage de l'énergie. Dans la cellule, au lieu de sauter d'un coup d'un niveau énergétique à un autre, comme dans une flamme, l'hydrogène, apporté par les composés hydrogénés, sucres et graisses, ne rejoint l'oxygène qu'après avoir franchi plusieurs étapes ; la libération d'énergie procède marche par marche.

A chaque étape une petite quantité d'énergie est cédée qui alimentera une réaction chimique ou une modification physico-chimique comme la contraction musculaire. Ce système, faisant appel à des centaines de protéines enzymatiques, s'est construit progressivement ; des voies protométaboliques ont précédé les voies métaboliques que nous observons maintenant.

Il existe, dit Christian de Duve, une règle de concordance entre le métabolisme primitif et le métabolisme actuellement observable : comme d'anciens chemins sont devenus des routes puis des autoroutes, des amorces de voies métaboliques se sont précisées, ont pris de l'importance, ont drainé des voies secondaires, des carrefours se sont établis pour arriver à la complexité que nous observons maintenant.

Certains biochimistes accordent une place prééminente à ce fleuve énergétique au long duquel se sont construites de petites machineries moléculaires auto-entretenuës à partir d'acides aminés, de protéines et de quelques autres molécules simples ; ils privilégient l'instance d'approvisionnement ; la comparaison pourrait se faire avec un moulin au bord d'un fleuve, constamment approvisionné en énergie et en grain à moudre. D'autres recherchent d'abord comment s'est formé un système duplicateur utilisant l'énergie pour se reproduire et se multiplier ; ils privilégient l'instance de contrôle, accordent la première place à l'ARN, précurseur de l'ADN, au gène nu, qualifié chez les plus

radicaux d'entre eux de gène égoïste parce que le seul résultat qui compte, c'est qu'il se reproduise. Ces deux conceptions ne sont d'ailleurs pas foncièrement antagonistes.

J'ai déjà cité l'importance de la catalyse enzymatique à propos des réactions de réplication, transcription et traduction.

Le protométabolisme s'est construit peu à peu grâce à l'apparition de molécules jouant le rôle de catalyseurs. Les catalyseurs augmentent considérablement la vitesse des réactions chimiques en abaissant les barrières énergétiques entre les partenaires de la réaction.

Les catalyseurs biologiques sont des enzymes, généralement des protéines ; plusieurs d'entre elles portent un groupement actif assez simple, nommé coenzyme, dont l'origine remonte au protométabolisme. Par exemple le pyridoxal, une des formes de notre vitamine B6 ; c'est un des plus anciens coenzymes. D'autres, comme le coenzyme A, sont plus complexes. Citons encore les molécules à porphyrines, molécules robustes, très anciennes et très réactives ; on les retrouve dans les cellules évoluées ; elles peuvent transporter des électrons, comme dans le cytochrome *c* de la chaîne respiratoire ; ou capter des photons, c'est le cas de la chlorophylle, qui colore en vert nos campagnes ; ou transporter l'oxygène dans le sang, et c'est le rouge de l'hémoglobine ; ces fonctions évoluées, où le coenzyme est contrôlé par des protéines, ont dû être précédées de fonctions plus simples tout aussi importantes pour le protométabolisme.

Les recherches sur l'origine de la vie

Cette trop brève présentation de quelques-uns des acteurs – les molécules – étant faite, il est temps d'en venir à l'histoire des recherches sur l'origine de la vie.

L'hypothèse de l'atmosphère réductrice et la soupe prébiotique

Dans les années 1920, un biologiste russe, Alexander Oparin, et un biologiste anglais, J.B.S. Haldane émirent indépen-

damment l'hypothèse qu'il n'était pas nécessaire qu'un premier être vivant soit apparu brusquement par génération spontanée, mais que certaines parties, constituées par exemple de protéines, avaient pu se former d'abord. L'hypothèse d'Oparin-Haldane suppose une atmosphère primitive réductrice, ce qui veut dire le contraire d'oxydante, donc dénuée d'oxygène, contenant du méthane, de l'ammoniac, de l'hydrogène et de l'eau. Une telle atmosphère, exposée à l'action des radiations solaires, des éclairs, des dégagements volcaniques, aura donné lieu à la formation de nombreux produits organiques. Ces composés se sont accumulés dans les océans formant une sorte de soupe chaude et diluée, – c'est l'expression de Haldane – plus connue sous le nom de soupe primitive ou prébiotique. Oparin a décrit des agrégats de macromolécules variées qui auraient pu apparaître dans cette soupe prébiotique ; il les appelait des coacervats. Il a montré que des réactions chimiques pouvaient se dérouler à l'intérieur des microgouttes de coacervat. On ne connaissait pas encore le rôle des acides nucléiques.

L'expérience de Miller-Urey

Trente ans plus tard, l'hypothèse de l'atmosphère réductrice et de la soupe prébiotique sembla recevoir un début de confirmation. En 1953, Stanley Miller alors jeune chercheur au laboratoire de Urey à Chicago, simula une hypothétique atmosphère primitive (méthane, hydrogène, ammoniac, vapeur d'eau) dans laquelle il fit passer des décharges électriques (60.000 volts pendant une semaine). Il trouva en fin d'expérience de nombreux produits organiques et même quelques acides aminés simples.

La comparaison entre les acides aminés formés dans l'expérience de Miller-Urey et les acides aminés trouvés dans les météorites est des plus intéressantes. La météorite de Murchison citée dans le tableau suivant est tombée en Australie en juin 1969. Elle montre que ces composés peuvent effectivement se former dans l'espace ; mais se sont-ils formés dans les océans primordiaux ?

acide aminé	météorite de Murchison	expérience de Miller-Urey
glycine	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■
alanine	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■
acide α -amino- <i>n</i> -butyrique	□ □ □	□ □ □ □
acide α -amino-isobutyrique	□ □ □ □	□ □
valine	■ ■ ■	■ ■
norvaline	□ □ □	□ □ □
isovaline	□ □	□ □
proline	■ ■ ■	■
acide pipécolique	□	
acide aspartique	■ ■ ■	■ ■ ■
acide glutamique	■ ■ ■	■ ■
β -alanine	□ □	□ □
acide β -amino- <i>n</i> -butyrique	□	□
acide β -amino-isobutyrique	□	□
acide γ -aminobutyrique	□	□ □
sarcosine	□ □	□ □ □
<i>n</i> -éthylglycine	□ □	□ □ □
<i>n</i> -méthylalanine	□ □	□ □

(en gras, les acides aminés biologiques)

Autres expériences de chimie prébiotique

Les expériences de chimie prébiotique se sont poursuivies dans les années 60, par l'irradiation de divers mélanges de gaz supposés reproduire l'atmosphère primitive ; plusieurs équipes de chercheurs (Sydney Fox, Juan Oró, Ponnampertuma) synthétisent d'autres acides aminés, des sucres et même une base purique, l'adénine. L'adénine est une molécule biologique importante ; elle est dotée d'un noyau très stable et d'un groupe amine (NH_2) très réactif, ce qui explique sans doute son succès évolutif. L'adénine entre non seulement dans la composition des grands polymères nucléotidiques, l'ADN et de l'ARN, mais aussi dans celle de nucléotides simples importants :

– l'adénosine (adénine unie au ribose) est une partie commune aux trois molécules suivantes, obtenues par l'addition de un, deux ou trois groupements phosphate, PO_4 ;

– l'AMP, l'adénosine monophosphate (adénosine + phosphate) ;

– l'ADP, adénosine phosphate ;

– l'ATP, qui emmagasine de l'énergie dans ses liaisons phosphate ; c'est le combustible universel des systèmes biologiques. Ce que l'essence est à l'automobile, l'ATP l'est à nos muscles, à nos neurones, en fait à toutes nos cellules, à toutes les cellules vivantes.

L'adénosine entre encore dans la composition d'autres substances de première importance :

– de plusieurs coenzymes, des molécules qui jouent un rôle essentiel dans les transformations biochimiques, par exemple le coenzyme A déjà cité. Le coenzyme A a été qualifié d'intermédiaire métabolique fondamental ; il a, entre autres, un rôle essentiel dans la synthèse des lipides et du cholestérol.

Enfin un polymère composé d'une suite de groupements adénosine phosphate a pu représenter la première ébauche d'un acide nucléique ; une telle chaîne de nucléotides peut se compléter d'une chaîne d'uracile ribose phosphate. Des échanges entre ces deux chaînes ont pu engendrer un support d'information à deux lettres ; (A et U). Les deux autres bases de l'ARN diffèrent peu, l'une de l'adénine (la guanine), l'autre de l'uracile (la cytosine) d'où la possibilité de formation d'un alphabet à quatre lettres, A, U, G, C.

L'expérience de Miller est considérée comme l'expérience fondatrice de la chimie prébiotique. Elle n'en fut pas moins âprement critiquée. L'atmosphère primitive réductrice, riche en hydrogène, méthane et en ammoniac est mise en doute ; les constituants en étaient plus vraisemblablement l'azote, le gaz carbonique, la vapeur d'eau, des traces d'hydrogène, mais il n'y avait pas de méthane, ni d'ammoniac. Avec cette nouvelle donne, les résultats de l'expérience sont moins probants. Quant à la soupe prébiotique, si jamais elle a existé, elle aura vite évolué vers un retour à l'équilibre chimique. Les gros assemblages moléculaires, indispensables au démarrage d'un mécanisme autorépliatif, sont très fragiles ; en solution aqueuse, ils auraient été rapidement détruits par hydrolyse.

Malgré ces objections certains chercheurs sont restés fidèles à l'hypothèse qui sous-tend l'expérience de Miller-Urey.

Le monde des ARN

Sautons ces difficultés, nous y reviendrons plus tard, et arrivons à la fin des années 1960. Carl Woese, Francis Crick et Leslie Orgel lancent l'hypothèse du monde des ARN.

Plusieurs arguments biochimiques, qu'il serait trop long de détailler ici, font penser que l'ARN a précédé l'ADN.

Les molécules d'ARN ne forment pas de doubles brins spirales aussi réguliers que ceux de l'ADN ; cependant, sur un simple brin, des bases complémentaires peuvent s'apparier.

Dans les années 70, un chercheur de l'Institut Max Planck de Göttingen, Manfred Eigen, a montré que de petites molécules d'ARN peuvent évoluer en tubes à essai ; c'est intéressant, mais cela nécessite l'addition d'enzymes qui ne se trouvaient pas dans les conditions prébiotiques.

Un grand pas en avant fut fait en 1982, quand Thomas R. Cech, travaillant sur l'ARN d'un protozoaire cilié, *Tetrahymena thermophila*, a découvert que certaines molécules d'ARN sont capables de se réorganiser elles-mêmes ; elles peuvent éliminer des fragments de leurs séquences, sans que la présence d'une enzyme soit nécessaire. Plus tard, on a constaté que certains fragments d'ARN ainsi obtenus peuvent couper d'autres molécules d'ARN ou au contraire les ligaturer. Ces ARN ont donc des propriétés assez proches de celles des enzymes, ils ont été nommés ribozymes. Certains ribozymes peuvent aussi catalyser des réactions chimiques sur les protéines.

La découverte des ribozymes apporte un grand soutien à l'hypothèse du monde de l'ARN. Les ribozymes ont à la fois la capacité informationnelle des acides nucléiques et la capacité enzymatique qu'on croyait réservée aux protéines. On tient là une découverte importante : les acides nucléiques et les protéines ont pu naître simultanément.

Pour mieux éclairer la relation entre ribozymes et protéines, il faut préciser que le monde de l'ARN a dû connaître plusieurs étapes :

– d'abord la constitution des premières réactions enzymatiques, celle des ribozymes, accompagnées d'une collaboration de plus en plus étroite avec les acides aminés ;

– cette étape a été suivie de la mise en jeu de l'action enzymatique propre des protéines. L'ARN a facilité la synthèse des protéines ; des protéines ont accéléré la formation de l'ARN.

Cette découverte apporte une solution au problème de l'œuf et de la poule. L'ARN a pu jouer le rôle clé dans un système d'auto-réplication primitif qui a donné lieu à une évolution darwinienne à l'échelle moléculaire.

La relève de l'ARN par l'ADN

La suite des événements est encore hypothétique : les protéines synthétisées grâce aux ARN ont pu l'aider à se répliquer plus efficacement et à fabriquer des copies à double brin qui ont évolué en molécules d'ADN.

Une enzyme, la transcriptase réverse, dont une des fonctions consiste à arracher un oxygène au ribose pour en faire un désoxyribose, suffit pour passer de l'ARN à l'ADN et de l'uracile à la thymine. Ce passage a peut-être eu lieu d'abord chez des virus avant d'être transféré aux bactéries ; il y a là matière à spéculation. La molécule ainsi modifiée est plus stable – c'est pourquoi on peut faire des tests de recherche d'ADN longtemps après la mort – mais elle est aussi moins réactive ; d'où une division du travail : l'ADN a pris la relève dans la conservation de l'information ; l'ARN a gardé le travail de traduction, le passage de l'alphabet de quatre lettres, les bases des acides nucléiques, à l'alphabet de vingt lettres, les acides aminés des protéines.

Le fonctionnement de toute cellule se fait selon la séquence
ADN → ARN → PROTÉINES

La genèse de ce déroulement s'est faite en sens inverse, d'abord par la collaboration de petites molécules d'ARN et d'acides aminés, puis sont venus les ribozymes, les protéines enzymes, la réplication de l'ARN. Enfin l'ADN arrivé en der-

nier a verrouillé le système par son efficacité à bien transmettre ce qui fonctionnait.

Le monde de l'ARN a-t-il existé ? tout ceci se passait il y a quatre milliards d'années et reste évidemment hypothétique.

De l'évolution moléculaire à l'évolution biologique

Avec l'apparition du système ADN → ARN → protéines, l'évolution moléculaire est remplacée par l'évolution biologique. Les mutations portant sur les bases nucléotidiques apportent de nouvelles possibilités de diversification des fonctions ; ces mutations ont d'abord affecté l'ARN, puis l'ADN ; elles se présentent de façon aléatoire, les systèmes les plus performants sont sélectionnés. Les mutations ponctuelles, portant sur une ou plusieurs bases, ne sont pas la seule source de diversité. Les ancêtres de nos gènes, les premiers fragments d'ADN formés, sont susceptibles de se dupliquer ou de se combiner entre eux de diverses façons ; plus que les mutations ponctuelles, ces remaniements ont introduit de la diversité dans l'évolution biologique. Ils ont permis la création de protéines volumineuses, souvent formées de parties répétées, aux fonctions structurales et enzymatiques variées. La biologie moléculaire permet de retrouver certaines grandes familles et parfois la généalogie de ces protéines dont les fonctions peuvent être étonnamment différentes.

Objections à l'hypothèse classique

La démonstration précédente triche un peu ; nous avons sauté de la soupe prébiotique au monde de l'ARN sans prendre garde aux objections :

- la synthèse en milieu liquide est grevée d'une difficulté majeure : la destruction rapide par hydrolyse des composés formés.

- la formation prébiotique de l'ARN pose aussi problème. Dans les expériences de reconstitution de la chimie prébiotique on trouve les bases puriques et les bases pyrimidiques des acides nucléiques, mais la manière dont le ribose a pu

s'unir de façon uniformément régulière à ces bases est encore une énigme que plusieurs laboratoires de chimie s'appliquent à résoudre.

Plusieurs voies ont été explorées pour remédier à ces difficultés et en tout premier lieu l'hypothèse des êtres plats.

Ce qui ne pouvait se produire dans la soupe primordiale a pu se faire en chimie de surface. Si nous voulions construire un édifice dans l'espace, en apesanteur, nous aurions beaucoup de difficultés à placer correctement les différents éléments les uns par rapport aux autres, à transférer des pièces détachées d'un endroit à un autre. Mais si nous restons au sol, tout devient plus facile. Partant de cette constatation, les chimistes ont inventé la chimie de surface où des molécules fixées sur une membrane ou un milieu poreux réagissent avec d'autres molécules transportées par un flux. L'intérêt des réactions de surface, pour la chimie prébiotique, c'est qu'elles permettent aux grosses molécules attachées d'échapper à la dilution dans l'eau ambiante et à la destruction par hydrolyse.

Antoine Danchin a nommé les précurseurs ainsi formés "les êtres plats" dans un livre au titre évocateur, *Une aurore de pierre*.

Premier type d'être plat : l'argile.

Dans les années 1960 l'anglais Bernal et l'israélien Katchalsky introduisent l'idée du rôle de l'argile dans les réactions prébiotiques.

Graham Cairns-Smith, biochimiste et cristallographe britannique, a approfondi cette hypothèse et proposé en 1983 une genèse fondée sur les propriétés de l'argile.

Il imagine qu'un protométabolisme a pu se former par collaboration entre des cristaux d'aluminosilicate de l'argile et des molécules organiques simples : l'argile aurait été un support pendant un temps très long d'évolution au cours duquel des systèmes autorépliatifs mixtes, silicates et molécules organiques, se seraient formés ; leur succès sélectif aurait entraîné leur multiplication, leur perfectionnement jusqu'à l'abandon du support minéral devenu inutile. Cairns-Smith a nommé ce processus la relève génétique.

Des expériences ont été conduites pour tester ces hypothèses, sans résultats probants à ce jour. Alors, science ou spéculation ? Spéculation sans doute, mais dont on peut retenir l'idée de relève génétique dont nous avons vu un autre exemple dans la relève de l'ARN par l'ADN.

Deuxième type d'êtres plats : la pyrite

Parallèlement à la spéculation de Cairns-Smith, une autre théorie a été proposée en 1985, par Günter Wächtershäuser, un spécialiste du droit des brevets exerçant à Munich. Cet avocat est aussi titulaire d'un doctorat de chimie organique et il s'intéresse au problème de l'origine de la vie. Selon lui, les premières formes de la vie correspondent à une réaction chimique cyclique entretenue par une source d'énergie sur une surface solide. L'hydrogène sulfuré (H_2S) réagit sur le sulfure de fer (FeS) en dégageant de l'énergie, sous forme d'électrons, une énergie qui favorise les réactions entre composés organiques. Cette réaction produit également de la pyrite (FeS_2), capable d'adsorber les molécules organiques formées. La surface n'est plus celle des feuilletts d'argile, comme chez Cairns-Smith, mais la pyrite. Ce minéral comporte des charges positives qui auraient pu servir de points d'ancrage pour des composés organiques simples. Des molécules ainsi attachées et proches l'une de l'autre peuvent réagir entre elle, s'unir sans aller se perdre dans le grand bouillon de la mare prébiotique. Par exemple deux acides aminés peuvent s'assembler en un dipeptide. Des catalyseurs primitifs ont pu naître ainsi, petits polypeptides ou molécules associant adénine et acide aminé.

Le passage du métabolisme de surface à la cellule entourée d'une membrane a fait l'objet d'hypothèses diverses qu'il serait trop long de détailler ici.

Cette analyse d'un biochimiste non-expérimentateur a séduit plusieurs praticiens de la biochimie qui y ont travaillé dans leur laboratoire ; considérée par beaucoup comme intéressante, elle n'a toutefois pas fait l'unanimité ; elle n'est guère compatible avec les hypothèses qui voient l'origine de la vie dans le monde des ARN.

Une autre théorie, les sources chaudes et les thioesters

Christian de Duve, lauréat du prix Nobel en 1974 pour ses travaux sur la structure de la cellule, occupe sa retraite à réfléchir sur l'origine de la vie pour entretenir son savoir, dit-il. Il a publié ses réflexions dans divers écrits *La construction d'une cellule* ou plus récemment *Poussières de vie*. Comme Wächtershäuser, de Duve pense que l'énergie des cellules primitives provient de composés soufrés, mais aux pyrites il préfère les thioesters ; les thioesters sont des liaisons organiques sulfurées ($\text{HS} - \text{CH}_2 - \dots$) qui jouent un rôle important dans les réactions les plus fondamentales du métabolisme cellulaire. Le coenzyme A est un thioester ; il aurait pu jouer un rôle important dans la synthèse des premiers lipides membranaires. Selon de Duve le monde des ARN a été précédé d'un monde des thioesters.

Le grand problème de la chimie prébiotique, c'est de trouver un catalyseur qui favorise sa propre synthèse. Cette opération paraît possible sur le papier, mais on ne l'a pas encore prouvée expérimentalement. Si un catalyseur doué de cette propriété apparaît, sa concentration suit une progression géométrique tant qu'il a autour de lui un apport suffisant des matériaux entrant dans sa constitution et un espace de développement ; une ébauche de vie se développe alors comme un feu de forêt, puis s'éteint quand elle ne trouve plus d'aliments. Il a pu se créer ainsi un premier système autorépliatif et dans le même temps, un protométabolisme précurseur du métabolisme d'aujourd'hui. On peut même imaginer qu'un départ de vie s'est produit plus d'une fois et qu'un seul a survécu après avoir éliminé ou assimilé tous les autres.

Généalogie

Après avoir essayé de parcourir le chemin partant des molécules simples et passant par les grosses molécules pour aller vers le premier système autorépliatif, examinons la possibilité de prendre le problème par l'autre bout, en partant des plus anciennes bactéries connues et en recherchant leurs caractéristiques les plus archaïques.

La biologie moléculaire avec ses possibilités d'analyser l'ADN et l'ARN nous permet-elle de remonter plus haut dans la genèse des bactéries et de raccourcir le pont à construire entre l'hypothétique protométabolisme et l'observation des bactéries actuelles ?

Depuis peu d'années le génome de plusieurs bactéries a été entièrement décrypté. La comparaison de ces génomes montre des différences importantes, mais aussi des ressemblances, des gènes apparentés. De ces comparaisons on peut conclure que le nombre minimum de gènes nécessaire au fonctionnement d'une bactérie pourrait être de l'ordre de 350. Ces données sont récentes et les conclusions qu'on en peut tirer n'apparaîtront que dans les prochaines années.

La remontée vers les origines a été abordée différemment par Carl Woese qui a établi l'arbre généalogique des espèces à partir de l'analyse de l'ARN des ribosomes. Les ribosomes sont ces particules au niveau desquels s'assemblent les acides aminés dans l'ordre indiqué par les codons de l'ARN messager ; des ARN particuliers entrent dans leur constitution et l'analyse de ces ARN est intéressante car ils se modifient très lentement au cours des âges. Carl Woese a montré que les espèces peuvent être distribuées en trois grands domaines, les archaebactéries, les eubactéries et les eucaryotes ; les bactéries ont un chromosome, mais pas de vrai noyau, elles forment le groupe des procaryotes ; les protistes, les animaux et les plantes, ont des cellules pourvues d'un noyau où se concentre l'ADN des chromosomes, ce sont des eucaryotes. Ces trois groupes descendent tous d'un ancêtre commun ; on le sait parce que le code génétique est commun aux trois groupes. La comparaison des génomes d'espèces appartenant aux trois différents domaines permet de déceler les gènes présents chez tous. Ce sont les gènes qui étaient présents chez l'ancêtre commun. Carl Woese nomme cet ancêtre progénote. La dernière mode est de l'appeler LUCA, un sigle pour The Last Unknown Common Ancestor, le dernier ancêtre commun inconnu (ainsi a-t-il été baptisé dans un colloque qui s'est tenu près des Gorges du Verdon en 1996 ; c'est aussi un clin d'œil à sa lointaine descendante Lucy).

Ceci nous rapproche-t-il du portrait robot de la première cellule ? Moins qu'on a pu l'espérer. LUCA, comme son nom l'indique, est un grand inconnu. La plupart des Archaeobactéries de Woese vivent dans des sources hydrothermales chaudes, certaines d'entre elles supportent des températures allant jusqu'à 113°C, d'où leur nom d'hyperthermophiles. Ces sources hydrothermales se trouvent à proximité des zones volcaniques des dorsales océaniques ; on les appelle parfois les fumeurs sous-marins ou fumeurs noirs ; elles sont souvent acides et riches en soufre. Elles auraient pu fournir aux premiers organismes vivants les nutriments nécessaires et les auraient protégés des effets destructeurs des plus gros impacts météoritiques. Cette théorie d'êtres primitifs, aimant la chaleur et se nourrissant de composés soufrés se rapproche des théories sulfureuses de Wächtershäuser. LUCA aurait été un hyperthermophile. En fait, on n'en sait rien car l'adaptation aux environnements extrêmes a très bien pu se faire après coup. La théorie de l'origine chaude de la vie, qui a eu beaucoup de succès dans les années 1990, commence à être fortement critiquée. Et il a dû se passer bien des étapes entre le monde de l'ARN et l'arrivée des hyperthermophiles, car l'ARN ne résiste pas aux fortes chaleurs.

Et peut-on vraiment parler d'un ancêtre commun ? Les cellules primitives ont échangé des gènes par transfert horizontal, par contagion en quelque sorte ; selon Ford Doolittle il y a eu une communauté des ancêtres communs universels

L'abandon d'un arbre universel unique ouvre la porte à de nouvelles recherches. La génomique nous en apprendra sans doute plus dans les années à venir ; pour le moment elle propose surtout de nouvelles énigmes.

La chimie nous a proposé aussi plusieurs solutions pour l'origine de la vie, aucune ne s'est encore imposée. C'est un domaine qui progresse lentement. Cependant depuis les premières publications d'Oparin, le paysage a bien changé et il le fera encore dans les décennies à venir.

L'exobiologie

Il existe une dernière source potentielle d'information sur ce qu'a pu être le monde prébiotique, ou du protométabolisme : elle nous est fournie par l'exobiologie.

Sommes-nous les seuls vivants dans le monde ? L'évolution chimique aboutissant à une forme de vie, fût-elle élémentaire, est-elle la règle pour tous les lieux où des conditions analogues à celles de la terre à ses débuts se sont trouvées réunies ?

Les exobiologistes, par exemple André Brack pour notre pays, pensent que la vie n'est pas un phénomène improbable. Si l'on trouvait une forme de vie, même élémentaire, même à l'état fossile sur les planètes ou satellites à portée de nos sondes, c'est-à-dire dans le système solaire, on ne pourrait soutenir que la vie est un phénomène exceptionnel.

En 1976, la NASA a envoyé vers Mars deux sondes Viking. La recherche de molécules organiques sur le sol martien a été négative. Ceci peut s'expliquer par la destruction de ces molécules par les ultraviolets solaires. Vingt ans plus tard, en juillet 1997, les premières images envoyées par la sonde Pathfinder confirment qu'il y a 1,8 à 3,5 milliards d'années Mars était riche en eau, chaude et humide comme la Terre primitive.

Il faut creuser le sol de Mars si l'on veut y trouver des fossiles. En 2003, l'Agence Spatiale Européenne enverra la mission Mars Express, pour faire des analyses in situ, avec tentative de creusement du sol martien.

Une mission avec retour d'échantillons sur Terre sera l'œuvre commune de la NASA et du CNES ; il faudra sans doute attendre une dizaine d'années pour cela.

D'autres expéditions sont prévues dans les prochaines années vers les satellites de Jupiter, Europe et Titan.

Europe est recouverte de glaces sous lesquelles pourrait se trouver un océan.

Titan, possède une atmosphère dense d'azote et de méthane, et, en faible quantité des hydrocarbures et des nitriles. L'eau y est abondante, sous forme de glace.

Si l'on est trop impatient pour attendre les résultats des futures expéditions vers ces satellites joviens, on peut se réfu-

gier dans l'imaginaire et lire les suites écrites par Arthur Clarke à 2001, l'Odyssée de l'Espace : 2010, Odyssée deux et 2061, Odyssée trois.

L'exobiologie n'a encore rien ajouté aux connaissances sur les origines de la vie et nul ne sait si elle apportera quelque chose. Elle mobilise cependant des énergies énormes car elle représente un champ de nouvelles conquêtes sur l'inconnu où, à grand prix, il est possible d'accéder.

Conclusion

L'évolution vers la vie, puis l'évolution de la vie elle-même sont le produit d'une combinaison d'étapes où se succèdent de petites modifications alternant avec des étapes où se manifeste un saut qualitatif.

Parmi ces étapes déterminantes on peut citer :

- Les reconnaissances entre molécules présentant une complémentarité spatiale.

- La catalyse des ancêtres des coenzymes par eux-mêmes ; cette autocatalyse entraîne une progression géométrique du nombre des molécules à action enzymatique.

- L'émergence de structures moléculaires complexes comme les ribozymes ayant des propriétés enzymatiques.

- La réplication de l'ARN qui, si imparfaite qu'elle soit et en raison même de son imperfection, ouvre la porte à l'évolution.

- Les modifications enzymatiques de l'ARN en ADN. Les mutations de l'ARN ont été suivies par celles de l'ADN.

- La combinatoire des modules d'ADN, bricolage génétique naturel d'où résulte une multiplicité de protéines nouvelles.

Malgré ces acquis, on voit qu'il existe encore bien des inconnues pour comprendre l'origine de la vie. Il manque vraisemblablement la compréhension d'une catégorie intermédiaire de processus chimiques, ceux qui se passent entre l'échelle moléculaire et celle d'ensembles plus grands, qui serait une chimie supramoléculaire.

DE LA LITTÉRATURE AFRICAINE FRANCOPHONE
 EN TANT QUE PROCESSUS
 DE CONNAISSANCE DE L'AFRIQUE :
 PASSERELLE OU POMME DE DISCORDE ?

par Olympe BHELY-QUENUM
 correspondant

Madame la Présidente,
 Monsieur le Secrétaire Perpétuel,
 Mesdames, Messieurs,

Quand M^{me} Marès, ancienne condisciple et amie de la Faculté des Lettres de Caen, que je connaissais sous le nom de Catherine de Laurens, me retrouva dans le Gard près de quarante ans plus tard, puis me fit part un jour de son intention de proposer ma candidature à cette illustre Assemblée, je me suis posé la question que voici : *de quoi pourrais-je parler si j'étais admis ?* Mieux : *romancier, socio-anthropologue habitué à travailler sans états d'âme sur le terrain objectif, quels faits pourrais-je mettre en évidence ?*

Réflexion faite, j'ai choisi ceux que je voudrais soumettre à vos appréciations ; les réalités dont il va s'agir ne sont pas sans importance ; les présenterais-je avec des restrictions que leur prospection prendrait un temps qui excéderait celui que vous voudriez m'accorder. Je vais donc, d'emblée, envisager la littérature négro-africaine dans sa nature d'appréhension de l'Afrique traditionnelle, parce que nos traditions sont de moins en moins considérées comme le creuset dans lequel plongent nos racines, notre état d'être de nègres et où nous nous ressourçons.

Ici vient à l'esprit une interrogation ambivalente qu'on formulerait en se référant à l'ipséité de cette littérature : existe-t-il

une littérature africaine ? Dans l'affirmative, quels en sont les fondements, et qui les auteurs ? Le socio-anthropologue habitué des recherches dans ce domaine proposerait à la première interrogation la réponse simple que voici :

Avant Vassa Olaudah Gustavus, connu sous le nom de Equiano Olaudah, des Africains écrivaient au sujet de leur pays en exposant en latin, en allemand ou en anglais les problèmes inhérents à la vie, aux coutumes, usages, conditions sociales, religions et spiritualité en Négritie et au fait d'être homme noir.

Dans son introduction à *Equiano's Travels*, qui n'existe pas en français, Paul Edwards écrit (je traduis) : « L'autobiographie d'Equiano, intéressant récit de la vie d'Olaudah Equiano, ou Gustavus Vassa l'Africain, par lui-même, parut en 1789 ; cette date ne signifie pas que c'était le premier ouvrage d'un Africain publié en anglais : le volume des poésies de Phyllis Wheatly l'avait précédé en 1773, auquel succédait, en 1782, *Lettres choisies* d'Ignatius Sancho ; 1787 vit paraître *Pensées et Sentiments sur le funeste et atroce trafic esclavagiste*, d'Offobah Cugoano ; mais le plus intéressant et le plus solide de tous était le livre d'Equiano ».

Certes, mais un autre Africain avait précédé en esclavage Equiano, originaire du Nigéria ; il se nommait Amo Antonius et mériterait aussi d'être mieux connu ; l'abbé constitutionnel Henri Grégoire nous renseigne sur lui dans son célèbre *De la littérature des Nègres* ; en pensant aussi à la personnalité de cet Africain qui s'exprimait déjà en français, mon regretté ami le professeur Ibrahima Baba Kaké, agrégé de l'Université, écrivait :

« On sait depuis longtemps que les Noirs d'Afrique ont assimilé dès le Moyen Age la culture islamique et parfois maîtrisé suffisamment la langue arabe pour fournir une littérature qui n'a rien à envier à celle de l'Orient musulman. Un humaniste comme le Tombouctien Alimed Baba, au *xvi*^e siècle, étonnait les savants du Maghreb par la profondeur de sa pensée et l'immensité de sa culture. Mais si vous vous avisez de dire que dès la Renaissance, voire plus tôt, des Noirs ont réalisé les mêmes prouesses à l'égard de la culture occidentale, il est à craindre qu'on se moque de vous.

« L'histoire est authentique, rapporte l'abbé Grégoire au sujet de ce Congolais proche parent d'Affonso II, qui étudia et enseigna le latin à Lisbonne au XVII^e siècle ».

Plus étonnant encore fut Amo, originaire de l'ancienne Côte-de-l'Or (le Ghana d'aujourd'hui), qui laissa en Allemagne le souvenir d'un savant exceptionnel. Achanti né dans ce qu'alors on appelait aussi la Guinée, Amo Antoine-Guillaume emmené très jeune à Amsterdam, en 1707, fut donné au duc de Brunswick-Woifenbutel, Antoine Ulric ; ce dernier le céda à son fils Auguste-Guillaume qui l'envoya faire ses études aux universités de Halle et de Wittenberg.

En 1729, il soutint dans la première université, sous la présidence du chancelier, sa thèse-dissertation intitulée *De jure Maurorum*, publiée peu après. Féru d'astronomie, parlant le latin, le grec, l'hébreu, le français, le néerlandais et l'allemand, ce parfait polyglotte se distinguait tellement, aussi bien par ses bonnes mœurs que par ses talents, qu'en 1733, le recteur et le conseil de l'université de Wittenberg lui rendirent un hommage public sous la forme d'une épître de félicitations, rappelant en l'occurrence que Tércence aussi était d'Afrique ; que nombre de martyrs, de docteurs, de Pères de l'Église naquirent dans cette contrée où les lettres étaient florissantes.

Amo donnait avec succès des cours particuliers ; la même épître en fit l'éloge ; il est souligné dans un programme publié par le doyen de la faculté de philosophie, que ce savant, qui avait discuté les systèmes des Anciens et des Modernes, choisit et enseigna ce qu'ils avaient de meilleur ; déjà docteur à Halle, il soutiendra en 1738, à Wittenberg, une autre thèse également publiée traitant des sensations considérées comme absentes de l'âme et présentes au corps humain. Le président lui adressa une lettre où il le traita de *vir nobilissime et clarissime* (homme très noble et très célèbre). « Ainsi – écrit l'abbé Grégoire au sujet de l'illustre Achanti – l'université de Wittenberg n'avait pas, sur la différence de couleur, les préjugés absurdes de tant d'hommes qui se prétendent éclairés ».

Les discussions savantes semblaient avoir un attrait particulier pour Amo. Professeur, il fit soutenir une thèse analogue à la sienne sur le discernement à établir entre les opérations de

l'esprit et celles des sens. La cour de Berlin lui avait conféré le titre de conseiller d'état ; comme la mort du prince de Brunswick, son bienfaiteur, le faisait tomber dans une mélancolie profonde, il quitta l'Europe où il avait vécu pendant trente ans, pour son pays natal où il s'installa à *Axim*, sur la Côte de l'Or. En 1753, il y reçut la visite du savant voyageur et médecin, David-Henri Gallandat qui fit état de leur rencontre dans les *Mémoires* de l'Académie de Flessingue. Âgé alors d'environ cinquante ans, Amo menait une vie de solitaire ; son père et sa sœur vivaient encore, mais son frère était esclave au Surinam, en Guyane néerlandaise, un territoire de l'Amérique du Sud que les Hollandais s'étaient fait céder à la paix de Breda, en 1667, et dont le célèbre traité de Westphalie leur avait confirmé la possession sept ans plus tard.

Quelque temps après la visite de David-Henri Gallandat, Amo quitta *Axim* pour Chama, dans le fort de la compagnie hollandaise de Saint-Sébastien. A partir de ce moment, on perdit sa trace, mais son souvenir demeure vivace dans la jeune république ghanéenne ; aussi le docteur Kwame Nkrumah, quand il était président de cet état, devait-il inviter les intellectuels ghanéens à faire les recherches permettant de mieux connaître la vie et la pensée d'Amo. Le résultat en était la part non négligeable d'un Noir d'Afrique dans le mouvement des idées du siècle des Lumières.

Si les documents historiques relatifs à la biographie sont fort nombreux, l'œuvre philosophique du penseur n'a encore fait l'objet d'aucune étude systématique. Ceux qui ont parlé de lui se sont contentés de mentionner sa production sans en analyser le contenu. Même le docteur Nkrumah n'y fait qu'une allusion dans son ouvrage intitulé *Consciencisme*. Le professeur Ibrahima Baba Kaké, signalant « un article fort intéressant » paru dans *Etudes philosophiques* (janvier-mars 1970) et dont l'auteur est de Paulin Hountoundji, professeur béninois, agrégé de philosophie, précisait :

« C'est à notre connaissance la première étude sérieuse sur la méthode et la doctrine d'Amo. Hountoundji conclut que le philosophe Achanti était un "aliéné culturel", qui n'avait pas réussi à créer, dans sa société d'origine, une véritable tra-

Le très célèbre poète que fut Alexandre Sergueievich Pouchkine (1799-1837) ne l'oubliait pas, qui consacrait au Nègre de Pierre Le Grand qui fut son aïeul un ouvrage malheureusement resté inachevé. L'Africain qu'était Abraham Hanibal connu la France sous Louis XIV, parlait français et servit dans l'Armée française ; ingénieur du génie militaire dont le russe était la langue principale, il construisit des ponts et réalisa des travaux de technicien encore présents à Saint-Pétersbourg. Cet homme aussi était un Africain francophone, comme le sera Pouchkine qui consacrera des études critiques à des ouvrages de Chateaubriand, de Victor Hugo, etc.

La lecture de tel ou tel ouvrage de ces hommes prouve que pour eux il ne s'agissait pas de décrire seulement ce qui était, mais aussi d'envisager le possible et de le raconter. Ce faisant, ils étaient déjà des créateurs d'une littérature trop vite considérée comme mineure ; mais des constats révèlent maintenant que nombre de bibliothèques contiennent leurs œuvres dans lesquelles certains chercheurs qui savent lire en demeurant attentifs au passé et sensibles à ses ondes, découvrent d'innombrables informations. Disons donc sans nuances : les légendes, fables, poésies, nouvelles et romans qu'avaient pu écrire ces Africains participaient déjà de la constitution de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler littérature négro-africaine.

Oui, si loin qu'on puisse vivre de lui, il y a dans les entrailles du pays natal des sensations qui sollicitent ou attirent tel l'aimant les débris ferrugineux de ses alentours ; aussi n'est-il guère étonnant que sans exception les écrits de ces Africains reflètent les sentiments, la vie des peuples de leur pays en soulignant nombre de leurs problèmes. C'est le lieu de rappeler que dans nos pays, quand véritablement on connaît le monde africain, ou qu'on l'accepte dans sa densité mystérieuse au lieu de chercher d'abord à le coloniser, on se rend compte assez vite, en tout cas, tôt que trop tard, que les mânes ancestraux et les divinités font partie intégrante de notre environnement, parce qu'entre la terre natale et nous se poursuit un dialogue culturel intime plus ou moins enté sur l'éducation traditionnelle volontiers moquée par ceux qui ne l'ont pas reçue ; or comme me l'a dit un jour mon aîné et Ami feu Amadou Ham-

pâté Bâ, comme on peut le constater aussi dans *Un long chemin vers la liberté*, admirable autobiographie de Nelson Mandela et comme je le savais aussi « l'éducation traditionnelle dans chacun de nos pays constitue une mine de ressources inépuisable ».

Aussi mes fréquentations des vieillards, quand j'avais entre sept et quinze ans, m'avaient-elles inculqué des locutions, des litotes, voire des mots de certaines de nos langues qui réfractent la pauvreté ou la force d'une communauté clanique, la joie de vivre d'un groupe social, sans rien perdre de leurs connotations sémantiques courantes. Nous sommes ainsi dans le domaine de l'inconnu et du spirituel que recèle cette éducation qui gère plus ou moins la vie de tout Africain qui l'avait reçue, même si, vivant en Europe ou aux États Unis d'Amérique, etc., il adopte un autre mode de vie.

* * *

L'ouverture d'une porte rendue exigüe par la force des choses apporte peut-être une réponse, certes insuffisante, à la deuxième interrogation ; elle permet néanmoins de percevoir quelques-uns des fondements de notre littérature et de nos engagements de créateurs pour la démocratie, la justice sociale et la solidarité internationale, même quand nous apparaissions comme quantité négligeable. Incontestablement, les artisans d'une telle opération ou de cette manière de concevoir faisaient déjà partie de ce qu'on appellerait intelligentsia africaine. Lénine prétendait – je le cite en laissant à son cadavre conservé la responsabilité de son assertion : « l'intelligentsia ne constitue pas le cerveau de la nation, mais en est la merde ».

Peu importe : je me soucie aussi vivement de ma terre natale que des peuples d'Afrique ; m'intéressent aussi le sol sur lequel je vis, ses fleuves, sa flore, ses problèmes sociaux et culturels qui imprègnent ma vie depuis plus d'un demi-siècle, autant que Pausanias se souciait du marbre et des monuments de la Grèce. Si donc la manifestation de la volonté de contribuer à faire subir à son pays, par l'écriture, le talent, la maîtrise de la langue qu'utilise l'écrivain, l'artiste les outils de son

art, en quelque sorte le spectacle héraclitéen du changement total dont parle Nietzsche, devait être un critère pour reléguer des masses d'hommes et de femmes au rang du dernier avatar de la digestion, aucun écrivain africain digne de ce nom et de son pays n'aurait honte d'être partie intégrante d'une telle métamorphose.

En effet, qu'ils soient griots ambulants, auteurs de poèmes, de contes, pièces de théâtre ou de romans, la plupart de ces écrivains sont les archivistes de la culture de leurs pays : leurs productions, comme les mythes qu'il leur arrive parfois de développer, sont les concentrations de la vie nationale et constituent les « réservoirs profonds où dorment le sang et les larmes des peuples ». Aussi pourrait-on affirmer, sans guère se tromper, que notre littérature a pour fondements cette vérité formulée par Baudelaire que je viens de citer ; s'y ajoutent l'observation de la vie quotidienne, les fruits de l'imagination dans le monde où nous vivons en animaux sociaux ou asociaux, parfois exclus, mais circonvenus par mille problèmes et nécessairement obligés d'affronter « une âme collective qui interroge, qui pleure, qui espère, et qui devine quelquefois ».

Qu'est-ce à dire, sinon que nos préoccupations d'écrivains de pays sans infrastructures propres à imprimer, éditer, critiquer, diffuser pour mieux divulguer nos oeuvres dans nos pays comme au-delà de nos frontières, ne sont pas seulement culturelles ou spirituelles ?

Ces préoccupations sont de plus en plus économiques, industrielles, sociales, éducationnelles, politiques et englobent le développement dans son intégralité, comme le révèle précisément la lecture des ouvrages littéraires, de philosophie ou de sociologie par lesquels la majorité de nos écrivains s'efforce depuis quelques décennies de faire entrer davantage leur pays dans le concert des nations et dans la République des littératures qu'on voudrait effectivement universelle.

Il faut le dire ici sans vanité ni fausse humilité : l'écrivain africain, s'il est conscient d'une telle mission, est seul mieux à même de servir de lien entre son peuple et les autres peuples du monde, parce que, s'il n'est pas trop acculturé, il porte en lui une part du vécu national endogène, ethnique, je dirais

racial aussi, Si ce mot ne recelait parfois une connotation passionnelle controversée ; mais il s'agit, dans mon esprit, d'une dimension intérieure de la terre natale que personne d'autre ne saurait attraper pour la montrer et la faire sentir dans sa beauté simple ou tragique, dans sa laideur innommable, comme chez James Joyce qui s'écriait dans *Dedalus* :

« Bienvenue, ô vie ! Je pars, pour la millionième fois, chercher la réalité de l'expérience et façonner dans la forge de mon âme la conscience créée de ma race ».

C'est là le fond du problème : c'est en rendant sensible cet apport culturel que j'en facilite la compréhension et, si on le veut bien, la coexistence avec d'autres cultures car, en écrivant, je ne fais pas qu'aligner les mots, j'effectue un plongeon essentiel dans la houle des peuples d'Afrique, en y descendant le plus possible, tel un objet lesté pour atteindre le sol de l'abîme d'où on le remonterait pour l'analyse des parcelles de choses qui se seraient collées à lui et pour appréhender d'autres réalités. On ne saurait donc connaître l'Afrique que globalement, avec sa grandeur et ses petites, ses mystères, traditions, coutumes et mœurs, et non par un processus dichotomique.

Mesdames,
Messieurs,

Il y a quelques années, dans un congrès de l'Association internationale des critiques littéraires, à Moscou, je devais intervenir sur le thème de la littérature en tant qu'instrument d'un nouvel universalisme ; j'avais relu une vingtaine de romans, recueils de poésie et pièces de théâtre tant en anglais qu'en français écrits par des Africains ; ce fut un voyage d'où j'étais rentré comme après une enquête sociologique : l'Afrique dans ces livres apparaissait prise en mains par les dirigeants autochtones et les auteurs disséquaient les rapports des pays indépendants sur le plan planétaire. Voici quelques-unes de leurs interrogations

Liberté ou dépendance pire qu'à l'époque coloniale ?

Que deviennent nos traditions longtemps étouffées, dénigrées, ignorées ? Que faisons-nous des langues africaines, de

la littérature orale aussi, qu'il faut sauver nécessairement parce qu'elle recèle des archives accumulées dans les mémoires de nos grands parents ? Quels comportements adoptons-nous alors qu'Américains, Allemands et Soviétiques étudient et parlent nos langues devenues des sabirs pour nos enfants ? Jusqu'où vont nos efforts pour que nos parents, frères et sœurs qui ne lisent aucune langue européenne comprennent la littérature africaine dont nous sommes les authentiques créateurs, et qui est véhiculée dans des langues occidentales grâce auxquelles, bon an, mal an, nous communiquons avec l'univers international ? Devons-nous cesser de rompre les lances contre le colonialisme parce que quelques-uns de nos pays sont indépendants ?

Comment combattons-nous l'apartheid ? Avons-nous réellement conscience des luttes de nos frères du Zimbabwe ? Dans quelle mesure ne sommes-nous pas complices des méfaits dans certains pays africains ? Le néocolonialisme est-il un mythe ? Pourquoi tant de coups d'état ont-ils secoué et secouent l'Afrique indépendante ? Où en sommes-nous des problèmes culturels de nos pays ? Le déclin de notre littérature n'est-il pas imputable aux compromissions de nombre de créateurs africains et à l'incompétence de l'édition africaine ?

Ces interrogations ne relèvent pas de la fiction. On dira, à coup sûr, qu'il y a toujours un schizophrène qui ronfle dans le cerveau de tout écrivain, ou un être quasi numineux qui y traîne les pieds. Le malheur est que, en analysant les contextes tant socio-politique qu'économique des pays réels à peine travestis par la fiction romanesque, on s'aperçoit que les malades ou potentiellement fous, que seraient certains écrivains africains, avaient prévu, avec d'effroyables précisions, plus d'un des soubresauts qui secoueront l'Afrique peu d'années plus tard.

Qu'avait-on fait pour que cette littérature fût mieux connue en Afrique ? Dans la France on ne peut plus francophone, quelles actions des moyens d'information du public permettent de mieux apprécier cette littérature de l'Afrique francophone qui favorise l'expansion et l'ancrage de la langue française en Afrique et augmente considérablement ses chances de survie dans les instances internationales ? L'action

Ici ressurgit la question qui m'avait été posée à Moscou dans les années 74, de savoir si la Littérature pourrait être l'instrument d'un nouvel universalisme ; ma réponse était franchement sceptique. Dans l'état actuel des choses, je suis concrètement pessimiste face à la générosité de ce concept d'où je vois émerger une sorte de nébuleuse. L'utopie pourrait évoluer. Combien de temps mettrait-elle à se muer en réalité tangible ? On objectera qu'un roman européen aussi remarquable que *L'homme sans postérité*, d'Adalbert Stifter, n'a pu être traduit en français que plus d'un siècle après sa publication en Allemagne ; qu'en revanche, plus rapidement que celle d'Adalbert Stifter, des œuvres d'écrivains africains ont été traduites en langues étrangères ; je ne récuserai pas de telles évidences ; je noterai néanmoins ceci : les rapports qui avaient existé et perdurent entre l'ensemble des pays d'Europe, les États-Unis d'Amérique et nous autres écrivains des pays africains émergés d'une situation historique sans précédent enfin reconnue comme crime contre l'humanité, sont d'un tout autre ordre ; aussi l'évaluation et une meilleure connaissance de nos problèmes présupposent-elles une meilleure approche de notre littérature.

Un regard en arrière sur le passé de la littérature dite africaine conçue, réalisée par des allogènes suffirait à convaincre d'une pensée apodictique que je formulerais ainsi : les apports de notre littérature depuis l'avènement de la négritude prouvent davantage que rarissimes sont les écrivains africains dignes de ce nom qui renoncent leur pays, si pauvre soit-il, ou manquent l'occasion de révéler de nouveau le continent noir dans sa réalité nue, avec ses mérites, ses faiblesses et sa grandeur : l'écrivain authentique est celui qui, avec amour, simplicité, loyauté aussi, réussit à emmener le lecteur à la découverte sans cesse approfondie de son pays intérieur, je veux dire sa spiritualité, son âme, etc., sans négliger son environnement ni les problèmes tant sociaux, politiques, anthropologiques qu'économiques et de relations humaines.

Comment communiquer les apports de cette littérature, quand journaux, radios et télévisions de nos pays n'accordent guère de place à la critique littéraire, et que nos œuvres sont quasiment gommées des organes d'information du public des

En dernière analyse, serait-ce à dire que je ne crois pas à la littérature en tant qu'instrument d'un nouvel universalisme ? Le fait que les œuvres d'Aimé Césaire, de Senghor, de Jacques Rabémananjara, de Tchicaya U Tam'Si comme celles de quelques autres écrivains de la Négritude, grands et moins importants, traduites en anglais, allemand, grec, italien, russe, tchèque, serbo-croate, etc., puissent être lues dans des langues autres que le français, constitue autant de signes que les Africains francophones pourraient avoir leur place dans un nouvel universalisme. N'empêche, j'ai la conviction que nous demeurerons les sous-développés installés sur les strapontins et tenus dans une subtile dépendance, tant que nos ouvrages ne seront pas diffusés dans nos propres pays, comme dans ceux où ils n'ont pas besoin d'être traduits pour être connus. Ainsi, le nouvel universalisme fondé sur la littérature sera voué au sort d'un songe creux, si les critiques littéraires, les moyens d'information du public, même de nos pays, et ceux des pays développés continuent de pratiquer leur politique de discrimination entre œuvres d'écrivains africains et celles de leurs confrères des pays dotés de moyens puissants et efficaces à la fois.

* * *

Peu avant la XII^e Rencontre internationale d'écrivains organisée par le PEN Club de l'ex-Yougoslavie, parut un document dans lequel on pouvait lire : « L'Unesco a pour mission fondamentale de rendre effectif le droit à la culture de deux manières : l'encouragement à la création par une protection appropriée des créateurs et des œuvres et l'aide à la diffusion de ces œuvres à l'intérieur des sociétés pour lesquelles elles ont été faites », d'autre part, « le développement et l'approfondissement des relations entre les cultures qui, au-delà des diversités nationales, des divergences idéologiques et des disparités économiques, est le fondement principal d'une compréhension et d'une coopération internationale fondées sur le respect mutuel des peuples ».

Cette déclaration se situait dans le contexte d'une « Loi-type sur le droit d'auteur à l'usage des pays en voie de dévelop-

pement » ; elle faisait aussi état d'un constat courageux, hélas toujours d'actualité ; car, soulignait encore le texte de l'Unesco, « ce rapport que l'on voudrait immédiat, tangible et fraternel entre le créateur et le public, entre ceux qu'anime le feu de l'esprit qui cherche et le peuple immense de ceux qui ont faim d'apprendre et de communiquer est compliqué, voire entravé ou annihilé par les contraintes matérielles, la pesanteur des organisations économiques et sociales et par tout ce qui nuit à la compréhension des hommes et des nations ».

Les écrivains africains ressentent cruellement cette situation. Un nouvel universalisme fondé sur la littérature en quoi nous croyons nous permettra-t-il d'y remédier ou d'en sortir ?

Mesdames et Messieurs, nous sommes des économiquement pauvres qui se sentent solitaires dans le vaste monde, quelque surhumains que soient nos efforts pour être appréciés à notre juste valeur ; mais peuple fier, nous refusons de quémander ce qu'on ne veut pas nous donner même quand nous le méritons par notre travail, par notre talent parce que trop de pesanteurs et d'entraves nous empêchent de faire connaître et apprécier « le rôle à la fois essentiel et limité » que la lecture de nos œuvres d'écrivains africains de langue française pourrait jouer dans la vie spirituelle, socioculturelle, voire politique de nos pays, non seulement dans leurs rapports avec l'ancienne puissance coloniale, mais aussi sur le plan international.

Certes, il y a, comme l'a écrit Milton, ceux qui « *pour l'amour de leurs ventres, rampent, se faufilent et grimpent dans le troupeau* »

Je veux dire, le troupeau qu'ils caressent dans le sens du poil avec une souplesse, une élégance faite d'insignifiance. Ceux-là préconisent un mode d'écrire pour l'Afrique et les Africains, une sorte d'écriture moderne, alors qu'ils sont inaptes à explorer d'abord, pour s'efforcer de les rendre en français les beautés sidérantes de leurs langues maternelles africaines.

Marcel Proust, dans *Sur la lecture* qui précède sa traduction de *Sésame et les Lys* de John Ruskin, écrivait à propos de Racine et de Saint-Simon :

« *On ressent encore un peu de ce bonheur à errer au milieu d'une tragédie de Racine ou d'un volume de Saint-Simon. Car ils*

contiennent toutes les belles formes de langage abolies qui gardent le souvenir d'usages ou de façons de sentir qui n'existent plus, traces persistantes du passé à quoi rien du présent ne ressemble et dont le temps, en passant sur elles, a pu seul embellir encore la couleur.

« Une tragédie de Racine, un volume des mémoires de Saint-Simon ressemblent à de belles choses qui ne se font plus. Le langage dans lequel ils ont été sculptés par de grands artistes avec une liberté qui en fait briller la douceur et saillir la force native, nous émeut comme la vue de certains marbres, aujourd'hui inusités, qu'employaient les ouvriers d'autrefois. Sans doute dans tel de ces vieux édifices la pierre a fidèlement gardé la pensée du sculpteur, mais aussi, grâce au sculpteur, la pierre, d'une espèce aujourd'hui inconnue, nous a été conservée, revêtue de toutes les couleurs qu'il a su tirer d'elle, faire apparaître, harmoniser. C'est bien la syntaxe vivante en France au XVII^e siècle – et en elle des coutumes et un tour de pensée disparus – que nous aimons à trouver dans les vers de Racine. Ce sont les formes mêmes de cette syntaxe, mises à nu, respectées, embellies par son ciseau si franc et si délicat, qui nous émeuvent dans ces tours de langage familiers jusqu'à la singularité et jusqu'à l'audace et dont nous voyons, dans les morceaux les plus doux et les plus tendres, passer comme un trait rapide ou revenir en arrière en belles lignes brisées, le brusque dessin. Ce sont ces formes révolues prises à même la vie du passé que nous allons visiter dans l'œuvre de Racine comme dans une cité ancienne et demeurée intacte. »

Les écrivains africains essouchés qui ne sentent plus rien de leurs racines ou les ont renoncées pour des valeurs dont les fondements culturels les déroutent leur vie entière se cramponneront aux mirages des mondanités des réunions littéraires ou diplomatiques parce qu'ils n'auront pas compris Léopold Sédar Senghor qui avait écrit : *L'Homme de couleur* :

« On connaît assez les défauts des Noirs pour que je n'y revienne pas, et celui-ci, impardonnable parmi d'autres, de ne pas s'assimiler dans leur personnalité profonde. Je ne dis pas de ne pas laisser assimiler leur style, seuls m'intéressent, ici, sont intéressants les éléments féconds qu'apporte leur culture, les élé-

ments du style nègre. Et celui-ci demeure aussi longtemps que demeure l'âme nègre, vivace, dirais-je éternel ? »

Personne n'écrit aujourd'hui comme au temps de Saint-Simon ou de Racine ; mais notre culture, nos langues et traditions humiliées, asservies, étiolées, littéralement étouffées regorgent, elles aussi, de beautés enchâssées, d'horreurs qu'on trouve dans Saint-Simon, dans Racine, voire, beaucoup plus loin dans le passé, dans Tacite et qu'il appartient à l'écrivain africain, fût-il le plus sophistiqué, le plus imprégné des légèretés du monde actuel, de ressusciter en les réanimant d'un souffle nouveau essentiellement nègre.

Voilà pourquoi certains dont je fais partie, sans jamais oublier les affres du monde actuel, descendent aux sources de la Négritude ou de l'Africanité, rament dur dans les profondeurs de la terre natale d'où ils extirpent ce qu'il est convenu de nommer notre authenticité qui participe de notre apport à l'édification d'un nouvel universalisme. C'est, en dernière analyse, cela que l'écrivain africain conscient des problèmes de son pays devrait essayer de faire comprendre et apprécier dans la Francophonie.

Et si, en France, l'édition, la tribu des critiques littéraires régentée par une sorte de vedettariat où papillonne une coterie médiatisée, ubiquitaire, ne veulent pas, au contraire de ce que semble vouloir entreprendre les éditions Gallimard avec sa collection « continents noirs » qui génère une sorte de fièvre hectique dans Landerneau, s'ouvrir à nos valeurs aussi, nous choisirons une autre cible en osant le saut qualitatif de la vie, première tentative d'un pas initiatique qui transforme l'homme en un être « Poreux à tous les souffles du monde », comme écrivait déjà Aimé Césaire dans *Cahier d'un retour au pays natal*. Certes, mais nous avons été arrachés à un réseau d'abord détruit d'une main brutale et la langue française est devenue un arbre précieux que doucement nous nourrissons de notre mieux et qui s'élève au-delà de notre hauteur.

« Comment, se demandait Goethe dans Élégies romaines, n'aimerais-je pas la plante qui, dépendant de moi seul, s'accroche à mes flancs de toute son avide et silencieuse énergie ? Des milliers de branches ont pris racine en moi, par mille et

mille fibres elle plonge jusqu'au cœur de ma vie. Elle reçoit de moi la nourriture, elle jouit de mon nécessaire et c'est ainsi qu'elle me suce la moelle, qu'elle me suce l'âme. C'est en vain que je me nourris ; ma racine puissante ne m'envoie plus que la moitié de la sève vivifiante, car l'hôte dangereux et tant aimé est prompt à s'emparer à mi-chemin du suc nécessaire aux fruits de l'automne. Rien ne parvient plus jusqu'à ma cime, les ramures les plus hautes se dessèchent la branche sèche même au-dessus du ruisseau. »

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire Perpétuel,
Mesdames et Messieurs,

Voilà ce que, bien malgré nous parce que nos propres langues africaines sont pour la plupart celles des non-lecteurs, nous avons fait et continuons de faire en écrivant en français où nos œuvres sont marginalisées. Il faut réagir.

ETIENNE BORNE OU LA PASSION DE LA VÉRITÉ

par Catherine MARÈS
Membre résidant

Lorsque j'étais étudiante en lettres classiques, il m'est arrivé d'enseigner l'anglais. Je pense que cette expérience a provoqué un des cauchemars récurrents que j'ai fait tout au long de ma carrière : j'étais inspectée dans une discipline qui n'était pas la mienne, en histoire-géographie de préférence ! En fait, c'est un peu ce qui m'arrive aujourd'hui. Demeurée une « lettreuse » pure, je vais être inspectée en philosophie. Heureusement, en cette rentrée académique, je puis être sûre de votre bienveillance. Tout au plus puis-je encourir un blâme tacite ou provoquer un doux ensommeillement.

Lorsque notre confrère M. Valade m'a reçue pour l'aimable visite protocolaire, il s'est enquis auprès de moi du Manduellois qui figure au dictionnaire des hommes célèbres : Etienne Borne. Je me suis dit aussitôt que le premier devoir d'une académicienne du « grand Nîmes » était d'honorer la mémoire de ce philosophe dont j'avais lu avec le plus grand intérêt les chroniques hebdomadaires qu'il donnait à *La Croix*. L'occasion ne m'avait pas été donnée de le rencontrer. Quand il venait l'été dans sa maison natale, mes enfants et moi allions chercher la fraîcheur sous le ciel normand. Certains parmi vous, à l'opposé, l'ont personnellement connu, soit comme un ami de la famille (M. Costabel), comme un professeur (M. Debant), comme un maître à penser (Maître Goujon).

C'est en effet dans le domaine de la philosophie politique qu'il s'est le plus illustré, au détriment peut-être de son œuvre de philosophie « pure ». (Loin de moi l'idée que l'autre ne le soit pas !) Monsieur René Rémond, de l'Académie française et créateur de la Fondation des Sciences politiques, viendra expo-

ser cet aspect de son œuvre lors de notre séance solennelle. Ce serait pure perte que de l'aborder ici.

Mon objectif est de commencer par vous donner quelques indications biographiques, puis de choisir un problème philosophique particulier auquel il a consacré un ouvrage : *le Problème du mal*⁽¹⁾ pour vous familiariser avec sa façon de traiter un thème. A partir de là, j'essaierai de montrer dans quelle filiation il situe sa réflexion philosophique et comment il recherche et définit « *l'homme intérieur* », titre d'un autre de ses ouvrages.

I - Quelques jalons dans l'expérience d'une vie

Etienne Borne est donc né à Manduel, en 1907, un jour de grand mistral. Pour tromper l'attente, son père, « répétiteur » au lycée de Béziers, était allé chercher de la compagnie au bar du village. Lorsque la domestique est sortie pour aller lui annoncer la bonne nouvelle, un violent coup de vent a emprisonné sa jupe (elles étaient volumineuses à l'époque) dans la grille qui s'est refermée sur elle. Il a fallu attendre le retour de l'heureux père pour la délivrer.

Si je vous raconte cette anecdote, la seule que je connaisse (je la tiens du maire de Manduel) c'est à cause de sa touche humoristique, nécessaire avant un exposé un peu sévère, mais aussi à cause de sa valeur symbolique : peut-on emprisonner la parole et retenir (par la jupe...) qui est chargé de la dire ? Le travail que je me suis fixé relève de ce désir de délivrer, sinon un message, du moins une parole, ancrée dans la *Passion de la vérité*, titre de l'ouvrage⁽²⁾ ou, comme je vous le disais à l'instant, notre philosophe part à la recherche de « l'homme intérieur ». Lorsqu'en outre la qualité de l'écriture procure au lecteur une satisfaction d'ordre esthétique sans laquelle il n'y a pas, je crois, de plaisir intellectuel, la parole mérite d'être dite et partagée.

Mais revenons-en au déroulement de sa vie.

Après ses études au lycée de Béziers, Etienne Borne se retrouve en khâgne, à Paris, avec Simone Weil (la philo-

sophe). Il entre, en 1926, à l'École Normale Supérieure. Jean-Paul Sartre et Raymond Aron l'y ont précédé de deux ans. Il est de la même promotion que Merleau-Ponty. Après l'agrégation de philosophie, en 1930, il choisit d'exercer le métier de professeur de lycée, renonçant à une thèse sur Saint Augustin, estimant déjà qu'« il n'y a de philosophie qu'enseignée et enseignable. »⁽³⁾ Après avoir enseigné à Paris et à Nevers, il part au Brésil participer à la création d'une université à Sao Paulo. A son retour, il est nommé à Valenciennes. A la déclaration de guerre, il est mobilisé. Il se retrouve en 1942 à Toulouse où il enseigne en khâgne au lycée Pierre de Fermat. Il entre dans la Résistance. L'importance de son rôle lui vaudra, à la libération, d'être commissaire à l'information pour la région toulousaine. Nommé en khâgne au lycée Louis le Grand et en hypo-khâgne à Henri IV, à une époque où, aux dires de l'un de ses anciens élèves, Claude Imbert, « les quatre cinquièmes de la classe étaient peu ou prou convertis au marxisme »⁽⁴⁾, il quittera l'exercice direct de ce métier qu'il aime et où il excelle pour devenir responsable de l'enseignement de la philosophie au titre d'Inspecteur Général de l'Éducation Nationale.

Parallèlement, il se consacre à une activité politique et journalistique par laquelle il sera connu du plus grand nombre. L'action, chez lui, est le corollaire de la pensée. Persuadé que la démocratie (« sans laquelle le socialisme n'est que mensonge et oppression ») est l'idée politique la plus proche de l'idéal chrétien, il devient le maître à penser du M.R.P., en collaborant à Aube et Forces Nouvelles. A partir de 1957, il fonde et dirige *France Forum*, en même temps qu'il est secrétaire général du Centre catholique des Intellectuels Français. Chaque semaine, en dépit d'une vue qui se dégrade et grâce au concours de sa femme, il rédige une chronique pour *La Croix* et ce, jusqu'à la fin de sa vie.

Père de cinq enfants, Etienne Borne a un fils qui est actuellement Inspecteur Général de l'Éducation Nationale, en histoire. Son épouse, née Bosc, est nimoise. M^{me} Etienne Borne vit retirée à Versailles et se réjouit profondément que l'on évoque la mémoire de celui qu'elle a secondé de si près.

Dans l'hommage qu'il lui a rendu au moment de sa mort, le Cardinal Lustiger dit :

« *Dans des circonstances difficiles, tandis que le soupçon des idéologies avait envahi la pensée universitaire, il a su préserver la dignité de la raison ; pour les hommes de ma génération, et de plus jeunes, il a signifié l'honneur de la pensée. Une pensée authentiquement laïque, c'est-à-dire libre, critique, généreuse tout à la fois. (...) Etienne Borne s'affirmait citoyen de l'Eglise sans jamais avoir été étranger à l'Université.* »

Telle est la pensée que nous allons essayer, dans les domaines ci-dessus indiqués, de retracer.

En pleine époque où triomphe l'existentialisme, où le marxisme gagne toutes les sphères intellectuelles, y compris parmi les chrétiens, Etienne Borne refuse que le monde n'ait pas de sens ou que, sous prétexte de lui en donner un, on sacrifie la liberté au totalitarisme.

Le premier ouvrage de philosophie publié par Etienne Borne en 1958 s'intitule *Le problème du mal*. Comme je vous le disais en commençant, c'est celui que j'ai choisi de vous exposer.

II - Le problème du mal

Notre époque, plus que toute autre, a conscience de l'absolu du mal et du scandale d'un Dieu qui se tait et laisse l'horreur aller au bout de l'horreur. Face aux drames dont nous avons été, parfois simultanément, victimes, spectateurs et complices, il est difficile de garder une attitude raisonnable, ou plutôt rationnelle car

« *le mal comme problème rend problématique la philosophie elle-même. (...) Le problème du mal force la philosophie à l'héroïsme.* » ⁽⁵⁾

Après avoir lu l'ouvrage que notre philosophe consacre à ce sujet, on comprend à quel point la frontière est étroite entre croyants et athées. On serait tenté de dire que l'esprit humain, face au scandale du mal, est acculé à l'athéisme, comme si la constatation de sa présence rendait impensable l'idée de Dieu.

Cette idée se trouve développée aussi dans l'ouvrage qu'il a intitulé *Dieu n'est pas mort*⁽⁶⁾ dans lequel il montre la convergence de la pensée croyante et de la pensée athée sur ce problème, du moins dans sa phase initiale.

Nous avons déjà signalé que Sartre ne l'avait précédé que de deux années rue d'Ulm. Un hebdomadaire, récemment, intitulait les articles qu'un retour en vogue de ce philosophe a provoqué : J.-P. Sartre ou la passion de l'erreur. A croire que l'allusion à Etienne Borne était lisible pour les initiés ! Pourtant, il y a un point sur lequel ils sont parfaitement d'accord : devant le constat de la réalité du mal, tout homme normalement constitué ne peut qu'éprouver une incoercible angoisse. C'est d'ailleurs cette présence de l'angoisse face au mal objectif et du remords face au mal dont on est le sujet qui constitue le statut premier du mal, qui lui donne en quelque sorte sa consistance et sa réalité. « *Le mal fait le monde coupable et dès lors nous sommes tous coupables d'être au monde.* » Le personnalisme, auquel Borne se réfère, accentue jusqu'à l'extrême ce scandale, puisqu'il suffit d'une seule personne en proie au malheur pour que tous les hommes soient contaminés par lui. Impossible, dans une telle perspective, d'envisager le mal comme une absence de bien. Il faut cependant constater qu'il n'y aurait pas d'idée de mal s'il n'y avait l'idée de bien. Celle-ci est niée existentiellement par un mal que la norme et la valeur du bien nient rationnellement. En somme, c'est parce que l'homme possède au plus profond de lui-même, impossible à éradiquer, l'intuition et la nécessité de l'absolu du bien, qu'il éprouve pareille angoisse et qu'il se pose pareille question. Si la réponse allait de soi, le mal disparaîtrait en même temps que la question. C'est en quelque sorte la question sur le mal (le problème du mal) qui donne au mal son existence.

Tout au long de l'histoire, l'honneur des hommes a été de trouver des réponses à cette question, mais ils ne sont que rarement parvenus à échapper au risque idéologique que cette tentative implique. Nous verrons ultérieurement quelle réponse lui a donné le marxisme.

Il faut en effet commencer par faire l'inventaire des solutions trouvées, et tout d'abord de ce qui apparaît comme de

« fausses solutions ». Les premières, toujours liées à l'existence, relèvent d'une démarche de type plutôt mythique, esthétique et éthique.

II. 1 Les fausses solutions

Pour Etienne Borne *le mythe* est à l'humanité ce que le rêve est à l'individu, « *un effort sublime et vain pour conjurer l'angoisse devant le mal.* »

L'espèce de défoulement qu'il procure, en imaginant par exemple un univers antérieur au mal et à l'abri de celui-ci, donne l'impression d'avoir résolu le problème alors qu'il n'est qu'élué. Englobant dans les mythes celui de la *Genèse*, en une lecture qu'un exégète actuel désavouerait sur certains points, mais en montrant qu'il « *pourrait sonner le glas de la mythologie* », notre auteur veut montrer que le mythe endort la conscience du mal. « *Le mythe est le gardien du sommeil de l'esprit que son inquiétude a failli éveiller, mais il est le témoin aussi d'une inquiétude qui, elle, ne dort jamais.* »⁽⁷⁾ Parce qu'il fuit l'angoisse, dans cet irréel qu'est la beauté, le mythe devient « l'opium d'une culture ».

Inséparable du mythe, *la tragédie* procure le même type d'illusion : elle montre, dénonce, mais ne démontre rien. Elle se contente de « faire de la beauté avec de l'incompréhensible ou plutôt de l'injustifiable ». Il est vrai que le spectateur d'*Œdipe Roi*, s'il a pu purger momentanément son angoisse, n'a découvert aucune justification à l'effroyable acharnement du destin dont le héros est la victime. Un plaisir esthétique, connivence dans la pitié et admiration pour la grandeur de celui qui affronte cette épreuve terrifiante, lui procure l'illusion d'avoir trouvé remède à son angoisse. En vain.

Succédané de cette *ἀνάγκη* tragique, le destin tient lieu, pour beaucoup de nos contemporains, de nécessité ultime à laquelle il faut se soumettre puisque « c'est la vie », puisque « le monde est l'absolu et le monde est néant, le temps est tout et le temps est illusion. » C'est ainsi que, par une sorte de résignation, on s'oriente vers la sagesse.

C'est en effet une nécessité pour l'esprit que de vaincre, par la *sagesse*, le cercle vicieux de l'angoisse et du mythe. La raison doit avoir raison, aussi faut-il convaincre l'irrationnel qu'il est un irréel sans substance. Trois données permettent de penser l'idée de bien : la totalité car le bien ne peut être qu'un tout, alors que le mal concerne toujours la partie : « pense au tout, pense le tout et ton mal sera sans importance ». La nécessité vient ensuite : le mal est pris dans les liens qui le rattachent à l'être et au bien. Il devient, en quelque sorte, nécessaire au bien. Dans la beauté, enfin, se trouve la solution et l'absolution du problème du mal. Comme une ombre met en relief la lumière, comme, pour reprendre la comparaison de Plotin, la beauté des chaînes d'or dont un captif est couvert masque la réalité de sa captivité, la contemplation de la beauté incorpore le mal à un ensemble dont l'heureuse harmonie permet de vivre heureux.

L'hellénisme a illustré à la perfection cette tentative de l'esprit humain pour donner une solution totale au problème du mal, mais il n'a pu le faire qu'en situant le mal par rapport au bien. Parménide opte pour un univers transcendant, une totalité nécessaire et belle dans laquelle l'être qu'il célèbre ne peut pas ne pas être et où le mal n'est pas puisque Dieu est. La pensée d'Héraclite, quant à elle, donnera naissance au providentialisme stoïcien (on sait quelle caricature philosophique Voltaire en brosse dans *Candide*) et, pour faire bref, à cette conception de Hegel pour qui le mal est le moyen du bien.

Les sagesse chrétiennes ne manquent pas d'utiliser le même type de raisonnement. Saint Augustin et Saint Thomas ont inscrit dans la pensée l'idée que Dieu est toujours capable, « dans son infinie puissance, de tirer du mal un imprévisible bien ». Paradoxalement, ils retrouvent, sur ce point, les « *philosophies les plus agressives contre les valeurs chrétiennes d'intériorité et de transcendance, comme celles de Spinoza et de Hegel.* » Il me semble que ce type de réponse au scandale du mal est de nature à acheminer vers l'athéisme plus que vers la foi. C'est pourtant le genre d'argument qui a été et qui reste le plus souvent utilisé, ce qui tend à prouver une fois de plus que l'on a forgé des générations de parfaits stoïciens plus que de vrais chrétiens.

Mais revenons aux sagesse helléniques. Qu'il soit transcendant avec Parménide, ou immanent avec Héraclite, on opte dans les deux cas pour un univers dans lequel le mal est *a priori* impensable. Le mal n'a pas d'existence propre, le mal n'est pas, donc Dieu est. Mais, ce faisant, on a, en quelque sorte « pulvérisé », dit Etienne Borne, atomisé, serait-on tenté de dire tout le mal réel et possible. « *L'objet du mal a été soustrait clandestinement.* » Ce tour de passe-passe philosophique doit être dénoncé. C'est en effet sur lui que se fonde toute preuve ontologique. Le propos de prouver Dieu repose sur l'affirmation que toute rupture dans l'univers est apparente, provisoire, relative, ce qui est apparemment régler son compte au problème du mal en affirmant que « *tout mal concourt au bien et à l'harmonie générale dans un univers dont le Dieu est le Dieu de la sagesse.* » Or, le mal introduit une discontinuité et fait échouer la preuve. « *Il n'y a pas de preuve cosmologique de Dieu à partir d'un monde cassé.* » Il me semble que c'est Nietzsche qui a dit que l'on n'aura pas expliqué le pourquoi de l'homme en imaginant un être sans pourquoi. Ne pourrait-on pas le paraphraser en disant : on n'aura pas justifié le mal qui est sur terre en imaginant un être qui n'est que « valeur », qui n'est que bien ?

II. 2 L'athéisme purificateur

Au spectacle de cette cassure, de cette brisure que le mal introduit dans l'univers, l'esprit humain n'a donc plus d'autre solution que d'avoir recours à l'athéisme dont la dialectique serait la suivante : face à une thèse qui supprimerait le mal, dans une transfiguration idéale, l'athée conclut de la positivité du mal au néant de Dieu, ou plutôt à son absence absolue. L'athéisme n'est pas cette sorte d'idéalisme universitaire et marxiste qui participe au mouvement rétrograde vers la sagesse. Il conviendrait plutôt de donner à ces doctrines le nom de panthéismes, aux antipodes du véritable athéisme. Le panthéisme (si à la mode actuellement) est « *une école de consentement à la nature et à l'histoire.* » Il sacrifie le singulier à l'uni-

versel, comme les marxistes ont sacrifié l'homme singulier à l'histoire. L'athéisme, lui, souffre avec passion de l'absurdité du réel, refuse toute espérance mystificatrice. Il est, dans sa plus fine pointe, « *ironie pure et sentiment tragique de l'existence* ».

La négation athée, si on en fait le bilan, s'avère triplement positive : elle réveille l'angoisse car elle découvre l'essence du mal qui est la rupture entre l'être et la valeur, cette dernière étant prise au sens d'absolu du bien. Elle rend impossible le retour à un Dieu immanent, âme du monde, axiome éternel, « *par lequel l'homme se masque la figure disloquée du réel* ». Elle renverse l'argument ontologique et prouve l'inexistence de Dieu. « *Parce que le monde est disloqué, il n'y a plus, en Dieu, d'équivalence entre l'être et la valeur* », il n'y a donc plus de Dieu.

Etienne Borne a rejoint l'auteur de *L'être et le néant*. « *Dans notre univers, ce qui mérite le plus d'être est justement ce qui existe avec le plus de précarité.* » L'être est vide de valeur, l'esprit et la valeur sont vides d'être...

Face à un tel constat, y aura-t-il un au-delà de l'athéisme et de l'angoisse ?

« *Les réfutations de l'athéisme sont le plus souvent rétrogrades parce que refusant d'assumer la négation athée, elles interrompent le progrès de l'esprit.* »⁽⁸⁾ On voit à quelle hauteur, à quelle exigence conceptuelle on se situe. Le risque est grand en effet de se retrouver pris au piège. La reconnaissance de l'absurde interdit la découverte du sens. La recherche du sens relève d'une démarche dont on ne voit pas comment elle peut de bout en bout demeurer rationnelle. Telles sont du moins les objections que le lecteur d'Etienne Borne a envie de lui formuler ou plutôt les éclaircissements qu'il a envie de lui demander. On se retrouve à ce stade acculé à un choix, à une option, à un pari, dont on ne conçoit pas qu'ils puissent relever de la seule démarche de l'esprit. Comment peut-on continuer à être philosophe sans verser dans la théologie, sans que la foi vienne infléchir et gauchir le raisonnement et lui faire perdre de ce fait son objectivité et sa pertinence philosophique ? Si la foi est déjà là, lorsque « *quaerit intellectum* », l'intelligence est-elle encore libre ?

Pourtant, c'est à un pari qu'Etienne Borne invite à se livrer. S'il se rapproche de celui de Pascal, et l'auteur le dit explicitement, il semble pourtant en différer largement. Le gain envisagé n'est en effet pas du même ordre que celui de Pascal, par rapport à la mise. Il ne s'agit pas de « salut éternel », il ne s'agit pas de perdre quelque chose sur terre pour gagner dans l'au-delà. Il s'agit tout simplement de pouvoir continuer à vivre et à vivre sans divorce entre la pensée et l'action.

La plupart, en effet, de ceux qui pensent qu'ils sont athées sont bien obligés de se trouver quelque substitut pour pouvoir persister dans l'existence. On se cale une vie malgré tout confortable et on évite de penser. Bien différente est la situation du véritable athée. A celui qui en assume jusqu'au bout les conséquences il faudra autant d'héroïsme qu'au saint. « *Il n'y a à connaître le tout de l'athéisme et la dernière avancée de l'angoisse du mal qu'un petit nombre de prophètes et de mystiques, qui eux ne confondent pas l'au-delà avec l'en-deçà* »⁽⁹⁾ Comment ne pas penser, ici, à Thérèse de Lisieux s'empêchant de blasphémer sous la pression du doute et de l'angoisse, éprouvant dans sa chair tout ce que peuvent mettre de trouble les plus convaincants des arguments athées ?

La première solution qui abolirait l'antithèse, la réalité du mal, ne peut pas être acceptée. Celle-ci doit être maintenue tout entière face à la thèse, cette sagesse qui ne résout philosophiquement rien. « *Il n'y a pas d'autre solution que le problème lui-même vécu dans la passion et pensé avec exactitude.* »⁽¹⁰⁾

Qu'est-ce que cela veut dire ?

La synthèse est un leurre Si elle ne maintient pas tout entière l'exigence de l'antithèse. Il ne s'agit pas d'un simple dépassement car « *la tension ne peut pas être abolie comme tension et elle constitue la seule solution possible* »⁽¹¹⁾

Au cours d'une première étape, on a lucidement constaté la nécessité de ce qu'Etienne Borne appelle la négation première, c'est-à-dire la négation de Dieu par suite du divorce entre l'être et la valeur, l'argument ontologique inversé. Le problème est ainsi radicalisé : c'est tout ou rien, le néant de Dieu ou Dieu dans le mystère. C'est ici que l'on retrouve Pascal, mais un Pascal, si l'on peut dire, revu et corrigé, qui exige de

« décider pour le sens dans un monde tragiquement neutre entre le sens et le non-sens »⁽¹²⁾ Il ne s'agit pas de nier la négation première, puisque, conceptuellement, elle demeure tout entière, mais de nier qu'il soit possible d'en rester là et qu'il n'y ait pas d'autre solution que le néant. Citons le encore pour être sûr de ne pas le trahir :

« En réalité, le pari de la négation seconde est raisonnable ; selon la profonde logique pascalienne, il avoue l'incompréhensible pour éviter l'absurde ; mieux encore, pratiquant un chemin de pure liberté qui va de l'Idée de sens au sens réel, il réveille l'esprit et la vie de l'argument ontologique, la seule preuve de Dieu qui ne redescende pas vers les sagesses, les cosmologies, les théodicées. »⁽¹³⁾

Pour parvenir à ce choix, existentiel et non exclusivement intellectuel, le philosophe est obligé d'avoir recours à l'intuition (et l'on aimerait pouvoir dire l'influence que Bergson a eu sur sa pensée), « une intuition qui nous fuit et qui reste à l'état d'exigence »⁽¹⁴⁾ Au cœur de cette expérience, de cette exigence se rejoignent « l'Absolu de perfection et l'infinité de l'existence. (...) La négation athée et l'argument ontologique supposent la même idée de Dieu, comme identité de la valeur et de l'être, la valeur étant la raison nécessaire et suffisante de l'être. (...) Idée de Dieu qui parce qu'elle est absolument antérieure est génératrice de toute pensée philosophique. »⁽¹⁵⁾

On sent dans ces propos comme un grand souffle libérateur, comme s'il était possible de se délivrer de l'espèce de malaise que l'argument ontologique me semble incapable de ne pas véhiculer dans sa volonté de tout prouver et de tout justifier. Devant certaines théodicées, on a l'impression (pardonnez l'incongruité de la comparaison) de se trouver devant ces belles femmes auxquelles on dit : « sois belle et tais-toi ! ». La construction intellectuelle est trop belle pour convaincre l'esprit acculé sans cesse à constater les ravages du mal. Aucun argument ne pourra jamais être décisif en faveur de l'existence d'un Dieu qui unit obligatoirement en lui l'absolu de l'être et l'absolu du bien tant que le mal déchire l'homme avec lui-même, avec l'univers et avec Dieu, même si, en soi, il est par nature étranger à l'être de Dieu. Ce n'est pas par une déduction

mais par une adhésion que s'effectue le passage de la négation à la foi. Le stade premier de la foi consiste en effet à admettre qu'il y a un stade de la pensée où l'exigence profonde de l'esprit oblige à opter pour le sens.

« Croire est ici le terme propre et qui n'engage aucune révélation religieuse sinon la religion naturelle à l'esprit. L'existence de Dieu n'est ni vue ni comprise, elle est seulement exigée non par un coup d'état de la volonté dans la nuit de l'intelligence, mais librement et lucidement pour que la raison ait raison. »⁽¹⁶⁾

Point de confort dans cette attitude. Se limitant, autant que faire se peut, à son expression strictement laïque, et pour bien montrer ce qu'elle a de crucifiante, notre auteur en fait l'enjeu d'une passion, l'enjeu de la passion, la seule qui mérite que l'on engage sa vie pour elle. L'optimisme serait un leurre et il n'est pas de mise. Le Descartes des *Méditations* et le Bergson des *Deux Sources*, par le biais de ce « malin génie » qui est la négation de Dieu faite monde, justifient le pessimisme et imposent ce que Borne appelle la passion. Essayons maintenant de la définir.

II. 3 La passion

Etienne Borne affirme l'identité de la pensée, de la passion et du devoir. Pour mieux définir cette passion, il propose trois attitudes immorales parce que dénuées de passion. Le dilettante, « produit précieux des civilisations décadentes par excès de richesses » a peur de prendre le monde au sérieux dans l'angoisse. De ce fait, il ne vit pas, il a l'air de vivre. Son esthétisme est un refuge. (Même si l'auteur ne le dit pas, on sent que Kierkegaard est passé par là.) L'avare est aux antipodes du passionné et le pharisaïsme est son expression religieuse. « L'avare est toujours ce prudent, ce vertueux qui a la morale avec lui et qui a su se séparer du mal. » Le fanatique, enfin, « ne supporte pas le partage des valeurs, le dialogue des expériences. Il a besoin pour se rassurer sur le bien et le vrai d'une unification des consciences, impériale, charnelle, violente. »⁽¹⁷⁾ Force est de constater l'adéquation de ces analyses au paysage religieux des

années écoulées depuis qu'elles ont été écrites, sans qu'il faille d'ailleurs en faire l'apanage d'une seule époque : ces attitudes sont de tous les temps.

La passion philosophique, seule issue possible à celui qui a donné toute sa mesure au problème du mal, va à l'encontre de tous les systèmes et de toutes les sagesse, ces mondes clos. En elle, l'antithèse n'abolit pas la thèse, mais elle l'assume. Elle profite même, en quelque sorte, de l'élan que cette tension implique pour se propulser dans l'action. « *Aller ainsi par la contradiction à la solution de la contradiction c'est, exactement, être dialecticien.* » ⁽¹⁸⁾

Une citation permettra de conclure sur ce point :

« *Lorsque la philosophie tente de résoudre le problème du mal en acceptant le risque de l'échec absolu, elle ne trouve pas de solution mais elle rencontre l'homme, l'homme nu au-delà du mythe, l'homme seul en deçà de Dieu, l'homme naturellement prométhéen et chrétien, à qui il n'est pas interdit de trouver dans l'espérance le sens de son existence, c'est-à-dire de sa passion.* » ⁽¹⁹⁾

C'est ainsi que l'ouvrage s'achève. Un tel chrétien, on s'en doute, ne correspond guère au sous-homme nietzschéen. On sent qu'il a plu à Borne d'en dresser le contre-portrait et qu'il n'avait pas besoin d'aller chercher bien loin. La passion qu'il a mise à débattre de la vérité, à s'engager dans l'action, sans jamais rogner quoi que ce soit à ses exigences de philosophe et de chrétien, telle est l'image de sa propre existence. Tel est son honneur, telle est sa grandeur d'homme.

On pourrait, *a contrario*, noter l'évolution qui mène un écrivain de l'absurde à passer du bon docteur Rieux aux héros de *l'Etranger* et plus encore à celui de *la Chute*. Camus, dirait-on, ou du moins son héros, pris d'une sorte de vertige, non pas de salut, mais de perdition, ne trouve plus d'autre issue à l'option pour le non-sens que la condamnation des autres et la haine. Retournant le précepte évangélique, Sartre avait dit la même chose : « *il suffit qu'un seul homme en haisse un autre pour que la haine se répande, peu à peu, à travers toute l'humanité.* » « *Un mal sans absolue est un mal absolu.* » dit encore Etienne Borne.

Etienne Borne ne veut pas, philosophiquement, partir de la révélation comme si c'était un fait acquis. Il exige que ce soit la raison elle-même qui parvienne à opter pour le sens. L'exigence fondamentale inscrite en l'homme rejoint ici son existence. A ce titre, on ne peut pas se satisfaire de considérer le mal comme une privation, comme une absence puisqu'il faut accepter comme corollaire l'idée que le mal concourt au bien. Pour lui l'essence du mal, nous l'avons dit, est rupture entre l'être et la valeur. De même, il n'admet pas qu'on puisse distinguer mal physique et mal moral, car il estime que tout mal est obligatoirement moral, sinon à la source, du moins à l'aboutissement. Peut-être ces divergences ont-elles concouru aux distances qu'il a prises avec le thomisme en général et Maritain en particulier. Familier des soirées de Meudon, il a cependant réagi contre cette prépotence du thomisme.

Construire une philosophie chrétienne hors des cadres du thomisme, Borne le fait en s'appuyant sur une lignée qui va de Platon à Pascal, en passant par Saint Augustin, qui se repose sur Bergson et Blondel pour construire une théorie de « l'homme intérieur », affirmer le primat de la transcendance et fonder l'action. Il ne nous sera pas possible de le suivre dans tous ces cheminements. Aussi nous contenterons-nous d'esquisser une réflexion sur ce qu'il a voulu dire en affirmant qu'« *une philosophie de l'esprit est possible grâce à une doctrine retrouvée de l'intériorité.* »

III. L'homme intérieur

Mon exposé comporte logiquement une troisième partie. Comme je crains d'abuser de votre attention, soumise à rude épreuve, je vais essayer de la résumer.

Qu'est-ce qui permet d'affirmer le caractère transcendant de la personne sans retomber dans le schéma dualiste, la séparation de l'âme et du corps et donc le mépris de la création si fréquemment reproché aux chrétiens, aux catholiques plus spécialement.

Si, dit Etienne Borne, la pensée chrétienne s'est engouffrée dans la philosophie hellénique, s'y est inculturée de la manière

que l'on sait, elle en a pourtant sonné le glas. Pour tous les anciens, en effet, le monde n'a ni commencement ni fin. Le premier choc philosophique, face au christianisme, c'est l'idée de création du monde. Cela change radicalement le rapport de l'homme à l'univers et à l'être. En outre, par suite de l'origine sophistiquée de la philosophie, l'homme subjectif étant la mesure de toute chose, tout est fait de conscience, mais rien n'est réel. Même Plotin, le dernier et le plus grand des platoniciens, n'a pas pu résoudre cette contradiction entre mystique et contemplation. Citons encore notre auteur, tant ses propos sont essentiels :

« Lorsque la conscience s'éveille à la vie de l'esprit elle est déchirée entre deux vérités, cette fois irréconciliables : le monde ne t'est rien ; le monde est ton Tout. Peut-être restera-t-il toujours quelque chose de cette déchirante incertitude dans toute philosophie de l'esprit, et à l'intime même de toute pensée humaine, persuadée que le monde ne vaut rien, convaincue que rien ne vaut le monde. (...) La formule pourrait définir l'échec de toute philosophie ; elle circonscrit assez exactement l'échec de la philosophie hellénique. »⁽²⁰⁾

Il semble qu'il faille obligatoirement passer par Aristote pour éviter cet écueil. Or Etienne Borne pense qu'en réduisant l'âme et le corps à n'être qu'une seule substance, Aristote résout l'antinomie entre le sujet et l'objet mais nous renvoie aux sagesse pour qui l'être et la valeur ne font qu'un. Il me semble avoir suffisamment démontré que le problème du mal rend cette option impossible. La sagesse paie le salut de l'intériorité d'une aliénation sans réserve : c'est par le sacrifice de l'intériorité que l'on adhère au vrai et au réel.

Il faudra l'augustinisme pour retrouver l'intériorité en faisant pressentir le mystère divin non par la contemplation de la beauté mais par la métamorphose du cœur. Augustin invente le *Cogito* que Borne définit ainsi :

« Je peux me méprendre en croyant avoir trouvé ce que je suis, mais je ne me trompe pas en découvrant que je suis recherche de mon être et interrogation sur mon être. » (...) « La question sur l'être révèle dans l'évidence l'être du questionneur ; en dépit de contresens souvent répétés, le Cogito n'est pas la

découverte de la pensée comme principe formel appelant une matière ou comme sujet inséparable d'un objet ; le Cogito est une expérience de vie intérieure qui dépasse ou plutôt ignore toute distinction de sujet et d'objet, de forme et de matière. Il est d'un mot une expérience métaphysique, peut-être l'expérience métaphysique. »⁽²¹⁾

Il est bon parfois d'être grand'mère avant de tenter d'être philosophe (ou pour le devenir ?) C'est ce que je me disais dernièrement devant l'un de mes petits-enfants, encore « in-fans », c'est-à-dire dénué d'accès à la parole. Tout l'être du bébé manifeste une telle volonté d'entrer en relation, en communication sinon en communion avec l'autre, que l'on sent comme affleurer à la surface, dans cette tension, l'être de la personne. Je suis « être de relation », donc je suis. Pardonnez-moi cette réflexion, mais elle se rapproche des pages que Saint Augustin a écrites sur la psychologie de l'enfant et que ne renierait pas Françoise Dolto ni la sémiologie contemporaine.

Je pense, pour ma part, que tout le champ de la philosophie de l'intériorité ne peut pas se situer hors du champ de la relation, même si c'est une ouverture que Borne n'a pas poussée dans tous ses retranchements. Pour un chrétien, ce n'est pas difficile à admettre puisqu'il croit en un Dieu unique mais dont l'être même est relation tri-personnelle. Face à un existentialisme sartrien qui fonde la liberté sur la capacité de dire non, Borne propose une philosophie de l'acquiescement fondé sur la passion. Le premier estime que l'enfer, c'est les autres. Le second pense, comme Bernanos que « *l'enfer, c'est de ne pas aimer.* »

Conclusion

Le problème du mal nous a montré que la conscience de l'absolu du bien, inhérente à l'homme, se heurte en l'homme à son contraire, la présence ineffaçable du mal. Borne affirme que l'athéisme, lorsqu'il est honnête avec lui-même, est un « humanisme intégral ». Il libère l'homme de l'alibi du mythe, des sagesses trompeuses, des panthéismes et des théodicées.

On ne peut pas prouver Dieu mais il n'est pas moins déraisonnable de parier pour Lui que de le nier. La démarche du Cogito demeure, dans la recherche, la quête qui le constitue, découverte d'un absolu, inaccessible dans son être, indubitable dans son existence. Elle permet d'affirmer la présence immanente et la transcendance infinie de l'être.

A l'image d'un Paul Ricœur, Borne plaide pour un Cogito ni *humilié* ni *exalté*, mais pour un Cogito *blessé*. Blessé d'une blessure qui est et qui fait sa passion. Cette passion mérite qu'on lui consacre toute sa vie, entre autres par le biais de l'engagement politique, lorsque celui-ci a pour priorité le service des personnes.

C'est sans aucun doute à cette découverte que l'éminent académicien René Rémond nous conviera en février prochain. Puisse cette étude un peu austère vous avoir convaincus de l'intérêt de mener aujourd'hui pareille réflexion. Peut-être en outre aurez-vous découvert qu'en la personne d'Etienne Borne, il pouvait sortir de Manduel quelque chose de bon. L'Académie de Nimes se devait, il me semble, d'en faire mémoire et de l'actualiser.

NOTES

- (1) Paris, PUF, 1958, réédité dans la collection Quadrige en 1992.
- (2) Paris, librairie Arthème Fayard, 1962.
- (3) *La Croix l'Evénement*, 20 septembre 1974.
- (4) France Forum n° 287-288, juillet-septembre 1993, p. 14.
- (5) *Le problème du mal*, Quadrige/Puf, Paris 1992, p. 7 & 8.
- (6) Paris, Arthème Fayard, 1959.
- (7) *Encyclopædia universalis*, 1999, article Mal (auteur Etienne Borne).
- (8) *Op. cité* p. 105.
- (9) *Id.* p. 106.
- (10) *Id.* p. 107.
- (11) *Id.* p. 107.
- (12) *Id.* p. 108.
- (13) *Id.* p. 109.
- (14) *Id.* p. 109.
- (15) *Id.* p. 109.
- (16) *Id.* p. 110.
- (17) *Id.* p. 114-116.
- (18) *Id.* p. 72.

- (19) *Id.* p. 121.
(20) *Id.* p. 133.
(21) *Id.* p. 150.

BIBLIOGRAPHIE

Œuvres d'Etienne BORNE

- Premier texte publié : *Propos sur Alain*, dans le Roseau d'Or, Plon, Paris, 1929.
Le travail et l'homme, Desclée de Brouwer, Paris, (épuisé).
Pour le temps de la douleur, La Bacconnière-le Seuil (épuisé).
De Marc Sangnier à Marc Coquelin, Privat (épuisé).
Dieu n'est pas mort, Arthème Fayard, Paris, 1956 (épuisé).
Le problème du mal, PUF, Paris, 1958.
Passion de la vérité, Arthème Fayard, Paris, 1962 (épuisé).
De Pascal à Teilhard de Chardin, éd. G. de Bussac, Clermont-Ferrand, 1962, (épuisé).
Emmanuel Mounier, ou le combat pour l'homme, Seghers, Philosophes de tous les temps, 1976.
Commentaires, éd. du Cerf, Paris, 1977.
Les nouveaux inquisiteurs, P.U.F., Paris, 1983.
Dans *Honneur aux maîtres*, présenté par Marguerite Léna, Critérium, 1991, contribution de Etienne Borne.

*COMMENT DETECTER DES CLANDESTINS :
LES VAUDOIS DU LUBERON (1460-1560)*

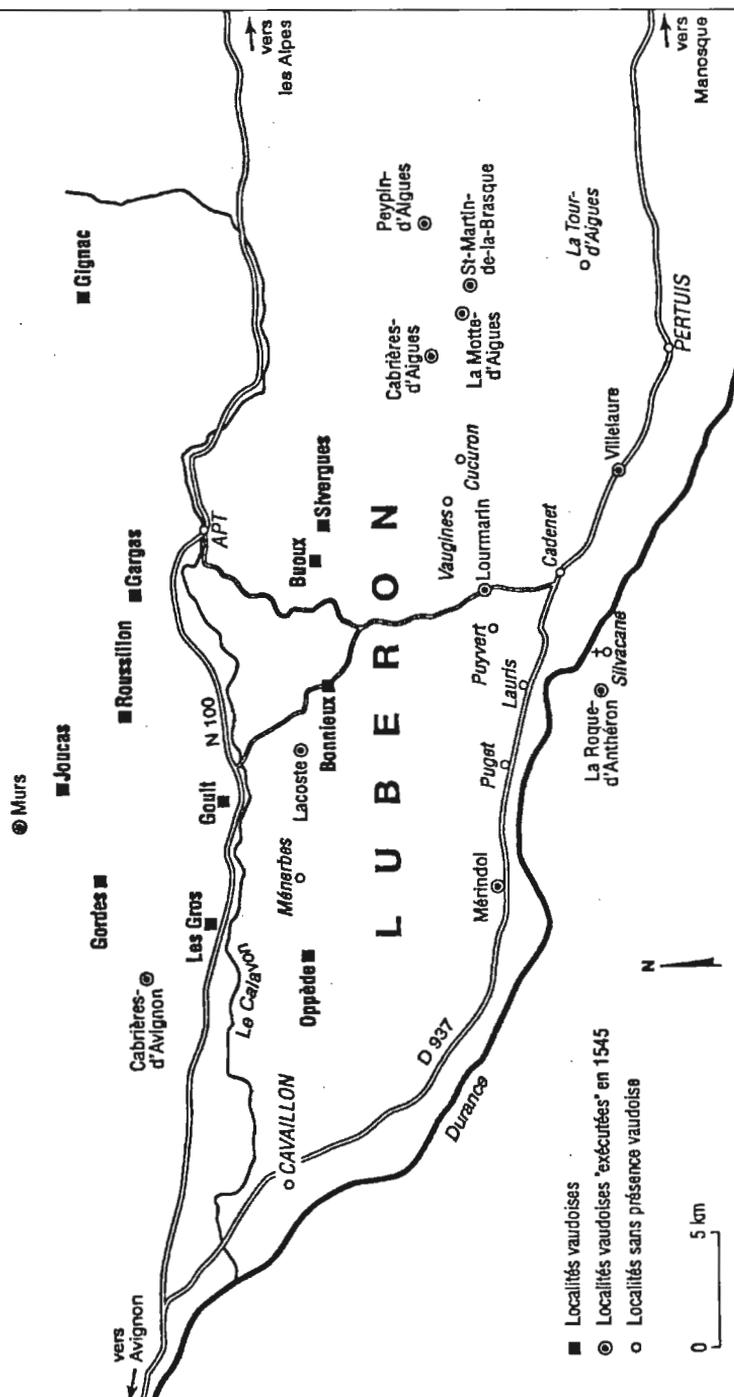
par Gabriel AUDISIO
Membre résidant

Affirmer que la recherche historique est inexorablement liée aux témoignages du passé revient à énoncer une banalité. Il convient toutefois d'en prendre la mesure : si les sources font défaut, l'historien se trouve impuissant ; si elles sont partielles ou partiales, il est piégé, ce qui est presque toujours le cas. Ainsi, par exemple, tenter de retrouver les vies et les mentalités des paysans d'hier relève de la gageure, dans la mesure où cette société rurale a laissé peu de traces directes, constituant une sorte de « monde du silence ». Mieux encore, vouloir repérer les déviants et, plus précisément, les « hérétiques » d'autrefois c'est se heurter au problème des sources. Le plus souvent nous ne disposons que des témoignages laissés par la police, la justice, les adversaires, donc défavorables ou, en tout cas, suspects. Prétendre retrouver les vaudois revient à cumuler trois handicaps : d'abord cette population était entièrement paysanne ; ensuite ses membres constituaient une secte « hérétique » et étaient poursuivis comme tels ; enfin ils pratiquaient volontairement la clandestinité. Dans ces conditions comment est-il possible de les détecter ? La perspective proposée ici est d'ordre méthodologique : existe-t-il un moyen, ou un ensemble de moyens, permettant d'identifier des clandestins, en l'occurrence les vaudois.

Vaudois en Luberon

Les vaudois doivent leur nom à Vaudès, leur fondateur qui vivait à Lyon à la fin du XIII^e siècle⁽¹⁾. Il s'agit en fait d'un sobri-

Implantation vaudoise dans le Luberon au XVI^e siècle



G. AUDISIO, *Les Vaudois. Histoire d'une dissidence (XIV-XVI^e siècle)*, Paris, Fayard, 1998.

quet que leur attribuèrent leurs adversaires voulant signifier par là qu'ils constituaient une dissidence, une déviance du christianisme. Quant à eux, ils se nommaient les « Pauvres de Lyon » ou encore les « Pauvres du Christ ». D'emblée deux caractères majeurs marquèrent la première communauté valdésienne : pauvreté et prédication, qui constituèrent les traits spécifiques du mouvement pendant toute son existence. Ainsi Vaudès, riche mais ignorant le latin, avait fait traduire quelques livres de l'Écriture, notamment *l'Évangile de Matthieu*, dans la langue alors parlée en cette région, le franco-provençal : ainsi les premiers prédicateurs, hommes et femmes, annonçaient la Parole de Dieu dans un langage compréhensible par tous et non en latin, ce qui constituait une nouveauté. Quant au commentaire qu'ils en faisaient, c'était que l'Écriture devait être appliquée intégralement et non interprétée. De là découlent les principes vaudois : appel à la pauvreté absolue et volontaire, refus du serment, du mensonge, de la peine de mort, du purgatoire. Positions qui, appliquées à la lettre, revenaient non seulement à se singulariser mais tout simplement à se couper de la société.

Sur le plan théorique, tout cela ne présentait guère de difficulté : ne s'agit-il pas de règles issues de l'Évangile ? Pourtant, après avoir été relativement bien acceptés par l'archevêque de Lyon, les prédicateurs vaudésiens, suite à une succession épiscopale, furent bientôt en butte à l'hostilité des autorités. La difficulté tenait au fait que les Pauvres de Lyon prétendaient à la fois prêcher et demeurer laïcs à un moment où, dans l'Église, la prédication était en passe de devenir un monopole de clercs. Sur leur refus d'obéir, soit en devenant clercs soit en renonçant à prêcher, les vaudois furent condamnés une première fois en 1184 à Vérone comme « schismatiques » c'est-à-dire pour refus d'obéissance. Plus grave encore, ils se virent condamnés au concile de Latran IV en 1215 comme « hérétiques » cette fois, c'est-à-dire déviants de la foi. L'étonnant est que la persécution tarda, alors que se créait une juridiction spéciale et originale pour combattre l'hérésie, l'Inquisition. De fait elle se déclencha contre les vaudois à partir de 1230 seulement, une fois le problème cathare réglé.

La persécution eut, à terme, des effets durables qui constituèrent autant de caractéristiques de la communauté vaudoise. Alors qu'ils étaient d'origine urbaine et que, dans un premier temps, ils s'étaient propagés dans les villes, comme tous les mendiants du reste, y compris les « ordres mendiants », la fuite de la répression les conduisit à s'écarter et à s'implanter à la campagne. De fait, moins encadré, moins contrôlé, à la fois par les autorités civiles et religieuses, l'espace rural offrait une meilleure retraite ; il était plus aisé d'y passer inaperçu, surtout si, négligeant l'habitat groupé des villages, l'installation se faisait en hameaux ou même, plus tard, en fermes isolées. Cette fuite devant la persécution eut également pour autre conséquence la dispersion de la communauté. Certes, par vocation si l'on peut dire, les premiers vaudois étant tous prédicateurs se vouaient à une certaine errance pour assurer leur mission. Toutefois, quoique nous manquions de renseignements sur cette première période, on ne saurait confondre mission et dispersion. Après quelques générations de fugues et de déplacements, la communauté se trouva en situation de diaspora avec des implantations en Alsace, Provence, Dauphiné y compris le Valentinois, Piémont, Pouilles, Calabre, Suisse, Autriche, Brandebourg, Poméranie, Bohême, Pologne... L'éclatement géographique entraîna à son tour une adaptation qui conduisit à la mise au point d'une organisation, ne fût-ce que pour maintenir l'unité au sein d'une communauté désormais étendue sur une échelle européenne. Tandis que, comme il a été dit, dans un premier temps, Vaudès et ses disciples étaient tous également prédicateurs, peu à peu une organisation hiérarchisée se mit en place qui aboutit finalement à la distinction entre d'une part les fidèles ou croyants et, d'autre part, les prédicateurs appelés « Brüder » (Frères) en pays germaniques et « Barbes » (Oncles, en piémontais) dans la zone occidentale, de langue d'oc. Enfin, dernière conséquence de la poursuite dont ils étaient l'objet, les vaudois, qui au début prêchaient publiquement pour convertir les autres, prirent l'habitude de se dissimuler, de cacher leur différence religieuse par crainte des poursuites et entrèrent ainsi dans une clandestinité systématique, organisée en système parfaitement conscient et orga-

nisé. Tels étaient les traits majeurs de la communauté vaudoise sans doute dès le XIV^e siècle, que nous retrouvons aux XV^e et XVI^e siècles : ruralité, dispersion, corps de prédicateurs, clandestinité. Tels nous les retrouvons alors dans le Luberon.

Le Luberon, partagé entre Provence, relevant du roi de France, et Comtat Venaissin, terre pontificale, constituait une région frontière ou, pour mieux dire, une zone internationale. Depuis longtemps les historiens avaient observé que le piémont de cette montagne avait été, au moins partiellement, une aire vaudoise. De fait cet espace présente une originalité sur le plan religieux, puisque la présence protestante y est attestée dès le XVI^e siècle, ce qui ne manque pas de surprendre au sein d'une province, la Provence, traditionnellement réputée comme un fief du catholicisme. Il s'agit là de l'héritage vaudois puisque, par le synode de Chanforan réuni en 1532, les vaudois décidèrent de passer à la Réforme. Désormais, même s'il fallut une génération pour que cette décision prise au sommet passât dans les faits, c'en était fini du valdéisme ; les vaudois devinrent protestants⁽²⁾.

Si cette évolution générale était connue, restait cependant la question de savoir comment il était possible d'identifier les vaudois, vu que, comme il a été dit d'entrée, ils étaient à la fois paysans et clandestins ; l'historien se heurte à une double difficulté pour les repérer. Comment donc détecter les vaudois du Luberon ?

Une méthode de détection

L'intérêt du Luberon pour l'enquête est que les archives conservées pour la période, globalement les XV^e et XVI^e siècles, sont considérables ; elles permettaient de fonder légitimement quelque espoir sur d'éventuels résultats. La démarche consista, dans un premier temps, à constituer le fichier des Provençaux et des Comtadins poursuivis pour hérésie. Pour cela nous disposons de plusieurs sources, plus riches pour la Provence que pour le Comtat. Le fait majeur à signaler est que, dans un cas comme dans l'autre, à de très rares exceptions près, com-

mençant l'enquête en 1460, aucun hérétique ne semble avoir été poursuivi avant les années 1530. Est-ce à dire qu'il n'y eut aucun déviant de la foi dans cette zone durant ces soixante-dix années ? C'est peu probable. Des documents ont sans doute disparu. Néanmoins nous pouvons avancer que les hérétiques durent être peu nombreux ou plutôt, comme nous le verrons, qu'ils furent peu inquiétés car, vu l'état général de conservation des fonds, il est peu vraisemblable que si tel avait été le cas nous n'en ayions aucun témoignage.

En revanche les documents attestent que les poursuites se firent, quoique de façon inégale, à la fois nombreuses et intenses à partir de 1532 : les registres du parlement de Provence commençant cette année-là ; une enquête de l'officialité du diocèse d'Aix-en-Provence – l'officialité est le tribunal religieux du diocèse – couvrant la décennie 1531-1541 ; quelques sources inquisitoriales, comme les révélations effectuées contre une habitante d'Apt par ses concitoyens en 1532, le procès du jeune barbe Pierre Griot également instruit par l'inquisiteur Jean de Roma en 1532⁽³⁾, le procès intenté contre l'inquisiteur lui-même l'année suivante ; le résidu d'un procès contre un prédicateur vaudois Jean Serre effectué devant le tribunal royal de Forcalquier en 1539 ; les sources genevoises enfin puisque, à partir de 1541 Calvin est définitivement installé à Genève où affluent par milliers les réfugiés pour cause de religion livre des habitants, registres paroissiaux, actes notariés, registres de l'hôpital, tous documents qui permettent de retrouver nombre de Provençaux et Comtadins dans la foule des autres exilés. Au total le fichier des dissidents de la foi a finalement livré quelque 2.100 individus pour la période 1531-1560.

Cette quête se révéla donc fructueuse. Pour autant le résultat n'en était pas satisfaisant car dans les mailles du filet se trouvaient tous ceux qui, à un titre ou un autre, avaient été inquiétés pour dissidence religieuse. Certes parmi eux se trouvaient des membres de la communauté vaudoise, mais pas seulement. Là gisait la difficulté. Il convenait donc de distinguer les Vaudois des autres, issus de la communauté catholique romaine traditionnelle. Comment isoler la communauté

vaudoise de l'ensemble de la dissidence religieuse ? Nous savons que les vaudois se trouvaient dans le Luberon et qu'ensuite ils devinrent protestants. Il suffisait donc de choisir quelques villages du Luberon – l'enquête portant sur l'ensemble des communautés du Luberon était exclue vu la masse de la documentation – ce qui revenait à constituer un échantillon représentatif. Comment opérer la sélection ? Le plus simple était de retenir les localités du Luberon qui avaient compté le plus grand nombre d'hérétiques dans le fichier ci-dessus indiqué. Le village qui en comptait le plus, suivant le critère retenu, était Mérindol (125). Malheureusement les archives notariales de cette communauté ont entièrement disparu. Il fallut renoncer à retenir ce qui fut sans aucun doute un bastion vaudois puis protestant, surnommé la « Genève provençale ». Furent finalement sélectionnés : Lourmarin, gros bourg et autre point fort de l'implantation vaudoise puis réformée, les quatre villages de la vallée d'Aigues (Cabrières-d'Aigues, La Motte-d'Aigues, Peypin-d'Aigues et Saint-Martin-de-la-Brasque) ; y fut ajouté Cabrières-d'Avignon, véritable petit fortin entouré de murailles, qui présentait l'intérêt, malgré des sources lacunaires, d'être, comme Lourmarin, à peu près entièrement vaudois, mais, à la différence des cinq autres localités, d'être au nord du Luberon tandis que les autres étaient sur le Piémont méridional et de se situer en Comtat alors que les autres constituaient des communautés provençales. L'échantillon vaudois se composa donc de ces six villages.

On pourrait penser que, en isolant les habitants de ces lieux qui avaient été poursuivis pour hérésie du moins ceux qui avaient pu être saisis et qui figuraient dans le fichier des « hérétiques », le but était atteint. Mais, parvenue à ce stade, l'enquête se révélait relativement décevante. En effet les sources de type judiciaire, d'origine civile ou religieuse, sont avares de renseignements sur les suspects d'hérésie. C'est que, à l'exception du cas unique de Pierre Griot pour lequel nous disposons du procès-verbal de son procès, les informations concernant tous les autres se révèlent d'une extrême pauvreté. Mis à part les nom, prénom, lieu d'habitation, rarement lieu d'origine et plus rarement encore profession, date des pièces

judiciaires, chef d'inculpation et sentence, nous ne savons rien de ces gens, soit en tout 225 habitants de ces villages vaudois poursuivis pour hérésie.

C'est que le projet ne visait pas seulement à identifier les vaudois mais à tenter une approche de leur sensibilité religieuse, ce qui n'est pas si simple. En effet, la question revient à se demander en quoi ces dissidents étaient suffisamment proches des catholiques romains pour avoir été apparemment supportés ou en tout cas feints d'être ignorés pendant trois quarts de siècle et en même temps suffisamment différents pour avoir ensuite été poursuivis à partir des années 1530. Or quels moyens avons-nous de tenter une telle approche ? Les archives notariales peuvent ici répondre à notre attente. C'est que le recours au notaire, à l'inverse d'autres régions, était pratique courante et très répandue y compris en milieu populaire dans le Midi de la France, ce dont témoignent les immenses archives notariales qui sont parvenues jusqu'à nous. Dans cette masse, deux types d'actes notariés laissent transparaître le sentiment religieux : les contrats de mariage et les testaments. Dans les premiers à cause de la promesse de faire suivre le contrat de la cérémonie « en face de notre sainte mère l'Église », que les protestants refusèrent plus tard, et, dans les testaments, par les nombreuses mentions religieuses puisque le but de cet acte notarié n'était pas seulement de transmettre ses biens mais aussi d'assurer son salut dans l'au-delà par une série de prescriptions concernant la sépulture, des messes, des dons et legs pieux. Purent finalement être rassemblés 182 testaments et 445 contrats de mariage d'habitants des six villages vaudois sélectionnés, soit plus d'un millier de supposés vaudois. La confrontation de ce fichier avec celui des « hérétiques » permit de retrouver 174 personnes dans les deux fichiers, ce qui représentait 80 % des « hérétiques » de ces villages. Qu'est-ce à dire ? Que 54 testateurs et 120 conjoints avaient été par ailleurs poursuivis pour hérésie. Dès lors il convenait d'analyser leurs actes notariés pour vérifier s'ils présentaient quelque particularité.

Pour faire surgir les différences, si toutefois elles existaient, il fallait procéder à une comparaison : confronter les

mariages et testaments provenant de cette population vaudoise aux mêmes actes émanant, eux, d'une population catholique romaine traditionnelle, non suspecte d'être « hérétique ». Ainsi fut retenue la localité de Cucuron qui présentait plusieurs avantages presque aucun habitant ne fut poursuivi pour hérésie ; ce village, de l'importance de Lourmarin, est comme lui situé sur le versant méridional du Luberon ; il fut un réel bastion du catholicisme avec une communauté de dix-sept prêtres dans les années 1540 enfin les registres notariés de cette localité ont été conservés en série continue sur toute la période étudiée. Le dépouillement des archives notariales de Cucuron livra 163 testaments et 221 mariages, soit 384 personnes.

La comparaison entre les 174 actes notariés des vaudois et ceux des habitants de Cucuron révéla dix différences notables. La comparaison de ces actes, non plus restreinte seulement aux 174 actes émanant d'habitants de villages vaudois qui avaient été inquiétés pour hérésie mais élargie aux 527 actes notariés de vaudois supposés confirma le test. Contrairement à ce qui était attendu, le refus du serment prêté lors du contrat de mariage n'apparaît pas : les vaudois le prêtent à 89 %, contre 94 % chez les autres ; la différence est trop faible pour porter sens. Les dix différences notables sont ailleurs.

Une autre sensibilité

Le premier trait caractéristique est l'origine. En effet les vaudois se révèlent être des immigrés dans le pays, comme beaucoup d'autres alors. En effet le Luberon constitua une zone particulièrement attractive, à partir des années 1450-1460. Avec la fin de la guerre de Cent Ans, de la peste, des ravages opérés par les routiers, les seigneurs, dont le manque à gagner était considérable depuis des décennies, firent appel à la main-d'œuvre extérieure pour rebâtir le pays. L'immigration alpine fut la plus considérable ; les vaudois en firent partie. Mais, trait caractéristique, ils provenaient à 95 %, selon notre échantillon, de villages piémontais ou dauphinois repérés comme vaudois depuis au moins le XIV^e siècle tandis que ce

n'était le cas pour aucun habitant de Cucuron où, cependant les immigrés alpins étaient nombreux⁽⁴⁾. De fait les lieux d'origine piémontais ou dauphinois étaient devenus autant d'indices révélateurs de l'appartenance hérétique ; l'inquisiteur Jean de Roma l'avait relevé, qui réclamait au parlement d'Aix d'établir un contrôle de l'immigration.

Le second trait est l'intermariage. Les vaudois, évitant soigneusement de choisir un conjoint hors de leur communauté, se mariaient entre eux à 89 % tandis que, à Cucuron, leur rendant la pareille en quelque sorte, les habitants évitaient tout aussi massivement un époux vaudois à 90 % : l'exclusion réciproque était ainsi de règle. De cette pratique, il résulte deux autres caractères spécifiques. D'une part, le lieu d'habitation du conjoint est toujours une localité du Luberon investie par les vaudois lors de leur arrivée en Provence ou Comtat ; ils s'étaient installés de préférence dans des villages qui avaient été abandonnés au cours de la grande crise du XIV^e siècle, dans des hameaux, ou encore dans des fermes isolées appelées « bastides » construites à cette occasion. Ainsi apparaît une géographie vaudoise du Luberon, que les stratégies matrimoniales permettent de dresser et confirmer de ce que nous savons par les procédures : une quarantaine de sites, dont nos six villages évidemment avec Mérindol et Villelaure au sud, Buoux, Sivergues, Gargas, Gignac, Roussillon, Lacoste et Murs au nord, ainsi que, au-delà de la Durance, La Roque-d'Anthéron et Velaux. S'y ajoute une nébuleuse de hameaux et de bastides. Le second trait lié à l'intermariage est que le stock patronymique se trouve relativement limité, puisque c'est toujours dans le même creuset que se choisissent les époux, avec, par exemple, les Aguiton, Allard, Baridon, Gignoux, Griot, Malan, Maynard, Monastier, Pellenc, Ripert, Roman, Sambuc, Serre, Valone, Villot. De la sorte, le paysage onomastique, anthroponymique puis toponymique, du Luberon, en fut bouleversé et renouvelé, mais ces éléments ne tardèrent pas à devenir pour les contemporains indicateurs d'hérésie et, pour nous, signes de valdéisme.

Par ailleurs les contrats de mariage ont révélé deux autres comportements propres : les vaudois paraissent moins généreux pour les dots des filles comme pour l'apport du mari. En

fixant la barre à cinquante florins, et en s'en tenant à la comparaison entre Lourmarin (258 conjoints) et Cucuron (235 conjoints), deux localités comparables par leur taille, 87 % des dots de Lourmarin se situent au-dessous du seuil, contre 34 % seulement à Cucuron. De même si l'on fixe le seuil de l'apport du mari à vingt florins, 71 % se trouvent en deçà à Lourmarin contre 39 % à Cucuron. Quel sens donner à cette apparente pingrerie vaudoise ? La première explication qui vient à l'esprit est de la lier à la fortune : les vaudois seraient plus pauvres que leurs voisins. Mais il n'en est rien ; ils étaient tout aussi propriétaires que les autres et l'on trouve même chez eux de riches familles qui se conforment pourtant à la même modicité, ainsi les Monastier à Lourmarin ou, hors de notre échantillon, les Pellenc et les Serre du Plan-d'Apt ou encore les Maynard de Mérindol, familles dont quelques contrats de mariage ont été retrouvés. Il faut donc chercher ailleurs l'explication. Je propose d'y voir l'héritage symbolique de la valeur de pauvreté, vertu si en honneur dès le début des Pauvres de Lyon mais abandonnée depuis longtemps dans son application générale, stricte et concrète.

Les testaments enfin ont révélé quatre dernières différences entre les vaudois et les autres. D'abord ils ne sont que 6 % à demander un enterrement dans l'église contre 20 %. Sans que la différence soit une réelle opposition, elle est suffisamment sensible pour paraître significative d'une certaine réticence envers le bâtiment sacré. Par ailleurs, la sensibilité à la vertu de pauvreté, déjà signalée ci-dessus, transparait encore dans l'importance des clauses ordonnant un don aux pauvres : 36 % contre 20 % à Cucuron. Enfin, parmi les dispositions traditionnelles en Provence ordonnant des séries de messes, les testaments vaudois se marquent par une certaine réticence. Certes ils font dire grand'messe d'enterrement, neuvaine, grand'messe de fin de neuvaine et une autre encore dite « du bout de l'an », mais ils ne sont que 8 % à ordonner un trentain contre 71 % à Cucuron, et il n'y a qu'un cas unique chez eux, soit 0,5 %, à fonder une messe dite "perpétuelle" contre 24 % à Cucuron. Sans être donc totalement hostiles à la messe, les vaudois manifestent une certaine réserve à sa multi-

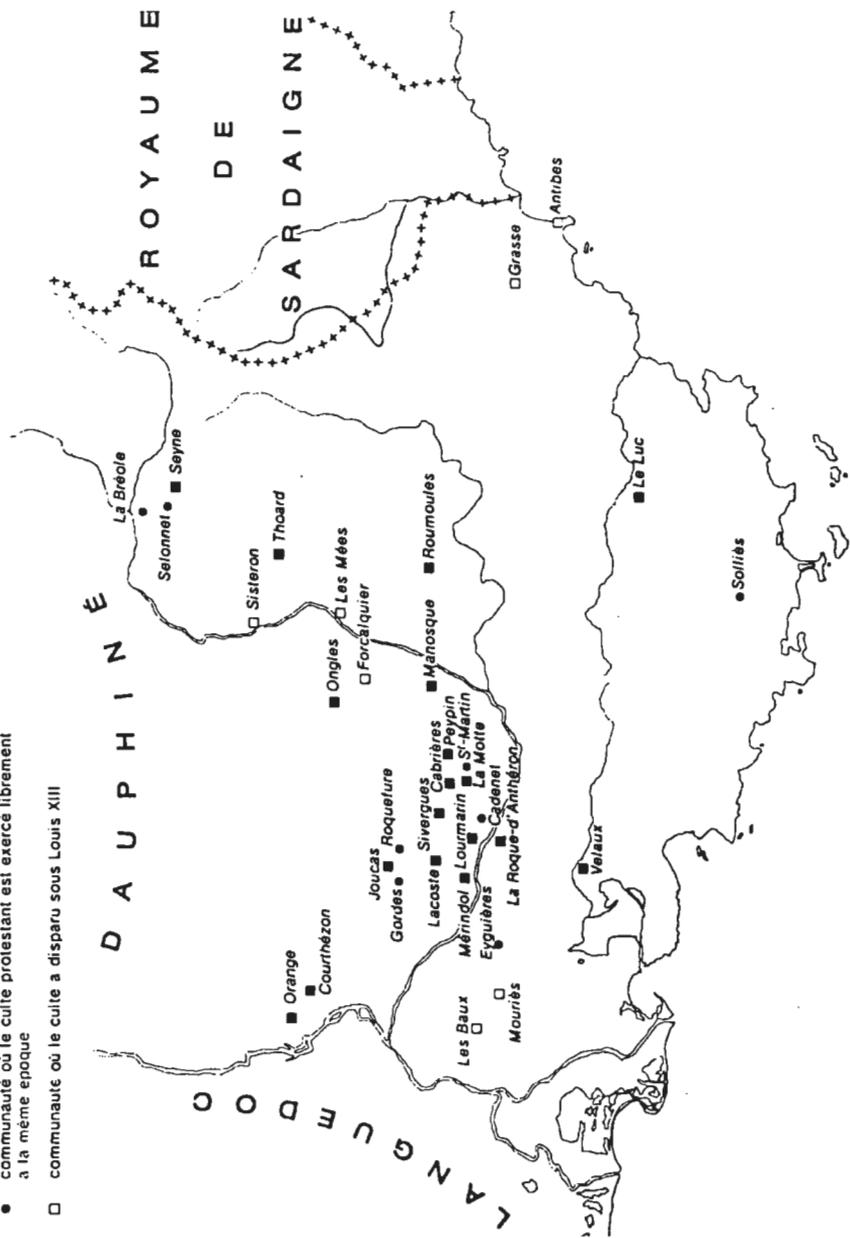
plication, comme s'ils avaient décidé d'aller jusqu'à un certain point mais pas au-delà. Ne serait-ce pas là le prix du compromis, de la dissimulation, de la clandestinité ?

Au total ces dix différences, relevées entre les actes notariés des villages vaudois et ceux de Cucuron, deviennent ainsi, en fin de compte, autant de critères d'identité et donc, pour nous, de moyens d'identification vaudoise. Il va de soi qu'une remarque de prudence ici s'impose : ces critères valent surtout à l'échelle d'une communauté plus que pour une personne donnée, qui pourrait constituer une exception, dans un sens ou dans l'autre : catholique vivant en village vaudois, vaudois habitant un site catholique. C'est l'accumulation de plusieurs critères qui rend de plus en plus probable l'appartenance à la communauté vaudoise. Rares sont les individus pour lesquels nous avons à la fois une poursuite judiciaire pour hérésie, un mariage et un testament, pour lesquels nous disposerions donc de l'ensemble des critères retenus. La certitude absolue n'est guère de mise en histoire ; en revanche la probabilité s'avère graduelle, progressive jusqu'à emporter la conviction. Ainsi en comparant les actes notariés de Cucuron avec ceux de Lourmarin, le contraste éclate : sur les 572 habitants de ce dernier village concernés par les mariages ou les testaments environ 450 présentent au moins trois critères d'identité vaudoise soit 78 %, alors qu'à Cucuron c'est le contraire, à savoir que sur les 608 habitants de ce village répertoriés, environ 470 offrent moins de trois critères, soit 77 %. Le contraste frappe par l'exactitude même de l'opposition.

Il est donc possible de repérer des clandestins et l'examen de ces critères invite à quelques réflexions. D'abord que la religion étant une réalité très prégnante à cette époque nous pouvons la déceler dans des comportements, des attitudes ou des faits qui ne relèvent pas, à proprement parler, du domaine religieux : ainsi le patronyme, le lieu d'habitation ou d'origine, le montant de la dot ou de l'apport du mari au mariage. C'est que nous sommes là dans le domaine de la sociologie religieuse. De fait les vaudois constituaient une véritable communauté : religieuse certes mais aussi humaine, avec ses caractéristiques,

LES PROTESTANTS EN PROVENCE AU XVII^e SIÈCLE

- communauté où un temple protestant est attesté au milieu du XVII^es
- communauté où le culte protestant est exercé librement à la même époque
- communauté où le culte a disparu sous Louis XIII



socio-économiques, professionnelles, culturelles. De plus, fonctionnant comme une secte fermée depuis des siècles, ils étaient devenus une communauté de familles, liées entre elles par le sang comme par la foi dissidente, qu'ils se transmettaient également de génération en génération.

Le premier postulat de cette recherche a donc été, comme il vient d'être exposé, que la religion était trop prégnante pour se cantonner au religieux strict. Il s'est accompagné d'un second, selon lequel il est impossible de cacher totalement ce que l'on est profondément. S'il est possible de dissimuler, soit pour un temps, soit une réalité secondaire, il s'avère illusoire de prétendre le faire sur le temps long ou pour ce qui constitue sa vie ou son être même. La clandestinité ne peut donc être que momentanée ou partielle. Ces attitudes, comportements, paroles ou écrits laissés échapper sans y prendre garde, quand le contrôle cesse – car il ne saurait être constamment efficace ou parce que les limites sont atteintes et que l'on ne saurait renoncer sans se renier – voilà ce qui permet à l'historien de retrouver des clandestins⁽⁵⁾. Voilà ce qui m'a permis de mettre au point une méthode de détection des vaudois du Luberon, qui apparaissent finalement ni comme des presque catholiques ni comme des pré-protestants. Voilà qui permet de comprendre également à la fois comment les vaudois, suffisamment intégrés, purent vivre pendant trois quarts de siècle sans se faire remarquer de trop ni être inquiétés, mais aussi, suffisamment différents, pour attirer sur eux dénonciations et poursuites, le contexte ayant changé à partir des années 1530. Certes cette méthode, pour utile et efficace qu'elle soit, ne saurait prétendre à nous faire connaître intimement la communauté vaudoise dans son fonctionnement ; ainsi c'est par ailleurs que nous appréhendons la clef de son système et l'organisation des barbes, notamment par les procédures et par un document particulièrement précieux parce qu'il est l'un des rares à avoir été rédigé en toute liberté et d'origine vaudoise, le « rapport Morel » de 1530. Il n'empêche. L'enquête se révèle riche – elle l'est d'autant plus qu'elle reste seule à avoir pu être conduite dans une zone vaudoise ou non d'ailleurs – et complémentaire des recherches, nombreuses, menées à partir

d'autres sources. Elle a finalement pu établir que les vaudois ont constitué une communauté autonome, organisée, à la culture et à la sensibilité religieuse particulières et originales. Elle a montré également que les décisions prises à Chanforan en 1532 ne se virent appliquées concrètement, assimilées par les fidèles vaudois, repérables dans la documentation notariée, pas avant la décennie 1560, car jusque-là aucune trace n'est repérable, alors qu'ensuite, oui. Pourtant les vaudois devinrent protestants. Là gît une véritable question. Mais c'est une autre histoire.

NOTES

- (1) Pour l'histoire générale des vaudois, je me permets de renvoyer à mon ouvrage *Les vaudois. Histoire d'une dissidence (xiv-xv^e siècle)*, Paris, Fayard, 1998.
- (2) Pour l'histoire des vaudois du Luberon, voir ma thèse : *Une minorité en Provence. Les vaudois du Luberon, xv-xv^e siècle*, Méridol, 1984.
- (3) Voir le procès-verbal des huit interrogatoires de ce procès : G. AUDISIO, *Le barbe et l'inquisiteur. Procès du barbe vaudois Pierre Griot par l'inquisiteur Jean de Roma (Apt, 1532)*, Aix, 1979 ; réédition prévue : Paris, Champion, 2002.
- (4) Voir à ce sujet la mise au point effectuée il y a quelques années : Une grande migration alpine en Provence (1460-1560), *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, LXXVII (1989), fascicoli I e II. Une étude plus récente, non encore publiée, portant sur les fonds notariés d'Apt, donc le versant septentrional du Luberon, vient compléter et confirmer ce résultat.
- (5) Voici plusieurs années j'ai présenté une version anglaise de ce problème dans une revue américaine : « How to Detect a Clandestine Minority : The Example of the Waldenses », *The Sixteenth Century Journal*, XXI, n° 2, 1990, p. 205-216.

LES CONSÉQUENCES DE L'ACTIVITÉ HUMAINE SUR L'ÉCOLOGIE

par Alain AVENTURIER
correspondant

I - Introduction

Au moment où l'homme envisage de consacrer la toute puissance de sa technologie à explorer d'autres systèmes solaires, il doit aussi reconnaître, paradoxalement, qu'il ne peut se séparer de la nature, de son écosystème dont il est issu.

Or, près de deux millions d'années se sont écoulées depuis l'apparition des premiers hominidés en Afrique de l'Est et leur déploiement progressif sur la planète, environ neuf mille ans se sont également écoulés depuis que les premières villes ont été construites au Proche-Orient, et voilà cinq mille ans également que les hommes ont commencé à écrire leur histoire. Au regard de tout ce temps, qui n'est encore qu'un instant par rapport aux quatre milliards d'années que compte notre planète, l'espèce humaine ne s'est préparée à ce qui lui arrive que depuis moins de cent ans : la responsabilité de la gestion du monde.

Vers la fin des années 1980, les médias s'intéressent sérieusement à l'environnement. Ils touchent la sensibilité des pays prospères et le mouvement d'opinion s'amplifie. La revue *Time*, en 1989, fait de la planète malade son « Homme de l'année ». L'effet de serre et la destruction de la couche d'ozone rejoignent, dans les préoccupations des citoyens et des gouvernants, les traditionnelles questions de commerce international et d'équilibre politique ou militaire. Simultanément, les lobbies industriels réagissent en bombardant la Maison Blanche de rapports visant à démontrer que les conséquences

probables des émissions de gaz carbonique ont été très exagérées.

Selon eux, il est urgent d'attendre des observations plus précises pour se prononcer. Y a-t-il, ou non, lieu de s'alarmer ? Le professeur Jean-Marie Pelt, président de l'institut européen d'écologie, décrit dans son dernier livre *La Terre en héritage* l'évolution fulgurante du monde au cours de ces vingt dernières années. Alors que notre siècle allait entrer dans sa dernière année et que des inondations catastrophiques avaient dévasté quelques semaines auparavant le Languedoc faisant pas moins de trente-cinq morts, qu'au Venezuela des pluies torrentielles en provoquèrent près de mille fois plus, le lendemain de Noël deux tempêtes d'une violence inouïe balayèrent le sol de la France.

Les vents dépassèrent les 150 kilomètres/heure, avec des pointes à plus de 200 kilomètres/heure en Forêt Noire. La météo n'avait prévu ni l'ampleur, ni l'intensité du phénomène. Ainsi, les tempêtes de Noël 1999 nous ont alerté sur cette évidence : le dérèglement climatique tant annoncé par les scientifiques semblait avoir déjà commencé. L'homme est-il en train de modifier fondamentalement son environnement ?

Telles sont les questions que l'on se pose sur toute la planète au moment d'aborder le troisième millénaire.

2 - Le temps du monde fini commence.

La raison essentielle du changement d'opinion des années 1980 est la prise de conscience de l'effet planétaire des activités humaines. Avec « l'hypothèse Gaïa » formulée par James Lovelock, réapparaît la grande déesse grecque de la Terre. L'écosystème terrestre serait un être vivant immense pour lequel l'homme est un microbe.

Aujourd'hui, il a déstabilisé cet écosystème par ses rejets et ses destructions. Et Gaïa réagit avec une puissance qui lui échappe et pourrait le détruire. Selon cette hypothèse, l'humanité ne constitue pas, dans le grand système de la vie, un élément indispensable. Si nous ne sommes pas capables de maî-

triser les effets agressifs dus à notre présence, et de nous inscrire en douceur dans notre environnement, nous serons balayés par des réactions d'une immense puissance et d'une implacable rigueur.

L'action de l'homme a été comparable à celle des animaux et des végétaux. La vie perturbe son propre milieu depuis qu'elle est apparue sur la Terre. C'est même son principe de base. Tout individu puise l'énergie nécessaire à son fonctionnement en effectuant des prélèvements sur son environnement. L'équilibre est global, planétaire puisqu'il n'y a pas d'écosystème isolé. Et l'évolution continue des espèces nous apprend que cet équilibre n'est pas statique mais dynamique, et qu'il est d'un niveau plus complexe que celui étudié par l'écologie ces trente dernières années.

Comme tout être vivant, l'homme tente de s'entourer d'un maximum de confort. Il reconstitue des sols, des roches, des cavernes, crée des micro-climats, repousse la mer derrière des digues. Il tire de la nature ses ressources alimentaires, en fait un objet de décoration, mais aussi une poubelle.

En ceci, il se comporte comme les autres êtres vivants qui laissent des déchets après leur passage. Même l'oxygène de l'air et les récifs coralliens sont des résidus d'activités vivantes.

La Terre est vaste. Elle a digéré les déchets humains pendant de nombreux siècles. Mais les perturbations provoquées par l'activité humaine commencent à entraver son fonctionnement. Si ces perturbations épuisent des ressources vitales pour l'homme, alors son avenir pourrait être compromis. La capacité d'anticipation de l'homme lui permet aujourd'hui de prévoir cet épuisement. Modifiera-t-il son comportement ?

2.1 - L'effet de serre.

Abordons à présent le problème de l'effet de serre. Le climat n'a jamais été statique, constatent les paléoclimatologues et les historiens. Dans l'Histoire du climat depuis l'an mil, Emmanuel Le Roy-Ladurie recense les nombreux événements climatiques qui ont perturbé ce millénaire, du petit âge gla-

ciaire formidablement peint par Pieter Brueghel, aux récoltes désastreuses de 1788 qui furent une des causes de la Révolution française.

Le climatologue Jean-François Royer souligne : « Il est clair que nous sommes à l'aube de changements climatiques qui, même s'ils peuvent sembler peu spectaculaires dans un premier temps, marqueront le signal d'une évolution difficile à évaluer, et encore plus à maîtriser ». A l'origine de ce bouleversement, il y a le renforcement du fameux effet de serre, provoqué par les diffusions accrues, dans l'atmosphère, de gaz carbonique issu des combustions d'énergies fossiles telles que le pétrole et le charbon, mais aussi de méthane issu des élevages bovins, des rizières et des décharges d'ordures. Plusieurs autres gaz, tels que le protoxyde d'azote, l'ozone ou les CFC (les composés chlorofluorocarbonés des atomiseurs et des réfrigérateurs) y contribuent également. La composition de l'atmosphère change à une vitesse sans précédent. Sa teneur en gaz carbonique a augmenté d'environ 25 % depuis la révolution industrielle et celle du méthane a plus que doublé.

Les quantités d'oxyde nitreux s'accroissent tandis que des gaz n'existant pas à l'état naturel (dont les CFC) se répandent à l'échelle du globe. Les concentrations de méthane, d'oxyde nitreux et de CFC s'accroissent de 0,2 à 5 % par an.

Dans le rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement – en 1988 – il est envisagé un doublement, au minimum, de la concentration des gaz à effet de serre au cours du XXI^e siècle.

Expliquons donc schématiquement l'effet de serre :

Le Soleil éclaire la planète. Les terres et les océans, chauffés par cette énergie, émettent à leur tour, comme une plaque chauffante de cuisinière, de la lumière infrarouge. Or, l'atmosphère contient des gaz transparents à la lumière visible mais opaques à la lumière infra-rouge. Une partie de ce rayonnement ré-émis par la surface terrestre est donc piégée entre l'atmosphère et la surface terrestre, l'autre s'échappe dans l'espace. Si la teneur des gaz opaques au rayonnement infra-rouge augmente, la proportion de chaleur piégée augmente aussi. C'est le principe de la serre.

Ainsi, l'effet de serre est indispensable à la vie : s'il n'existait pas, la température moyenne sur la Terre serait de l'ordre de moins 18°C, contre 15°C actuellement. Mais son augmentation bouleverse les données climatologiques de la planète dans son ensemble.

La relation quantitative entre l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre et la montée des températures demeure aujourd'hui encore mal connue.

En analysant la composition chimique des bulles d'air dans les banquises des pôles, le laboratoire de glaciologie et de géographie de Grenoble, en collaboration avec l'Institut de recherche arctique et antarctique de Saint Pétersbourg , a reconstitué le climat au cours des cent soixante mille dernières années. La teneur de l'air en gaz carbonique a varié de 0,20 pour mille, au cours des périodes froides, à 0,28 pour mille en périodes chaudes. Or, au cours des cent dernières années, elle est montée à 0,35 pour mille. Cette augmentation représente un changement considérable, lorsque l'on sait qu'entre l'ère glaciaire de la préhistoire et notre époque, la température moyenne n'a varié que de huit degrés.

En terme de prévision proche, un décalage de quelques décennies peut être observé entre les émissions de gaz dans l'atmosphère et la manifestation complète de leur impact.

La planète constitue un système complexe dont l'inertie n'est pas exactement connue. La prévision s'avère donc difficile, et plusieurs modèles théoriques aboutissent à des conclusions différentes. Tous s'accordent cependant sur les grandes tendances qui sont un refroidissement de la stratosphère et un réchauffement de la basse troposphère. En deux siècles, l'homme aura donc provoqué un saut climatique comparable à celui que la Terre aura fait naturellement, avant les interventions humaines, en cinq mille ans.

Mais la conséquence la plus visible du réchauffement est la montée du niveau de la mer. Certaines prévisions jugées pessimistes ou peut-être réalistes, prédisent que d'ici 2050, autant dire demain, le niveau de la mer pourrait atteindre de 20 à 165 cm, en raison de l'expansion thermique des océans et de la fonte des glaciers.

Par ailleurs, le réchauffement de la planète n'est pas homogène. D'après le modèle de la Nasa, le réchauffement serait d'environ deux degrés dans les zones tropicales et équatoriales et de dix degrés près des cercles polaires. Des surfaces immenses pourraient devenir rapidement inhabitables, par inondation, en Sibérie et au Canada.

L'inertie de la planète est telle qu'en supposant que tout a été fait pour endiguer, dès 1990, les émissions de gaz à effet de serre, la stabilisation ne pourra pas intervenir avant la seconde moitié du XXI^e siècle. Les cinquante prochaines années sont donc de ce point de vue, capitales.

Aujourd'hui, cette prise de conscience est réelle : la priorité de tous les programmes de recherche financés par la Banque mondiale et la FAO concerne les études en relation avec la maîtrise de la production de gaz carbonique et la séquestration du carbone.

2.2 - La couche d'ozone en danger

La disparition de la couche d'ozone est un sujet souvent abordé. Ce gaz, dérivé de l'oxygène, forme une couche mince à haute altitude, qui absorbe une partie des rayons ultraviolets en provenance du Soleil. Les données des satellites ont montré que la couche d'ozone diminue fortement au printemps, au-dessus de l'Antarctique, depuis le milieu de l'année 1970. Cet amincissement variable s'étend depuis le pôle sud jusqu'à 45° de latitude sud. Dans l'hémisphère nord, des indices de diminution sensible de la couche d'ozone ont été aussi relevés.

La couche d'ozone diminuerait dans la haute stratosphère, à cause de l'augmentation de la concentration des composés chlorofluorocarbonés alors qu'elle augmenterait au voisinage du sol, en raison de l'augmentation de la concentration en méthane. La diminution de la couche d'ozone entraînerait une augmentation de l'intensité du rayonnement ultraviolet, pour autant que celui-ci ne soit pas arrêté près du sol.

Cela ne serait pas sans conséquences sur la santé humaine, la productivité des écosystèmes aquatiques et terrestres et

le climat. Gérard Mégie indique que toute baisse de 1 % de l'ozone pourrait entraîner une hausse de 4 à 6 % de certains cancers de la peau.

Ces prévisions font l'objet de vives discussions. Elles s'inscrivent parfois dans le cadre de campagnes médiatiques qui ne sont pas exemptes de visées industrielles à court terme. Ainsi, les premières accusations d'atteinte à la couche d'ozone ont été portées contre le projet d'avion supersonique « Concorde » par les milieux aéronautiques américains.

Ce rappel n'est certes pas un argument suffisant pour éliminer le problème d'un revers de la main. Il permet tout au plus de montrer que l'argument écologique fait maintenant partie des outils usuels de la désinformation et de la publicité industrielles. Simultanément, il met en évidence les difficultés de positionnement des chercheurs face aux médias.

2.3 - La déforestation

Pour aborder le problème de la déforestation, il faut d'abord rappeler que les premières civilisations occidentales – la Mésopotamie, l'Égypte, la Grèce – se sont développées dans des régions luxuriantes et boisées, où vivaient non seulement les agriculteurs, mais aussi les artisans et commerçants installés dans les cités. Ces régions sont devenues aujourd'hui des zones arides ou désertiques.

Est-ce une coïncidence ? Le Middle West américain est-il promis au même sort ? Autrement dit, la désertification résulte-t-elle d'une évolution climatique naturelle ou bien de l'action de l'homme ?

La climatologie attribue d'ordinaire aux déserts une origine strictement naturelle. À l'ère primaire, il y a eu une période de désertification massive. Au quaternaire, l'étendue des déserts fluctue en relation directe avec les phases de glaciation, elles-mêmes liées aux variations astrophysiques.

Mais la responsabilité de l'homme est, elle aussi engagée, dès les tout premiers déboisements pratiqués aux débuts de l'agriculture. Il y a quatorze mille ans, l'aire naturelle des pre-

mières céréales, ancêtres du blé et de l'orge, couvrait une vaste zone qui allait de la Grèce au delta du Nil, en passant par la Turquie et la Palestine, mais aussi à l'Est par la Syrie, l'Irak et l'Iran.

Ces céréales ont été récoltées dès 12.000 à 10.000 ans avant Jésus-Christ. Dans les forêts, quelques arbres, les plus jeunes, ont été abattus puis brûlés pour dégager des espaces cultivables. Ainsi, le sol a été simultanément libéré et fertilisé par la cendre des végétaux consommés. La faible fertilisation et la repousse des adventices ont réduit la durée d'occupation du même champ à un petit nombre de récoltes.

Cette première agriculture itinérante a donc sans cesse colonisé de nouveaux espaces forestiers. Elle a commencé à être pratiquée vers 7.500 av. J.-C., et s'est développée aux alentours de 6 000 av. J.-C. au Proche et au Moyen-Orient. Son extension a été lente, car elle a réclamé beaucoup de main-d'œuvre.

Initialement motivée par l'augmentation des surfaces agricoles, la déforestation prend une nouvelle ampleur avec l'avènement de la société industrielle. La consommation de bois s'est encore accrue avec l'expansion des industries papetières et la mise au point des nouveaux matériaux de construction à base de bois. La déforestation pour faire du bois de feu joue aussi un rôle important. Une fois de plus, c'est dans les pays en voie de développement que la situation est grave. En Ethiopie, les provinces de Wollo et du Tigré, aujourd'hui désertiques, étaient couvertes à 70 % de forêts au début du siècle. Elles ne le sont plus qu'à 3 %.

Au cours des quarante dernières années, la superficie des forêts tropicales humides a fortement diminué, et les technologies lourdes utilisées aujourd'hui en exploitation forestière accélèrent sans cesse la dégradation. Au Brésil, l'extension du réseau routier a multiplié par dix, entre 1970 et 1980, le volume de bois extrait. Le même phénomène s'est produit en Thaïlande et en Birmanie. Les forêts tropicales humides couvrent encore aujourd'hui environ douze millions de kilomètres carrés. Elles disparaîtront dans la seconde moitié du siècle prochain si leur destruction continue au rythme actuel.

En revanche, d'autres pays réussissent à contrôler leur déforestation. Ainsi, le taux de boisement en France est passé de 18 % en 1800 à 27 % en 1990. Le Canada et les pays du nord de l'Europe, gros producteurs de pâte à papier, ont pris des mesures plus récentes, mais très volontaristes.

2.3.1 *Les mécanismes de la déforestation*

Depuis quatre cent millions d'années, forêts et sols contribuent à régénérer l'oxygène de l'atmosphère. Ils permettent le maintien de l'eau sur les continents, et des êtres vivants sur les terres émergées. D'après les travaux de l'écologue Claire Escure, la forêt joue un double rôle dans la formation des climats.

Tout d'abord, la forêt régule les eaux de pluie. Au moment de la chute de pluie, le couvert végétal protège le sol, lui évitant d'être délavé. Le sol de la forêt, composé de la litière des feuilles mortes et de l'humus formé par les végétaux décomposés, se gorge alors d'eau comme une éponge. Il arrive ainsi à stocker 85, voire 95 %, des pluies qu'il reçoit. Une partie seulement de ce stock est utilisée par la végétation. L'autre s'écoule dans les nappes souterraines et va alimenter les sources, les rivières et les fleuves qui, sans la forêt, ne seraient que des torrents irréguliers et souvent destructeurs.

La forêt constitue une gigantesque pompe. Les racines des plantes aspirent une partie de l'eau souterraine, et la font remonter vers les feuilles qui la diffusent dans l'atmosphère. Cette évapotranspiration produit, après condensation, des précipitations appelées pluies secondaires qui s'ajoutent aux pluies produites par l'évaporation des océans.

L'importance du rôle régulateur de la forêt apparaît clairement lorsque le couvert végétal est dégradé ou détruit par les déboisements, le surpâturage ou les incendies. Quand les eaux de pluie ne sont plus stockées par le sol et ré-émises progressivement, elles ruissellent et provoquent des inondations.

En Inde, à la suite de déboisements massifs dans l'Himalaya, les trois plus grands fleuves, l'Indus, le Gange et le Brahmapoutre ont inondé le pays de plus en plus violemment. Entre

1970 et 1980, la surface exposée à des crues désastreuses a doublé, passant de vingt à quarante millions d'hectares.

La Chine déboise depuis des millénaires. En aval des vallées et dans les régions deltaïques, la fréquence et l'intensité des inondations ont considérablement augmenté au fil des siècles. Dans le monde, entre 1960 et 1980, le nombre de sinistres pour cause d'inondations liées à la déforestation a triplé.

L'érosion est aussi la conséquence de la déforestation ou de la dégradation de la couverture végétale. La pluie qui tombe n'est pas amortie par les feuilles, frappe durement la couche fertile, entraînant avec elle des particules qui ne sont plus retenues par les racines. A terme, la roche mère ou le sous-sol stérile sont mis à nu. Dans les régions tropicales, la terre nourricière se transforme en latérite, une cuirasse ayant la consistance de la brique.

Ainsi, dans les zones fragiles, la déforestation massive a provoqué en une dizaine d'années un processus irréversible de destruction. Au niveau planétaire, 29 % des terres émergées subissent un processus de désertification, et 6 % sont très gravement atteintes. C'est ainsi que, chaque année, six millions d'hectares se transforment en désert absolu et vingt et un cessent d'être cultivables.

2.3.2 La déforestation est plus destructrice que l'effet de serre

Les travaux de Jean Claude Duplessy, géochimiste au CNRS et Pierre Morel, professeur en météorologie dynamique à l'Université Pierre et Marie Curie de Paris montrent en premier lieu que deux effets climatiques de la déforestation doivent être distingués :

- d'abord à l'échelle locale et régionale, elle entraîne l'affaiblissement des processus de stockage ;

- ensuite à l'échelle d'une région et d'un sous-continent, la déforestation entraîne la disparition du processus d'évapotranspiration.

La sécheresse au Sahel n'est pas un cas isolé. Dans la partie vénézuélienne du bassin amazonien, la pluviométrie est de

25 % plus faible dans les champs installés sur de vastes superficies déboisées que dans ceux situés en pleine forêt. En Haïti, aux Petites Antilles, la corrélation entre déforestation et chute de la pluviométrie est également évidente. Au cours des trois dernières décennies, la fréquence des sécheresses s'est accrue partout dans le monde.

Elles affectent aujourd'hui l'ensemble des continents sous toutes les latitudes. Ainsi, en France, celle de 1975-1976, connue localement par l'instauration de « l'impôt sécheresse », semble avoir été l'une des plus graves (avec celle de 1921) qui ait touché l'Europe depuis les débuts des enregistrements météorologiques en 1820.

Les sécheresses continentales ont également des effets sur le fonctionnement des océans. En 1982-1983, le grand courant "El Niño" qui longe la côte ouest de l'Amérique du Sud, a changé de sens, modifiant fortement climat et zones de pêche sur des surfaces importantes. Quelle est la cause de ces anomalies qui affectent plus du quart de la planète ? Dans le cas d'El Niño, où elles ont été particulièrement importantes, il semble que l'inversion du sens des courants ait été causée par celle du sens des vents.

En effet, le sens des vents dépend de l'emplacement des zones de hautes et basses pressions atmosphériques. Or, l'Amazonie émet une telle quantité de vapeur d'eau que le taux d'humidité de l'air au-dessus de la forêt est comparable à celui de l'air situé au-dessus de la masse océanique. La déforestation de vastes espaces à la fin des années 1970 et au début des années 1980, a induit un déficit brutal des quantités émises, provoquant un affaiblissement des hautes pressions et leur délocalisation : celles-ci se sont rapprochées près des côtes.

El Niño n'est pas un fait isolé. Il s'inscrit dans une série de modifications climatiques majeures :

- l'aridité s'est accrue sur les côtes péruviennes où les pluies arrivent plus tard et partent plus tôt ;
- la mousson arrive plus tard en Inde et n'est même pas arrivée du tout en 1979.

En plus de ses effets climatiques, la déforestation entraîne aussi des effets biologiques qui sont peut-être, à terme, beau-

coup plus graves. La forêt tropicale humide ne représente que 6 à 7 % de la surface totale des terres émergées. Elle abrite néanmoins une part très importante du nombre total d'espèces vivantes, animales et végétales. Faute de les avoir dénombrées, on ne connaît pas l'exacte richesse biologique de la forêt tropicale. Des tests partiels sont cependant révélateurs : sur un seul arbre de la forêt amazonienne, on a identifié autant d'espèces différentes de fourmis qu'il en existe dans tout le Royaume-Uni.

En détruisant massivement les forêts tropicales, l'Homme provoque sur la planète une action comparable aux extinctions massives d'espèces animales pendant les anciennes époques géologiques.

2.3.3 Les pluies acides et les autres pollutions industrielles Les menaces sur l'eau douce.

Les dépôts acides, plus connus sous le nom de pluies acides, constituent le cas de pollution atmosphérique transfrontière le plus médiatisé. Les principaux agents nocifs sont les oxydes de soufre et d'azote, ainsi que les hydrocarbures volatils émis dans l'atmosphère par les combustions dans les usines, le chauffage domestique et les moteurs à essence ou diesels. Ces agents sont transportés par les vents et retombent avec les pluies. Jusqu'à présent, les pays industriels des moyennes latitudes de l'hémisphère nord sont les plus atteints. Mais ils prennent des mesures drastiques destinées à limiter l'ampleur des dégâts. Le problème des pluies acides, comme celui de la couche d'ozone, est mal connu. Il n'est même pas certain que toutes les pluies acides soient dues à l'activité humaine, car certaines ont été relevées dans des zones situées hors d'atteinte des effluents humains.

La pollution des océans provient principalement des activités effectuées sur terre, après collecte par les rivières et les fleuves. Il faut malheureusement rappeler les déversements de routine liés aux transports maritimes, qui représentent l'équivalent de plusieurs marées noires chaque année, et les immer-

sions volontaires ; les déchets nucléaires mais aussi les boues rouges, comme la société Montedison les déversait au large de l'Italie, dans les années 1975.

Des mesures partielles sont loin de suffire à endiguer ce type de pollution. Une grande partie de ces matières remonte le long des chaînes alimentaires. En bas de la chaîne, le produit toxique est absorbé par les plantes ou par les micro-organismes. De prédateur en prédateur, il remonte des herbivores aux carnivores, et parfois, débouche dans l'assiette d'un humain. A chaque étage de la chaîne, le produit toxique se concentre. Il peut avoir provoqué, au passage, des troubles importants. Ainsi, les canards sauvages sont souvent atteints de saturnisme, parce qu'ils avalent les plombs de chasse qui n'ont pas touché leur cible et sont retombés au fond de l'eau.

Une des conséquences immédiates de ces phénomènes dans notre vie quotidienne concerne la menace sur notre approvisionnement en eau douce.

L'eau douce est une richesse rare et menacée. Les glaces de l'Antarctique représentent 97 % de l'eau douce du globe, mais ces réserves sont peu accessibles, sauf à remorquer des icebergs jusqu'aux lieux de consommation. Les rivières et les lacs ne représentent que le dix millième des réserves totales. C'est sur cette part infime que l'homme prélève ses besoins. Mais le problème n'est pas tant de puiser dans les stocks que de s'inscrire harmonieusement dans les flux. Si l'on raisonne en flux, et non pas en stock, la proportion de l'eau douce accessible à l'homme reste très faible.

Les quantités consommées par habitant dépendent essentiellement du niveau de vie et de l'importance de l'irrigation dans l'agriculture. L'agriculture irriguée accapare en effet plus de 70 % de la consommation mondiale.

Les surfaces irriguées sont considérables (360 millions d'hectares au total), particulièrement en Asie (Chine, Inde, Pakistan, Iran) mais aussi aux Etats-Unis et en Russie.

Le record mondial appartient à la Chine, avec 65 % des terres agricoles irriguées. Malgré les efforts réalisés pour augmenter les ressources disponibles, l'eau se raréfie à mesure que la population augmente et que l'industrie et l'agriculture

se développent. De graves pénuries se manifestent, notamment dans les pays situés en limite de zones arides. C'est le cas de l'Algérie qui connaît une situation préoccupante avec l'envasement et le bas niveau des lacs réservoirs, l'abaissement des nappes phréatiques et l'assèchement des cours d'eau.

Si bien que le recours au dessalement d'eau de mer pour l'alimentation de grandes villes côtières va devenir nécessaire, malgré son coût élevé. D'une façon plus générale, l'amélioration de la gestion des eaux est indispensable pour maintenir les approvisionnements en eau potable et contrôler les prélèvements destinés à l'agriculture. Le problème de l'eau n'est pas seulement quantitatif, mais aussi qualitatif. Dans les régions agricoles, l'utilisation massive des engrais et le développement de l'élevage intensif entraînent une importante pollution par les nitrates, qui dépasse souvent les normes maximales recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé.

3 - Les risques technologiques majeurs

3.1 - L'industrie nucléaire

Il faut d'abord prendre en compte les risques induits par l'industrie nucléaire. L'énergie nucléaire dispose de beaucoup d'avantages. Elle produit une électricité indépendante des aléas de l'approvisionnement pétrolier, de la topographie ou du climat. Malgré cette supériorité, elle a provoqué les premières grandes réactions de rejet. La lourde hérédité de la bombe atomique n'est pas faite pour inspirer la sympathie. Le mot radioactif suscite une crainte viscérale et les autorités n'ont fait que renforcer la méfiance en sous informant avec régularité les populations de la réalité des risques. L'alerte de Three Mile Island avec l'évacuation de 200.000 personnes et l'incendie de la centrale de Tchernobyl, ont définitivement montré que les risques étaient réels. La diffusion des centrales soulève également le problème de la fabrication incontrôlée de bombes nucléaires. Mais la demande d'énergie étant croissante à travers le monde, les centrales risquent de proliférer au XXI^e siècle.

Le vrai problème est surtout celui de la technologie car une centrale se pilote avec un personnel hautement qualifié et rare. Afin de minimiser les risques, il est envisagé d'enterrer les centrales et d'assister leur pilotage par des robots. A cinquante mètres sous terre, dans une enceinte en béton, Tchernobyl n'aurait pas provoqué de dégâts majeurs. L'enterrement, qui n'augmente que de 8 à 10 % le coût d'une centrale, n'a pas été retenu jusqu'à présent, car l'industrie nucléaire cherchait à minimiser les coûts pour rester compétitive vis à vis de l'industrie pétrolière.

Le problème des déchets, dont certains sont radioactifs pendant des milliers d'années, demeure partiellement résolu. Leur immersion dans les océans devait assurer une dilution progressive et efficace des radio-éléments qui s'échappent des fûts, une fois détériorés par la corrosion, mais les organismes marins risquent de les reconcentrer.

D'autres solutions sont envisagées avec leur retraitement ou leur isolation dans les formations géologiques profondes.

3.2 - La science du risque : la cyndinique

Les pays industrialisés, ainsi qu'une très large majorité des pays en voie de développement, sont de plus en plus vulnérables aux risques de défaillances technologiques. La vulnérabilité n'est pas seulement liée à la concentration des activités, à l'urbanisation ou à l'emploi de technologies plus dangereuses : elle est aussi le fruit paradoxal d'une amélioration des performances des systèmes techniques et d'une accoutumance à une sécurité qui devient objectivement de plus en plus grande. Au cours des trente dernières années, la production chimique et la taille des unités industrielles ont été multipliées par dix. Quant à la consommation d'énergie, elle a quadruplé. Le nombre d'accidents industriels graves a, lui aussi, décuplé. Seule une extraordinaire amélioration de la sécurité a permis de limiter, dans les pays les plus riches, les conséquences de la révolution industrielle.

Cette spirale est fort inquiétante pour les pays pauvres, dans lesquels un décalage existe souvent entre l'installation de

sites à risque sur leur sol, et la maîtrise de la culture technique correspondante.

Il est impossible de construire des industries à risque nul. Les dépenses de sécurité ne sont pas infiniment élastiques et leur rendement est décroissant après un certain seuil. Enfin, les contraintes d'une société hypersécuritaire ne sont plus acceptables, ni acceptées, par le public au-delà d'un certain degré.

Il y a donc toujours des risques qui échappent aux mesures de prévention les plus efficaces. Cela veut dire que le défi majeur du *xxi*^e siècle, en ce domaine, consiste à mieux calculer les risques, afin de faire les investissements de sécurité optimaux, puis à savoir gérer les inévitables accidents.

La science du risque appelée « la cyndinique », qui était limitée initialement aux industries de l'armement, prend réellement son envol avec l'industrie nucléaire civile, dans les années 1980.

En 1990, les grands pollueurs sont les pays industrialisés. Pendant un siècle et demi d'industrialisation, ils sont à l'origine de 80 % de l'accroissement de la teneur atmosphérique en gaz carbonique. Mais la flambée des cours du pétrole les a incités à réduire assez sévèrement leur consommation en une ou deux décennies. Ainsi, la France a diminué de 40 % ses émissions de gaz carbonique depuis 1973. La "réponse technologique" au problème de l'environnement passe par l'adoption d'énergies propres, comme l'énergie solaire ou de systèmes moteurs qui utilisent non plus des carburants fossiles mais, par exemple, de l'hydrogène.

Les pays en voie de développement n'ont pas les mêmes priorités que les pays industrialisés : il leur faut d'abord construire un tissu industriel, étendre les réseaux de transport et poursuivre les efforts de modernisation de leur agriculture. Au *xxi*^e siècle, leurs populations, qui aspirent à un niveau de vie comparable à celui des pays industrialisés, vont consommer plus et, donc, polluer davantage.

La rapidité de l'évolution qu'ils pourraient connaître les conduira à cumuler l'insécurité industrielle du dix-neuvième siècle et les accidents technologiques du *xx*^e siècle.

Ce n'est toutefois pas une fatalité. L'apport de l'aide internationale permet la mise en place d'un développement durable et répondant aux besoins du pays, tout en préservant l'environnement, comme le montre le Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

Le stockage des déchets en provenance des pays industrialisés a failli devenir la spécialité de certains pays pauvres, qui disposent de vastes zones faiblement peuplées. Bien entendu, les services sont rémunérés.

Ces pratiques détestables, et heureusement marginales, doivent cesser dans les années à venir. Non parce que les pollutions résultantes menacent ces pays, mais parce que le retraitement dans les pays d'origine est progressivement devenu moins onéreux (compte tenu des coûts et des risques du transport) et que l'accueil des déchets est considéré comme une atteinte à la dignité nationale. L'orgueil national a parfois de bonnes conséquences.

3.3 - La difficile émergence de la techno-structure

L'utilisation de nouvelles technologies est susceptible de bouleverser totalement les conditions dans lesquelles l'environnement peut être géré dans le futur. Les biotechnologies ouvrent des perspectives intéressantes de fixation de l'azote atmosphérique, de valorisation des déchets agroalimentaires ou encore de restauration des milieux dégradés. D'importants progrès sont également attendus dans les domaines du stockage, du transport et du traitement des déchets industriels. Mais, même dans les pays industrialisés, le chemin est long avant que la société ne s'adapte aux nouvelles contraintes liées au respect de l'environnement. Il a fallu dix ans à l'Allemagne fédérale pour se rendre compte de la détérioration des forêts par les pluies acides, puis vingt ans pour négocier des solutions. Depuis 1985, la machine économique, le « business vert », est déjà en marche. Son action ne se ressentira pas réellement avant 2010.

Pour limiter l'effet de serre, une solution technologique est déjà connue en 1990 : au lieu du kérosène, de l'essence et du

fuel, il est possible d'utiliser de l'hydrogène comme combustible dans les moteurs de véhicules, terrestres ou aériens. Sa combustion ne donne pas de gaz carbonique, elle dégage seulement de la vapeur d'eau qui va se perdre dans l'énorme masse de l'humidité de l'atmosphère. Ce ne sont que quelques nuages de plus, sans aucun danger.

Aux yeux des Etats-nations, la protection de l'environnement est devenue, au début des années 1990, une arme de guerre économique. On l'a vu lors des négociations surréalistes en Europe, à propos des pots d'échappement catalytique des voitures, sous-tendus de sordides calculs sur les habitudes industrielles des principaux groupes automobiles des pays de la Communauté.

Celui qui détient une légère avance technologique ou un poids économique plus important peut facilement arguer de la protection de l'environnement pour imposer telle ou telle norme. Il bloque ainsi le développement de ses concurrents. L'arme écologique peut aussi fonctionner à l'envers. Que faire si le Brésil, propriétaire d'un des poumons de la planète, échange l'ensemble de sa dette contre l'arrêt de la destruction de l'Amazonie ?

Le chantage à l'écologie n'est pas plus absurde que celui qui met en balance les vies humaines...

Dans l'avenir et dans ce contexte un peu confus, les actions réelles pourraient être menées par des "bidules" internationaux, seuls capables de concevoir une mission portant sur de multiples territoires, de trouver les crédits nécessaires, d'engager les moyens suffisants et de faire marcher le tout.

4 - Conclusion

Le début du *xxi*^e siècle constitue, à la fois, la fin d'une époque de capitalisme sauvage et destructeur de la nature, et le commencement d'une époque de capitalisme régulé ou domestique, instituée par la pression médiatique et les intérêts du "business vert". La mise en place des structures de régulation est déjà préfigurée dans certains pays. Les solutions tech-

niques et les dispositifs institutionnels pour les faire prévaloir existent donc, à l'état de maquette pourrait-on dire. Mais, pour aller plus loin, il faut changer la manière de penser les régulations sociales, et surtout la plus importante d'entre elles, la fiscalité. Le fisc fonctionne actuellement sur deux principes, la prédation et la redistribution.

Mais ces deux principes laissent sans réponse la principale question, celle de la régulation. Comment décourager les activités nuisibles ou coûteuses pour la collectivité et, au contraire, encourager celles qui sont bénéfiques ?

Plutôt que de taxer des éléments éminemment désirables, tels que la valeur ajoutée, les revenus ou les bénéfices, un système régulateur établit une contribution de chaque agent économique, en raison des encombrements, pollutions et diverses gênes ainsi que des frais qu'il occasionne. De la sorte, il décourage les actions nuisibles à la collectivité et à l'environnement, pour encourager celles qui leur sont bénéfiques. Des organisations fiscales de ce nouveau genre apparaissent comme la condition *sine qua non* de l'efficacité.

Lorsqu'on veut vraiment que les choses se fassent, il faut faire en sorte que les agents économiques aient intérêt à les faire. Aucune mesure d'interdiction ne résiste à la pression des lobbies et aux contournements internationaux.

Cependant, la conscience s'élargit et l'ampleur des perspectives réactualise les grands débats philosophiques. Aux trois questions fondamentales de la métaphysique : Qui sommes nous ? D'où venons-nous ? Où allons nous ? Le philosophe Allan Watts ajoutait une quatrième : Qui va faire la vaiselle ? La question est à la fois pertinente et impertinente mais certainement plus profonde qu'il n'y paraît.

L'évolution du siècle prochain devra nécessairement être résumée par le triptyque : moins de matière, moins d'énergie et davantage d'intelligence. La construction de régulations d'un nouveau genre devra être établie à l'échelle des problèmes posés.

Plus tôt elles seront mises en place, moins la transition de l'environnement fera de victimes.

BIBLIOGRAPHIE

- ALEXANDRE (P.), *Le climat en Europe au Moyen Age*, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1987.
- BOURRELIER (P. H.) et DIETRICH (R.), *Le mobile et la planète ou l'enjeu des ressources naturelles*, CPE - Economica, Paris. 1989.
- BARNOLA (J.M.), RAYNAUD (D.) and KORTKEVOCH (Y.S.), *Vostok ice core provides a 160.000 year record of atmospheric dioxide carbon*, Nature, 329, 408-414, 1987.
- BOLIN (B.), DOOS (R.), and JÄGER (J.), *The greenhouse effect, climatic change and ecosystems*. John Willey and sons, New-York, 1986.
- BUAT-MÉNARD (P.), *Particle geochemistry in the atmosphere and oceans. Air Sea exchanges of gases and particles*, D. Reidel Publishing Company, Dordrecht, 1983.
- COHMAP Members, *Climatic changes of the 1a18.000 years*, Science, 241, 1043-1082, 1988. st.
- Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, *Notre avenir à tous*, Editions du fleuve, Montréal, Québec, Canada. 1988.
- DUPLESSY (J.-C.) et MOREL (P.), *Gros temps sur la planète*, Odile Jacob, Paris. 1990.
- FLOHN (H.) and FANTECH (R.), *The climate of Europe : Past, present and future*, D. Reidel Publishing Company, Dordrecht, 1984.
- JONES (P.D.) and WIGLEY (T.M.L.), *Global temperature variations between 1861 and 1984*, Nature. 310, 670-693, 1986.
- LE ROY-LADURIE (E.), *Histoire du climat depuis l'an mil*, Flammarion, Paris, 1967.
- LOVELOCK (J.), *Gala, a new look at life on earth*, OUP, Oxford, 1989.
- MÉGHE (G.), et TAZIEFF (H.), *Ces fous qui veulent sauver la planète*, Le Monde, Paris, Mai 1989.
- PELT (J.M.), *La Terre en héritage*, Fayard, 2000.
- ROQUEPLO (P.), *Pluies acides : menaces sur l'Europe*, CPE-Economica, Paris. 1988.
- United States Department of Energy, *Detecting the climatic effects of increasing carbon dioxide*, Rapport DOEIER/0235, 1995.
- United States Department of Energy, *Atmospheric carbon dioxide and the global carbon cycle*, Rapport DOEIER/0239, 1995.

PRIX FORADO - ANNÉE 2000

*CARACTERISTIQUES DE L'ART ROMAN EN VALLEES DE CEZE ET DE TAVE**

par Céline MISSONNIER

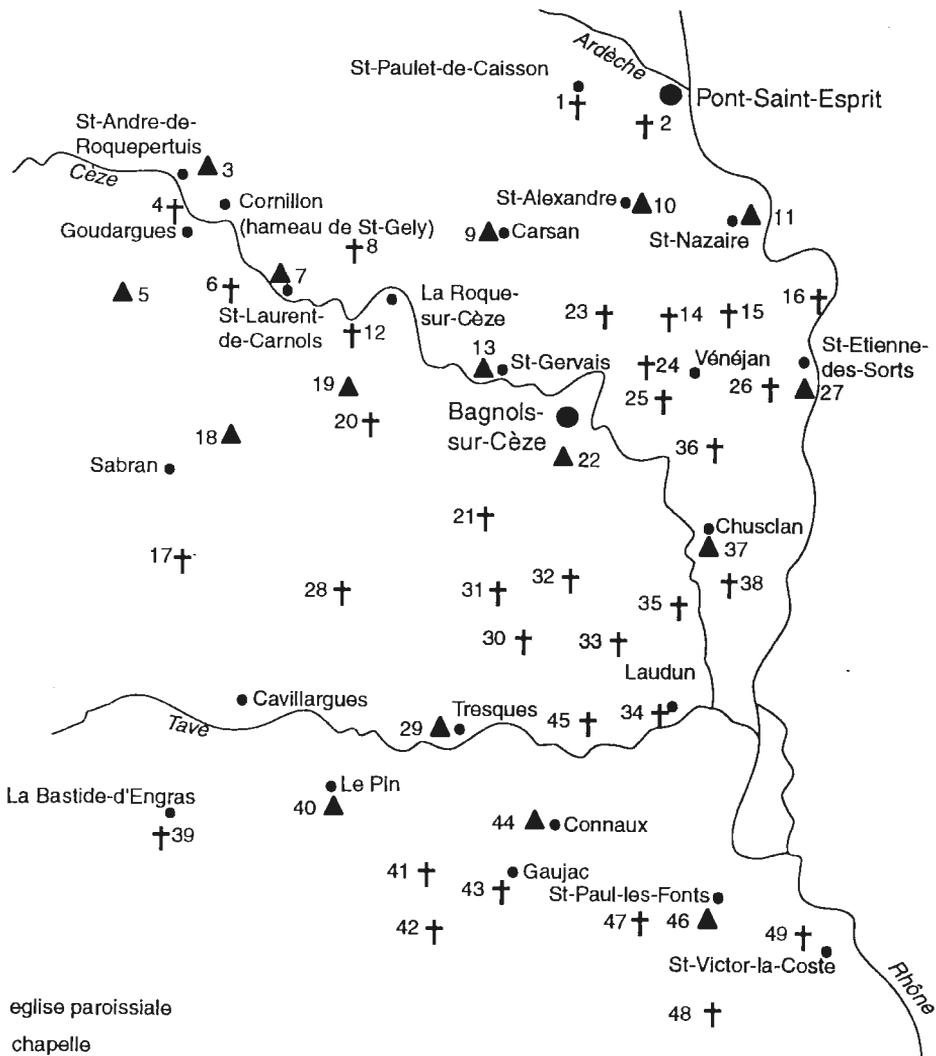
Le Gard rhodanien possède un ensemble d'édifices romans du plus grand intérêt. La richesse de certains édifices ruraux de la région bagnolaise tel Saint-Martin-de-Jussan à Tresques ou Saint-Symphorien-de-Boussargues sur la commune de Sabran est à l'origine de notre travail sur ce thème⁽¹⁾.

Afin d'étudier une entité cohérente, nous avons en premier lieu tenté de définir une ère géographique plausible. Cette zone est délimitée par les frontières naturelles du Rhône à l'est et les dépressions au nord et au sud des vallées de l'Arèche et du Gardon. L'ensemble des édifices se distribue le long de deux rivières, la basse Cèze et la Tave, affluents du Rhône, dans la région bagnolaise, un espace remontant jusqu'à Pont-Saint-Esprit et s'arrêtant aux limites avec l'Uzège (fig.1).

Ce cadre se trouvait au Moyen Age compris dans le diocèse d'Uzès, fondé en 419 et partagé en 9 doyennés dont ceux de Bagnols et de Cornillon qui nous intéressent plus particulièrement. Très tôt christianisée, cette région a vu s'édifier un grand nombre d'édifices ruraux dépendants essentiellement des bénédictins et de la famille des Sabran⁽²⁾, à l'origine de ces constructions médiévales.

Ces frontières géographiques n'ont servi qu'à délimiter un espace d'étude sans représenter une entité culturelle réelle. Elles demeurent arbitraires et les conclusions auxquelles nous aboutirons, pourront être appliquées à des édifices proches de cette entité répondant aux mêmes caractéristiques.

Un repérage cartographique de toutes les chapelles et églises paroissiales romanes a été nécessaire pour effectuer une première prospection. Il a été complété par une enquête



Carte de situation des édifices étudiés.

caractérisée ici par des édifices du XI^e siècle et du XII^e siècle. Cette chronologie s'arrête au milieu du XII^e siècle, époque de la construction de l'église paroissiale Saint-Benoît de Connaux.

L'observation de cet ensemble offre une première approche des registres d'architecture locaux. Ce sont de petits édifices qui répondent chacun à des critères qui leur sont communs.

Saint-Paul-de-Caisson :

1 - Sainte-Agnès

Pont-Saint-Esprit :

2 - Saint-Pierre-du-Port

Saint-André-de-Roquepertuis :

3 - église paroissiale

Goudargues :

4 - Saint-Michelet

5 - Abbatale Notre-Dame
et Saint-Michel

6 - Notre-Dame-de-Caseneuve

Saint-Laurent-de-Carnols :

7 - église paroissiale

Cornillon (hameau de Saint-Gely) :

8 - Saint-Sauveur

Carsan :

9 - église paroissiale

Saint-Alexandre :

10 - église paroissiale

Saint-Nazaire :

11 - église paroissiale

La Roque-sur-Cèze :

12 - Saint-Michel

Saint-Gervais :

13 - église paroissiale

Vénéjan :

14 - Saint-Pierre

15 - Saint-Georges

16 - Saint-Jean-Baptiste

Sabran :

17 - Saint-Castor-de-Mégiers

18 - église paroissiale Sainte-Agathe

19 - Notre-Dame de Colobiers

20 - Saint-Julien-de-Pestrin

21 - Saint-Symphorien-de-Boussargues

Bagnols-sur-Cèze :

22 - église paroissiale Saint-Jean-Baptiste

23 - Saint-Victor-de-Castel

24 - Saint-Martin-de-Saduran

25 - Saint-Thyrse-de-Maransan

Saint-Etienne-des-Sorts :

26 - église paroissiale Saint-Etienne

27 - Saint-Pierre

Cavillargues :

28 - Saint-Sépulcre

Tresque :

29 - église paroissiale Notre-Dame

30 - Saint-Martin-de-Jussan

31 - Sainte-Madeleine-des-Pêcheurs

32 - Saint-Pierre-de-Castres

Laudun :

33 - Saint-Denis

34 - Saint-Généès

35 - Saint-Jean-de-Rousigue

Chusclan :

36 - Sainte-Madeleine-de-Gicon

37 - église paroissiale Saint-Julien

38 - Saint-Georges-du-Cadenet

La Bastide d'Engras :

39 - Saint-Jean-d'Orgerolles

40 - église paroissiale Notre-Dame

Gaujac :

41 - Saint-Vincent

42 - Saint-Vincent-de-Rozilhan

43 - Saint-Saturnin

Connaux :

44 - église paroissiale Saint-Benoît

Saint-Paul-les-Fonts :

45 - Saint-André

46 - église paroissiale

Saint-Victor-la-Coste :

47 - Saint-martin

48 - chapelle du château

49 - Notre-Dame de Maylan

Néanmoins, en l'absence de renseignements documentaires pour la plupart de ces édifices, c'est l'analyse minutieuse et attentive de ces derniers qui a permis une datation. En dépit de cela, elle a été restreinte par le manque

'éléments sculptés et de caractères architecturaux déterminants. Ces monuments restent en général à l'écart des grands chantiers. Leurs caractéristiques dénotent une tradition et une culture marquées par des modèles antérieurs récurrents.

Notre recherche a donc débuté par une étude sur le terrain de chaque édifice, principalement par une couverture photographique de tous les éléments architecturaux et ornementaux. Nous avons ensuite effectué l'étude bibliographique essentiellement des monographies, des fiches des dossiers Roger Hyvert des casiers archéologiques de la DRAC Languedoc-Roussillon. Les sources puisées dans les archives départementales du Gard, les archives communales de Bagnols-sur-Cèze et privées datent principalement du XIX^e siècle. L'archéologue Léon-Honoré Labande a publié en 1902, la seule étude approfondie sur ce sujet : *Etudes d'histoire et d'archéologie romane, Provence et Bas-Languedoc. Eglises et chapelles de la région de Bagnols-sur-Cèze (Nord-Est du diocèse d'Uzès)*, à partir des notes manuscrites et dessins de l'érudit bagnolais Léon Alègre.

Nous allons donc voir dans quelles mesures les édifices religieux de cette étude comportent des éléments récurrents dans les modes de construction et les registres décoratifs qu'ils ont adoptés. Cette synthèse tentera de définir les grandes lignes représentatives de l'art roman rhodanien.

Dans un contexte d'influences essentiellement antiques, les constructeurs de ces édifices ruraux ont adopté des formes diverses, les adaptant et créant ainsi un type particulier de constructions. A propos du décor sculpté, le choix des registres et des motifs reste stable. Les emplacements demeurent fort dépendants de l'architecture.

Une architecture traditionnelle et rurale

auprès de toutes les communes concernées. L'inventaire de tous ces édifices a permis d'établir des limites chronologiques.

qui répondent chacun à des critères qui leur sont communs. On peut les définir globalement selon des critères clairs tels que la modestie des plans, la récurrence des matériaux employés mais également une recherche décorative dans les lignes de construction.

Les techniques et matériaux employés

Le développement des techniques et matériaux a été favorisé par des savoir-faire antérieurs et des conditions naturelles favorables et propices. Les matériaux de construction sont systématiquement d'origine locale. La présence de calcaire, abondant dans la région, offre des possibilités de taille et de résistance. Cette matière première s'utilise dans la majeure partie des chapelles et églises paroissiales. Ainsi, Saint-Victor-de-Castel est construit avec du calcaire tendre issu du plateau d'où il domine la vallée de la Cèze, comme Saint-Martin-de-Saduran situé en contrebas.

Le grès de couleur rose est particulièrement présent à Saint-Victor-la-Coste, où une carrière était exploitée. On le retrouve également dans la construction de Notre-Dame-de-Mayran, de Saint-Martin et de la chapelle castrale. En revanche, du grès jaune est employé dans une partie de l'édification de Saint-Thyrse-de-Maransan, à Bagnols-sur-Cèze.

L'utilisation de ces deux matériaux dans les édifices n'aboutit pas à des recherches décoratives comme elles peuvent se rencontrer en Auvergne. Sauf exception, calcaire et grès sont mêlés à l'archivolte extérieure de la baie absidiale de Saint-Martin-de-Jussan, dans une unique tentative de décor polychrome.

Des remplois de matériaux antiques concernent principalement trois édifices presque entièrement élevés grâce aux moellons prélevés sur des constructions gallo-romaines situées à proximité. Les chapelles Saint-Pierre-de-Castres et Saint-Jean-de-Rousigue implantées sur le plateau de Lacau où se trouve l'*oppidum* du Camp de César et la petite église édifiée à la fin du XII^e siècle sur l'*oppidum* Saint-Vincent à Gaujac témoignent de cette pratique de construction. Des éléments

isolés de remplois se trouvent aussi parfois inclus dans les parois : un grand autel antique est utilisé dans les fondations du clocher de la chapelle Saint-Martin à Saint-Victor-la-Coste. Un cippe funéraire gravé se trouve à l'intérieur de l'ermitage Notre-Dame-de-Mayran. Dans le mur extérieur sud de l'église paroissiale de Saint-Gervais un sarcophage et un cippe funéraire ont été remployés et la chapelle Saint-Denis à Laudun possède un éclat de marbre blanc gravé d'un E dans le mur ouest du croisillon sud.

Les différents matériaux correspondent donc à des réalités concrètes. La proximité des lieux d'extraction du calcaire et du grès, la qualité et la facilité d'extraction de ces deux matières premières et les vestiges antiques ayant servi de carrières en sont les principales caractéristiques.

L'appareillage, quant à lui, diffère d'un édifice à l'autre. Les techniques employées découlent des matières premières utilisées mais aussi des possibilités des chantiers de construction. Il semble que ce soit essentiellement les capacités des ouvriers et la survivance de modèles antérieurs qui définissent chaque solution adoptée.

Lopus spicatum s'emploie en connexion avec d'autres appareils, essentiellement pour renforcer la solidité des bases des murs⁽³⁾.

Le petit appareil irrégulier témoigne plutôt d'une certaine médiocrité des techniques de taille (bases des absides de Saint-Julien-de-Pistrin et Saint-Thyrse-de-Maransan). Le plus souvent équarris au marteau, il est quelquefois régularisé par des lits de pierres plates dérivés du petit appareil romain, employé en connexion avec le moyen appareil (croisillon nord de l'église Saint-Etienne-des-Sorts). Le petit appareil est aussi souvent abandonné au profit d'un moyen appareil de qualité, d'une plus grande régularité et aux assises parfaitement réglées. Les tailles, en arêtes ou layées par les entailles du ciseau, ornent les blocs aux arêtes vives. Un soin particulier est apporté aux angles et encadrement des ouvertures, dans un but de consolidation. L'archaïsme technique des appareils irréguliers est alors abandonné. Il est évident que certains édifices ont bénéficié d'une équipe de tailleurs de pierre de qualité.

Les parois sont animées de trous de boulins, correspondant surtout à une organisation de la construction. Très variables dans leur forme⁽⁴⁾, ils se trouvent sur quasiment tous les édifices où ils côtoient des signes lapidaires. Ces derniers se répartissent de façon très arbitraire et non significative. Ces signes gravés varient d'un édifice à l'autre tant par leur nombre que leur emplacement. Ils ornent généralement les belles pierres de tailles et mettent en valeur les parois. Les cadrans solaires figurent sur quelques façades méridionales et paradoxalement peu de croix sont gravées. Saint-Symphorien-de-Boussargues possède une grande variété de lettres et signes gravés sur l'ensemble de ses murs extérieurs. A Saint-Etienne-des-Sorts, des P et des G ornent la fenêtre axiale de la chapelle Saint-Pierre.

L'étude des techniques de construction et des appareils employés ne peut constituer toutefois un réel repère chronologique. Les matériaux et les capacités matérielles diffèrent trop d'un chantier à l'autre. Ce sont des suites d'expériences qui jalonnent et définissent les caractéristiques de ces édifices ruraux.

Les organisations internes : plans, élévations et couvertures

La simplicité des plans et l'harmonie des volumes correspondent toutefois à l'organisation interne de l'ensemble des édifices religieux. Cette dernière répond essentiellement à deux schémas de base (fig. 2) qui sont repris systématiquement pour l'édification de tous les bâtiments.

Le plan le plus répandu s'organise autour des deux éléments principaux que sont une nef unique sans transept pourvue d'une abside orientée⁽⁵⁾. Cette constante des traditions méridionales et rhodaniennes, s'exprime pleinement ici dans l'ordonnance des parties et leur clarté d'organisation.

La nef, rectangulaire, presque aussi large que longue⁽⁶⁾, est généralement à deux, voire quatre travées (Notre-Dame-de-Colombiers). Elle est fermée par une abside qui épouse un plan aux profils divers : semi-circulaire, polygonal ou plus rarement carré. Le plan en hémicycle peut dériver vers la for-



*Façade méridionale de la chapelle Saint-Martin-de-Jussan à Tresque
(Cliché Céline Missonnier)*

me barlongue comme dans la chapelle Sainte-Madeleine-des-Pêcheurs. Toujours moins large que la nef, elle permet une lisibilité extérieure de l'organisation interne puisqu'elle s'accroche au volume du vaisseau central.

A Saint-Victor-de-Castel, le chœur plus étroit que la nef se rétrécit à l'aide de ressauts successifs vers l'abside proprement dite de forme barlongue et pentagonale. Cela reste une exception parmi les édifices romans rhodaniens. En général, seul l'arc triomphal souligne le passage entre les deux espaces. L'allongement du sanctuaire se traduit par l'ajout d'une travée de chœur, à Goudargues et dans la chapelle Saint-Martin à Saint-Victor-la-Coste. Loin d'être une généralité, cette formule est une transition encore timide vers le plan en forme de croix latine⁽⁷⁾.

Le plan cruciforme est beaucoup moins fréquent et surtout utilisé dans les églises paroissiales : à Tresques, Saint-Etienne-des-Sorts et Saint-Benoît de Connaux. Un transept perpendiculaire isole le chœur de la nef, les croisillons formant l'image d'une croix à l'extérieur. Les croisillons profonds sont agrémentés d'absidioles disposées de part et d'autre de l'abside centrale. Elles adoptent le profil semi-circulaire ou à fond plat à l'exemple de l'église paroissiale de Saint-Etienne-des-Sorts. L'ensemble du chœur est alors considérablement développé par une multiplication des espaces

L'organisation, simple et d'aspect monumental, dans la plupart des édifices ruraux offre donc une ordonnance de volumes rigoureux : la nef unique, de deux à quatre travées, terminée par une abside semi-circulaire ou polygonale. Ces modules de base donnent une unité interne à chacun des édifices. Les plans adoptant la forme de la croix latine correspondent à une organisation plus médiévale au sens religieux plus prononcé mais demeurent relativement rares dans les vallées de la Cèze et de la Tave.

Face à la récurrence de ces deux types de plan, la variété des solutions adaptées dans l'élévation des absides s'affirme. Elles se déclinent selon trois orientations essentiellement esthétiques auxquelles un soin particulier est apporté dans la taille des blocs d'appareil. L'abside semi-circulaire comporte toujours une corniche moulurée à l'intérieur comme à l'extérieur, alors agrémentée d'une frise ornée telles celles de Saint-Thyrse-de-Maransan, Saint-Michel et Saint-Julien-de-Pestrin ou de modillons (Saint-André à Saint-Paul-les-Fonts). Des baies sont généralement percées dans l'axe du chœur, ébrasées à l'intérieur et en plein cintre et une ouverture cruciforme décore le mur absidial, surmontant le sanctuaire.

Les absides pentagonales se retrouvent dans cinq édifices. Elles ont toutes reçu un décor interne. Cette forme présente un compromis entre le chevet plat et l'abside semi-circulaire. Le profil pentagonal enrobe quelquefois l'hémicycle intérieur dans les édifices tel que la chapelle Saint-Sauveur à Cornillon. Les absides de Saint-Paulet-de-Caisson et Saint-Etienne-des-Sorts conservent le plan à cinq pans à l'intérieur comme à l'ex-

térieur. De telles typologies sont assez fréquentes en Provence comme dans la chapelle Saint-Nicolas sur le Pont Saint-Bénézet à Avignon, mais également en Haute Auvergne et dans la vallée du Rhône, le Vivarais et l'Ardèche notamment.

Les chevets plats offrent un profil beaucoup plus rare. Saint-Michelet, le premier bâtiment de l'abbaye de Goudargues possède une abside au profil quadrangulaire tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Les deux absidioles de Saint-Benoit à Connaux s'organisent de la sorte alors que dans l'église paroissiale de Tresques, ce sont l'abside centrale et les deux absidioles qui possèdent un fond plat.

A ces choix correspondent des profils de chœur aux décors assez élaborés, influencés par l'architecture antique et les résultats de l'évolution architecturale romane.

Trois édifices aux absides semi-circulaires possèdent un décor externe de bandes lombardes : Saint-Martin-de-Jussan, Saint-Pierre à Vénéjan et Saint-Julien à Chusclan. Des séries de trois petites arcatures en plein cintre reposent sur des modillons biseautés, encadrés de lésènes. Ce système décoratif, caractéristique du premier art roman méridional dénote l'influence forte d'une tradition. Pour autant, les édifices comportant un tel décor d'architecture ne peuvent être systématiquement datés du XI^e siècle. La permanence de formules antérieures explique l'utilisation de décors à des époques plus tardives.

A l'inverse, deux programmes d'ornement internes répondent aux lésènes et arcatures extérieures : les arcatures et les niches de pourtour du chœur. Quatre sanctuaires ont reçu une série d'arcatures aveugles. Les deux premiers présentent une abside semi-circulaire. Saint-Pierre à Vénéjan possède cinq arcatures en plein cintre, à simple rouleau. Elles reposent sur un ensemble de quatre chapiteaux soutenus par des colonnes à tambours⁽⁸⁾. Par contre, dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Gervais, pilastres et colonnes alternées soutiennent sept arcatures aveugles, par le biais de chapiteaux. Les trois autres monuments aux chœurs décorés offrent soit un profil pentagonal extérieur, soit des pans à l'intérieur comme à l'extérieur. A Goudargues, une première série de cinq arcs en plein

cintre sur des impostes moulurées prend place sous une deuxième série de cinq arcatures géminées reposant alternativement sur des impostes moulurées et des chapiteaux sculptés. Cinq arcatures à doubles ressauts ornent le chœur de l'église paroissiale de Saint-André-de-Roquepertuis. Les rouleaux intérieurs reposent sur des modillons à copeaux alors que des chapiteaux soutiennent des arcs extérieurs. Dans le chœur de la chapelle Sainte-Agnès à Saint-Paulet-de-Caisson, les cinq pans correspondent à cinq arcatures en plein cintre, retombant soit sur des pilastres maçonnés soit sur des modillons sculptés pour les rouleaux internes.

Ce type de décor architectural est un trait récurrent que l'on retrouve fréquemment en Velay, dans le Gévaudan, en Rouergue mais aussi en Provence. Ici, les solutions ont été diverses et adaptées à chacun des édifices. Cette richesse, à partir d'un module de base, correspond à la variété des arcs simples ou doubles, des modes de soutien utilisés.

Il en va de même pour un ultime parti pris décoratif qui consiste en l'agencement de niches de pourtour du chœur. Outre leur fonction d'alléger le chœur, en réduisant l'épaisseur des murs, les zones creuses opposées aux surfaces planes créaient des animations architecturales.

Chacun des chœurs présentant un tel schéma offre une ordonnance particulière. Celui de la chapelle Saint-Sauveur de Cornillon s'inscrit dans un profil pentagonal pourvu d'une série de cinq niches reposant sur un mur-bahut. Les doubles arcatures en plein cintre reposent sur de petits modillons sculptés ; seule la niche centrale, en partie détruite, est percée d'une haute fenêtre à double ébrasement et en plein cintre. Dans le chœur pentagonal de l'église paroissiale de Saint-Etienne-des-Sorts, les arcs en plein cintre de chaque niche retombent sur des dossierets dont le centre est en angle rentrant. Un cordon mouluré souligne les départs des arcs et fait le tour du chœur. Cet ensemble offre une organisation très harmonieuse, sobre et dépouillée. A l'inverse, l'aménagement de l'abside de la chapelle Saint-Martin, à Saint-Victor-la-Coste présente un décor plus élaboré. Les niches sont englobées dans un schéma semi-circulaire qui ne se rencontrait pas dans les

autres cas. Des arcatures aveugles supportées par des colonnettes engagées aux chapiteaux corinthiens augmentent le décor architecturé des niches. Un cordon mouluré et un rang de dents d'engrenage les surplombent, se poursuivant sur l'abaque des chapiteaux. L'aspect obtenu est beaucoup plus majestueux et l'architecture devient extrêmement élaborée.

Ainsi, les différentes recherches de mises en valeur portent principalement sur les absides. Elles offrent une variation des formes au sol, en hémicycle, à fond plat ou pentagonal mais surtout dans les recherches décoratives de l'élévation. De la plus simple à la plus élaborée, l'organisation des absides répond à des typologies constantes qui s'apparentent à des particularités régionales ou des évolutions architecturales entreprises depuis l'époque romaine. Pour les autres parties des édifices, les éléments architecturaux (arcs, pilastres, colonnes et colonnettes, cordons, impostes et bandeaux) structurent les parois et sont utilisés à des fins fonctionnelles ou ornementales. De leur agencement naît une animation des surfaces, un décor, cependant moins aboutis que ceux des parties orientales.

L'élévation interne des murs latéraux se caractérise par la présence d'arcs de décharge à profil simples ou doubles. Ils prennent place dans chacune des travées de la nef, tendus entre les pilastres assurant la retombée des arcs doubleaux et des arcs formerets à l'Est et à l'Ouest. Ces arcs en plein cintre ou bien légèrement brisés contribuent à alléger les murs. Retombant sous forme de pilastres engagés le long de la paroi, les arcs aveugles offrent un profil simple interrompu dans leur face interne par des impostes sur lesquelles reposent les archivoltes et reçoivent souvent un décor sculpté sur le chanfrein et le biseau. Des claveaux ornent l'intrados de certaines arcatures simples, empruntés à l'architecture antique. Ce schéma se retrouve dans la première travée de Saint-Martin-de-Jussan ainsi que dans l'église paroissiale de Tresques et à La Bastide d'Engras. Victor Lassalle⁽⁹⁾ précise que l'on trouve sur le Pont du Gard ces claveaux- consoles sous l'intrados, en saillie, à la retombée des arcs. Ce sont des points d'appui dans la technique de construction des arcs, mais dans la chapelle Saint-Martin-de-Jussan, ces claveaux comportent des motifs sculptés.

Le dédoublement de ces arcs latéraux génère des multiplications de surfaces dans la chapelle Saint-André à Saint-Paulles-Fonts. Des formules plus élaborées sont parfois adoptées, issues de recherches ornementales plus poussées. Elles consistent notamment à agrémenter la retombée des arcs par des jeux plus compliqués de superpositions, des angles qui retiennent la lumière.

Dans la chapelle Saint-Sauveur, deux massives impostes s'intercalent contre l'arc triomphal à la retombée des arcatures latérales. En revanche, ce sont deux colonnes adossées qui prennent place aux retombées occidentales des arcs latéraux des murs Sud et Nord de la chapelle Saint-André. La simple pile est remplacée par un fût, surmonté d'un chapiteau corinthien et repose sur une base moulurée, disposée à mi-hauteur. Une disposition analogue se rencontre le plus souvent dans le dossier du pilastre comme à Notre-Dame-des-Doms à Avignon, Saint-Trophime d'Arles et provient dans ce cas d'une influence provençale.

Dans la chapelle Saint-Martin-de-Saduran, l'agencement plus complexe des arcatures latérales se compose d'une superposition d'arcs simples et doubles sur deux niveaux.

L'église paroissiale de Saint-André-de-Roquepertuis est le seul édifice à comporter sur ses murs latéraux un décor varié de colonnettes directement inspiré des bandes lombardes. Le mur méridional présente une série de quatre arcatures en plein cintre retombant sur une colonnette monolithe engagée à chapiteau. Les retombées respectives des arcs doubleaux et formerets s'inscrivent en ressaut sur les murs et doublent l'épaisseur de la voûte en l'articulant par travée. Ils retombent sur des pilastres le long des parois latérales ou sont interrompus par un encorbellement en quart-de-rond comme à Saint-Pierre-de-Castres. Dans la chapelle Sainte-Agnès à Saint-Paulet-de-Caisson, les arcs de décharge latéraux en plein cintre s'interrompent au niveau des impostes biseautées pour laisser la place à un quart-de-rond tourné vers l'extérieur entraînant un double rouleau. L'ensemble des solutions de retombées tant sur les parois latérales qu'occidentales donne un aspect fortement décoratif par le jeu des volumes ; les pleins et les creux,

les divers profils procurent des zones d'ombre et de lumière animant les surfaces.

A l'inverse, les lignes extérieures des parois offrent un tout autre aspect. Aux retombées des arcs doubleaux et formerets intérieurs correspondent de façon récurrente les contreforts⁽¹⁰⁾. Ils jouent un double rôle structural et ornemental. De plan carré ou rectangulaire, maçonnés et chaînés aux parois, ils ont généralement une extrémité taillée en biseau et s'élèvent jusqu'au toit ou au trois-quarts de la hauteur totale, la partie la plus élevée s'arrêtant au niveau de la naissance de la voûte (Saint-Pierre à Vénéjan). Aux premiers piliers massifs, fortement saillants et assurant leur fonction de soutien, correspond un deuxième profil moins accusé. Pour Victor Lassalle⁽¹¹⁾, ce dernier "n'est pas emprunté à l'architecture antique et semble dériver du décor des édifices du I^{er} art romain, par suppression des arcatures et conservation des lésènes" et se retrouve en Italie, en Allemagne et en Provence où il est associé au décor d'arcatures lombardes, conforme à l'esprit romain. C'est ainsi que les contreforts situés au départ de l'abside de Saint-Martin-de-Jussan répondent à ces caractéristiques. Seule exception, le mur Nord de l'église Saint-Pierre-du-Port à Pont-Saint-Esprit qui présente un agencement particulier. Un grand arc aveugle s'étire entre les contreforts au-dessus d'un entablement horizontal qui court à mi-hauteur du mur. Des pilastres de faible relief le scandent en trois parties, le niveau inférieur, rappelant un décor antique d'appareil lombard primitif. Cette disposition exceptionnelle est à mettre en relation avec les décors de bandes lombardes qui ornent l'intérieur de la nef de Saint-André-de-Roquepertuis et les absides de Saint-Martin-de-Jussan et Saint-Pierre à Vénéjan. Elle résulte d'une recherche à la fois architecturale et décorative. Les ordonnances latérales extérieures offrent donc moins de solutions que les pans internes. Seules les fenêtres avec ou sans ébrasement et les portes rompent la monotonie générale des parois scandées de contreforts.

Les parois occidentales paraissent alors encore bien simples. Elles offrent un espace plan et sans élément décoratif, au profit de la façade méridionale. Leur forme est rectangulai-

Le dédoublement de ces arcs latéraux génère des multiplications de surfaces dans la chapelle Saint-André à Saint-Paulles-Fonts. Des formules plus élaborées sont parfois adoptées, issues de recherches ornementales plus poussées. Elles consistent notamment à agrémenter la retombée des arcs par des jeux plus compliqués de superpositions, des angles qui retiennent la lumière.

Dans la chapelle Saint-Sauveur, deux massives impostes s'intercalent contre l'arc triomphal à la retombée des arcatures latérales. En revanche, ce sont deux colonnes adossées qui prennent place aux retombées occidentales des arcs latéraux des murs Sud et Nord de la chapelle Saint-André. La simple pile est remplacée par un fût, surmonté d'un chapiteau corinthien et repose sur une base moulurée, disposée à mi-hauteur. Une disposition analogue se rencontre le plus souvent dans le dossier du pilastre comme à Notre-Dame-des-Doms à Avignon, Saint-Trophime d'Arles et provient dans ce cas d'une influence provençale.

Dans la chapelle Saint-Martin-de-Saduran, l'agencement plus complexe des arcatures latérales se compose d'une superposition d'arcs simples et doubles sur deux niveaux.

L'église paroissiale de Saint-André-de-Roquepertuis est le seul édifice à comporter sur ses murs latéraux un décor varié de colonnettes directement inspiré des bandes lombardes. Le mur méridional présente une série de quatre arcatures en plein cintre retombant sur une colonnette monolithe engagée à chapiteau. Les retombées respectives des arcs doubleaux et formerets s'inscrivent en ressaut sur les murs et doublent l'épaisseur de la voûte en l'articulant par travée. Ils retombent sur des pilastres le long des parois latérales ou sont interrompus par un encorbellement en quart-de-rond comme à Saint-Pierre-de-Castres. Dans la chapelle Sainte-Agnès à Saint-Paulet-de-Caisson, les arcs de décharge latéraux en plein cintre s'interrompent au niveau des impostes biseautées pour laisser la place à un quart-de-rond tourné vers l'extérieur entraînant un double rouleau. L'ensemble des solutions de retombées tant sur les parois latérales qu'occidentales donne un aspect fortement décoratif par le jeu des volumes ; les pleins et les creux,

les divers profils procurent des zones d'ombre et de lumière animant les surfaces.

A l'inverse, les lignes extérieures des parois offrent un tout autre aspect. Aux retombées des arcs doubleaux et formerets intérieurs correspondent de façon récurrente les contreforts⁽¹⁰⁾. Ils jouent un double rôle structural et ornemental. De plan carré ou rectangulaire, maçonnés et chaînés aux parois, ils ont généralement une extrémité taillée en biseau et s'élèvent jusqu'au toit ou au trois-quarts de la hauteur totale, la partie la plus élevée s'arrêtant au niveau de la naissance de la voûte (Saint-Pierre à Vénéjan). Aux premiers piliers massifs, fortement saillants et assurant leur fonction de soutien, correspond un deuxième profil moins accusé. Pour Victor Lassalle⁽¹¹⁾, ce dernier "n'est pas emprunté à l'architecture antique et semble dériver du décor des édifices du I^{er} art romain, par suppression des arcatures et conservation des lésènes" et se retrouve en Italie, en Allemagne et en Provence où il est associé au décor d'arcatures lombardes, conforme à l'esprit romain. C'est ainsi que les contreforts situés au départ de l'abside de Saint-Martin-de-Jussan répondent à ces caractéristiques. Seule exception, le mur Nord de l'église Saint-Pierre-du-Port à Pont-Saint-Esprit qui présente un agencement particulier. Un grand arc aveugle s'étire entre les contreforts au-dessus d'un entablement horizontal qui court à mi-hauteur du mur. Des pilastres de faible relief le scandent en trois parties, le niveau inférieur, rappelant un décor antique d'appareil lombard primitif. Cette disposition exceptionnelle est à mettre en relation avec les décors de bandes lombardes qui ornent l'intérieur de la nef de Saint-André-de-Roquepertuis et les absides de Saint-Martin-de-Jussan et Saint-Pierre à Vénéjan. Elle résulte d'une recherche à la fois architecturale et décorative. Les ordonnances latérales extérieures offrent donc moins de solutions que les pans internes. Seules les fenêtres avec ou sans ébrasement et les portes rompent la monotonie générale des parois scandées de contreforts.

Les parois occidentales paraissent alors encore bien simples. Elles offrent un espace plan et sans élément décoratif, au profit de la façade méridionale. Leur forme est rectangulai-

re chapeauté d'un couronnement triangulaire contre lequel s'élèvent de part et d'autre les contreforts. Une baie se situe généralement au sommet de la paroi, surplombant quelquefois une porte en plein cintre, sans décor. On constate une grande diversité entre les volumes d'un édifice roman. La recherche décorative la plus poussée se trouve à l'est. La partie occidentale ne présente aucun trait particulier, tandis que les parois latérales offrent des solutions. Les superpositions d'éléments de construction y sont utilisées à des fins d'animation de surface.

Les systèmes de couvertures des monuments découlent des organisations des structures. Exclusivement en pierre, la voûte en cul de four recouvre sans exception tous les chœurs, derrière un arc triomphal à simple ou double rouleau. Le berceau en plein cintre, scandé d'arcs doubleaux, reste la voûte la plus répandue, sauf à Saint-Pierre-de-Castres où elle offre un profil brisé. Pour les quelques cas de plan cruciforme rencontrés, une coupole a naturellement été le système adopté. Deux axes coexistent : la coupole établie sur trompes coniques et la coupole sur une travée barlongue.

Dans un premier cas, le passage de carré au plan circulaire est réalisé grâce à la mise en place d'une trompe aux quatre angles. A Notre-Dame-de-Mayran, le carré est délimité par quatre arcs en plein cintre à simple rouleau alors que ceux de Saint-Benoît de Connaux ont un profil légèrement brisé. L'église de Saint-Etienne-des-Sorts opte pour la seconde solution. Le carré surplombant la travée barlongue est obtenu par un dispositif d'arcs en escalier. Deux profonds arcs en plein cintre sont lancés aux deux extrémités Nord et Sud de cette croisée rectangulaire afin d'en diminuer la longueur. Ce dispositif d'arcs en encorbellement si caractéristique semble être une particularité provençale

Une sculpture antiquisante dépendante de l'architecture

L'étude de la sculpture, qui orne l'ensemble de ces édifices⁽¹²⁾, montre un décor dépouillé en étroite relation avec le cadre architectural. Les artistes qui ont œuvré dans le Gard

rhodanien restèrent très influencés par des techniques anciennes et leurs recherches sous-entendent une difficulté à s'affranchir de modèles archaïques.

Les décors soulignent essentiellement les lignes et éléments saillants à l'intérieur des chapelles, l'ordonnance des volumes. Ils se concentrent sur les chapiteaux et les parois (impostes, modillons, consoles, claveaux, corniches, abaqes). A l'extérieur, ce sont des points-clés comme les clochers et les archivoltes des portes méridionales qui reçoivent une attention particulière.

Le répertoire décoratif traditionnel demeure stable, peu innovateur mais varié. Les diverses influences sont issues des arts antique ou barbare. Les techniques du méplat, la taille en cuvette et un faible relief s'accroissent sans jamais se libérer du cadre soumis à la structure de l'édifice, de facture plus ou moins adroites.

Il n'existe pas réellement de programme iconographique et peu de représentation figurée par rapport au registre purement décoratif, véritable interprétation du monde végétal.

Influence prédominante de l'art antique

L'art roman provençal, tributaire des modèles antiques, se développe pleinement en Gard rhodanien. De fait, chacun des édifices étudiés témoigne de cette influence qui se retrouve tant à travers les techniques de sculpture que les thèmes abordés.

Les chapiteaux présents dans les édifices trouvent leur origine dans deux types principaux d'épannelage empruntés à l'art romain. Le premier de ces types correspond à celui du chapiteau de style corinthien. La corbeille cubique sur une base tronconique possède des arêtes et des angles émoussés. L'abaque, généralement échancré et volumineux, est parfois sculpté⁽¹³⁾ comme dans les modèles antiques. Les divisions verticales affectent toute la hauteur du bloc, supprimant et atténuant les séparations par un jeu de feuillages, de manière à passer insensiblement d'une base semi-circulaire à une surface rectangulaire.

Les artistes romans se sont particulièrement attachés ici à imiter les chapiteaux corinthiens pour leur caractère extrêmement décoratif, tout en accentuant une libre interprétation de l'épannelage et de l'organisation interne. La structure alors se simplifie, réduite à quelques éléments forts (volutes d'angle, rosette centrale, feuillage), assurant la référence au style corinthien. Les modèles les plus proches se trouvent notamment dans la nef de la chapelle Saint-André à Saint-Paul-les-Fonts. Cette survivance du modèle antique perdure dans une simplification du végétal, notamment à travers les feuilles lisses des chapiteaux du chœur de Saint-Martin à Saint-Victor-la-Coste. De même, les chapiteaux à simple collerette donnent naissance à des éléments ornés dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Gervais. Ainsi, la palmette et la feuille, les éléments récurrents, font référence constamment au modèle tout en s'affranchissant des contraintes de ce dernier.

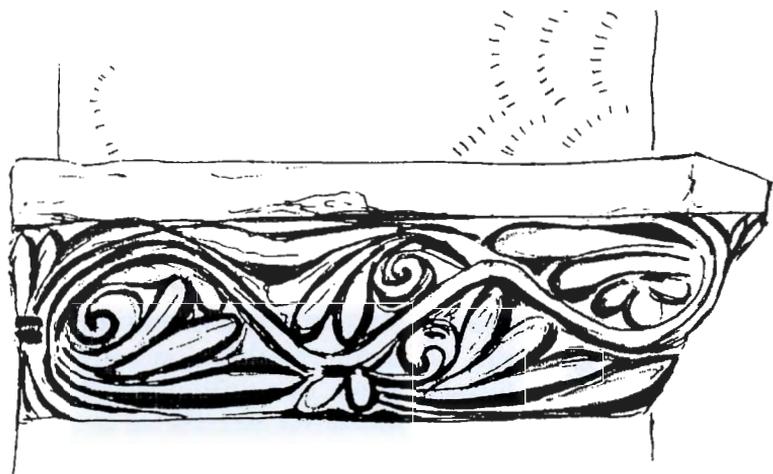
Le deuxième type de chapiteaux romans épouse la forme cubique⁽¹⁴⁾. Sa corbeille possède des angles inférieurs abattus et concaves. Ces structures se trouvent à Saint-André-de-Roquepertuis et à Goudargues. A Saint-Pierre-de-Vénéjan, l'épannelage des quatre chapiteaux s'organisent autour d'un bloc parallélépipédique, de forme régulière, aux angles abattus. Les arêtes sont laissées vives ou soulignées par un tore appliqué à la jonction des différentes parties de la corbeille. Elles déterminent une alternance de surfaces triangulaires. Chaque face est traitée séparément, les angles laissés nus et bruts.

Cette influence du registre antique se rencontre également dans la grammaire ornementale géométrique, offrant une intéressante variété de décors champlévés ou en faible relief. La création se manifeste à travers les décors d'éléments architecturaux mettant en valeur et soulignant les lignes des édifices et développant toute une variété de fleurs et feuillages.

Les oves, ornent les impostes de la chapelle de Saint-Symphorien-de-Boussargues et la corniche de Saint-Thyrse-de-Maransan associées à des feuillages. Les grecques, très rares, se développent sur la corniche extérieure de l'abside de Saint-Julien-de-Pestrin et sont surmontées d'une frise de petites fleurs.

Enfin, les perles se dispersent sous les feuilles lancéolées des corniches et impostes de Saint-Symphorien-de-Boussargues.

Une nette préférence s'observe, néanmoins, pour les motifs d'origine végétale (fig.3). Les grands rinceaux de feuillages à spires aux ondulations souples et stylisées, sculptés en méplat ornent une corniche de Saint-Martin-de-Jussan. Dans l'église paroissiale de Tresques, les méandres, plus serrés et charnus, renferment des fleurons en demi-méplat sur un fond de cuvette et reproduisent exactement la forme générale que l'on retrouve sur les monuments funéraires antiques⁽¹⁵⁾.



Imposte sculptée de feuillages dans la chapelle Saint-Symphorien-de-Boussargues à Sabran (Dessin Céline Missonnier)

Les feuilles lisses, largement épannelées et à l'extrémité retombante, les fleurs d'eau au caractère décoratif plus accusé, jouent avec des effets d'ombre et de lumière. La fermeté du dessin ornemental, le graphisme et le traitement stylisé se juxtaposent, donnant l'impression d'une profusion sur les registres de Saint-Symphorien-de-Boussargues⁽¹⁶⁾.

Les feuilles-fleurs lancéolées en bouquet courent à la surface de la pierre et s'y épanouissent en éventail dans une transformation et une transfiguration du simple végétal comme

dans la chapelle Saint-André, où chaque feuille est retravaillée et refouillée en détail et épouse la courbe du biseau. Les marguerites se font plus discrètes et ornent un claveau-console de Saint-Martin-de-Jussan. A Saint-Symphorien-de-Boussargues, elles recouvrent entièrement le champ qui leur est imparti, dans trois cercles disposés sur le biseau de l'imposte.

Enfin, les fleurs trifoliées, pour lesquelles chaque lobe est traité en creux et regravées pour leur donner plus de force décorative, ornent les corniches de l'abside de Saint-Thyrse-de-Maransan, de Saint-Julien-de-Pestrin et une imposte de Saint-Pierre-de-Castres.

Des grappes ou pommes de pin ornent le tailloir d'un chapiteau du chœur de Goudargues ; les éléments en faible relief se répètent dans un entrelacs de végétation.

La synthèse de ses diverses représentations végétales se trouve en partie concentrée sur le gâble surmontant le plein cintre de la porte méridionale de Saint-Symphorien-de-Boussargues et sur l'archivolte de Saint-Martin-de-Jussan, deux portails remarquables dans cet ensemble. Les artistes romans y ont décliné dans la pierre les motifs décoratifs qui leur étaient accessibles par la proximité de monuments antiques.

A l'inverse des oves, feuilles d'acanthé et autres végétaux, les motifs carolingiens et mérovingiens occupent une place beaucoup moins importante parmi les éléments du décor monumental. Cette renaissance a été beaucoup moins évidente que la précédente.

Les dents de scie sont simplement gravées au trait sur les impostes de la chapelle Sainte-Agnès. Dans la chapelle Saint-Saturnin à Gaujac, les dents de scie de taille moyenne et en léger relief, occupent tout le chanfrein d'une imposte.

Le motif des dents d'engrenage s'impose de lui-même. Il se développe essentiellement en hauteur des édifices au gré de la fantaisie des sculpteurs : sur les corniches de l'abside de l'église paroissiale Notre-Dame du Pin ⁽¹⁷⁾, de Saint-Michel à La Roque-sur-Cèze et de Saint-Julien-de-Pestrin où il est associé à des grecques. A l'intérieur du chœur de Saint-Martin à Saint-Victor-la-Coste, il souligne les moulures de la corniche, doublant et renforçant ainsi l'aspect décoratif du pourtour.

Dans la chapelle Saint-Martin-de-Jussan, la frise de dents d'engrenage se situe au sommet du petit clocher carré, sous l'édicule pyramidal. Elle orne la fenêtre d'axe de l'abside de Notre-Dame de Tresques et l'archivolte de la porte méridionale de la chapelle de Saint-Pierre-de-Castres.

Enfin, la chapelle Saint-André à Saint-Paul-les-Fonts est la seule à posséder un décor de billettes sur l'archivolte en plein cintre d'une fenêtre méridionale.

Complétant ce vocabulaire, on trouve des motifs circulaires pré-roman. A partir de cercles sécants et d'ondulations, la gamme des formes se développe, de la rouelle solaire à l'entrelacs tressé.

Une rosace solaire et un jeu de six cercles concentriques cernant une petite fleur centrale, occupent les corbeilles de deux chapiteaux du chœur de Saint-Pierre à Vénéjan.

A Saint-Pierre-de-Castres, deux torsades en relief, motif dérivé de la vannerie, encadrent quatre trèfles gravés sur le chanfrein d'une imposte. Une imposte sépare, à Saint-Thyrse-de-Maransan, le chanfrein du bandeau alors qu'un autre court à la base de l'imposte de Saint-Sauveur à Cornillon. Dans le même édifice, elle ponctue le petit modillon ou le dé des niches du pourtour du chœur. D'une facture très soignée et de dimensions importantes, un décor de torsades aux brins presque perpendiculaires orne le biseau d'une imposte interrompant la retombée de l'arc doubleau de la voûte de Saint-Martin-de-Saduran.

L'entrelacs, au graphisme de cordon enroulé se rencontre plus rarement. Dans le chœur de l'ancienne abbatale de Goudargues, un entrelacs à trois brins évolue en faible relief⁽¹⁸⁾ et un 8, couché, ornent respectivement l'abaque d'un chapiteau et un modillon.

Riches et variés malgré leurs nombres relatifs, les motifs d'origine barbare ponctuent, ça et là, quelques chapelles. Sans cohérence, ils sont copiés pour leur pouvoir décoratif et certainement leur facilité d'exécution. Associés à d'autres éléments, ils participent au style propre de cette entité, passant du modèle sur mobilier à l'architecture.

De même, les moulures (tores, filets) complètent le registre des solutions ornementales. Dans la chapelle Saint-Saturnin à

Gaujac, les biseaux d'une dizaine d'impostes déclinent des moulures plates, filets et gravures profondes de traits parallèles. Ces registres sont limités et archaïques mais tout en marquant un refus de la monotonie et la répétition. La courbe en doucine, plus rare, offre un profil beaucoup plus doux à Goudargues au pourtour du chœur.

Enfin quelques modillons à copeaux ornent les retombées d'arcs de part et d'autre des chapiteaux du chœur de Sainte-Agnès et de Saint-André-de-Roquepertuis.

Tributaires des traditions antérieures et d'une stylisation propre, de l'absence de grands chantiers, les registres décoratifs restent limités et les représentations réalistes demeurent guère plus évoluées.

Figures humaines et animales

Parmi le répertoire de la décoration sculptée, les représentations zoomorphes et anthropomorphes sont minoritaires. Nous avons cependant observé un nombre significatif de ces thèmes représentés. Les éléments sculptés en cuvette ou en faible relief, sans aucune recherche de réalisme ou de cohérence, démontrent une recherche et un intérêt pour les thèmes figurés.

Leur apparition discrète en sculpture sous forme de masque demeure sans équivoque sur un chapiteau du chœur de l'église paroissiale de Saint-Gervais où il occupe le centre de la corbeille⁽¹⁹⁾. Une stylisation austère lui donne un aspect énigmatique sans expression. Aux arcatures du chœur de la chapelle Sainte-Agnès, une série de cinq masques a été répartie de façon assez inégale ; trois masques-modillons occupent la retombée des arcatures internes alors que deux sont disposés aux angles de la pierre sommitale de l'un des pilastres. Sculptés en faible relief sur un fond lisse, leur forme triangulaire a été recreusée de lignes désignant les axes principaux des visages. Ici, le visage humain ne se contente pas d'orner les pseudo-chapiteaux, il occupe aussi l'espace triangulaire des modillons pour agrémenter, sans les modifier, les espaces libres ainsi dégagés. Le masque semble avoir pour origine la

tradition celte et païenne des "têtes coupées" que l'on rencontre dans les sanctuaires du Sud de la Gaule tels Entremont et Roquepertuse. Les sculpteurs romans se sont inspirés d'un thème profane qu'ils ont placé dans le décor de chœur des édifices ornant les chapiteaux et les modillons.

Toutefois, ils ne se sont pas limités à la représentation de figures humaines puisque le registre animalier occupe un emplacement identique. Les têtes d'un ours et d'un bélier ornent les chapiteaux du chœur de la chapelle Saint-Martin à Saint-Victor-la-Coste. La face de l'ours, inscrite dans un triangle, émerge des volutes d'angles. Le bélier prend place à la jonction des deux corbeilles du chapiteau jumelé, orné de feuillages. De la même manière, le thème du bucrane⁽²⁰⁾ se rencontre plusieurs fois sur des chapiteaux et retombées d'arcs. La figure allongée d'un bovidé sur les chenets de l'époque gauloise et sur les chapiteaux figurés et les sarcophages dans l'art antique sont copiés à l'époque romaine.

Dans l'église paroissiale de Saint-André-de-Roquepertuis, une stylisation de tête animale orne l'un des chapiteaux des arcatures du chœur. Le sculpteur a figuré une tête de bovidé adaptée au chapiteau de forme triangulaire. Elle occupe entièrement l'espace, ses cornes s'allongeant vers les angles pour se substituer aux volutes, et souligne ainsi les points essentiels de l'espace qu'elle occupe.

Un bucrane sculpté en haut relief, fait office de console dans une arcature aveugle de la chapelle Saint-Martin-de-Jussan à Tresques.

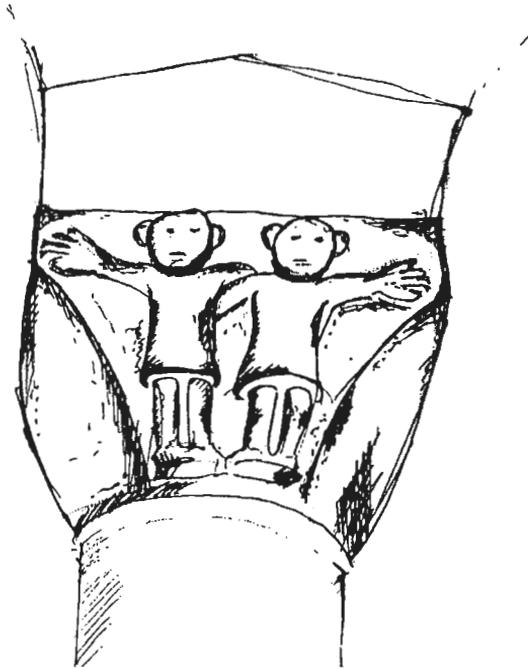
Enfin, un modillon du chœur de la chapelle Sainte-Agnès à Saint-Paulet-de-Caisson représente une face rectangulaire, très sommairement sculpté, se rapprochant du bovidé de Saint-André-de-Roquepertuis. Une très fine gravure évoque les petits yeux allongés, les nasaux et la bouche, deux bourrelets obliques symbolisent les cornes disposées comme un V au sommet de la tête.

Ce thème s'intègre comme l'a fait remarquer Victor Lassalle⁽²¹⁾, dans un développement et un réseau d'influences qui va de Saint-Guilhem-le-Désert à Nîmes. Il semble qu'il n'y ait pas eu de véritable intention iconographique mais plutôt l'adapta-

tion d'un élément figuré antérieur à la forme triangulaire d'éléments d'architecture.

La représentation de personnages fait également exception parmi les édifices romans de cette étude. Ils sont asexués, schématisés dans des dispositions symboliques et religieuses.

Sur un chapiteau du chœur de la chapelle Saint-Pierre à Vénéjan, deux petits personnages s'enlacent, bras-dessus bras-dessous aux visages hallucinés (fig.4). Vêtus de tuniques courtes, leurs grosses têtes ovales sont pourvues de deux yeux lenticulaires, d'oreilles proéminentes, d'un nez épais et de minces lèvres, ils se tiennent face aux fidèles leur main libre disproportionnée aux doigts écartés et à la paume tendue. Ils posent dans l'attitude de l'orant. Ce type de personnage court à



*Orants sculptés sur un chapiteau du chœur de la chapelle
Saint-Pierre de Vénéjan
(Dessin Céline Missonnier)*

grosse tête, à la frontalité géométrisée et sans relief reste un modèle fréquent dans l'école provençale et lombarde. Influencé par la sculpture populaire gallo-romaine, ils se rapprochent des sculptures de la crypte de l'abbatiale de Cruas en Ardèche et de Saint-Pierre-de-Rhèdes⁽²²⁾.

A Goudargues, un petit personnage assis, au petit corps nu surmonté d'une grosse tête, occupe le centre de la corbeille d'un chapiteau. Il ne fait aucun geste, entouré de deux "aigles" occupant les angles. Cette scène, plus élaborée, représente peut-être l'iconographie de l'Ascension du Christ.

Enfin, sur l'un des claveaux de l'archivolte de la chapelle Saint-Martin-de-Jussan est évoqué le Paradis : deux petites silhouettes se tiennent de part et d'autre d'un palmier. Dans le même édifice, deux "gisants" occupent les extrémités d'une corniche intérieure. Les personnages sont allongés et leurs bras aux mains trop grandes sont croisés sur leur poitrine.

Les rares éléments sculptés de représentations anthropomorphes permettent donc de proposer une traduction iconographique. Elles se limitent cependant à des scènes très succinctes au symbolisme sommaire et peu élaboré. Ainsi, deux couples représentés de profil et se faisant face sous des arcatures sur l'archivolte de Saint-Martin-de-Jussan sont difficilement interprétables. Toutes ces tentatives demeurent fort intéressantes. Elles traduisent une recherche, un choix évident de représenter l'homme dans des attitudes connotées même si elles restent maladroitement.

Quant au règne animal, il est stylisé et schématisé sur des chapiteaux à feuillages et des impostes. Les oiseaux sont les plus couramment sculptés. Ils ornent les corbeilles des chapiteaux ou les sommets des pilastres offrant d'importantes différences d'interprétation et de qualité de sculpture selon les modèles, du plus frustré à la scène symbolique plus élaborée.

Un volatile, très sommairement sculpté en faible relief, orne la retombée d'une arcature du chœur de Sainte-Agnès. A la chapelle Saint-Pierre à Vénéjan, un oiseau picore le sol sur le fond lisse d'une corbeille, assimilable à une poule. A Saint-Martin-de-Jussan, un oiseau occupe le biseau d'une imposte.

Sa tête de profil est surmontée d'un plumet mais son corps est appréhendé d'en dessous, les ailes déployées de part et d'autre.

Ces exemples sont des évocations isolées pour lesquelles il est vain de donner des interprétations iconographiques. Ils ont d'ailleurs été peut-être tout simplement sculptés pour eux-mêmes sans appartenir à un discours. En revanche, l'abside de Notre-Dame de Goudargues a reçu un intéressant décor zoomorphe plus élaboré. Un groupe de quatre oiseaux affrontés deux à deux, de part et d'autre d'un vase, occupe la corbeille d'un premier chapiteau. Sur le second chapiteau, deux aigles disposés aux angles de la corbeille entourent un personnage central. Leurs ailes bombées retombent jusqu'au sol, recouvertes d'une trame décorative. Ces deux chapiteaux sont sculptés en faible relief avec cependant un léger travail de gravure suggérant des matières comme des plumes. Ils répondent tous les deux par leur thème (Eucharistie ?, Sacrifice du Christ ?, Ascension ?) et leur emplacement dans l'édifice à une mise en valeur du chœur.

Les quadrupèdes sont également impossibles à identifier. Leur représentation est d'une facture grossière avec des pattes courtes et un corps toujours vu de profil. Trois d'entre eux figurent dans la chapelle Saint-Pierre à Vénéjan sur les deux faces d'une imposte et sur l'un des chapiteaux du chœur. En faible relief sur un fond en cuvette, ils occupent l'espace qui leur est imparti de façon maladroite et inconfortable.

Enfin, une dernière catégorie de représentations zoomorphes découle plutôt du registre purement décoratif. Il s'agit de l'animal-végétal, mêlant faune et flore dans un jeu de courbes. Un rinceau de feuillages sort de la gueule d'un sanglier à l'extrémité d'une frise à Saint-Martin-de-Jussan. Dans l'église paroissiale de Tresques, le rinceau de feuillages à spires d'une imposte sort de la gueule d'un dragon, dont le corps recouvert d'écailles, épouse les ondulations ⁽²³⁾ du végétal.

L'association de la faune et la flore demeure un cas rare dont l'origine du motif et du traitement est probablement à chercher dans l'iconographie d'autres supports de l'art oriental ou celto-barbare.

Malgré le dépouillement apparent des édifices religieux, une étude attentive de l'ensemble de tous les éléments sculptés révèle une grande variété dans les motifs représentés.

Conclusion

Cette synthèse était donc une proposition de découverte des caractéristiques de l'architecture et du cadre décoratif des édifices religieux du Gard rhodanien.

Les chapelles et églises paroissiales étudiées répondent à un nombre de constantes au niveau de l'organisation. Leurs programmes architecturaux sont modestes par leurs dimensions et les solutions adoptées. Ces édifices sont principalement influencés par l'architecture antique tant au niveau de ses caractères typologiques (système de couverture à encorbellement, claveaux- consoles...) que de ses proportions (correspondances entre les dimensions de la chapelle romane Saint-André et la Maison Carrée). On y retrouve également des modules utilisés outre Rhône ou dans des régions limitrophes telles que l'Auvergne. Ils concernent principalement les décors d'abside avec l'utilisation des arcatures ou des niches en pourtour de chœur. L'emprunt à l'art roman du Vivarais et du Gévaudan se constate principalement dans les éléments de l'organisation architecturale. Ces édifices se caractérisent donc par des volumes simples et dépouillés dans lesquels des solutions d'ornementation apparaissent, étroitement lié à l'architecture.

Le registre ornemental gallo-romain y est prépondérant par la présence intense de bâtiments romains (Nîmes, le Pont du Gard) ou d'*oppida* et *villae* dans un environnement plus proche. Cela explique la forte emprise de ces derniers sur les constructions médiévales, principalement par les remplois d'éléments, la copie des modèles préexistants et surtout de la flore (feuilles d'acanthé, rinceaux...). Le chapiteau y est un exemple flagrant de référence au modèle antique tant par sa mise en place que par son registre décoratif tiré du modèle corinthien. L'architecture romane provençale tient également une place importante au point de vue typologique malgré la

frontière symbolisée par le Rhône. Ainsi, certains édifices du Nord du Gard rhodanien pourraient parfaitement se situer de l'autre côté du fleuve comme la chapelle Saint-Symphorien-de-Boussargues.

L'art barbare a eu beaucoup plus de difficulté à s'imposer et à imprégner la sculpture rhodanienne, face au lourd héritage antique. Ses particularités se rencontrent toutefois dans des détails de l'ordre du décor sculpté (vannerie, rouelle...) inspirés des objets mobiliers barbares. Le premier art roman s'est peu développé dans la région mais se distingue à travers les techniques de sculpture employées comme le méplat.

Ainsi, ces édifices ne se trouvent pas isolés et exempts de toutes influences. Ils ont subi ou ont emprunté des motifs, des détails représentatifs d'autres régions et de cultures antérieures. Ils s'insèrent dans un mouvement général d'évolution de l'art roman tout en restant modestes et à l'écart des grands chantiers médiévaux. On y dénote à bien des égards des archaïsmes, des solutions utilisées à des dates plus tardives.

Comme nous l'avons précisé, le cadre géographique s'avérait arbitraire bien que nécessaire pour délimiter la recherche. Il est intéressant de constater que les observations concernant les typologies d'architecture et de décors sculptés se retrouvent dans un espace beaucoup plus large. Le Gard rhodanien s'est imprégné de nouvelles techniques qui ont été intégrées et assimilées, permettant le développement de cet art roman à l'origine de ces édifices religieux si remarquables et dignes d'intérêt.

NOTES

* Ce travail a reçu le Prix Forado décerné par l'Académie de Nîmes en février 2000.

(1) MISSONNIER, Céline, *Les édifices religieux du XI^e au milieu du XIII^e siècle dans les vallées de la Cèze et de la Tave*, octobre 1997, Université Paul Valéry-Montpellier III, maîtrise dactylographiée.

Ce travail a fait l'objet de deux publications :

« Les édifices religieux du XI^e au milieu du XIII^e siècle dans les vallées de la Cèze et de la Tave » dans *Rhodanie*, n° 65, mars 1998, p. 3-19.

- « La sculpture dans les édifices religieux des vallées de la Cèze et de la Tave » dans *Rhodanie*, n° 66, juin 1998, p. 2-14.
- (2) Cette famille était vassale des Comtes de Toulouse. Dès le x^e siècle, le tiers de la vallée de la Tave représente l'apanage de cette maison ; la Sabranenque s'étendant sur les châtelainies de Saint-Victor-la-Coste, Tresques, Cavillargues, Sabran et Montclus, en vallée de Cèze.
Les bénédictins s'implantent dès la fin du x^e siècle à Saint-Pierre-de-Castres sur le territoire de Tresques, construisent l'église de Connaux et s'installent à Saint-Saturnin-du-Port (Pont-Saint-Esprit).
- (3) Saint-Victor-de-Castel à Bagnols-sur-Cèze.
- (4) Ouvertures maçonnées, façonnées ou de formes circulaires.
- (5) Seule la première église paroissiale de Chusclan est orientée au Sud.
- (6) M. Victor Lassalle a superposé le plan de la chapelle Saint-André et celui de la *cella* de la Maison Carrée de Nîmes. Il existe une correspondance entre les dimensions de ces deux bâtiments et il serait intéressant de faire une telle comparaison pour toutes les chapelles et déterminer des modules.
- (7) Toutefois, signalons le cas unique de la chapelle Saint-Pierre-de-Castres qui propose un plan situé entre le plan à nef unique et la croix latine par l'ajout de deux pseudo-croisillons.
- (8) Cette chapelle est la seule à posséder un double jeu ornemental, intérieur et extérieur.
- (9) LASSALLE (V.) « Quelques cas d'influence antique dans l'art roman du Midi de la France et de l'Italie septentrionale », dans *Les Cahiers de Saint-Michel-de-Cuxa*, p. 121-122.
- (10) LASSALLE (V.), *L'influence antique dans l'art roman provençal*, p. 49.
- (11) Toutefois, certains édifices en sont dépourvus comme Saint-Julien-de-Pestrin, Saint-Pierre-de-Castres, Saint-Symphorien-de-Boussargues, Saint-Jean-Baptiste à Vénéjan et Saint-Jean-de-Rozilhan qui n'en possède qu'au Nord à cause de la déclivité du terrain. L'absence de contreforts dénote la qualité d'exécution. Les voûtes sont alors à des hauteurs raisonnables et peuvent se passer de soutiens extérieurs ; de façon générale l'accroissement de l'épaisseur des murs suffisait.
- (12) Nous ne parlerons ici que des décors sculptés. Il existe cependant un décor peint restauré dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste à Vénéjan que nous ne traiterons pas ici. Qu'on me permette de renvoyer à un article sur cette peinture murale, publiée sous le titre « La peinture murale de Saint-Jean-Baptiste à Vénéjan : un programme religieux et profane de la 2^e moitié du xiv^e siècle », dans *Rhodanie*, n° 67, septembre 1998, p. 2-11.
- (13) Toutefois, les abaque sculptés sont très rares. Deux dans le chœur de l'abbatiale de Goudargues comportent un décor de feuillage.
- (14) L'association du cube et du tronc de cône est une forme très répandue au xi^e siècle et d'un procédé de préparation très simple. La silhouette ainsi déterminée arrive à un stade proche de la forme corinthienne. Cette forme élancée se rencontre fréquemment dans l'Antiquité. D'une extrême simplicité, elle est apparue en Italie du Nord et correspond à des exigences fonctionnelles bien précises avant de gagner la vallée du Rhône, les Alpes et le domaine royal français. BORG (A.), *Architectural sculpture in romanesque Provence*, p. 2-3.
- (15) Elle fait référence à une stèle funéraire remployée en base d'autel, sur l'oppidum de Gaujac.

frontière symbolisée par le Rhône. Ainsi, certains édifices du Nord du Gard rhodanien pourraient parfaitement se situer de l'autre côté du fleuve comme la chapelle Saint-Symphorien-de-Boussargues.

L'art barbare a eu beaucoup plus de difficulté à s'imposer et à imprégner la sculpture rhodanienne, face au lourd héritage antique. Ses particularités se rencontrent toutefois dans des détails de l'ordre du décor sculpté (vannerie, rouelle...) inspirés des objets mobiliers barbares. Le premier art roman s'est peu développé dans la région mais se distingue à travers les techniques de sculpture employées comme le méplat.

Ainsi, ces édifices ne se trouvent pas isolés et exempts de toutes influences. Ils ont subi ou ont emprunté des motifs, des détails représentatifs d'autres régions et de cultures antérieures. Ils s'insèrent dans un mouvement général d'évolution de l'art roman tout en restant modestes et à l'écart des grands chantiers médiévaux. On y dénote à bien des égards des archaïsmes, des solutions utilisées à des dates plus tardives.

Comme nous l'avons précisé, le cadre géographique s'avérait arbitraire bien que nécessaire pour délimiter la recherche. Il est intéressant de constater que les observations concernant les typologies d'architecture et de décors sculptés se retrouvent dans un espace beaucoup plus large. Le Gard rhodanien s'est imprégné de nouvelles techniques qui ont été intégrées et assimilées, permettant le développement de cet art roman à l'origine de ces édifices religieux si remarquables et dignes d'intérêt.

NOTES

* Ce travail a reçu le Prix Forado décerné par l'Académie de Nîmes en février 2000.

- (1) MISSONNIER, Céline, *Les édifices religieux du XI^e au milieu du XIII^e siècle dans les vallées de la Cèze et de la Tave*, octobre 1997, Université Paul Valéry-Montpellier III, maîtrise dactylographiée.

Ce travail a fait l'objet de deux publications :

- « Les édifices religieux du XI^e au milieu du XIII^e siècle dans les vallées de la Cèze et de la Tave » dans *Rhodanie*, n° 65, mars 1998, p. 3-19.

- « La sculpture dans les édifices religieux des vallées de la Cèze et de la Tave » dans *Rhodanie*, n° 66, juin 1998, p. 2-14.
- (2) Cette famille était vassale des Comtes de Toulouse. Dès le x^e siècle, le tiers de la vallée de la Tave représente l'apanage de cette maison ; la Sabranenque s'étendant sur les châtellenies de Saint-Victor-la-Coste, Tresques, Cavillargues, Sabran et Montclus, en vallée de Cèze.
Les bénédictins s'implantent dès la fin du x^e siècle à Saint-Pierre-de-Castres sur le territoire de Tresques, construisent l'église de Connaux et s'installent à Saint-Saturnin-du-Port (Pont-Saint-Esprit).
- (3) Saint-Victor-de-Castel à Bagnols-sur-Cèze.
- (4) Ouvertures maçonnées, façonnées ou de formes circulaires.
- (5) Seule la première église paroissiale de Chusclan est orientée au Sud.
- (6) M. Victor Lassalle a superposé le plan de la chapelle Saint-André et celui de la *cella* de la Maison Carrée de Nîmes. Il existe une correspondance entre les dimensions de ces deux bâtiments et il serait intéressant de faire une telle comparaison pour toutes les chapelles et déterminer des modules.
- (7) Toutefois, signalons le cas unique de la chapelle Saint-Pierre-de-Castres qui propose un plan situé entre le plan à nef unique et la croix latine par l'ajout de deux pseudo-croisillons.
- (8) Cette chapelle est la seule à posséder un double jeu ornemental, intérieur et extérieur.
- (9) LASSALLE (V.) « Quelques cas d'influence antique dans l'art roman du Midi de la France et de l'Italie septentrionale », dans *Les Cahiers de Saint-Michel-de-Cuxa*, p. 121-122.
- (10) LASSALLE (V.), *L'influence antique dans l'art roman provençal*, p. 49.
- (11) Toutefois, certains édifices en sont dépourvus comme Saint-Julien-de-Pestrin, Saint-Pierre-de-Castres, Saint-Symphorien-de-Boussargues, Saint-Jean-Baptiste à Vénéjan et Saint-Jean-de-Rozilhan qui n'en possède qu'au Nord à cause de la déclivité du terrain. L'absence de contreforts dénote la qualité d'exécution. Les voûtes sont alors à des hauteurs raisonnables et peuvent se passer de soutiens extérieurs ; de façon générale l'accroissement de l'épaisseur des murs suffisait.
- (12) Nous ne parlerons ici que des décors sculptés. Il existe cependant un décor peint restauré dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste à Vénéjan que nous ne traiterons pas ici. Qu'on me permette de renvoyer à un article sur cette peinture murale, publiée sous le titre « La peinture murale de Saint-Jean-Baptiste à Vénéjan : un programme religieux et profane de la 2^e moitié du xiv^e siècle », dans *Rhodanie*, n° 67, septembre 1998, p. 2-11.
- (13) Toutefois, les abaque sculptés sont très rares. Deux dans le chœur de l'abbatiale de Goudargues comportent un décor de feuillage.
- (14) L'association du cube et du tronc de cône est une forme très répandue au x^e siècle et d'un procédé de préparation très simple. La silhouette ainsi déterminée arrive à un stade proche de la forme corinthienne. Cette forme élancée se rencontre fréquemment dans l'Antiquité. D'une extrême simplicité, elle est apparue en Italie du Nord et correspond à des exigences fonctionnelles bien précises avant de gagner la vallée du Rhône, les Alpes et le domaine royal français. BORG (A.), *Architectural sculpture in romanesque Provence*, p. 2-3.
- (15) Elle fait référence à une stèle funéraire remployée en base d'autel, sur l'oppidum de Gaujac.

- (16) Les sculpteurs ont fait preuve ici d'une grande originalité dans la diversité des thèmes floraux et végétaux représentés sur les impostes et corniches.
- (17) L'abside de Saint-Guilhem-le-Désert, datant du XI^e siècle, comporte une frise identique.
- (18) BURGOS (A.), *La décoration sculptée des églises romanes en Bas-Languedoc*, p. 40.
- (19) Les sculpteurs de l'époque antique avaient déjà introduit des sujets anthropomorphiques parmi les feuillages d'acanthes.
- (20) LASSALLE (V.) « De Saint-Guilhem-le-Désert à Nîmes. L'adaptation d'une forme architecturale romane », p. 21-24.
- (21) *Ibidem*, p. 21-24.
- (22) Sur une des trompes de la coupole de l'église paroissiale de Tresques figure un personnage en buste qui pourrait représenter un orant.
- (23) Léon Alègre avait signalé la présence d'un dragon sculpté en faible relief dans l'abside de Saint-Symphorien-de-Boussargues dont il avait fait le dessin en 1845, mais nous ne l'avons pas retrouvé.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BUHOLZIER (Jean-François) « Notes sur quelques églises romanes du Gard », dans *Les Annales du Midi*, 1962.
- BORG (Alan), *Architectural sculpture in romanesque*, Provence, Oxford, 1972.
- BURGOS (André), *La décoration des églises romanes en Bas-Languedoc*, Montpellier, 1962.
- BURGOS (André) et NOUGARET (Jean), « Préliminaires à l'étude de la décoration figurée des églises romanes du Bas-Languedoc », dans *Mélanges offerts à René Crozet*, Poitiers, 1966, p. 487-497.
- GERMER-DURAND (Eugène), *Dictionnaire topographique du département du Gard*, Nîmes, 1868, réédition de 1988.
- GIRARD (Alain), *L'aventure gothique entre Pont-Sain-Esprit et Avignon du XIII^e au XV^e siècle*, Aix-en-Provence, 1996.
- GOIFFON (Abbé), *Dictionnaire topographique et historique du diocèse de Nîmes*, Nîmes, 1881, réédition de 1989.
- LASSALLE (Victor), *L'influence antique dans l'art roman provençal*, Paris, 1970.
- « Quelques cas d'influence antique dans l'art roman du Midi de la France et de l'Italie septentrionale », dans *Les Cahiers de Saint-Michel-de-Cuxa*, 1975, p. 121-122.
- « De Saint-Guilhem-le-Désert à Nîmes. L'adaptation d'une forme architecturale romane », dans *A travers l'art français (Du Moyen Age au XX^e siècle)*, 1978, p. 21-24.
- LABANDE (Léon-Honoré), *Études d'histoire et d'archéologie romane, Provence et Bas-Languedoc. Églises et chapelles de la région de Bagnols-sur-Cèze (Nord-Est du diocèse d'Uzès)*, Paris-Avignon, 1902.
- NOUGARET (Jean), SAINT-JEAN (Robert) et LUGAND (Jacques), *Languedoc roman*, La Pierre-qui-vire, 1975.
- REINAUD (Jeannine), *Les églises des XI^e et XII^e siècles dans la basse vallée du Rhône*, thèse de III^e cycle dactylographié, Université de Toulouse-Le Mirail, 1982.

HOMMAGE AU DOCTEUR RENÉ BOSCH

C'est avec beaucoup d'émotion que je prends la parole au nom de l'Académie de Nîmes pour assurer son épouse, ses enfants, sa nombreuse famille de notre profonde sympathie et pour rendre hommage au professeur René Bosch, notre confrère et ami.

Il fut, sans conteste, un homme d'action au dynamisme étonnant, un homme sur qui l'on savait pouvoir compter et qui a marqué de sa personnalité les nombreuses associations dont il fut membre ou président.

Les Nimois connaissent sa brillante et fructueuse carrière professionnelle qui lui a valu en 1975 d'être professeur agrégé de pédiatrie à la Faculté de médecine de Montpellier-Nîmes. Cette carrière fut accompagnée de fonctions diverses à l'Assistance publique, au Foyer de l'enfance, à l'école de puériculture ou à la Croix-Rouge et parallèlement d'importantes responsabilités à l'Ecole des parents et éducateurs.

Il y eut aussi son engagement fidèle dans l'Eglise Réformée chez les jeunes auprès des Eclaireurs Unionistes, comme membre du Consistoire, vice-président du Conseil régional ou responsable de l'Entraide protestante à la fois sur le plan local et national.

L'heure de la retraite venue, son esprit curieux s'intéressa vivement à l'histoire. C'est à peu près à ce moment-là qu'il fut reçu (12 mai 1984) comme membre résidant à l'Académie de Nîmes ; il lui fut très attaché ; son assiduité exemplaire déjà en fait foi. Malgré sa grande fatigue bien apparente, il voulut encore y venir le 19 février dernier. J'ai pu le voir quelques jours avant sa fin, dans un moment où il jouissait de toute sa lucidité ; qu'il fut heureux d'apprendre et de commenter, comme s'il y était toujours présent, les nouvelles de l'Académie !

En 1990 et 1991, il en assura la présidence. En ces deux années, grâce à sa détermination et sa persévérance, il aboutit à des résultats très positifs : révision du règlement intérieur dont certains articles gagnaient à être actualisés, organisation d'une rencontre avec les sociétés savantes et associations gardoises soucieuses de la sauvegarde du patrimoine régional, invitation à Nîmes pour une journée de travail des Académies du Sud-Est ; cette dernière initiative ne fut pas étrangère à la création de la "Conférence nationale des Académies des sciences, des lettres et des arts" qui se tient chaque année dans une ville différente, permettant aux académies de se connaître et d'avoir des échanges fructueux.

Nous gardons tous à la mémoire les passionnantes communications, conférences, causeries du D^r Bosc, à l'Académie, bien sûr, plusieurs fois en séances publiques mais aussi à l'Histoire moderne et contemporaine, dont il fut président, à l'Histoire du protestantisme de Nîmes et du Gard ou encore à Point-Rencontre Histoire, moins connu, de prétention modeste, mais qui lui tenait tellement à cœur ; pendant l'année 87-88, pour préparer la 8^e réunion internationale des descendants de huguenots, victimes de la Révocation, qui allait se tenir dans notre ville, le D^r Bosc réunit, sans faire de publicité, quelques amis chargés d'étudier et de présenter des personnages, des évènements, des lieux en rapport avec l'histoire protestante et susceptibles d'intéresser les congressistes. Puis le groupe qu'il dirigeait prit de l'ampleur, s'ouvrit à tout public (jusqu'à 70 auditeurs) et se maintient toujours à l'heure actuelle. Les qualités de ses interventions sont évidentes : documentation très approfondie, remarquable clarté de la composition, aisance dans l'expression, passion de l'orateur qui vivait et rendait vivant ce dont il parlait. Par contre il serait impossible d'en donner tous les sujets : ils sont fort divers, allant de M^{me} de Bourdic, la muse nimoise et son salon mondain à une lamentable affaire au XVIII^e siècle de notre histoire coloniale "Le Procès du Canada". Ils sont aussi fort nombreux ; on pourrait relever, parmi d'autres, des études relatives à des faits médicaux : "La peste de 1720", "La première inoculation variolique à Nîmes en 1757" ou qui mettent en scène des personnages

illustres : Montcalm, La Fayette, Vauban, J.-F. Séguier, les Rabaut, Malesherbes. En somme il se plaisait à rappeler la vie d'hommes ouverts aux autres, enclins à la compassion et surtout à la tolérance. Son intérêt pour certains d'entre eux, plusieurs fois étudiés, me paraît significatif, ainsi il présente deux médecins nimois du XVIII^e siècle liés d'une ferme amitié : Pierre Baux, protestant, et Jean Razoux, catholique, qui, instruits de ce qui se pratiquait hors de France, ont lutté ensemble contre la Faculté de médecine, la Sorbonne, le Haut Clergé pour pratiquer dans leur ville l'inoculation variolique. Il revient sur le même P. Baux, également ami du professeur de médecine de Montpellier, François Boissier de Sauvages, de famille très catholique. Le conflit des religions à l'époque aurait dû les séparer. Il n'en fut rien. On ne relit pas sans étudier, déclarait le D^r Bosc, la lettre écrite par Boissier de Sauvages à Pierre Baux en 1745 « Vous ne m'apprenez qu'aujourd'hui que votre père est retenu ici pour fait de religion. Je veux aller le visiter. Je voudrais de tout cœur vous être utile ». La dernière communication de notre confrère en avril 1998 sur "Le carrefour rhénan", supposait un énorme travail pour chercher, cartes à l'appui, par quelles voies pionniers, prédicants, pasteurs avaient pu transmettre les idées réformées depuis "le pays de Luther" jusqu'à Nîmes.

Historien, conférencier, homme actif, énergique, oui mais aussi homme d'ouverture et de cœur. Il aimait être en contact avec les autres et voir les autres en contact entre eux. Nous sommes plusieurs ici à nous rappeler les randonnées de l'Association du tourisme pédestre dont le groupe nimois avait été fondé par son beau-père, le D^r Cabouat, puis pris en main par son épouse Françoise. Il manifestait un entrain et une gaieté juvéniles parmi ses compagnons de marche et contribuait à créer une chaleureuse atmosphère inoubliable. Il faut dire aussi qu'il formait avec son épouse un couple solide, soudé par un même idéal ; leur maison s'ouvrait à ceux qui avaient besoin d'affection : nouveaux venus un peu perdus dans la ville, personnes en deuil ou seules auxquelles ils offraient la chaleur de leur foyer. Son amitié était fidèle.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'associer à son souvenir celui de deux de nos confrères, prématurément disparus, il y a peu, dont le départ l'avait gravement affecté car c'étaient, pour lui, de très vieux amis : Pierre Fabre, notre dévoué bibliothécaire et Pierre Clavel, alors notre président, auquel il avait voulu dans ce même temple, rendre publiquement témoignage de son amitié.

René Bosc va laisser parmi nous un très grand vide. Reconnaissons pourtant notre privilège de l'avoir connu, côtoyé au fil des ans, comme confrère et comme ami.

Marcelle VIALA
Présidente de l'Académie de Nîmes

MEMBRES HONORAIRES

- 1964 Hans Guenther WEBER (D^r), Margarethenhöhe, D-3300 Braunschweig (Allemagne).
- 1970 M. De MORI, professeur au Lycée Scipion Maffei de Vérone, adjoint au Maire de Vérone, via Arsenale, Vérone (Italie).
- 1981 M. le Maire de Nimes, membre d'honneur ès-qualités, Hôtel de Ville, 30000 Nimes.
- 1982 Frédérique HEBRARD (M^{me} Louis VELLE, née CHAMSON), Chev. de la L.H., Coin Perdu, Hameau des Bures, 78630 Orgeval (Seine-et-Oise)
- 1987 M. le Président du Conseil général du Gard, membre d'honneur ès-qualités, Hôtel du Département, rue Guillemette, 30000 Nimes.
- 1987 Jean d'ORMESSON, de l'Académie française, 10, avenue du Parc Saint-James, 92200 Neuilly.
- 1988 Odyle RIO, majoral du Félibrige, Cité Blanc Clair, Trinquetaille, 13200 Arles.
- 1990 André VERNET, membre de l'Institut, « Les Hespérides », 16, rue des Bénédictins, 30000 Nimes.
- 1991 Jean-Charles LHEUREUX, Chev. de la L.H., médaille de la Déportation et de l'Internement, Off. Palmes Acad., 461, avenue Canale, 30230 Rodilhan.
- 1991 Jean-Marie GRANIER, membre de l'Institut, directeur du musée Marmottan-Monet, Château de Caveirac, 30820 Caveirac.
- 1992 Whitney S. STODDARD, professeur émérite au Williams college de Williamstown (Mass.), 43, Gale Road, Williamstown (Mass. 01267) U.S.A.
- 1993 André BONNET, 201, impasse du Pissadou, route de Sauve, 30900 Nimes.
- 1994 Claude ESCHOLIER, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts de Nimes, Croix de Guerre 39-45, 731, chemin Mas de Roulan, 30000 Nimes.

- 1996 Victor LASSALLE, conservateur (honoraire) des Musées d'Art et d'Histoire de Nimes, Off. Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres, Chev. Ordre national du Mérite, 66, impasse de la Vaunage, 30900 Nimes.
- 1997 Jacques LARMAT, professeur agrégé de Sciences naturelles (honoraire), Off. Palmes Acad., 33, rue Rouget de L'Isle, 30000 Nimes.
- 1999 Charles FAYOLLE, chanoine, maison de retraite Saint-Joseph, 124, rue de Tunis, 30000 Nimes.
- 1999 André GALY, avocat honoraire, 18, rue Cart, 309000 Nimes.

CLASSE DES MEMBRES RESIDANTS

Comprenant 34 académiciens résidant à Nîmes

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens	Prédécesseurs
1	12-03-1965	Lucien FRAINAUD, Chev. des Palmes Acad., Chev. Ordre National du Mérite, Off. Mérite agricole, directeur honoraire de la Mutualité agricole du Gard, 1, avenue du Cadereau, 30900 Nîmes.	André Modeste
2	23-03-1973	Aimé VIELZEUF, Croix de Guerre 39-45, médaille du Combattant, Croix du Combattant volontaire de la Résistance, Off. des Palmes Acad., professeur de collège (honoraire), 80, avenue Jean-Jaurès, 30900 Nîmes.	Professeur André Dupont
3	30-01-1981	Robert DEBANT, Chev. Ordre national du Mérite, Off. des Arts et Lettres, Chev. des Palmes Acad., archiviste-paélographe, directeur honoraire des Archives du Gard, Espeyran, 30800 Saint-Gilles.	Jules Davé
4	8-10-1981	Aimé BONIFAS, Off. de la L.H., Comm. Ordre Nat. du Mérite, Médaille militaire, Croix de guerre 39-45, Croix du combattant volontaire de la Résistance, Médaille de la Déportation, Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, pasteur, 36bis, rue Florian, 30900 Nîmes.	Henri Chabrol

5	7-01-1983	Charles FAYOLLE (chanoine), 14, rue Piere-Sémard, 30000 Nimes.	Chanoine R. Marchand
6	7-01-1983	René CHATEAU, pasteur, 5, rue Hippolyte-Flandrin, 30000 Nimes	Pasteur Elie Lauriol
7	18-02-1983	Christian LIGER, écrivain, 13, bd Victor-Hugo, 30000 Nimes.	Henri Seston
8	2-12-1983	Christiane LASSALLE-GUI-CHARD, Conservateur (honoraire) au Musée d'Art et d'Histoire de Nimes, 66, impasse de la Vaunage, 30900 Nimes.	André Modeste
9	22-12-1984	Marc CHAUSSE, architecte DPLG, 1, boulevard Alphonse-Daudet, 30000 Nimes.	Pierre Abauzit
10	7-02-1986	Georges SAPEDE, ingénieur (honoraire), 13, rue F.-Pelloutier, 30900 Nimes.	Docteur Jean Paradis
11	6-02-1987	Jean MENARD, Chev. des Palmes Acad., avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 10, rue Sainte-Anne, 30900 Nimes.	Edgar Tailhades
12	23-10-1987	Louis DURTESTE, Chev. de la L.H., anc. officier de marine et ingénieur DEA d'Histoire, 9bis, rue Montjardin, 30000 Nimes.	Jean Thérond
13	4-12-1987	Mgr Robert DALVERNÏ, ancien vicaire épiscopal, curé-archiprêtre de la cathédrale, 27, rue Vayssette, 30000 Nimes.	Pierre Hugues
14	18-03-1988	Janine REINAUD, Chev. de l'Ordre National du Mérite, Conservateur honoraire des antiquités et objets d'art du Gard, 288, chemin Guillaume-Laforêt, 30000 Nimes.	Alice Fermaud
15	18-03-1988	Jean GOUJON, Off. de la L.H., avocat à la cour; ancien bâtonnier; 24A, rue d'Aquitaine, 30000 Nimes.	Michel Grollemund

16	17-02-1989	Paul MAUBON, médecin vétérinaire, 155, chemin du Perdigoal, 30900 Nimes.	Abbé René André
17	23-01-1991	Paul TEMPIER, docteur en médecine, 4, rue Montjardin, 30000 Nimes.	Henry de Régis
18	20-12-1991	Marcelle VIALA, professeur honoraire, 6, rue Deyron, 30000 Nimes.	Jean Brunel
19	7-02-1992	Charly-Sam JALATTE, Chev. de la L.H., Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, docteur en médecine, 13, boulevard Gambetta, 30000 Nimes.	Jean-Charles Lheureux
20	6-11-1992	Daniel-J. VALADE, Chev. de l'Ordre National du Mérite, Chev. des Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres, enseignant, Le Vulcain, 17, place Bir-Hakeim, 30000 Nimes.	André Nadal
21	18-06-1993	Hélène DERONNE, 9, rue Aristide-Dumont, 30000 Nimes.	Jean Roger
22	18-06-1993	Yvon PRADEL, Chev. de l'Ordre National du Mérite, Off. des Palmes Acad., 12, rue Saint-Laurent, 30900 Nimes.	Joachim Durand
23	10-06-1994	Roger GROSSI, pasteur, Chev. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, 6, rue Rouget-de-l'Isle, 30000 Nimes.	Maurice Aliger
24	2-12-1994	Gilles DERVIEUX, Chev. des Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres, Puech-Chaud, 30620 Bernis.	Félix Villeneuve
25	28-04-1995	André COSTABEL, Chev. de L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Com. Mérite agricole, 3, rue du Moulin à Vent, 30540 Milhaud	Docteur Ed. Drouot
26	28-04-1995	Noël CANNAT, Sociologue, 6, place Questel, 30900 Nimes.	Maître Marcel Fontaine

27	16-02-1996	Pascal GOUGET, docteur en médecine, biologiste, 3, rue de la Station, 30820 Caveirac.	Claude Escholier
28	16-02-1996	Charles PUECH, Chev. de la L.H., président de Chambre à la Cour d'Appel, 11bis, rue Notre-Dame, 30000 Nimes.	René Panet
29	18-04-1997	Guilhem FABRE, directeur de recherches au C.N.R.S., 5, avenue J. Peladan, 30000 Nimes.	Victor Lassalle
30	18-04-1997	Jean-Marc ROGER, professeur, Impasse de la Dougue, 30111 Congénies.	Pierre Clavel
31	3-04-1998	Catherine MARES, professeur agrégé de Lettres, mas des Bressades, 30129 Manduel.	Pierre Fabre
32	17-06-1998	Gabriel AUDISIO, professeur d'Histoire moderne, Université de Provence, L'Hermitage, 243, chemin de la Cigale, 30900 Nimes.	Jacques Larmat
33	5-11-1999	Christian SALENÇON, vicaire général, 42, rue Pierre-Sémard, 30000 Nimes.	Chanoine Fayolle
34	7-01-2000	Bernard CAVALIER, docteur en médecine, 11, rue Marc-Sangnier, 30000 Nimes.	René Bosc
35	16-02-2000	Fernand LAMARQUE, avocat honoraire, 3, rue Régale, 30000 Nimes.	André Galy

CLASSE DES MEMBRES NON RESIDANTS

Comprenant 24 académiciens ne résidant pas à Nîmes

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens
1	4-03-1956	Jacques BOMPAIRE, Chev. de la L.H., professeur émérite à la Sorbonne, « L'Olm », 30380 St-Christol-les-Alès.
2	8-12-1972	André GOURON, Chev. des Palmes Acad., professeur à la Faculté de Droit, Université de Montpellier-I, 42, rue de l'Université, 34000 Montpellier.
3	10-07-1976	Jean SABLLOU, Chev. de la L.H., Off. des Arts et Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de l'Hérault, 702, avenue Maréchal-Leclerc, 34000 Montpellier.
4	13-05-1977	Constantin VAGO, Membre de l'Académie des Sciences, Chev. de la L.H., Off. Ordre National du Mérite, Off. Mérite Agricole, professeur à l'Université des Sciences de Montpellier, directeur du Centre de Recherches de Pathologie comparée, C.N.R.S., I.N.R.A., U.S.T.L., 30380 Saint-Christol-les-Alès.
5	22-12-1978	Jean CARRIERE, homme de Lettres, Domessargues, 30350 Lédignan.
6	2-03-1984	Emmanuel LE ROY-LADURIE, administrateur général de la Bibliothèque Nationale, 8, avenue de Versailles, 75005 Paris.

7	2-03-1984	Philippe JOUTARD, recteur d'Académie, 107, boulevard Perrier, 13009 Marseille.
8	6-02-1987	Robert POUJOL, préfet honoraire, Chev. de la L.H., Off. Ordre Nat. du Mérite, Croix de la Valeur Militaire, Croix du combattant volontaire de la Résistance, 16, rue Jacques Cœur, 34000 Montpellier.
9	18-12-1987	Edmond REBOUL, médecin général (C.R.), Off. de la L.H., Off. Ordre Nat. du Mérite, Croix de Guerre 39-45, Médaille du Combattant Volontaire, Off. des Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres, La Porte d'Azur, rue Jenner, 83150 Bandol.
10	27-06-1988	Jean Charles BALTY, Conservateur aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles, 24, avenue des Albatros, B 1150 Bruxelles.
11	24-06-1988	Pierre CLEMENT, docteur en droit, ancien élève de H.E.C. X 603, chemin Chaudebois, 30700 Alès.
12	24-06-1988	Mgr THOMAS, curé-archiprêtre de la cathédrale d'Uzès 30700.
13	15-12-1989	Alain GIRARD, Conservateur départemental des Musées, 65, rue du 8-Mai 1945, 30130 Pont-Saint-Esprit.
14	24-05-1991	Louis PICARD, 23, avenue de la République, 30320 Marguerittes.
15	1-10-1993	Henry de SEGUINS-COORN, Off. de la L.H., Off. de cavalerie en retraite, 30700 Saint-Quentin-la-Poterie.
16	10-06-1994	Robert SAUZET, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 78, rue Avisseau, 37000 Tours.

- | | | |
|----|------------|--|
| 17 | 5-12-1997 | Jean-Michel GAILLARD, agrégé d'Histoire, ancien élève de l'E.N.A., conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 195, rue de l'Université, 75007 Paris. |
| 18 | 5-12-1997 | Maurice CONTESTIN, professeur, 35, boulevard Maréchal-Joffre, 30300 Beaucaire. |
| 19 | 9-04-1999 | Bartolomé BENNASSAR, professeur émérite Un. de Toulouse, 2bis, rue du Grand-Couvent, 30000 Nimes. |
| 20 | 4-06-1999 | Daniel TRAVIER, Ch. de la L.H., 30270 Saint-Jean-du-Gard. |
| 21 | 15-12-2000 | Guy POULON (Philippe Sénart), magistrat, Pt de de Ch. à la Cour d'appel de Paris, Off. de la L.H., 1, rue de l'Eglise, 30210 Le Vigan. |
| 22 | 15-12-2000 | Maurice AGULHON, professeur honoraire au Collège de France, 6, rue Victor-Hugo, 30400 Villeneuve-lès-Avignon. |
| 23 | 15-12-2000 | Jacqueline LEROY, Le Croix du sauveur, chemin de Servières, 13210 Saint-Rémy-de-Provence. |

CORRESPONDANTS

(en nombre illimité)

- 1960 Maurice PENIN DE JARRIEN, président de l'Académie Berrichonne, 8, avenue Jean-Jaurès, 18000 Bourges.
- 1967 Hartmann SANDVOSS, Président de la Société Franco-Allemande de Brunswick, 24, Margaritenhöhe, 3300 Braunschweig (Allemagne).
- 1970 Marcel LAURENS (abbé), vice-président de la Commission diocésaine d'Art sacré du Gard, archiprêtre. Portail Vieux, 30200 Orsan.
- 1970 Jean PAUC (abbé), président de la Commission diocésaine d'Art sacré de l'Aude, correspondant de la Commission supérieure des Monuments historiques, 9, rue Auguste-Fabre, 11100 Narbonne.
- 1972 Henriette JOEL, née ROUSSET, lectrice-traductrice, 30, avenue Belmontet, 92210 Saint-Cloud.
- 1972 Pierre COUETARD, 538, avenue de Lattre de Tassigny, 83000 Toulon.
- 1973 Giuseppe ARCAROLI, professeur à la Faculté d'Economie et de Commerce de l'Université de Padoue, Vérone (Italie).
- 1973 Armand BRUNEL, maître d'Obro du Félibrige, médaille guerre d'Algérie, agriculteur, 30210 Vers Pont-du-Gard.
- 1973 Robert BADOUIN, professeur à la Faculté de Droit, membre titulaire de l'Académie d'Agriculture, 34000 Montpellier.
- 1974 André PLANQUE, architecte, 15, rue du Crémat, 30000 Nîmes.
- 1974 Jean CHARMASSON, professeur de lycée, 30330 Saint-Paul-les-Fonts.
- 1975 M^{me} de DAVID-BEAUREGARD, Chev. des Arts et lettres, Château de Villevieille, 30250 Sommières.

- 1976 Idebart EXBRAYAT, pasteur de l'Eglise réformée, Mas des Quatre Moulins, Bizac, 30420 Calvisson.
- 1976 Frédéric BAZILE, directeur du Centre de Recherche et de Documentation préhistorique de Vauvert, rue Jean-Jacques Rousseau, 30600 Vauvert.
- 1976 Alain ALBARIC, agriculteur; homme de Lettres, Mas des Quarante Sols, 30220 Aigues-Mortes.
- 1977 Roger GAILLARD, instituteur honoraire, 3, rue Paul-Cézanne, 30000 Nîmes.
- 1977 Jacques HENRI-ROBERT, professeur, 22, allée Lavoisier, 93250 Villemonble.
- 1977 Pierre DUPUY, Off. du Mérite agricole, Chev. de l'Ordre d'Isabelle La Catholique, journaliste, chemin du Paratonnerre, impasse des Serins, route d'Alès, 30900 Nîmes.
- 1978 François BOYER, 38ter, rue de Paris, 94479 Boissy-Saint-Léger.
- 1978 Michel COURTY, professeur de collège, 3, rue Jean-Moulin, 54490 Piennes.
- 1978 Bernard DALLE, Chev. de la L.H., croix de guerre 39-45, Mas de Campugnet, 30129 Manduel.
- 1978 Paul DOURIEU, 34, avenue Subleyras, 30800 Saint-Gilles-du-Gard.
- 1978 MAGUELONE (Marie-Claire Blanc), place de l'Eglise, 30800 Saint-Gilles-du-Gard.
- 1978 Robert GONDRAND, Chev. de la L.H., sous-préfet honoraire, 09290 Gabre.
- 1980 André-Georges FABRE, professeur, La Montade, 30140 Anduze.
- 1980 Jacques BONNAUD, journaliste, 5, rue des Cristales, 30200 Bagnols-sur-Cèze.
- 1980 Fernand LEONARD, professeur, « Le Galatras », chemin de Planque, 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort.
- 1981 Maurice CASTANIER, industriel, 30440 Sumène.
- 1981 Marie-Françoise GRIFFEUILLE, conservateur de Musée, Maison romane, 30800 Saint-Gilles-du-Gard.

- 1981 Claude LAURIOL, professeur à la Faculté Paul-Valéry, 318, chemin du Bouc-de-Gail, 34980 Montferrier.
- 1981 Marcel GIRAULT, 8, allée Guillaume-Apollinaire, 28200 Châteaudun.
- 1981 Jean SALLES, 148, impasse des Abeilles, 30110 Alès.
- 1981 André HAON, professeur, 30210 Saint-Hilaire-d'Ozilhan.
- 1982 David VERGELY, directeur d'école (honoraire) « Le Petit Castanet », 11, rue Rousselier, 30900 Nimes.
- 1982 André NICOLAS, La Vaissérie, 48160 Le Collet-de-Dèze.
- 1982 Alain NICOLAS, 58, impasse de la Rasclauze, Cabrières, 30210 Remoulins.
- 1982 Abbé FRESQUET, curé-doyen, 30330 Saint-Paul-les-Fonds.
- 1982 Fernand CHARRIER, Pognadoresse, 30330 Connaux.
- 1983 Elio MOSELE, professeur à l'Université de Padoue, via Corno d'Aquilio, 37100 Verona (Italie).
- 1983 Jean-Claude BESSAC, maître carrier, technicien au C.N.R.S., 5, rue de la Calade, 30730 Montpezat.
- 1983 Francis GAUD, président de la Société d'archéologie de Bezouze, 92, route nationale, 30230 Bezouze.
- 1983 André DUPUIS, majoral du Félibrige, 23, Grand'Rue, 30230 Bouillargues.
- 1983 M^{me} BENEL-CAUTÉLOU, docteur ès-lettres, 2, rue de Bernis, 30000 Nimes.
- 1983 Arlette AUGE, 15, rue Pradier, 30000 Nimes.
- 1984 René EVESQUE, préhistorien, « Les Soleilhades », 07140 Les Vans.
- 1984 Claude ACHARD, professeur de lycée, 9, rue du Château, 34120 Pézenas.
- 1984 Françoise DELESTY, journaliste, 30820 Caveirac.
- 1984 Simone DOMERGUE, professeur de lycée honoraire, 34000 Boisseron.
- 1984 Marcel ARGENSON, 26, rue Sainte-Perpétue, 30000 Nimes.
- 1984 Robert DORIA, C. Ordre pontifical de Saint-Sylvestre, 30000 Nimes.

- 1984 Claude MARZEAU, journaliste, 9, rue Hippolyte-Flandrin, 30000 Nîmes.
- 1984 Clément MARTIN, professeur de collège, Les Perrières, 30820 Caveirac.
- 1985 Robert BERARD, 18, impasse des Trescalans, 30900 Nîmes.
- 1985 Christian LACOUR, libraire-éditeur-imprimeur, 25, boulevard Amiral-Courbet, 30000 Nîmes.
- 1985 Rainer RIEMENSCHNEIDER, professeur, Georg Eckert Institut für Internationale Schulbuchforschung, Celler Strasse 3, D-3300 Braunschweig (Allemagne).
- 1986 Georgette TAILHADES, Fontvielle.
- 1986 Aimé TEMPIER, docteur en médecine, 43bis, rue Roussy, 30000 Nîmes.
- 1986 Jean-Pierre NEGRE, Domaine de Vacquerolles, route de Sauve, 30900 Nîmes.
- 1986 José Antonio FALCO, professeur, président de la Société Royale archéologique lusitanienne, P-7540 Santiago de Cacem (Portugal).
- 1986 Lucien RUTY, capitaine de frégate (C.R.), 5, rue Bigot, 30000 Nîmes.
- 1986 Eric FAVARON, économiste, 24, rue Charlemagne, 30000 Nîmes.
- 1986 Jacques DAUDIN, journaliste, 13, rue des Chevreuils, 30320 Poulx.
- 1988 Jean CHARLIER, général de brigade aérienne (C.R.), Chev. de la L.H., Off. de l'Ordre national du Mérite, médaille de l'Aéronautique, 13, rue du Bosquet, 30230 Rodilhan.
- 1988 Ariel BALMASSIERE, architecte DPLG, 2, rue Port Royal, 30700 Uzès.
- 1988 Joseph ARTAUD, fonctionnaire en retraite, mètre d'Obro du Félibrige, Chev. des Palmes Acad., 10, rue Verdet, 30000 Nîmes.
- 1988 Paul DOMBRE, pasteur, 13, rue des Bénédictins, 30000 Nîmes.
- 1988 Lysie STEPHAN, sociétaire de la Société des Poètes français, 30460 Cognac.

- 1988 Armand COSSON, professeur agrégé d'Histoire, 1, rue des Palmiers, 30000 Nimes.
- 1988 Serge VELAY, directeur de production au Comité départemental de la Culture, 10, rue Cart, 30000 Nimes.
- 1989 Philippe CHAREYRE, 16, rue Nelson-Mandela, 64000 Pau.
- 1989 Jean-Maurice ROUQUETTE, président de l'Académie d'Arles, conservateur en chef honoraire des Musées d'Arles, Musée Réattu, rue du Grand Prieuré, 13200 Arles.
- 1990 Max GOURGAS, 25, rue de la Vièle, 30660 Gallargues.
- 1990 Xavier GUTHERZ, conservateur régional de l'archéologie, 5, rue de la Salle de l'Évêque, 34000 Montpellier.
- 1991 Marc CELIE, 6, rue Général-Perrier, 30000 Nimes.
- 1991 Frédéric LACAILLE, 17, rue Mesnil, 75116 Paris.
- 1991 René SCHMITT, 30, rue des Remparts, 34230 Saint-Pons-de-Mauchiens.
- 1991 Claude VERMEIL, docteur en médecine, 1, rue Saint-Yon, 30000 Nimes.
- 1992 Brooks W. STODDARD, Bunganne Lauding Road, Brunswick, Maine, 04011 U.S.A.
- 1992 Paul COURTIEU, colonel d'aviation (E.N.), Chev. de la L.H., Off. de l'Ordre nat. du Mérite, 94, chemin de Saint-Etienne d'Alensac, 30100 Alès.
- 1992 Marc BORDREUIL, conservateur de musée, Musée du Colombier, rue Jean Mayodon, 30100 Alès.
- 1992 Michel CHRISTOL, professeur à la Sorbonne, 9, rue des Hortensias, 91380 Chilly-Mazarin.
- 1992 Yves GRAVA, professeur à l'Université d'Avignon, 9, allée de la Roseraie, 30400 Villeneuve-lès-Avignon.
- 1992 Raymond MARTIN, avocat, villa Linda Casita, 06950 Falicon.
- 1992 Pierre VARENE, directeur-adjoint de l'Institut de recherche sur l'antiquité. Ancien archevêché, place des Martyrs de la Résistance, 13100 Aix-en-Provence.
- 1994 René BRETON, ancien professeur d'Histoire, Chev. Ordre national du Mérite, Off. des Palmes acad., 4, rue de Provence, 30650 Saze.

- 1994 Jean-Pierre CABANES, avocat à la Cour, 18, bd Victor-Hugo, 30000 Nîmes.
- 1994 Jean-Elie CASTAN, ancien colonel de l'Armée de l'Air, Chev. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, médaille de la résistance, résidence sainte-Anne, rue Crin-Blanc, 30000 Nîmes.
- 1994 Jacques HOURS, président de la Société Littéraire de la Poste, 9, rue des Turquoises, 30320 Marguerittes.
- 1994 Jean LABASSE, professeur honoraire à l'Université de Lyon, membre de l'Académie de Lyon, Off. de la L.H., commandeur de l'Ordre nat. du Mérite, 1, avenue de la Grande-Bretagne, 69000 Lyon.
- 1994 Jacques MARTIN, magistrat, président de Chambre à la Cour d'Appel de Nîmes, 80, avenue Jean-Jaurès, 30900 Nîmes.
- 1994 Pierre MONTEILS, ancien intendant des lycées de Nîmes, commandeur des palmes acad., 58bis, avenue Jean-Jaurès, 30900 Nîmes.
- 1994 Laurent PUECH, conservateur du Musée cévenol du Vigan, Rochebelle, 30120 Le Vigan.
- 1994 Pierre VALETTE, professeur d'anglais de l'enseignement secondaire, Chev. de l'Ordre nat. du Mérite, 23bis, place du Quai, 30120 Le Vigan.
- 1995 Dominic GOURY, archéologue, 426, rue de Boulogne, 30290 Laudun.
- 1995 Gabriel JANDOT, professeur Université de Nîmes, 10, chemin des Oliviers, 34400 Saturargues.
- 1995 Georges LAVAL, organiste, 11, rue de l'Aspic, 30000 Nîmes.
- 1995 Hélène FAGE-GALTIER, professeur, 16bis, rue Pitot prolongée, 30000 Nîmes.
- 1995 Bernard MOREAU, directeur des services de l'Assemblée nationale, 55, avenue du 11-Novembre, 94210 La Varenne.
- 1995 Jean-Paul BUREAU, professeur médecine, 12, rue Charles-Gide, 34170 Castelnau-le-Lez.
- 1995 Jean-Marie LAVIE, médecin, retraité, 20, rue Bernard-Aton, 30000 Nîmes.
- 1995 René MEJEAN, Off. de la L.H., Com. Ordre nat. du Mérite, Croix de Guerre 39-45, général (C.R.), château de Plaisance, 30420 Calvisson.

- 1996 Martine PEYROCHE d'ARNAUD de SARAZIGNAC, conservateur du musée d'Uzès, Beth, 30580 Lussan.
- 1996 Xavier BARRAL i ALTET, professeur Université, C. Portola, 11bis (Torre) 08023 Barcelone.
- 1996 Jean-Pierre CABOUAT, ancien ambassadeur, Off. de la L.H., G. Off. Ordre nat. du Mérite, Croix de Guerre 39-45, médaille de la résistance, 14, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.
- 1996 Raymond HUARD, Chev. Palmes Acad., professeur émérite d'Université, 408, chemin de Valdegour, 30900 Nîmes.
- 1996 Robert LEYDET, Chev. de la L.H., Chev. Ordre nat. du Mérite, 30350 Domessargues.
- 1996 Elie PELAQUIER, C.N.R.S., avenue Font-Mosson, 34570 Montarnaud.
- 1996 Georges PINCEMAILLE, Chev. Ordre nat. du Mérite, 234, chemin de Mestre-Roumieu, 30900 Nîmes.
- 1996 Christian SALENDRES, curé de Saint-André-de-Majencoules.
- 1996 Lucien VAUCLARE, 18, rue Charloun-Rieu, 30000 Nîmes.
- 1997 Alain AVENTURIER, ingénieur, 478, rue du Stade, 34830 Clapiers.
- 1997 Anne-Marie DUPORT, professeur, 30000 Nîmes.
- 1997 Michel JAS, pasteur, 8, rue Bonfa, 30000 Nîmes.
- 1997 Pierre MAZIER, 6, rue de Soissons, 30000 Nîmes.
- 1997 Michèle PALLIER, 2, rue Briçonnet, 30000 Nîmes.
- 1998 Olympe BHELY-QUENUM, professeur, O. N. du Benin, 30190 Garrigues Sainte-Eulalie.
- 1998 Pierre CHILLET, 34980 Saint-Chély-du-Fesc.
- 1998 Guy DUGAS, professeur d'Université, 71, rue des Avocettes, 34400 Lunel.
- 1998 Claude-Annik GAIDAN, 198, avenue Kennedy, 30900 Nîmes.
- 1998 Alain GAS, 30350 Maruéjols-les-Gardon.
- 1998 Jean-Yves LAUNAY, magistrat, Chev. L.H., Off. Ordre national du Mérite, Off. Palmes Acad., 30220 Saint-Laurent-d'Aigouze.
- 1998 Thierry MARTIN, professeur, 10, boulevard Anatole-France, 30100 Alès.

- 1998 Pierre-Marie MICHEL, cadre honoraire à la Cogema, Chev. L.H., Chev. Ordre national du Mérite, Off. Palmes Acad., 145, Chemin Bonne Brise, 30900 Nimes.
- 1999 M^{me} Nicole AGUSSOL, magistrat, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Paris, 3, rue Montjardin, 30000 Nimes.
- 1999 Bernard BASTIDE, enseignant, 18, rue d'Alembert, 75014 Paris.
- 1999 Guy COMBES, principal de collège, Off. Palmes Acad., La Résidence A, 38, rue de Montaury, 30000 Nimes.
- 1999 Jacques GALTIER, pasteur de l'Eglise Réformée, 4, rue Ruffy, 30000 Nimes.
- 1999 Anny HERMANN, professeur honoraire, Chev. Palmes Acad., 1, rue de la Jonquière, 30660 Gallargues-le-Montueux.
- 1999 Claire PAULHAN, attachée à l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine, chroniqueur littéraire au *Monde*, 85, rue de Renilly, 75012 Paris.
- 1999 Sabine TEULON-LARDIC, professeur d'enseignement artistique à l'E.N.M. de Nimes, 7, rue des Primevères, 34000 Montpellier.
- 2000 Emile COLAS, 1700 D' Penfield, Montréal (Canada).
- 2000 Françoise CUILLE-KUSEL, commissaire-priseur, 10, rue Paul Soleillet, 30900 Nimes.
- 2000 Jean-Claude GAUSSENT, professeur d'histoire, 8, rue de la Poste, 30670 Aigues-Vives.
- 2000 Pierre-Yves KIRCHLEGER, 3, cours Gambetta, 34000 Montpellier.
- 2000 Monique KUNTZ, conservatrice honoraire de bibliothèque, Les Eygaldes, 116, rue Edmond-Carrière, 30900 Nimes.
- 2000 Georges PONS, 4, rue du Portail, 30210 Remoulins.
- 2000 Jean-Jacques ROUX, professeur d'histoire honoraire, 134, chemin des aires, 30114 Nages-et-Sologues.
- 2000 Nicole VRAY, 58, rue Marius-Lacroix, 17000 La Rochelle.